

Contrat de développement territorial Campus Sciences et Santé

Arcueil, Cachan, Fresnes, Gentilly, L'Haÿ-les-Roses, Le Kremlin-Bicêtre,
Villejuif – Communauté d'agglomération de Val de Bièvre
Bagneux – Communauté d'agglomération Sud de Seine

Signé à Villejuif, le 28 octobre 2013



Contrat de développement territorial Campus Sciences et Santé

Arcueil, Cachan, Fresnes, Gentilly, L'Haÿ-les-Roses, Le Kremlin-Bicêtre,
Villejuif – Communauté d'agglomération de Val de Bièvre
Bagneux – Communauté d'agglomération Sud de Seine

Signé à Villejuif, le 28 octobre 2013

Vallée Scientifique de la Bièvre
Campus Sciences et Santé
Contrat de développement territorial

Signé à Villejuif, le 28 octobre 2013,

En présence de,

Cécile DUFLOT, Ministre de l'égalité des territoires et du logement, chargée du Grand Paris



Pour l'Etat,

Jean DAUBIGNY, Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris



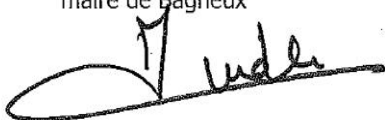
Pour le territoire de la Vallée Scientifique de la Bièvre,

les maires des villes d'Arcueil, Bagneux, Cachan, Fresnes, Gentilly, l'Haÿ-les-Roses, du Kremlin-Bicêtre et de Villejuif,

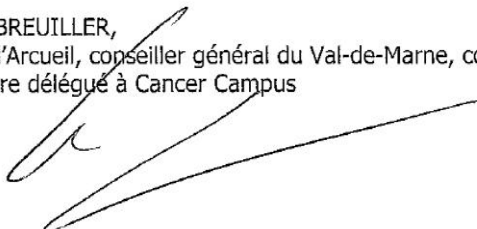
les présidents de la Communauté d'agglomération du Val-de-Bièvre et de la Communauté d'agglomération Sud-de-Seine,

le président de la Conférence territoriale de la Vallée Scientifique de la Bièvre,

Marie-Hélène AMIABLE,
maire de Bagneux



Daniel BREUILLER,
maire d'Arcueil, conseiller général du Val-de-Marne, conseiller communautaire du Val-de-Bièvre délégué à Cancer Campus



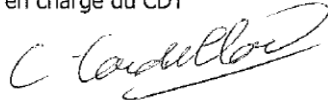
Jean-Jacques BRIDEY,
député du Val-de-Marne, maire de Fresnes



Patrick COILBAULT,
maire de l'Haÿ-les-Roses, vice-président du Conseil général du Val-de-Marne



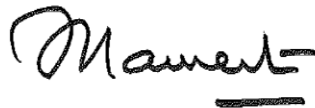
Claudine CORDILLOT,
maire de Villejuif, vice-présidente de la Communauté d'agglomération du Val-de-Bièvre en charge du CDT



Philippe KALTENBACH,
Sénateur, maire de Clamart,
président de la Communauté d'agglomération Sud-de-Seine



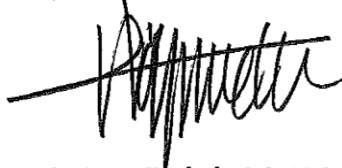
Jean-Luc LAURENT,
député du Val-de-Marne, maire du Kremlin-Bicêtre



Jean-Yves LE BOUILLONNEC,
député du Val-de-Marne, maire de Cachan,
président de la Conférence territoriale de la Vallée Scientifique de la Bièvre



Patricia TORDJMAN,
maire de Gentilly,
présidente de la Communauté d'agglomération du Val-de-Bièvre



le Conseil général du Val-de-Marne,

Christian FAVIER,
président du Conseil général du Val-de-Marne
représenté par Alain DESMAREST, premier vice-président



Avertissement

Le Contrat de développement territorial (CDT) «Campus Sciences et Santé» est défini sur un périmètre de 8 villes : Arcueil, Cachan, Fresnes, Gentilly, L'Haÿ-les-Roses, Le Kremlin-Bicêtre et Villejuif, de la Communauté d'agglomération de Val de Bièvre, et Bagneux, de la Communauté d'agglomération Sud de Seine.

Il a ainsi vocation à être approuvé par la Communauté d'Agglomération de Val de Bièvre, et les communes qui la composent, la ville de Bagneux, et la Communauté d'agglomération Sud de Seine pour les projets concernant Bagneux, ainsi que l'Etat, le Conseil régional d'Ile-de-France et les Conseils généraux du Val-de-Marne et des Hauts-de-Seine.

Les projets et partenariats définis dans le Contrat de développement territorial sont adossés à la stratégie de développement durable du territoire, portée par les collectivités locales, au plan communal et intercommunal, en conformité avec les orientations du SDRIF.

A l'échelle du périmètre de la Vallée Scientifique de la Bièvre, elle est exprimée dans un document fédérateur, dénommé Schéma de développement territorial (SDT). Cette stratégie de développement durable prolonge la réflexion et les orientations inscrites dans le cadre du schéma de référence pour l'aménagement et le développement de la Vallée Scientifique de la Bièvre, approuvé en 2010..

Les CDT Campus Sciences et Santé, instrument inédit de partenariat entre l'Etat et les collectivités territoriales dans le cadre du Grand Paris.

La loi du 3 juin 2010 et le décret du 24 juin 2011 définissent le cadre des Contrats de développement territorial.

La communication du Gouvernement sur le Nouveau Grand Paris, le 6 mars 2013, a précisé les projets de transports en commun à partir desquels sont définis les CDT et leurs calendriers :

1. L'amélioration, à court terme, du service offert aux voyageurs à travers notamment l'amélioration de la qualité de l'information.
2. La modernisation et l'extension du réseau de transports existant, avec, pour ce qui concerne le territoire de la Vallée Scientifique de la Bièvre, la mise en service du tramway T7 Villejuif / Athis-Mons (phase 1 – 2013 ; suivie en phase 2 d'un prolongement jusqu'à Juvisy), la mise en service du tramway Châtillon/Vélizy/Viroflay (section en surface – 2014), la modernisation du RER B Sud (phase 1 – 2014 ; phase 2 - avant 2025) ; la mise en service du prolongement de la ligne 4 à Bagneux (début des travaux en 2014 et mis en service avant 2020) ; la mise en service du tramway Antony-Clamart (avant 2025).
3. La réalisation du Grand Paris Express, avec, pour ce qui concerne le territoire de la Vallée Scientifique de la Bièvre :
 - le prolongement au sud de la ligne 14 (jusqu'à Villejuif IGR à l'horizon 2023 et jusqu'à l'Aéroport d'Orly à l'horizon 2027 ; la gare Chevilly Trois Communes sur la ligne 14 n'est plus notée optionnelle, mais confirmée dans le tracé de la ligne 14) ;
 - la mise en service du tronçon sud de la ligne 15 (ex-ligne rouge) avant 2020 (début des travaux en 2015) ;
 - la mise en service du tronçon Massy-Orly de ligne 18 à l'horizon 2027.

Les CDT engagent un partenariat entre l'Etat et les collectivités locales, sur la durée, pour favoriser le développement des secteurs desservis par les nouveaux réseaux de transports en commun et concourant au développement régional et aux objectifs du Grand Paris : une dynamique urbaine forte accompagnée des schémas de services, articulée avec l'arrivée des projets du Nouveau Grand Paris ; la confortation de pôles d'innovations et de développement économique en Sciences et Santé, dans le cadre d'un développement économique diversifié et du renforcement des initiatives partenariales en faveur de l'emploi et la formation.

Dans cette intention, le CDT Campus Sciences et Santé exprime une stratégie partagée entre les collectivités et l'Etat. Il indique des « objectifs » (titre 2) et contient des « engagements » (titre 3) que prennent ensemble les parties au contrat.

Notamment, les partenaires du contrat s'engagent à participer au pilotage des études qui les concernent, tel que défini dans les fiches action. Les résultats de ces études seront examinés par les différents porteurs de projets concernés afin de déterminer quelles seraient les suites à donner et dans quelles conditions.

Les objectifs et engagements définis dans le cadre du CDT ne couvrent pas l'ensemble des dimensions du développement local. Certaines thématiques, comme par exemple le développement culturel, ne sont ici que très succinctement abordées. Les objectifs et engagements définis dans le cadre du CDT sont concentrés autour des enjeux d'articulation entre transports, urbanisme et développement économique. D'autres modalités de partenariats portant sur d'autres champs des politiques publiques associent ou peuvent associer l'Etat et les collectivités territoriales.

Les projets définis dans le CDT s'inscrivent dans les orientations du SDRIF, notamment l'objectif de lutte contre l'étalement urbain, impliquant un développement urbain préférentiel du cœur de l'agglomération francilienne.

Le CDT Campus Sciences et Santé représente un instrument de mise en synergie des politiques publiques, au service d'objectifs partagés.

Le contrat fixe un cadre de coopération entre l'Etat et les collectivités, afin de pouvoir travailler conjointement années après années et de prendre les arbitrages communs qui seront nécessaires à la réalisation de l'ambition portée pour le territorial.

Les engagements consignés au titre 3 lient les parties autour de grands objectifs de développement du territoire. Ces objectifs sont formulés de façon générale. Il reviendra aux parties au contrat de définir les modalités de leur mise en œuvre et les politiques à engager.

Ils trouveront ainsi leur opérationnalité dans différentes politiques publiques ou procédures : des Zones d'Aménagement Concertées, qui font elles même l'objet d'enquêtes publiques, des documents de planification Plan Local d'Urbanisme,... qui ont leur procédure de consultation, des documents programmatiques, comme les Contrats de Projets Etat-Région ou les Programmes Locaux de l'Habitat, des actions conduites dans divers champs des politiques publiques (santé, développement économique, politique de la ville...), etc.

Il reviendra par contre aux parties, dans le suivi du contrat, de s'assurer que les projets et politiques mises en œuvre dans le territoire concourent effectivement aux objectifs définis dans le CDT.

Les annexes au CDT (le tableau des projets ou les fiches-actions) sont indicatives et présentent des actions en cours ou à engager, le plus souvent des études. Toutes correspondent à un état des lieux des actions à un « instant t ».

Le CDT Campus Sciences et Santé ne comporte pas de « déclaration de projet ».

Le décret du 24 juin 2011 relatif aux CDT indique que ces derniers doivent explicitement prévoir les actions et opérations pour lesquelles le CDT vaudrait déclaration de l'intérêt général. C'est une faculté de la loi sur le Grand Paris qui n'a pas été mise en œuvre ici.

Le CDT Campus Sciences et Santé ne se substitue pas aux procédures liées aux secteurs d'aménagement. Il n'est pas un «document d'urbanisme» à caractère prescriptif.

La réalisation des secteurs d'aménagement présentés à l'appui des objectifs de développement urbain et économique exposés au titre 2 du CDT est conduite par les collectivités et maîtrises d'ouvrage concernées et relève des procédures et démarches d'enquête publique qui leur sont propres (ZAC...) auxquelles s'appliquent les normes d'urbanisme supérieures (SDRIF, PLU). Le CDT est un contrat. Ce n'est pas un document prescriptif. Il n'intervient pas dans la hiérarchie des normes d'urbanisme. Les objectifs définis dans le CDT respectent les orientations du SDRIF. Le CDT réunit, pour améliorer leur cohérence, l'ensemble des projets d'aménagement engagés..

Le « volet financier » du CDT Campus Sciences et Santé porte, à ce stade, sur des engagements d'études conjointes.

Le bilan financier des opérations d'aménagement est défini et suivi par les maîtrises d'ouvrage, dans le cadre des procédures mises en place. Les CDT n'ont pas vocation à se substituer aux dispositifs de financement habituels, comme les CPER.

Le CDT Campus Sciences et Santé est un document évolutif, pour porter un partenariat inscrit dans le temps.

Instrument intervenant au service de stratégie de développement durable du territoire portée à l'échelle de la Vallée Scientifique de la Bièvre et rappelée au sein du SDT, il est appelé à évoluer tout au long de sa période de 15 ans. Le titre 4 précise ainsi des clauses de suivi, de révision et de modification... pour :

- suivre le calendrier et l'impact de la mise en œuvre des projets de transports, d'urbanisation, d'actions publiques... et, le cas échéant, ajuster les réponses communes ;
- élargir le cadre des parties au contrat. Notamment, le périmètre du CDT pourra être complété au fur et à mesure des révisions triennales par l'intégration des collectivités de la Vallée Scientifique de la Bièvre qui le souhaiteraient.

L'évaluation environnementale du CDT représente un outil dynamique pour une approche partagée des enjeux d'un développement durable.

L'évaluation environnementale, annexe au CDT, porte sur la dynamique générale définie dans le cadre du Contrat. Elle est complémentaire aux évaluations et approches environnementales qui sont mises en œuvre dans le cadre des procédures d'aménagement propres à chaque secteur opérationnel (par exemple, la ZAC Campus Grand Parc a fait l'objet d'une étude d'évaluation environnementale pour son dossier de création et fera l'objet d'une nouvelle étude pour son dossier de réalisation).

Par ailleurs, les politiques de développement durable (qualité de l'air, traitement des nuisances, eau, énergie, déchets...) sont définies et portées par les collectivités territoriales, avec l'ensemble de leurs partenaires. Elles ont dans ce domaine des ambitions fortes. La politique conduite dans le domaine de la géothermie, notamment, vise à réduire l'empreinte écologique du territoire. Ces politiques sont rappelées au titre 1 du projet de contrat. Elles sont bien entendu déployées, par les maîtrises

d'ouvrage concernées, dans le cadre de la mise en œuvre des opérations d'aménagement conduites sur le territoire.

L'évaluation environnementale, annexe au CDT, présente un « état initial » de l'environnement (défis de durabilités et environnementaux, caractéristiques géographiques et paysagères, flore et faune, enjeux urbains du point de vue des continuités écologiques, des trames vertes, des risques naturels...).

Menée de façon itérative avec le processus d'élaboration du CDT, l'évaluation environnementale a permis d'éclairer les parties au contrat sur les politiques et mesures qui permettront :

- de limiter au maximum les incidences négatives du CDT sur l'environnement,
- d'assurer que les acteurs compétents en matière d'environnement ont bien les capacités de prendre en charge les incidences négatives prévisibles sur l'environnement,
- de permettre une compréhension par le public des moyens mis en œuvre, à l'heure actuelle et à l'avenir, pour pallier ces incidences négatives prévisibles mais bien également pour faire du territoire du CDT un territoire innovant en matière de développement durable.

Ces préconisations en matière de prise en compte de l'environnement ont été inscrites directement dans le contrat, au titre 1, « La stratégie de développement durable », et non seulement dans le rapport environnemental.

Le Contrat de développement territorial Campus Sciences et Santé définit des objectifs de développement urbain et économique ambitieux, articulés avec la réalisation du Réseau Grand Paris Express. Il fixe également le cadre de leur mise en œuvre, entre l'Etat et les collectivités territoriales.

La définition de ces objectifs a pris appui sur les conclusions des analyses urbaines et économiques et des concertations conduites pour l'élaboration du projet de SDRIF et pour la définition du Réseau Grand Paris Express, posant le cadre d'un développement durable régional.

Leur conception, de plus, procède d'une réflexion sur les conditions d'un développement économiquement viable, socialement équitable et soutenable d'un point de vue environnemental.

Ainsi, ces objectifs déterminent ;

- des projets de ville mixte et équilibrée, associant l'ensemble des fonctions urbaines, pour une agglomération plus économe et robuste dans son fonctionnement ;
- des polarités scientifiques et économiques ancrées dans leur territoire, au travers de projets assurant la diffusion de leurs effets, pour conjuguer excellence et cohésion et répondre au défi d'une métropole attractive, mais également solidaire.

Sommaire

Avertissement	7
Titre 1 – Présentation et stratégie de développement durable du territoire	15
I - Présentation du territoire	15
<u>1. La Vallée Scientifique de la Bièvre</u>	<u>15</u>
1.1. Un «territoire de projets»	15
1.2. Un maillon du cône sud-francilien de l'innovation	20
<u>2. Un référentiel et des orientations stratégiques partagées</u>	<u>22</u>
2.1. Un schéma de référence pour l'aménagement et le développement du territoire	22
2.2. Une contribution à un développement régional durable	28
<u>3. Une coopération soutenue avec les autres territoires du cône sud-francilien de l'innovation</u>	<u>29</u>
3.1. Avec Paris	29
3.2. Avec le pôle de Saclay	29
3.3. Avec Seine-Amont, Créteil, Evry	30
3.4. Avec Orly	30
3.5. Avec Grand Paris Seine Ouest	30
3.6. Avec La Défense	30
II - A l'horizon 2020/2025, une situation nouvelle en matière de transports en commun	33
<u>1. La modernisation du réseau actuel et les projets du plan de mobilisation</u>	<u>33</u>
<u>2. Le nouveau réseau de transports en commun Grand Paris Express</u>	<u>33</u>
<u>3. Impacts et leviers de développement</u>	<u>38</u>
3.1. Le développement urbain	38
3.2. Le développement économique	38
3.3. L'accessibilité du territoire	39
3.4. L'impact social et sanitaire	39
3.5. L'impact environnemental	40
III - La stratégie de développement durable	41
<u>1. Une stratégie de développement durable déployée dans l'ensemble des politiques conduites par les collectivités territoriales de la Vallée Scientifique de la Bièvre</u>	<u>41</u>
1.1. Climat - énergie	41
1.2. Déplacements alternatifs	42
1.3. Gestion des eaux	42
1.4. Politiques de traitement des déchets	43
1.5. Lutte contre les nuisances sonores et intégration urbaine des grandes infrastructures	43
1.6. Trames verte et bleue	44
1.7. Enjeux paysagers et patrimoniaux	45
<u>2. Cinq conditions spécifiques de développement durable.</u>	<u>46</u>
2.1. La perspective d'un équilibre habitat/emploi	46
2.2. La préservation de la diversité économique et sociale	47
2.3. La confortation du rapport ville/nature, une approche singulière et partagée des projets urbains de la Vallée Scientifique de la Bièvre	47
2.4. Une mobilisation commune en faveur de la ville des «courtes distances»	48

2.5. L'accompagnement du développement urbain par celui des offres de services à la population 49

Titre 2 – Objectifs et priorités 51

I - Une dynamique urbaine forte, articulée autour de l'arrivée du métro Réseau Grand Paris Express 51

1. Deux secteurs opérationnels emblématiques, accompagnés par de nombreuses opérations complémentaires 55

1.1. Campus Grand Parc 55

1.2. Le site de la DGA à Bagneux 57

1.3. Autres secteurs opérationnels concourant aux objectifs du CDT 59

2. Les objectifs et axes de travail transversaux pour un développement urbain et économique équilibré et diversifié 62

2.1. Le volet habitat 62

2.2. Le volet mobilité 64

2.3. Le volet foncier 64

2.4. Le volet politique de la ville 67

2.5. Le volet services et équipements publics 68

2.6. Le volet énergie 69

2.7. Le volet approvisionnement des matériaux 69

II - Le développement des pôles d'innovation et de développement économique du Grand Paris 71

1 Le pôle santé, ambition internationale et ancrage local 71

1.1. Le biocluster 71

1.2. Un territoire « en santé » 76

2. Des politiques de développement économique pour un développement ancré dans le territoire, partagé et maîtrisé 79

2.1. Le volet foncier et immobilier 80

2.2. Le volet emploi et formation 81

2.3. Le volet insertion 81

2.4. Le volet numérique 82

2.5. Le volet intelligence économique 82

Titre 3 – Partenariats et modalités de mise en œuvre des objectifs 83

I - Engagements sur des secteurs pré-opérationnels et opérationnels 83

1. Campus Grand Parc 83

2. Site DGA Bagneux 83

3. Autres secteurs opérationnels 83

II - Engagements pour la mise en œuvre de stratégies transversales 84

1. Le développement du pôle santé 84

1.1. La confortation du pôle de formation et recherche 84

1.2. Des programmes d'accompagnement visant l'ancrage territorial du biocluster 84

2. Un développement économique diversifié et profitant aux populations locales 85

2.1. La mobilisation pour un développement économique diversifié 85

2.2. Une démarche pilote d'insertion et de formation 85

3. Un développement urbain équilibré 85

3.1. La définition de schémas de services	85
3.2. Un partenariat dans le domaine de la politique de la ville.	86
3.3. La mobilisation des acteurs de l'habitat	86
3.4. L'articulation des dynamiques urbaines et des mobilités	86
<u>4. L'objectif d'un taux d'emploi de 1 au terme des 15 ans</u>	<u>86</u>
4.1. Un «chemin» vers l'équilibre emploi habitat	87
4.2. Un dispositif de suivi et de mobilisation partenarial	87
<u>5. Une stratégie foncière d'accompagnement</u>	<u>87</u>
Titre 4 – Conditions de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation du contrat de développement territorial	89
<u>1. Pilotage du CDT</u>	<u>89</u>
1.1. Comités de pilotage	89
1.2. Modalités de suivi et préparation technique des comités de pilotage	90
<u>2. Adaptation des politiques contractuelles et de planification</u>	<u>90</u>
<u>3. Calendriers d'évolution et de révision du CDT</u>	<u>91</u>
3.1. Révision - Modification	91
3.2. Echéances de travail et feuille de route	91
<u>4. Démarches d'association et de participation</u>	<u>91</u>
<u>5. Programmes de travail partenariaux, associés au CDT</u>	<u>91</u>
<u>6. Indicateurs de suivi et de pilotage</u>	<u>91</u>
Annexes	93
<u>Annexe 1 – Schéma de référence pour l'aménagement et le développement du territoire de la Vallée Scientifique de la Bièvre</u>	<u>93</u>
<u>Annexe 2 – Tableaux récapitulatifs</u>	<u>93</u>
Tableau des projets	93
Tableau spécifique : programmations dans le domaine de l'habitat	93
<u>Annexe 3 - Echéances de travail et feuille de route</u>	<u>94</u>
<u>Annexe 4 - Programme d'études pour la première période triennale</u>	<u>95</u>
<u>Annexe 5 (annexe obligatoire) - Le diagnostic spécifique logement</u>	<u>96</u>
<u>Annexe 6 (annexe obligatoire) – L'évaluation environnementale</u>	<u>96</u>
Fiches actions	103

Titre 1 – Présentation et stratégie de développement durable du territoire

I - Présentation du territoire

Chiffres clés (Insee RP 2009)

Vallée Scientifique de la Bièvre (périmètre CDT)

18 villes (8 villes)

587 692 habitants (240 098 habitants)

68 km² (25 km²) - 8 650 hab/km² (9 750 hab/km²)

224 245 emplois (89 705 emplois)

1. La Vallée Scientifique de la Bièvre

1.1. Un «territoire de projets»

1.1.1. Une géographie du développement urbain et économique de l'agglomération parisienne

La démarche de la Vallée Scientifique de la Bièvre est le fruit de la rencontre entre élus, responsables des établissements de formation et de recherche, acteurs économiques et sociaux, à l'initiative du Conseil de développement du Val-de-Marne.

Ensemble, ils ont identifié une solidarité d'enjeux et des nécessités d'actions, à partir :

- d'une géographie physique, celle de la vallée de la Bièvre, à partir de son entrée dans la zone centrale de l'agglomération parisienne.

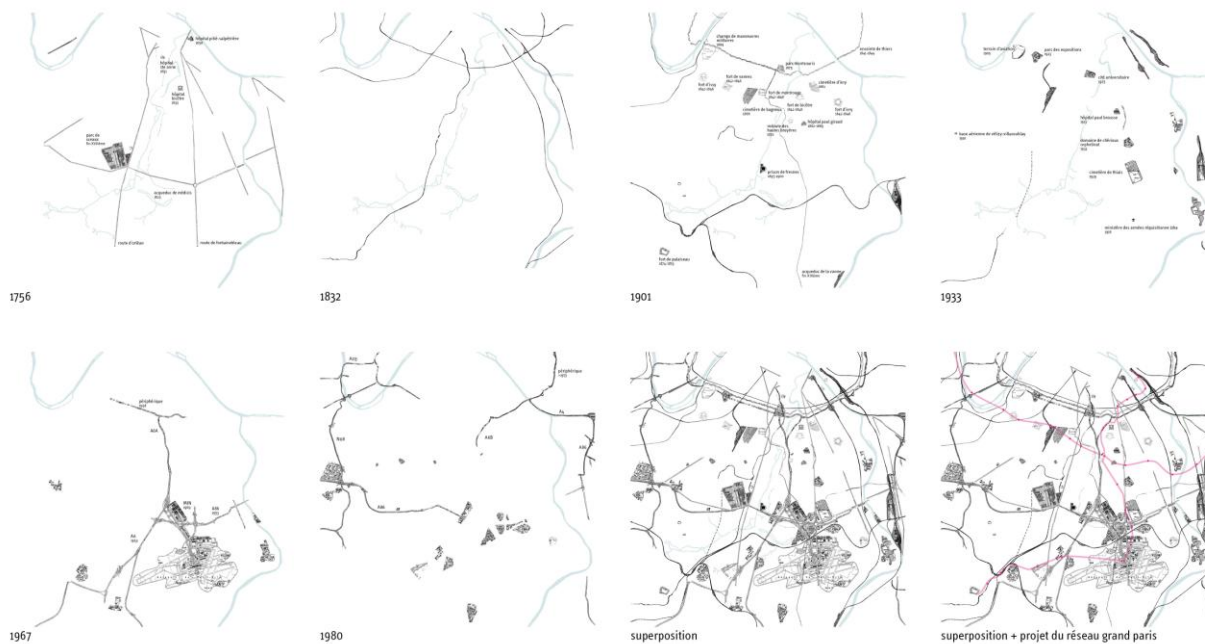
- d'une géographie du développement urbain et économique de l'agglomération parisienne.

La Vallée Scientifique de la Bièvre est au carrefour de deux dynamiques métropolitaines : elle est située sur un axe de déploiement des activités scientifiques et universitaires franciliennes ; elle est également en prise avec les mutations économiques et sociales du coeur de l'agglomération parisienne.



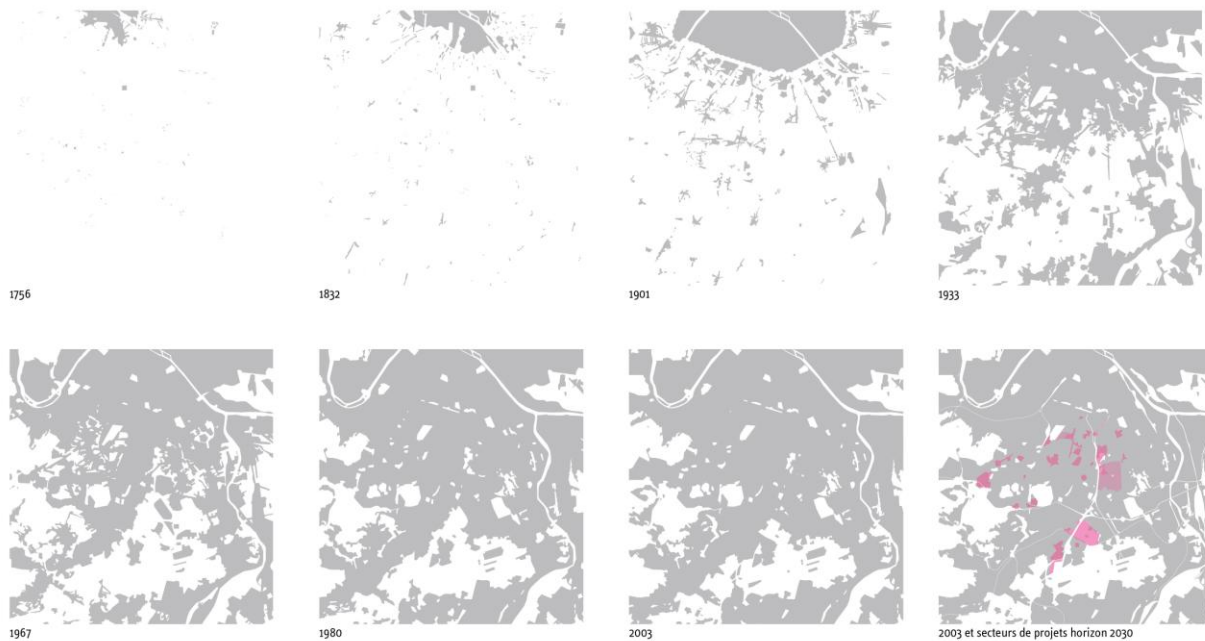
Evolution historique et développement des tissus urbains de la Vallée Scientifique de la Bièvre (TVK 2012)_

ÉVOLUTION HISTORIQUE DES GRANDES ENTITÉS



CONTRIBUTIONS AU SCHEMA DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DE LA VALLÉE SCIENTIFIQUE DE LA BIÈVRE / SEPTEMBRE 2012 / TRÉVELO & VIGER-KOHLER ARCHITECTES URBANISTES

DÉVELOPPEMENT DU TISSU URBAIN



CONTRIBUTIONS AU SCHEMA DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DE LA VALLÉE SCIENTIFIQUE DE LA BIÈVRE / SEPTEMBRE 2012 / TRÉVELO & VIGER-KOHLER ARCHITECTES URBANISTES




Grandes caractéristiques urbaines et paysagères (TVK 2012)

PAYSAGE ET DIVERSITÉ DES ESPACES OUVERTS VERS UNE MISE EN RÉSEAU

espace ouvert

-  boisé, aménagé
-  intérieur
-  cimetière
-  terrain de sport
-  cultivé
-  délaissé
-  voie plantée

piste cyclable

-  piste à bande cyclable
-  chemin mixte (voie verte)
-  route partagée (couloir de bus ou route calme)

périmètre d'engagement SDT (périmètre VSB)

secteur de projet

voie principale

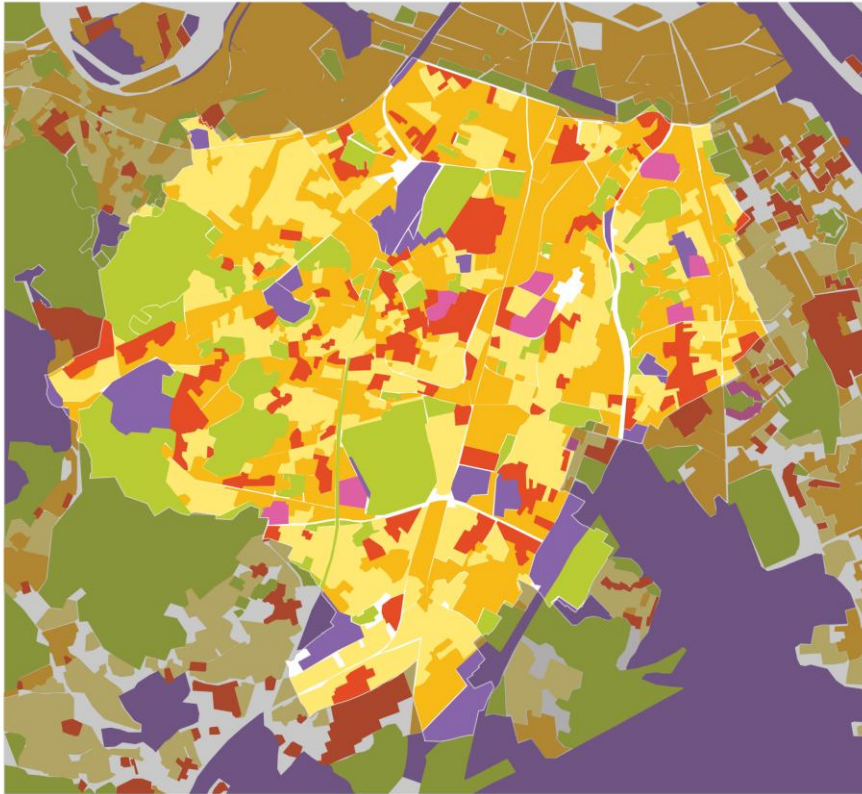
voie ferrée



CONTRIBUTIONS AU SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL DE LA VALLÉE SCIENTIFIQUE DE LA BIÈVRE / SEPTEMBRE 2012 / TRÉVELO & VIGER-KOHLER ARCHITECTES URBANISTES

MOSAÏQUE :
MORPHOLOGIE DES
TISSUS URBAINS

- qualité du tissu**
- >mosaïque "ordinaire"
 - nappes pavillonnaires
 - zones mixtes
 - >mosaïque "extraordinaire"
 - grands ensembles
 - espaces verts
 - regroupement d'activités
 - secteurs "recherche-enseignement-santé"



CONTRIBUTIONS AU SCHEMA DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DE LA VALLEE SCIENTIFIQUE DE LA BIEVRE / SEPTEMBRE 2012 / TRÉVELO & VIGER-KOHLER ARCHITECTES URBANISTES

1.1.2. Un territoire - réseau

La démarche de la Vallée Scientifique de la Bièvre a pris place dans cette double géographie, dans le cadre d'un territoire qui s'est progressivement dessiné et déterminé par le réseau des acteurs et collectivités parties prenantes.

Elle recouvre aujourd'hui 18 communes et regroupe 4 intercommunalités (CA de Val de Bièvre dans le Val-de-Marne, CA Sud de Seine, CA des Hauts-de-Bièvre et CC de Châtillon-Montrouge dans les Hauts-de-Seine).

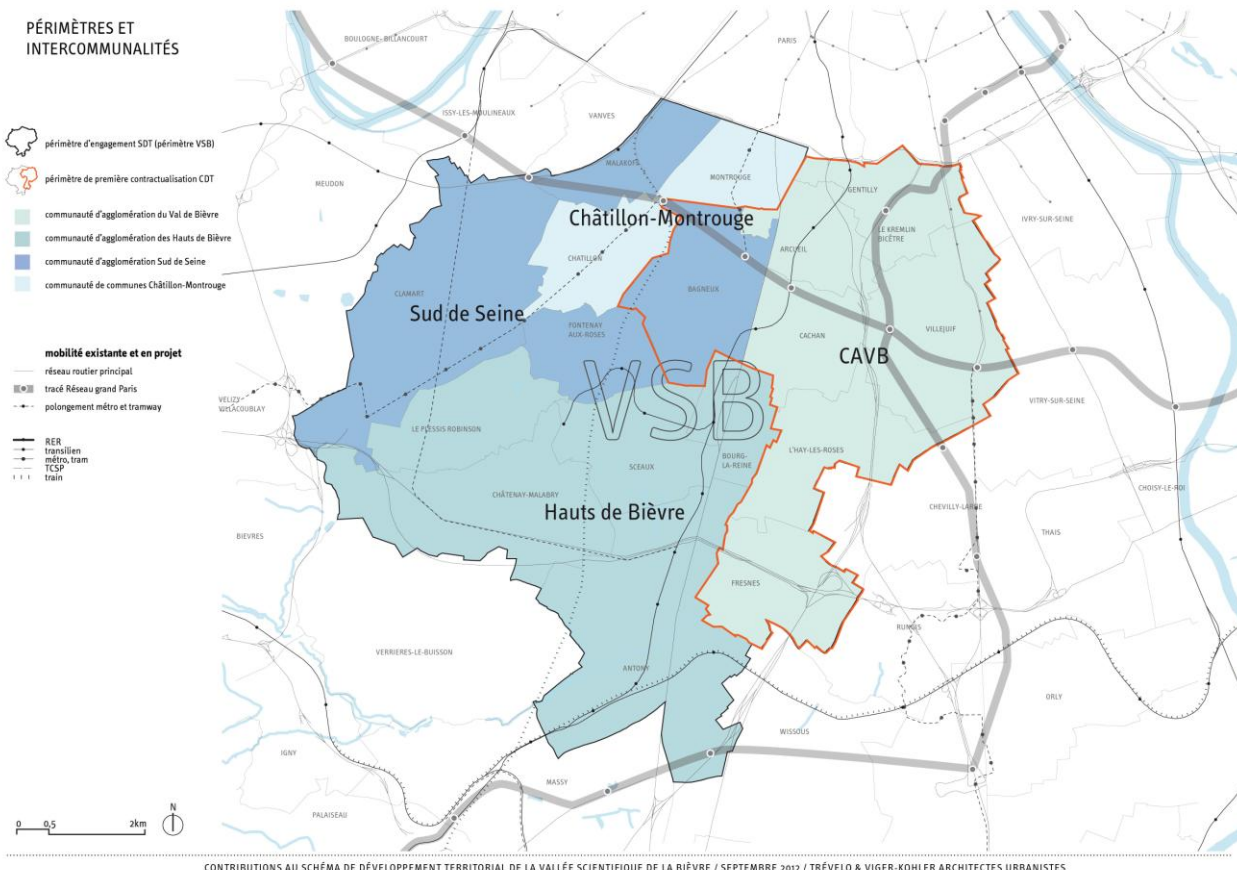
En 1999, la création du Conseil de développement de la Vallée Scientifique de la Bièvre a permis la constitution d'un premier espace de travail et de coopération.

En 2003, afin d'animer la démarche territoriale, 14 villes, leurs intercommunalités - rejointes en 2006 par les 2 conseils généraux du Val-de-Marne et des Hauts-de-Seine - ont décidé de se regrouper au sein d'une association, la Conférence territoriale de la Vallée Scientifique de la Bièvre.

En 2006, les villes et intercommunalités de la Vallée Scientifique de la Bièvre et leurs partenaires ont défini et présenté, lors des secondes assises, une charte de développement territorial.

En 2010, le schéma de référence pour l'aménagement et le développement de la Vallée Scientifique de la Bièvre a donné une représentation commune des dynamiques économiques et urbaines au sein du territoire.

En 2012, l'ensemble des collectivités ont décidé d'élaborer un Schéma de développement territorial et, pour 8 d'entre elles (périmètre en rouge ci-dessous), de formaliser objectifs et engagements au sein d'un Contrat de développement territorial.



1.2. Un maillon du cône sud-francilien de l'innovation

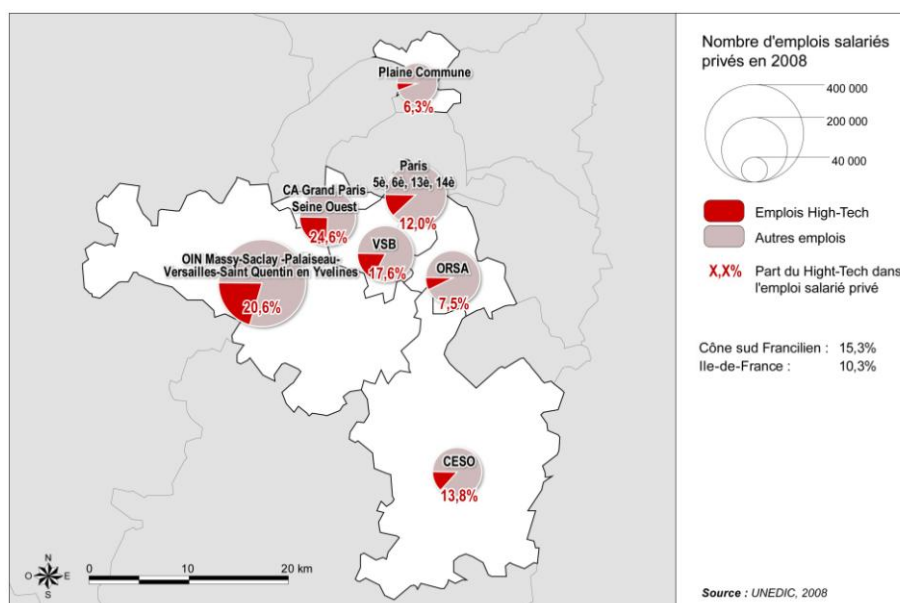
1.2.1. Une vallée «scientifique et technologique»

La Vallée Scientifique de la Bièvre est l'un des territoires du cône sud-francilien de l'innovation, lequel, des quartiers universitaires parisiens au cluster du Plateau de Saclay, a représenté, dans une continuité historique et géographique, un axe de développement des activités universitaires et scientifiques en Ile-de-France.

La Vallée Scientifique de la Bièvre se caractérise ainsi par une forte densité d'activités d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation (instituts de recherche, universités, grandes écoles, centres hospitaliers, grandes entreprises et PME technologiques ...), avec près de 35 000 étudiants et 8 500 chercheurs.

Ces activités, réparties et insérées dans le tissu urbain, offrent la potentialité d'un "campus urbain" à condition « d'ouvrir » les campus et de renforcer les proximités entre les fonctions scientifiques, économiques, urbaines, de loisirs...

Dans le domaine économique, cette caractéristique est à corrélérer avec un taux d'emploi high-tech supérieur à la moyenne régionale (près de 18% contre 10%).



Un poids élevé du « high-tech » dans l'emploi salarié privé (ACADIE – Schéma de référence 2010)

La consolidation et le renforcement des pôles de formation supérieure et de recherche sont ainsi des objectifs des collectivités de la Vallée Scientifique de la Bièvre.

Plusieurs projets sont conduits par les collectivités pour renforcer cette caractéristique de « campus urbain », comme la construction d'une résidence pour chercheurs de 265 unités à Gentilly.

Des projets visent à favoriser l'installation des activités de type PME / PMI technologiques, avec la construction d'une offre immobilière mixte adaptée. Les collectivités territoriales ont ainsi mené à bien la réalisation d'un immobilier pour les entreprises issues de la recherche (Villejuif Bio Park, La Fabrique à Cachan, incubateur Centrale à Châtenay-Malabry, pépinière à Montrouge ...).

D'autres démarches visent à renforcer le lien avec les populations locales, via les dispositifs de formation et d'accès à l'emploi. La présence dans le territoire des activités de recherche et d'innovation peut être mise en rapport avec les situations dans le domaine de l'emploi pour susciter des passerelles avec l'enseignement secondaire, avec les formations continues pour adultes, ainsi que des partenariats et des projets pilotes en matière de qualification, en résonance avec les spécialisations économiques du territoire.

1.2.2. Un pôle santé

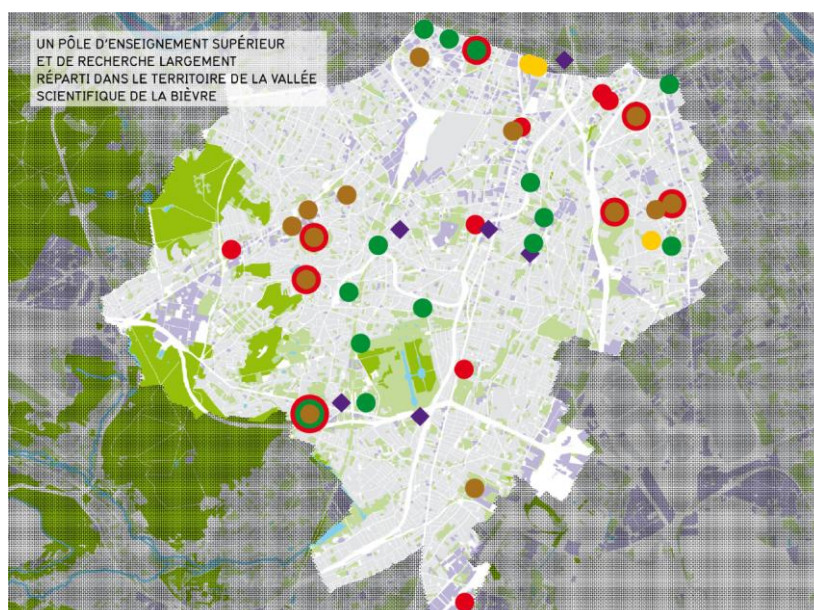
Au sein du cône sud-francilien de l'innovation, la Vallée Scientifique de la Bièvre est le pôle santé, en raison notamment de la présence d'un important pôle hospitalo-universitaire et de plusieurs implantations économiques (des grands groupes, comme Sanofi, mais également tout un ensemble d'entreprises, start-up, PME-PMI ou ETI).

Cette mise en exergue de la thématique santé est la conséquence d'un nombre important de projets dans ce domaine. Elle ne doit pas conduire à mésestimer d'autres composantes des pôles de recherche ou secteurs d'activité de la VSB, comme l'ingénierie ou l'économie numérique. Elle constitue, avant tout, le reflet d'une dynamique d'acteurs.

Ainsi, le développement du Campus santé s'appuie sur :

- des sites majeurs d'ampleur métropolitaine comme Campus Grand Parc autour de l'Institut Gustave Roussy à Villejuif, ou comme le Panorama autour du CEA et de l'Hôpital Antoine Béclère à Clamart et Fontenay-aux-Roses ;
- un réseau d'acteurs particulièrement dense et varié sur le territoire (hôpitaux publics et privés, centres de recherche et centres universitaires, Centres municipaux de santé, entreprises ...) ;
- une dynamique de projets : Ecole universitaire interdisciplinaire de santé de l'Université Paris Sud 11, Cancer Campus, IHU Cancer, projets de Départements Hospitalo-universitaires...

Les développements de la recherche, de la formation universitaire, et de l'innovation en santé, s'accompagnent d'un travail sur l'émergence d'un "territoire pilote en santé". Il s'agit de mieux répondre aux besoins des populations locales en matière d'offre de santé et d'améliorer l'attractivité du territoire de la Vallée Scientifique de la Bièvre auprès des personnels de santé.



Un « campus urbain » (IAU – Schéma de référence 2010)

2. Un référentiel et des orientations stratégiques partagées

2.1. Un schéma de référence pour l'aménagement et le développement du territoire

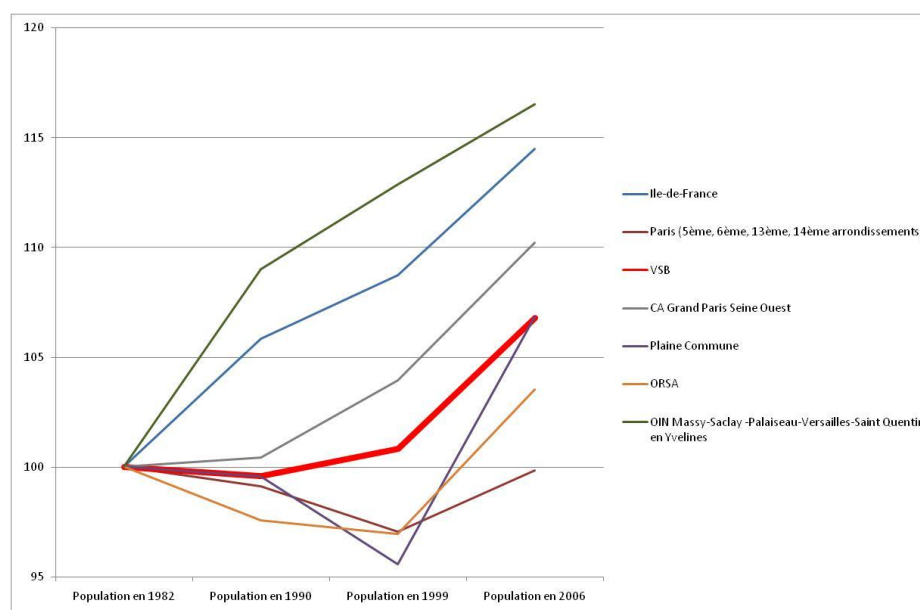
En 2010, la Vallée Scientifique de la Bièvre s'est dotée d'un schéma de référence pour l'aménagement et le développement. Appuyé sur une analyse des évolutions économiques et sociales, il a permis de dégager un chemin de développement urbain singulier, traversé de plusieurs « séquences projets ».

Ce document, appuyé sur les travaux conduits avec TVK, Acadie et l'IAU d'Ile-de-France, dresse le portrait de la situation urbaine du territoire. Son élaboration a permis la définition, avec les élus du territoire, de plusieurs orientations stratégiques.

2.1.1. Analyses économiques et sociales

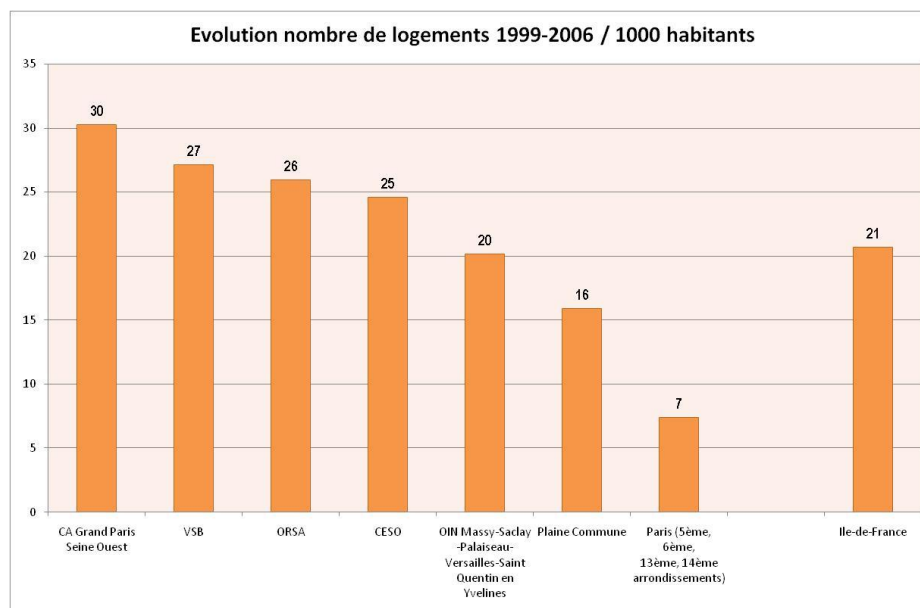
Les analyses économiques et sociales conduites lors de l'élaboration du schéma de référence ont fait ressortir quatre phénomènes, mesurés à l'échelle de la Vallée Scientifique de la Bièvre :

- Une dynamique démographique soutenue, liée à une dynamique d'évolution urbaine.
De 1999 à 2006, la population a augmenté de près de 6%, plus que la moyenne régionale.



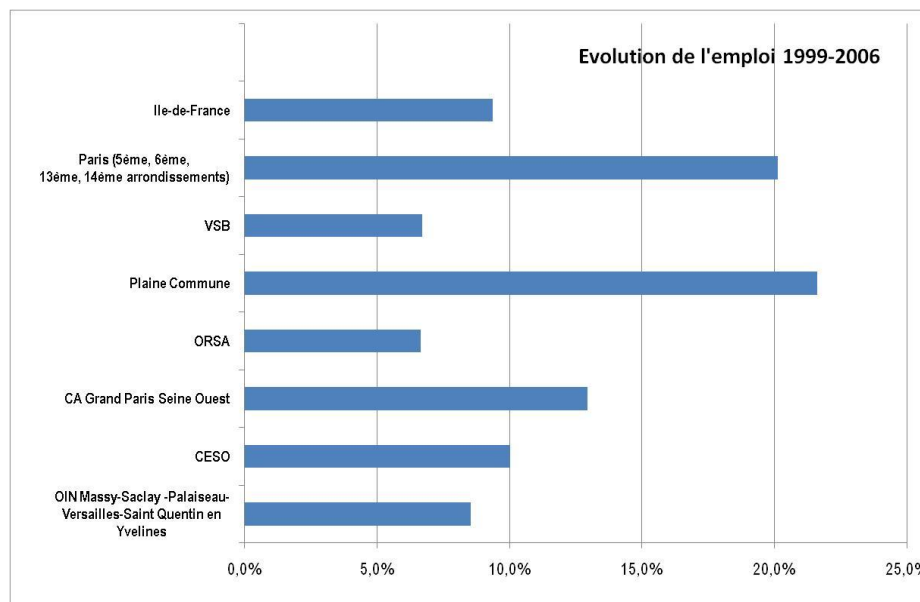
Une reprise démographique amorcée en 1990 et qui s'est accélérée depuis 1999 (ACADIE – Schéma de référence 2010)

- Une croissance du parc de logements supérieure à la moyenne régionale.
Entre 1999 et 2005, 2290 logements ont été construits dans la Vallée Scientifique de la Bièvre en moyenne chaque année. Entre 2005 et 2009, cette production s'est élevée à 2360 logements.

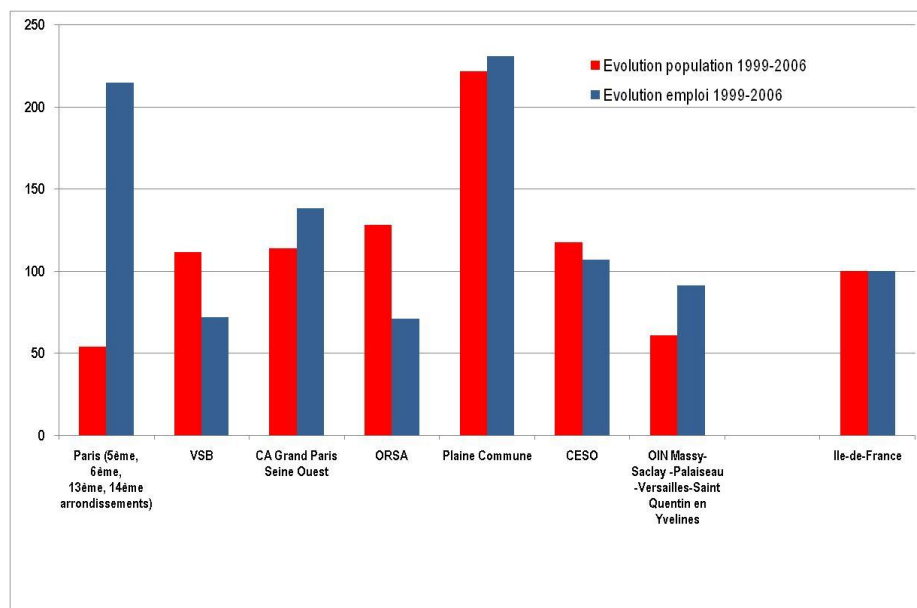


Une croissance du parc de logements supérieure à la moyenne régionale (ACADIE – Schéma de référence 2010)

- Un décrochage par rapport à la dynamique régionale en termes d'emplois.
 Pour autant, depuis 1990, la Vallée Scientifique de la Bièvre est en retrait en matière d'évolution de l'emploi par rapport à la dynamique régionale. De 1999 à 2006, l'emploi a progressé de 7% contre 9% au plan régional. En raison de cette dynamique moindre en termes d'emplois que d'habitants, le territoire de la Vallée Scientifique de la Bièvre, avec des profils de développement différenciés selon les villes, connaît globalement un risque de spécialisation dans la fonction résidentielle. En 2007, sur le périmètre CDT, le taux d'emploi est de 0,75 (0,76 CAVB et 0,71 Bagneux), et le taux de chômage est de 11,4% (11% CAVB et 13,3% Bagneux).



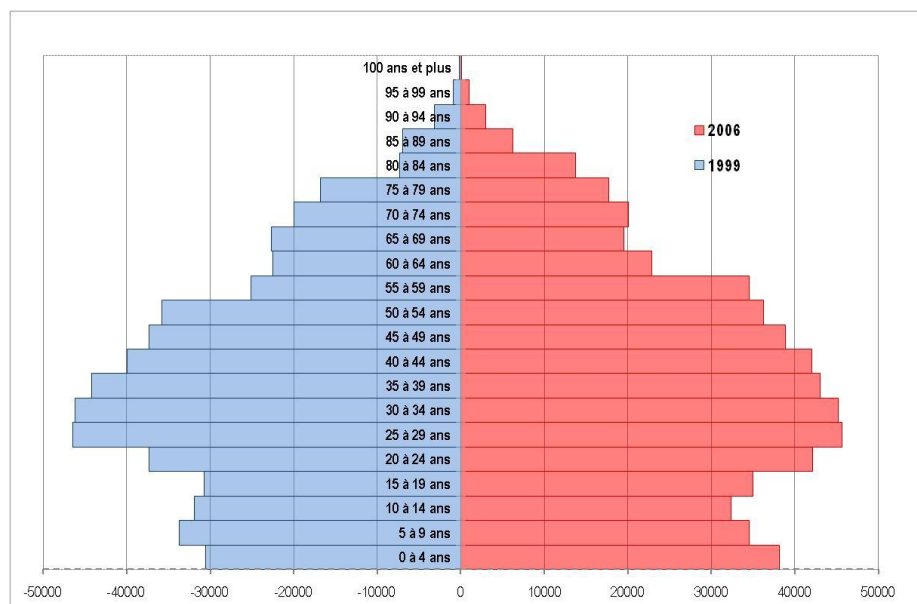
Un décrochage par rapport à la dynamique régionale en matière d'emploi (ACADIE – Schéma de référence 2010)



Une spécialisation dans la fonction résidentielle (ACADIE – Schéma de référence 2010)

- Un risque de spécialisation économique et sociale.

La caractéristique high-tech du profil économique du territoire s'affirme (17,6% des emplois salariés privés, contre 10,3% au plan régional), au détriment des activités de fabrication. Dans le même temps, les profils sociologiques évoluent (progression de la part des cadres et professions intellectuelles supérieures, surreprésentation des retraités, place croissante des ménages en «deuxième accession», au détriment des ouvriers et employés, des jeunes ménages, etc.). Ces tendances accentuent les disparités internes et, si l'on n'y prend garde, loin de résorber les difficultés des quartiers sensibles, pourraient renforcer leur isolement.



Une progression des ménages en 2^{ème} accession (Insee 1999 – 2006 / ACADIE – Schéma de référence 2010)

2.1.2. Orientations stratégiques

Les évolutions économiques et sociales ont fait ressortir deux objectifs :

- un principe de diversité économique et sociale, à conserver et à entretenir, notamment par le maintien et le soutien au développement d'une activité productive et de services diversifiée et le développement d'un immobilier d'entreprise permettant de conforter les PME-PMI du territoire ;

- un principe d'équilibre :

- ° entre habitat et emploi,
- ° entre projets d'intensité urbaine et espaces diffus au sein du territoire,
- ° entre rythme des projets et capacité du territoire à les réaliser,
- ° entre développement urbain et développement des équipements et des services publics nécessaires... ;

Deux ambitions ont été définies :

- «Territorialiser l'excellence», c'est-à-dire un développement de la fonction scientifique dans un souci d'ancrage local (prise en compte des conditions territoriales de l'excellence : logements, aménités urbaines, services...) et de rayonnement avec l'ensemble des composantes du territoire (partenariat avec les entreprises, interactions avec les politiques publiques locales, avec les politiques de l'emploi et de la formation..).

Cette ambition est aussi une proposition de complémentarité avec le pôle de Saclay, une orientation «sciences appliquées», vers le partenariat avec les PME-PMI.

- Inventer de nouvelles réponses au défi de la préservation des équilibres économiques et sociaux en métropole, un champ d'initiatives pour les politiques publiques des villes et intercommunalités de la Vallée Scientifique de la Bièvre (en matière d'offre d'habitat adapté, d'économie de services, etc.).

2.1.3. Cadres d'un projet partagé

Un mode urbain entre discrétion et intensité

Le territoire de la Vallée Scientifique de la Bièvre poursuit "un chemin de développement" urbain singulier, par comparaison avec d'autres secteurs de la métropole, où les espaces d'aménagement nouveaux ou de redéveloppements apparaissent plus massifs et concentrés.

Le schéma de référence pour l'aménagement et le développement de la Vallée Scientifique de la Bièvre avait révélé un développement urbain important, notamment en raison d'une croissance du parc de logements supérieure à la moyenne régionale, mais qui reste discret et diffus sur l'ensemble du territoire.

Il prend place dans un tissu urbain composite, dans le cœur dense de la métropole, en lien avec d'autres polarités économiques et urbaines (Paris, Grand Paris Seine Ouest, Orly, Seine-Amont, Saclay...). La géographie de vallée et la topographie marquée offrent des opportunités de projet, de développement et d'intensification urbaine.

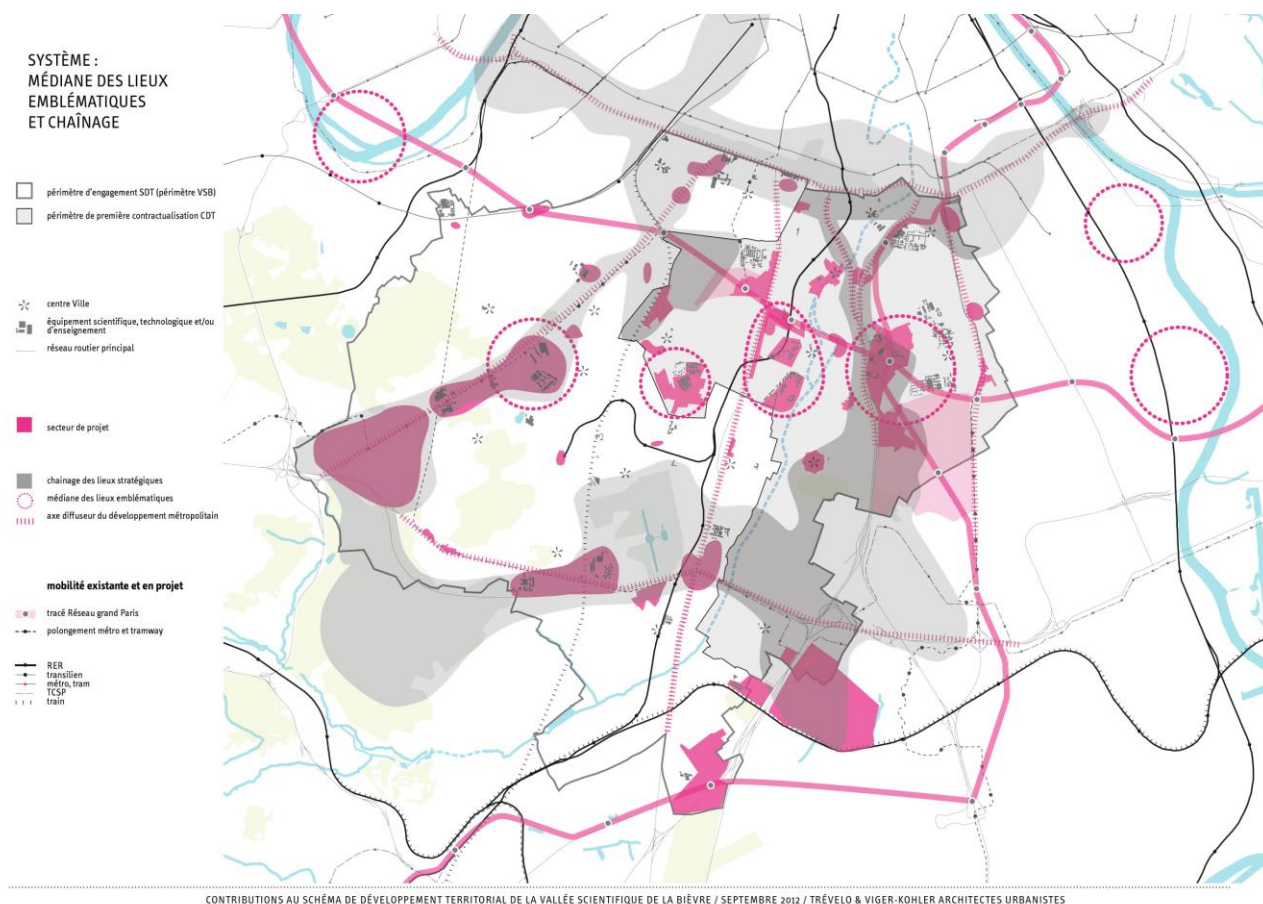
Mais ces dynamiques de projets fortes, ce "chemin de développement urbain singulier" de la Vallée Scientifique de la Bièvre correspond à une somme de projets de taille locale et répartis dans le territoire.

Des « séquences projets » pour répondre aux grands défis urbains, économiques et sociaux de la métropole.

Les « séquences projets » se constituent autour d'inducteurs (notamment les grandes voies qui parcourent le territoire, ayant vocation à devenir des avenues urbaines, RD920 et RD7), et de deux grands axes de développement :

- le « ring des espaces en mutation », le long du boulevard périphérique, de la RD906, de l'A86 et de l'A6 où une succession de secteurs de mutation urbaine décrivent un anneau, qui constitue une des lignes de force du développement du territoire.

- « l'axe des campus », avec des sites de projets existants ou potentiels (Campus Grand Parc, Campus de Cachan, DGA à Bagneux, Panorama à Fontenay-aux-Roses et Clamart) ;



Des « séquences projets » pour répondre aux grands défis du développement urbain, économique et social de la métropole : la ville dans la pente ; des lieux emblématiques ; un chaînage de territoires stratégiques (TVK – Schéma de référence 2010)

CHIFFRES CLES

Vallée Scientifique de la Bièvre (périmètre SDT et périmètre CDT "Campus Sciences et Santé")

Octobre 2012 - DRIEA IF (SA/DATM/UVAT)

Thématiques	Indicateurs	Données						Sources et observations	
		Vallée Scientifique de la Bièvre	CDT Campus Sciences et Santé	92	94	Petite couronne	Région		
Nombre de communes		18	8	36	47	123	1 281		
Superficie (km²)		68	25	176	245	657	12 012		
Population / Caractéristiques sociales	Population 2008 (habitants)	580 325	237 277	1 549 619	1 310 876	4 366 961	4,9 %*	INSEE RP 2008 - Population municipale	
	Evolution moy. annuelle 1990 -1999 - nbre / taux (9 ans)	722 / 0,13	-25 / -0,01	4 113 / 0,29	1 269 / 0,10	5 575 / 0,14	32 287 / 0,30	RGP 1990 et 1999 - Solde migratoire + accroissement	
	Evolution moy. annuelle 1999 -2008 - nbre / taux (9 ans)	4498 / 0,81	1665 / 0,73	13 438 / 0,91	9 324 / 0,74	36 488 / 0,87	78 680 / 0,7	RGP 1999 - RP 2008 - Solde migratoire +	
dont due au solde migratoire - nbre / taux (9 ans)	-106 / -0,02	-369 / -0,16	-1 326 / -0,09	-2 101 / -0,17	-7 220 / -0,17	-24 103 / -0,21	RGP 1999 - RP 2008	
	Densité de population des espaces urbains (hab/km²)	9 305	9 752	10 347	6 820	7 935	4 545	RP 2008-M OS 2008 - population/superficie des	
	Densité de population des espaces d'habitat (hab/km²)	17 208	19 524	21 412	13 951	16 628	10 018	RP 2008-M OS 2008 - population/superficie des	
	Densité de logement des espaces d'habitat (log/km²)	7 949	8 748	10 391	6 221	7 418	4 621	RP 2008-M OS 2008 - parc logement/superficie des	
	Taille moyenne des ménages (nbre)	2,25	2,29	2,22	2,34	2,37	2,33	RP 2008	
	Indice de jeunesse en 2008	1,35	1,45	1,40	1,45	1,58	1,50	RP 2008 - Moins de 20 ans / plus de 60 ans	
	Revenu annuel par ménage (euros)	38 692	32 194	46 714	36 560	37 775	40 864	Estimation	
	Taux de chômage 2008 (%)	9,6	11,5	9,7	11,0	12,3	10,8	RP 2008 - Taux de chômage des 15-64 ans	
	Evolut* taux de chômage 1999-2008 (pts)	-0,24	-0,14	-0,57	-0,81	-0,77	-0,82	RP 2008	
	Part des diplômés > ou = à BAC+2 en 2008 (%)	37,7	30,1	42,4	30,5	31,1	33,6	RP 2008	
	Part des actifs cadres 2008 (%)	31,4	23,1	36,6	23,8	25,4	27,6	RP 2008 - Actifs occupés 15-64 ans cadres / actifs occupés 15-64 ans	
	Evolut* part actifs cadres 1999-2008 (pts)	6,42	4,52	7,22	4,88	5,21	4,89	RP 2008	
	Indice de Développement Humain	0,73	0,66	0,75	0,66	0,63	0,68	méthode @d DRIEA - 2006	
	Emploi et activités	Emploi 2008 (nombre)	221 097	88 817	930 024	510 703	1 975 948	3,9 %*	INSEE RP 2008 exploitation principale - Emploi total
Evolution moy. annuelle 1990-1999 (9 ans) - nbre et taux		-312 / -0,15	-14 / -0,02	3 198 / 0,40	-294 / -0,06	2 141 / 0,12	-3 775 / -0,07	RP 2008 exploitation complémentaire	
Evolution moy. annuelle 1999-2008 (9 ans) - nbre et taux		1650 / 0,77	497 / 0,57	12 090 / 1,40	4 581 / 0,93	22 820 / 1,23	62 934 / 1,19	RP 2008 exploitation complémentaire	
Secteurs d'activités principaux (VSB / CDT)		Gestion	15,7%	14,6%					
		Santé action soc	11,1%	13,6%					RP 2008 exploitation complémentaire - emploi total
		Administration publique	10,5%	13,5%					
Secteurs d'activités sur-représentés par rapport à la région (VSB / CDT)		Santé action soc	11,1%	13,6%				7,4%	
		Conception Recherche	7,7%					4,9%	RP 2008 exploitation complémentaire - emploi total
		Administration publique	10,5%	13,5%				9,3%	
Part des emplois de cadres 2008 (%)		30,5	28,0	39,5	21,4	29,9	27,4	RP 2008 - Emplois CSP cadres / total emplois	
Evolut* part emplois cadres 1999-2008 (pts)		4,95	5,13	7,57	4,58	6,33	4,86	RGP 2008	
Part des emplois de cadre des fonctions métropolitaines		20,5	17,3	31,5	13,2	21,7	19,2	RP 2008 - cadres en conception-recherche, prestations intellectuelles, commerce inter entreprises, gestion et culture-loisirs	
Parc de bureaux déc. 2007 (m² SHON) provisoire		2 135 396	725 781	11 723 736	3 445 857	19 995 399	4,3 %*	ORIE (Observatoire régional de l'immobilier d'entreprise) - DGFIIP	
Constr° moy/an de bureaux 1999-2009 (m² SHON)		104 359	30 507	409 963	117 910	740 111	7,8 %*		
Constr° moy/an d'industrie-stockage 1999-2009 (m² SHON)		14 328	6 258	59 289	97 259	286 676	1 %*	SITADEL (PC autorisés non annulés) - Moyenne annuelle sur 11ans	
Constr° moy/an de commerces 1999-2009 (m² SHON)		23 453	13 691	52 966	50 527	170 852	4,2 %*		
Constr° moy/an d'activités autres 1999 - 2009 (m² SHON)		59 708	27 591	214 054	159 519	525 987	4 %*		
Population / Emploi	Taux d'emploi 2008	0,75	0,74	1,15	0,77	0,90	0,94	INSEE RP 2008 - Emplois / population active totale	
	Evolut* du taux d'emploi 1999 - 2008 (pts)	-0,01	-0,04	0,03	0,01	0,03	0,02		
	Actifs 2008 (nombre)	295 727	119 265	806 421	664 935	2 204 308	5 942 827	RP 2008 exploitation principale - Actifs 15-64 ans	
	Evolution moy annuelle 1999-2008 (9 ans) - nbre et taux	3014 / 1,07	864 / 0,75	9 304 / 1,23	5 597 / 0,88	21 668 / 1,03	52 865 / 0,93	évolution depuis 1999	
	Densité humaine des espaces urbains (hab.+ emplois / km²)	12 857	13 407	16 518	9 492	11 528	6 731	RP 2008-M OS 2008 - population+emploi/superficie des espaces urbains	
	Ratio Logements / Bureaux 1990 -1998	5,40	4,77	2,99	4,50	3,15	3,65	SITADEL (PC autorisés non annulés) - Construction de logements (SHON) / construction de bureaux (SHON)	
Ratio Logements / Bureaux 1999 - 2009	1,80	1,93	1,20	3,19	1,74	2,68	(SHON)		
Logements	Parc de logements 2008 (nbre)	268 077	106 313	752 034	584 515	1 948 084	4,9 %*	RP 2008 (logements totaux)	
	Part des maisons individuelles (%)	18,6	17,4	12,6	23,9	20,4	27,8	RP 2008 (résidences principales)	
	Part des propriétaires (%)	41,7	36,1	41,7	45,9	42,8	47,5		
	Taux de Logements Locatifs Sociaux (%)	34,3	43,3	27,7	30,8	31,4	24,8	EPLS 2009 (Enquête Parc Logements Sociaux/ DRIEA)	
	Constr° moy/an de logements 1990 - 1998 (nbre)	2620	954	8 134	5 264	17637	5,6 %*	SITADEL (PC autorisés non annulés) - Moyenne annuelle sur 9 ans	
	Constr° moy/an de logements 1999 - 2009 (nbre)	2351	811	6 048	4 725	16279	5,6 %*	SITADEL (PC autorisés non annulés) - Moyenne annuelle sur 11ans	
	Part des logements dans la construction totale 1999 - 2009 (%)	48,2	43,0	40,0	47,0	42,7	43,1	SITADEL (PC autorisés non annulés) - Construction de logements (SHON) / construction totale (SHON)	
Taux moyen annuel de construction de logements 1999-2009 (%)	0,95	0,82	0,86	0,86	0,89	0,83	SITADEL (PC autorisés non annulés) - Construction de logements 1999 - 2009 (nbre) / parc de logements 1999 (nbre) / 11ans		
Regroupements inter-communaux - Fiscalité	Nombre d'intercommunalités	4	2	7	6	18	114	DGCL 01/01/2012 - Intercommunalités à fiscalité propre (CU - CA - CC et SAN)	
	Potentiel fiscal par habitant (euros)	987	901	1 586	971	1 179	1 145	DGF 2011 - Potentiel fiscal 4 taxes / pop DGF	
	Part de la Taxe Professionnelle (%)	33,8	35,7	46,1	38,6	43,8	40,5	DGF 2011 - Part de la TP sur les 4 taxes	
Occupation du sol 2008	Part de la superficie totale occupée par de l'urbain construit	77,6	84,8	70,5	66,5	70,3	16,1	M OS 2008 - urbain construit (Habitat, activités, équipements, infrastructures de transport, chantiers) en % de la superficie régionale	
	... dont habitat (%)	49,7	49,1	41,2	38,4	40,0	9,6	M OS 2008 - habitat en % de la superficie régionale	
	... dont activités économiques et industrielles - entreposage (%)	6,1	8,1	8,3	8,9	9,9	2,0	M OS 2008 - activités et équipements industriels, et entreposage, dont logistique, en % de la superficie régionale	
	Part de la superficie totale occupée par les espaces boisés	6,9	0,1	11,1	10,6	8,3	23,1	M OS 2008 - espaces boisés en % de la superficie régionale	
	Part de la superficie totale occupée par les espaces agricoles	0,5	1,2	0,3	5,1	3,2	51,0	M OS 2008 - cultures en % de la superficie totale	
	Consommation des espaces ruraux de 1990 à 1999 / de 1999 à 2008	-21 / 1,8	- 8 / 3,5	- 58 / 1	- 317 / - 22	- 802 / - 81	19 113 / - 8 00	M OS 2008 - consommation des espaces naturels, boisés et agricoles, par période	
Foncier public	Foncier public (part dans le territoire)	34,7	30,1	36,6	34,8	34,2	16,3	Référentiel foncier DREIF/DGI 2009 - % de la superficie du territoire	

* part du territoire dans l'Île-de-France

Réalisation : DRIEA/SA/DATM/UVAT

2.2. Une contribution à un développement régional durable

2.2.1. Les pôles d'innovation et de développement économique du Grand Paris

La Vallée Scientifique de la Bièvre constitue un point d'appui pour l'innovation et l'accueil des entreprises santé/biotech, adossé au potentiel hospitalier et de recherche en santé du territoire, avec le potentiel d'une attractivité internationale.

Au sein du périmètre du CDT, cette dimension est notamment portée sur le site de Campus Grand Parc.

Le développement du pôle santé se conduit en partenariat avec les autres sites du biocluster francilien, à Evry, Créteil, Paris...

Cette démarche s'inscrit de plus dans l'enjeu de la consolidation et de la structuration du pôle santé de l'Université Paris Sud, dans le contexte de la construction de l'Université Paris - Saclay.

2.2.1. Les orientations du SDRIF (projet 2012)

Le projet de territoire de la Vallée Scientifique de la Bièvre répond aux axes stratégiques du projet de SDRIF (adopté par le Conseil régional d'Ile-de-France le 25 octobre 2012).

A l'échelle du périmètre du CDT, les objectifs portés pour les secteurs opérationnels déclinent ces orientations stratégiques.

Favoriser un développement urbain préférentiel en cœur d'agglomération.

Les réflexions urbaines portées par le territoire (les possibilités de densification qu'offrent la topologie («la ville dans la pente») ; les potentiels de développement urbain mis en réseaux au travers des lignes et chaînages de secteurs-projets) font ainsi écho aux orientations du projet du SDRIF.

Notamment, les projets urbains conduits dans le territoire permettront, sur plusieurs axes (RD7, RD920, RD906, A6b dont la couverture est en cours d'achèvement...) l'aménagement progressif des « boulevards de la métropole ».

Garantir la cohésion sociale et territoriale.

La Vallée Scientifique de la Bièvre se distingue d'autres territoires de la couronne parisienne par la présence nombreuse et diffuse dans l'ensemble des villes de grands ensembles «habités et travaillés». Dès le schéma de référence de 2010, des secteurs projets associant ces deux composantes urbaines et permettant d'articuler nouveaux développements urbains et rénovation des grands quartiers d'habitat social, ont été identifiés. Ces objectifs sont poursuivis dans le cadre du contrat de développement territorial.

Répondre aux mutations ou crises majeures, liées notamment au changement climatique et au renchérissement des énergies fossiles.

Le territoire s'attache à répondre à ces défis majeurs. Agendas 21, charte de développement durable, ... sont conduits à différentes échelles (Agenda 21 des Hauts-de-Bièvre, Bilan Carbone Val-de-Bièvre, Projet territorial de développement durable Sud-de-Seine, Approche environnementale de l'urbanisme à Bagneux, etc.). Ils mobilisent l'ensemble des politiques publiques (eau, déchets, rénovation thermique

des logements...). De façon singulière, les projets dans le domaine de la géothermie représentent une orientation politique importante.

3. Une coopération soutenue avec les autres territoires du cône sud-francilien de l'innovation

La Conférence territoriale de la Vallée Scientifique de la Bièvre a pris l'initiative de dialogues réguliers avec les autres territoires de la métropole, avec le soutien de la Région Ile-de-France et de l'Etat.

Notamment, à partir de relations de travail nouées avec Paris, bilatéralement, dans le cadre des coopérations initiées entre la Ville de Paris et les collectivités voisines, et à l'échelle de la Vallée Scientifique de la Bièvre, avec la signature d'une convention de partenariat en 2010, mais également avec les collectivités essoniennes, notamment la communauté d'agglomération du Plateau de Saclay et le Conseil général de l'Essonne, les élus du territoire de la Vallée Scientifique de la Bièvre ont proposé la réunion régulière de la conférence du cône sud-francilien de l'innovation. En 2007, 2009 et 2011, elle a permis la rencontre de l'ensemble des grands acteurs institutionnels, politiques, universitaires, économiques... sur le sud-francilien, dans l'objectif de favoriser l'ajustement des dynamiques territoriales.

De façon particulière, des axes de coopération sont proposés, dans des logiques Est-Ouest et Nord-Sud.

Leur mise en oeuvre concourra à la réalisation des objectifs du CDT.

3.1. Avec Paris

La Vallée Scientifique de la Bièvre et Paris s'inscrivent dans une même géographie, l'espace sud du cœur dense de l'agglomération, et éprouvent ensemble les dynamiques économiques et sociales qui l'affecte. Des axes radiaux, le RERB, les lignes de métro 4, 7 et 13, ou les RD 7, 920 et 906, mais également une large portion du boulevard périphérique, avec une exceptionnelle potentialité de projets et d'insertion urbaine explorée par TVK (No limit, 2008, Ville de Paris) constituent d'importantes inter-relations. Dans le prolongement des conventions de partenariat conclues avec les communes et intercommunalités du territoire de projets, et de celle conclue avec la Conférence territoriale de la Vallée Scientifique de la Bièvre, le 3 mars 2008, Paris et les collectivités de la Vallée Scientifique de la Bièvre approfondissent un partenariat stratégique autour d'objectifs conjoints, parmi lesquels : les enjeux fonciers et urbains qui impliquent ensemble Paris et plusieurs collectivités de la Vallée Scientifique de la Bièvre ; le portage des réflexions sur les trames vertes, mobilités et circulations douces, dans l'objectif d'atténuer les coupures urbaines, notamment du boulevard périphérique et ses Portes, de Châtillon à Italie ; la poursuite des initiatives de partenariat autour des lieux d'innovation ; la valorisation des projets autour du pôle d'accueil des chercheurs Gentilly/CIUP, véritable articulation métropolitaine entre les sites universitaires parisiens, de la Vallée Scientifique de la Bièvre et d'Orsay-Saclay ; la mobilisation des acteurs sur les enjeux du logement des personnels de santé ; etc.

3.2. Avec le pôle de Saclay

Dans l'espace « Paris-Saclay », avec le Plateau de Saclay, le développement et l'intégration « dans la ville » des pôles de formation supérieure et de recherche du sud-francilien constituent un champ important de coopération et de projets communs.

3.3. Avec Seine-Amont, Créteil, Evry

Avec les sites du pôle santé franciliens comme Créteil (Paris Est/Mondor), Vitry/les Ardoines, Ivry/Pôle Charles Foix, Evry/Génopôle ... des rencontres, de premiers partenariats, ont permis d'amorcer une coopération entre sites du biocluster francilien au sein d'une démarche intitulée «Paris Biotech Vallée». Cette démarche, informelle et pragmatique, a pour objectif de favoriser un travail commun et de susciter des coopérations entre les maîtrises d'ouvrage politiques et scientifiques. Cette mise en réseau est conduite avec le pôle de compétitivité MEDICEN.

3.4. Avec Orly

Orly a la vocation d'une porte d'entrée de l'agglomération parisienne, à dimension nationale et ouverte sur l'économie monde. Le pôle d'Orly porte des enjeux de desserte et de connectivité partagés, pour le renforcement d'un territoire essentiel et stratégique pour le développement de la Vallée Scientifique de la Bièvre.

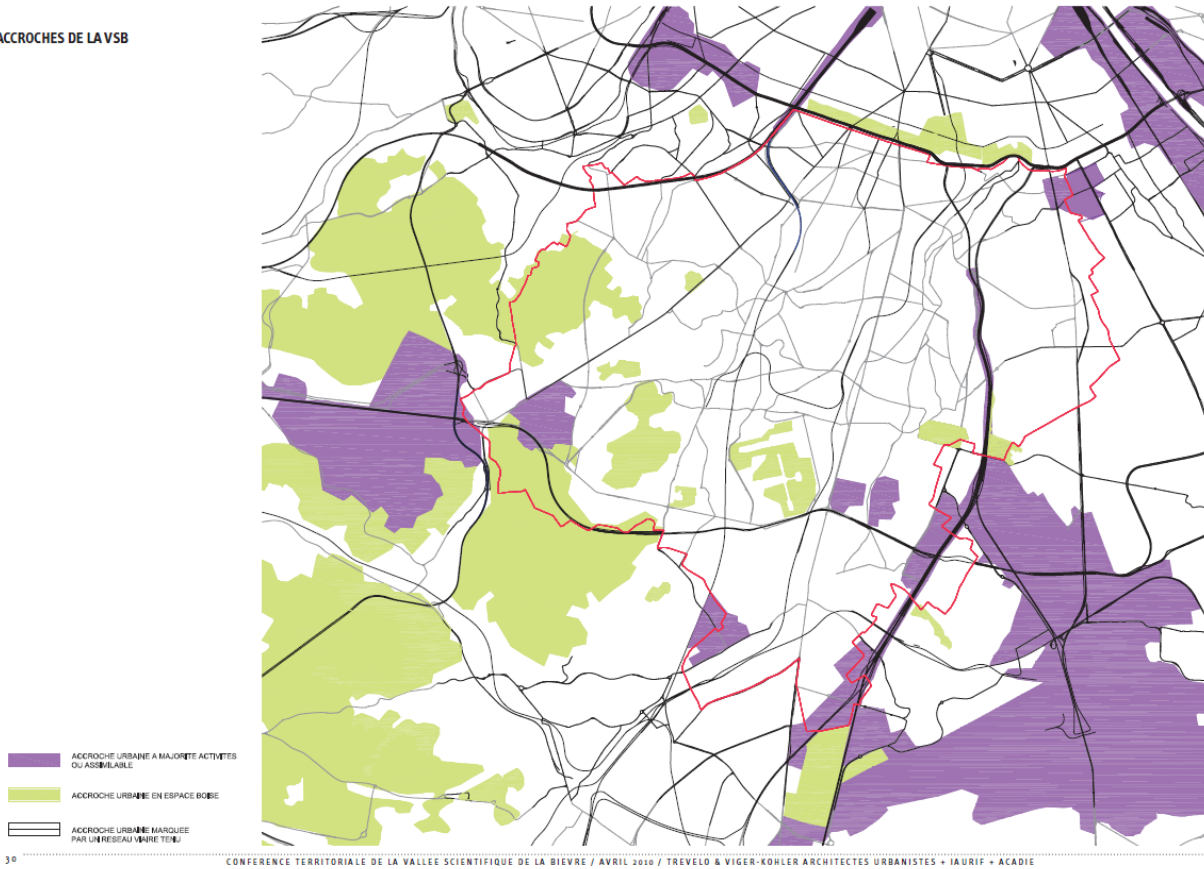
3.5. Avec Grand Paris Seine Ouest

Avec Grand Paris – Seine-Ouest, la Vallée Scientifique de la Bièvre a en commun une forte présence des activités de l'économie numérique et des activités culturelles. Ces domaines partagés pourraient permettre le développement de projets communs, dans un cadre de coopération à ouvrir.

3.6. Avec La Défense

La Défense présente une concentration importante de grands comptes de l'industrie financière, en revanche les acteurs indépendants de cette filière (logiciels, SSII, dont sécurité et gestion des risques, communication, enseignement et formation) sont peu présents du fait de loyers trop élevés. La Vallée Scientifique de la Bièvre, avec une position stratégique à proximité de La Défense et de Saint Quentin-en-Yvelines, peut offrir une solution immobilière alternative dans un environnement propice au développement de ce type d'entreprises. »

ACCROCHES DE LA VSB



Continuités territoriales entre la Vallée Scientifique de la Bièvre et les autres territoires du sud-francilien (TVK – Schéma de référence 2010)

II - A l'horizon 2020/2025, une situation nouvelle en matière de transports en commun

1. La modernisation du réseau actuel et les projets du plan de mobilisation

La desserte en transports en commun du territoire de la Vallée Scientifique de la Bièvre - et singulièrement du périmètre du CDT - est aujourd'hui largement structurée par le RER B et les terminaisons de plusieurs lignes de métro (L4, 7 et 13).

Le protocole Etat-Région relatif aux transports publics d'Ile-de-France, du 26 janvier 2011, doit permettre la poursuite des travaux et études engagés sur le RER B, pour améliorer l'offre et la régularité (notamment le Schéma directeur du RER B sud est à finaliser et mettre en œuvre).

Le prolongement de la ligne 4 jusqu'à Bagneux, dont la livraison est prévue avant 2020, est également un enjeu majeur de connexion du territoire au cœur de l'agglomération.

Par ailleurs, trois chantiers de tramways le long des boulevards urbains que sont la RD906, la RD7 et la RD986 compléteront un maillage en transports en commun lourds et viendront appuyer et soutenir des dynamiques de développement urbain :

- de Châtillon à Viroflay pour la ligne T6 ;
- de Villejuif à Athis-Mons en phase 1, puis jusqu'à Juvisy en phase 2, pour la ligne T7 ;
- d'Antony / Croix de Berny à Clamart, s'inscrivant dans le prolongement de la ligne de TCSP du TVM, jusqu'à l'ouest de la Vallée Scientifique de la Bièvre.

2. Le nouveau réseau de transports en commun Grand Paris Express

L'arrivée du futur réseau Grand Paris Express (prolongements de la ligne 14 et nouvelles lignes 15, 16, 17 et 18) aura un impact important sur le territoire de la Vallée Scientifique de la Bièvre et singulièrement du périmètre du CDT. Notamment, le nouveau réseau en rocade autour de Paris viendra compléter un système aujourd'hui principalement radioconcentrique.

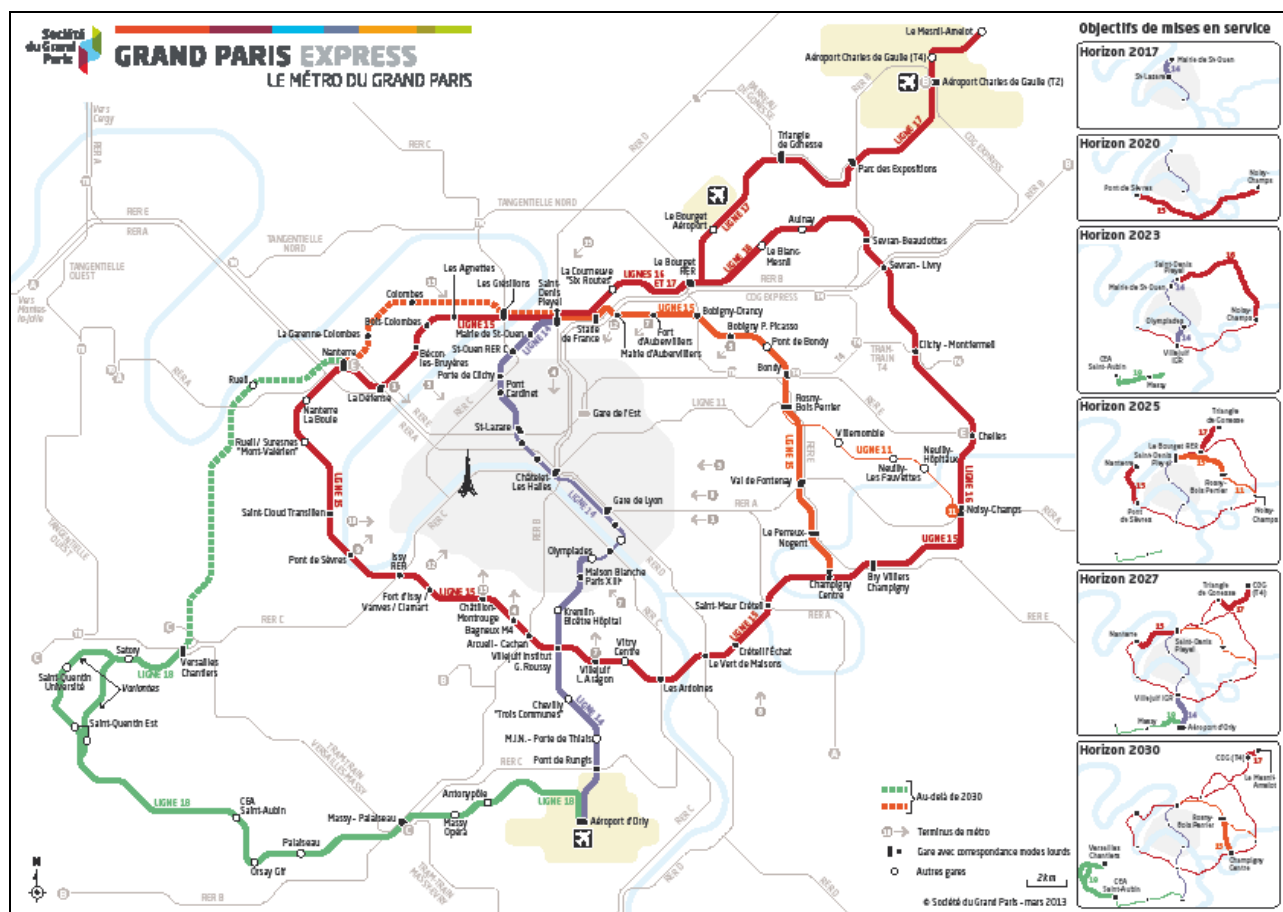
Ces nouvelles lignes conduiront à l'implantation de 6 nouvelles gares dans le périmètre CDT et de 9 gares dans le territoire de la Vallée Scientifique de la Bièvre, dont plusieurs en interconnexion :

- sur la ligne 15 sud : Villejuif Louis Aragon (interconnexion L7 et tramway 7), Villejuif IGR (interconnexion L14), Arcueil-Cachan (interconnexion RER B), Bagneux M4 (Interconnexion L4), Châtillon-Montrouge (interconnexion L13), Fort d'Issy / Vanves / Clamart (interconnexion Gare de Clamart SNCF) ;
- sur le prolongement de la ligne 14 : Kremlin- Bicêtre Hôpital, Villejuif IGR (interconnexion ligne 15), Chevilly Trois Communes ;
- sur la ligne 18 : Antonypôle.

La mise en service du Grand Paris Express, se fera de façon progressive : la mise en service du tronçon sud de la ligne 15 avant 2020 (début des travaux en 2015) ; le prolongement au sud de la ligne 14 (jusqu'à Villejuif IGR à l'horizon 2023 et jusqu'à

l'Aéroport d'Orly à l'horizon 2027 - pour le territoire, un calendrier de réalisation le plus proche possible de celui du tronçon Grande Bibliothèque – Villejuif IGR est un enjeu de cohésion territoriale -) ; la mise en service du tronçon Massy-Orly de ligne 18 à l'horizon 2027.

Les premiers tronçons du réseau de transport du Grand Paris seront ouverts à horizon 2020 et le réseau entier sera mis en service d'ici 2030. Les études techniques conduites par la Société du Grand Paris permettront de préciser ce calendrier. La Société du Grand Paris aura lancé les procédures d'enquêtes publiques sur l'ensemble du réseau avant 2015.



Les réunions de concertation pour chaque gare ont donné lieu à des échanges constructifs avec la population.

La réalisation de la gare de Chevilly Trois Communes permettra de desservir une zone d'habitat dense et des quartiers où l'habitat social occupe une place importante, de favoriser l'accessibilité aux pôles d'emploi d'Orly-Rungis et de Cancer Campus, et de permettre la desserte du centre-ville de l'Haÿ-les-Roses avec sa Roseraie départementale et la Sous-Préfecture, non desservi actuellement par un transport lourd.

Les enjeux urbains et environnementaux, relatifs notamment aux infrastructures et aux gares, sont traités très largement par les comités de pilotage de la Société du Grand Paris.

La loi du 3 juin 2010 relative au Grand Paris prévoit que ce projet urbain « promeut le développement économique durable, solidaire et créateur d'emplois de la région capitale ». Dans cette perspective, l'Etat soumettra à l'ensemble des maîtres d'œuvre une charte d'engagement « responsabilité sociale et environnementale » pour la réalisation des marchés du Grand Paris.

Cette charte porte sur trois domaines d'engagement responsable :

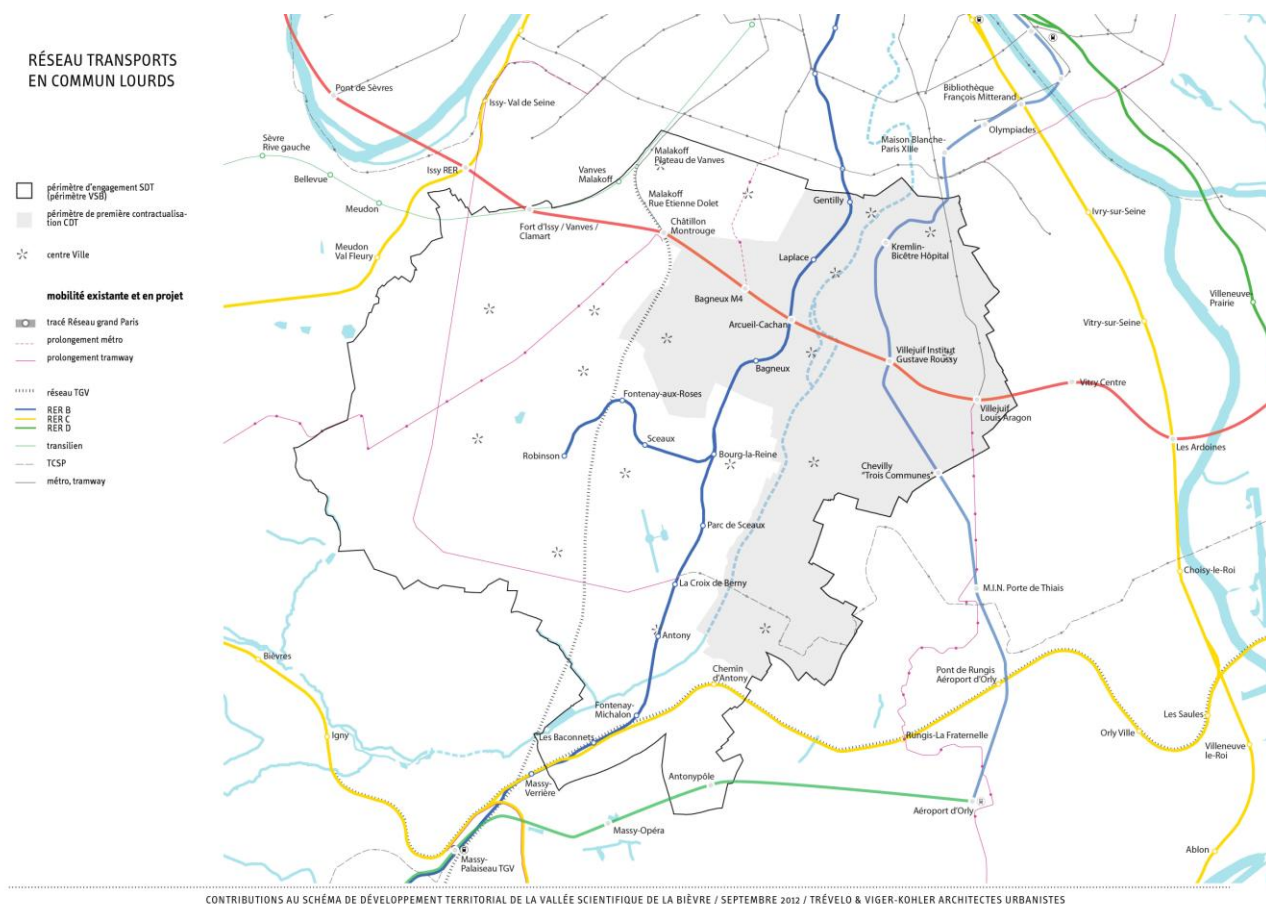
- le développement de l'emploi : en facilitant l'accès des TPE et PME aux marchés publics par l'allotissement, en intégrant des objectifs chiffrés en matière d'insertion sociale avec la possibilité de mutualiser les heures d'insertion sur un territoire afin de favoriser les parcours longs ;
- le respect de l'environnement : en intégrant dans les marchés une démarche proactive en faveur de l'environnement, en veillant à la gestion économe des ressources non renouvelables et la valorisation des déchets, en incitant à la diminution des émissions de polluants atmosphériques et la diminution des nuisances, en veillant à la protection de la faune et de la flore et en contrôlant les risques de pollution ;
- les conditions de travail : en s'assurant de l'effectivité des obligations légales en matière de santé et sécurité et en améliorant la qualité de l'emploi dans le respect de la loi sur la sous-traitance et en matière de lutte contre le travail illégal ;

Le Préfet de région, ou son représentant, réunira au moins une fois par an l'ensemble des signataires de la Charte pour réaliser avec eux un suivi de son application.

La mise en service du Grand Paris Express représente également un facteur d'accélération ou d'amplification des mutations urbaines et économiques (les projets urbains autour des futures gares sont détaillés au Titre 2 et dans les fiches actions 5 (périmètre CDT)).

Elle implique, de ce fait, dans le cadre du contrat de développement territorial, une approche commune autour de plusieurs aspects.

A l'horizon 2020/2025, une situation nouvelle en matière de transports en commun (TVK 2012)



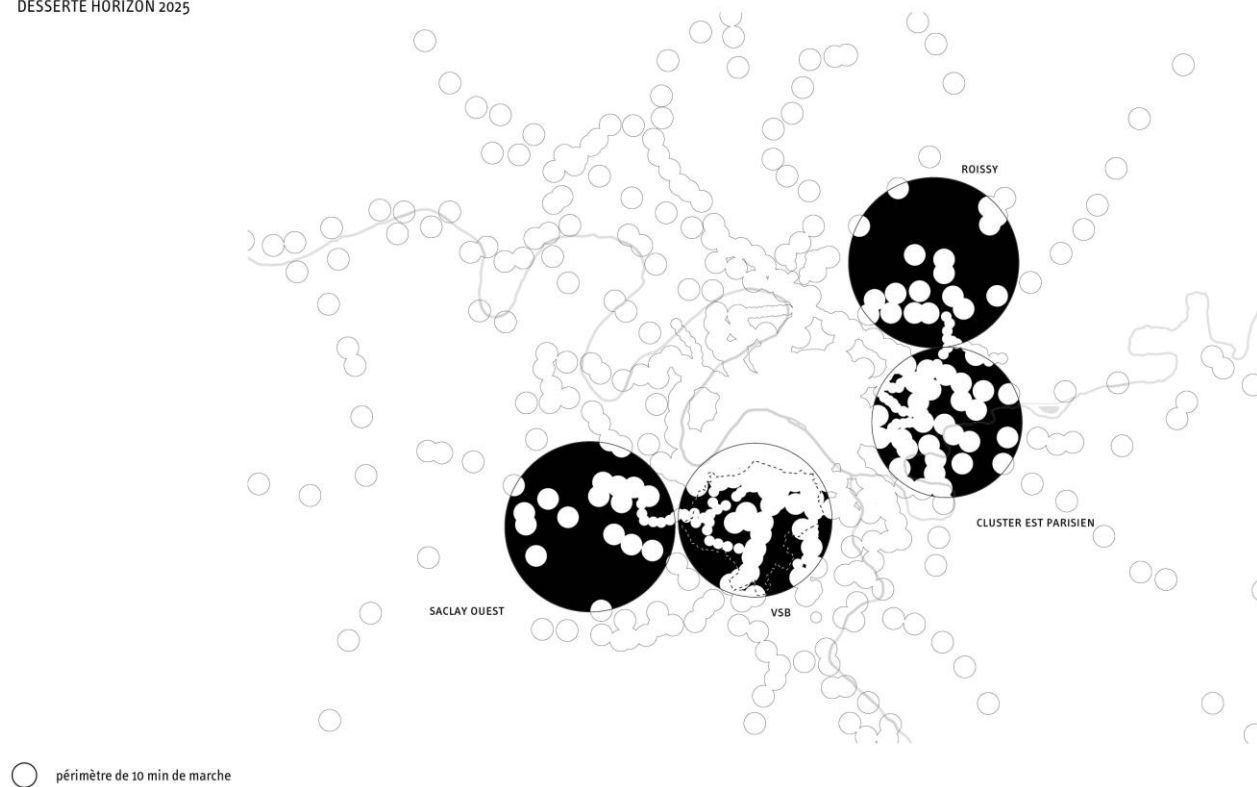
Mobilité et desserte horizon 2025 (TVK 2012)

MAILLAGE HORIZON 2025



CONTRIBUTIONS AU SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL DE LA VALLÉE SCIENTIFIQUE DE LA BIÈVRE / SEPTEMBRE 2012 / TRÉVELO & VIGER-KOHLER ARCHITECTES URBANISTES

DESSERTE HORIZON 2025



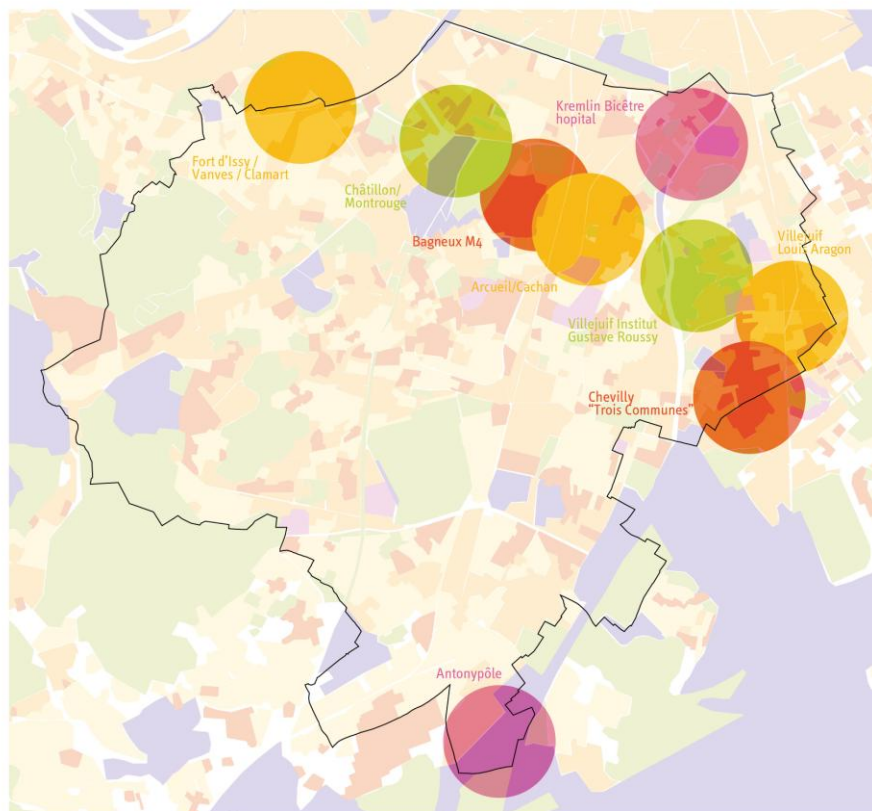
CONTRIBUTIONS AU SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL DE LA VALLÉE SCIENTIFIQUE DE LA BIÈVRE / SEPTEMBRE 2012 / TRÉVELO & VIGER-KOHLER ARCHITECTES URBANISTES

Gares du réseau Grand Paris Express, typologie et secteurs projets autour des gares (TVK 2012)

9 GARES
ET 9 GRANDS ENSEMBLES DE
MOBILITÉ

typologies des stations

- centre
- grand ensemble habité
- grand ensemble travaillé
- paysage métropolitain



CONTRIBUTIONS AU SCHEMA DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DE LA VALLÉE SCIENTIFIQUE DE LA BIÈVRE / SEPTEMBRE 2012 / TRÉVELO & VIGER-KOHLER ARCHITECTES URBANISTES

FORT D'ISSY/VANVES/CLAMART



CHATILLON/MONTROUGE



BAGNEUX



ARCUEIL/CACHAN



ARCUEIL/GENTILLY/KREMLIN-BICÊTRE



VILLEJUIF IGR



VILLEJUIF ARAGON



TROIS COMMUNES



ANTONYPÔLE



CONTRIBUTIONS AU SCHEMA DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DE LA VALLÉE SCIENTIFIQUE DE LA BIÈVRE / SEPTEMBRE 2012 / TRÉVELO & VIGER-KOHLER ARCHITECTES URBANISTES

3. Impacts et leviers de développement

Les évolutions présentées ci-avant auront des impacts sur le développement urbain, le développement économique, l'accessibilité du territoire, l'impact social et sanitaire ainsi que l'impact environnemental, qu'il convient d'anticiper et d'accompagner.

3.1. Le développement urbain

De tout temps, les gares ont représenté des vecteurs de développement urbain. Les « Portes d'Arcueil » ont ainsi bénéficié de la proximité avec la gare Laplace du RER B ; les développements au nord d'Antony ont été réalisés à côté de la gare de la Croix de Berny. L'aménagement de ces quartiers de gare a permis de combiner urbanisation et mobilité durable. Ceux qui viennent y travailler, habiter ou bénéficier des équipements peuvent ainsi limiter ou renoncer au déplacement en automobile.

A Sceaux, la gare Robinson du RER B a été le point d'ancrage de l'aménagement du secteur des Quatre Chemins. Le projet qui y est développé répond à plusieurs enjeux : conforter la présence d'établissements d'enseignement supérieur dans le secteur et le campus urbain de la Vallée scientifique de la Bièvre par la construction de logements pour étudiants, favoriser le développement de nouvelles pratiques durables, grâce notamment à la réalisation d'un centre de télétravail et apporter une réponse diversifiée aux besoins en matière de logements avec la construction de 500 logements équilibrée entre logements sociaux, logements intermédiaires et logements en accession.

Les nouvelles gares du réseau Grand Paris Express s'inscrivent chacune dans des secteurs projets portés par les collectivités de la Vallée Scientifique de la Bièvre notamment :

- Kremlin-Bicêtre Hôpital : couverture de l'A6B et projets autour de la gare de Kremlin-Bicêtre Hôpital, au Kremlin-Bicêtre, à Gentilly et à Arcueil (ZAC du Coteau) ;
- Villejuif IGR : ZAC « Campus Grand Parc » ;
- Villejuif Louis Aragon : ZAC Aragon, pôle Aragon et requalification RD7 ;
- Chevilly Trois Communes : Rénovation urbaine des quartiers Est de l'Haÿ-les-Roses et Sud de Villejuif ;
- Antonypôle : Antonypôle à Antony, et développements annexes à Wissous ;
- Arcueil-Cachan : campus de Cachan et développements le long de la RD920 et de l'avenue Carnot ;
- Bagneux M4 : ZAC Victor Hugo et quartier de la Pierre Plate à Bagneux ;
- Châtillon-Montrouge : ZI Bagneux ;
- Fort d'Issy / Vanves / Clamart : projet du quartier de la Gare de Clamart.

Les nouvelles gares seront ainsi des vecteurs d'intensification urbaine. Les plus importants de ces secteurs projets sont détaillés au titre 2 ; l'ensemble est récapitulé au sein du tableau des projets (annexe 1). Certains secteurs font l'objet de projets d'aménagement engagés (ex : Campus Grand Parc, Ecoquartier Victor Hugo). D'autres secteurs font l'objet d'approches et de réflexions préopérationnelles, pour anticiper l'impact de l'arrivée du transport en commun, et construire son insertion urbaine.

3.2. Le développement économique

L'arrivée du réseau Grand Paris Express, mais également la réalisation de la rocade au Sud, constituée du TVM et du futur tramway sur la RD986, modifient les conditions d'attractivité économique du territoire.

Une nouvelle géographie des activités économiques en Ile-de-France sera induite avec la structuration d'un nouveau lien Est – Ouest (La Défense, Grand-Paris-Seine-Ouest, Vallée Scientifique de la Bièvre, Seine-Amont, Créteil...), et d'un nouveau lien Nord – Sud (Roissy - Pleyel – Orly).

Le réseau Grand Paris Express articulera plus fortement le territoire au sein des dynamiques économiques métropolitaines (Paris Biotech Vallée, pôle d'Orly...). Il contribuera, plus globalement, à améliorer l'accessibilité des emplois métropolitains aux actifs du territoire.

La réalisation du Grand Paris Express permettra également un renforcement des équipements en réseau à très haut débit, notamment autour des établissements de santé. Elle pourra également constituer un vecteur pour de nouveaux équipements ou services numériques, notamment au sein des futures gares du réseau. La Société du Grand Paris a prévu, dans le cahier des charges de mise en œuvre du Réseau Grand Paris Express, l'intégration de ces infrastructures.

3.3. L'accessibilité du territoire

L'arrivée du réseau va dessiner une nouvelle géographie du territoire, et offrir l'opportunité de développer et d'adapter l'usage des transports en commun et des modes de transport alternatifs.

Le réseau Grand Paris Express représente également une occasion pour réfléchir à l'adaptation et à la qualification des réseaux routiers, complémentaires du nouveau maillage en transports en commun dans un objectif de réduction de l'empreinte écologique du territoire et d'économies d'énergies, notamment fossiles.

D'ores et déjà, des initiatives d'autopartage et l'extension de l'offre de vélos en libre service, en première couronne, améliorent l'intermodalité et contribuent à la réduction de l'empreinte écologique. Le travail amorcé devra être développé.

La mise en oeuvre du réseau Grand Paris Express implique ainsi l'approfondissement des réflexions sur les mobilités, les dessertes en transports en commun et en voiries, ainsi que l'inscription du territoire dans le système d'échange de la métropole, aussi bien en matière de déplacement des personnes que des marchandises. A cet égard, une réflexion sur la logistique urbaine devra également être menée.

3.4. L'impact social et sanitaire

L'impact prévisible du futur réseau de transports sur les coûts fonciers et immobiliers, sur les localisations d'activités, implique un partenariat renforcé de tous les acteurs, de manière à anticiper et maîtriser ces mécanismes, à optimiser le retour aux populations, à corriger le risque d'amplification des déséquilibres observés, et à éviter une éviction des PME-PMI, TPE et ménages les plus fragiles.

A contrario, des impacts positifs, notamment de désenclavement de quartiers et populations isolés (grâce à l'amélioration de l'accès aux transports, à l'éducation, à la culture, etc.), de mixité sociale et de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé seront à optimiser.

L'impact du futur réseau de transports sera également sanitaire, puisqu'il constitue une opportunité pour améliorer l'accessibilité et la desserte des structures de soins, favoriser la complémentarité des offres de santé et le développement de structures d'exercice collectif, notamment autour des gares, renforcer l'attractivité et la qualité de vie pour les personnels de santé (notamment en réduisant les temps de transports

domicile/travail), et enfin corrélés les projets de desserte et les investissements de restructuration hospitalière.

3.5. L'impact environnemental

Le renouvellement urbain autour des gares du réseau Grand Paris Express est une opportunité pour améliorer le cadre de vie (habitat, accès aux espaces verts et aux équipements sportifs, nouvelles fonctions de l'A6 pour une insertion urbaine ...) et la qualité écologique des quartiers (sobriété énergétique, gestion et valorisation de l'eau de pluie, trame verte et bleue, nature en ville, renaturation des berges ou réouverture des cours d'eau, utilisation économe des ressources naturelles, paysages urbains...).

La réduction de l'exposition des riverains aux nuisances environnementales (sonores, lumineuses, vibrations, pollution atmosphérique et des sols, gestion des eaux...), facteur de risque majeur pour la santé, sera recherchée dans chaque projet.

Le développement de l'intermodalité pourra être le moteur d'une politique de réduction des gaz à effet de serre et de sobriété énergétique.

III - La stratégie de développement durable

Le contrat de développement territorial vise à favoriser la mise en œuvre des projets du territoire et va entraîner un développement urbain dont il conviendra de maîtriser l'impact environnemental.

La démarche partenariale entre les collectivités, les Conseils généraux, la Région et l'État, de façon complémentaire avec l'approche environnementale conduite à l'échelle des projets, par les maîtrises d'ouvrage urbaines, permettra de mener à bien ces développements dans une optique de durabilité, c'est-à-dire un développement économiquement viable, socialement équitable et soutenable d'un point de vue environnemental.

Il s'agit de développer l'excellence du territoire dans un souci de cohésion économique et sociale, et d'assurer un développement économique et urbain avec une plus forte robustesse environnementale. Ces ambitions devront par ailleurs être partagées avec la population locale, au-delà des dispositifs d'enquête publique.

1. Une stratégie de développement durable déployée dans l'ensemble des politiques conduites par les collectivités territoriales de la Vallée Scientifique de la Bièvre

L'échelle du CDT - contractualisation sur un objectif de développement, une programmation et des partenariats - est complémentaire et articulée avec l'échelle des maîtrises d'ouvrage urbaines, à laquelle sont pilotés les projets d'aménagement.

L'évaluation de l'impact environnemental est pour une large part prise en charge à cette seconde échelle, en lien avec les politiques mises en place par les villes et les communautés d'agglomération dans ce domaine.

L'ensemble de ces politiques vise à réduire l'empreinte écologique, à améliorer la qualité de l'air et à prendre en compte les enjeux de santé de la population.

1.1. Climat - énergie

Déjà engagées dans la voie de la transition énergétique et conscientes des impacts potentiels non négligeables en matière d'émissions de gaz à effet de serre des développements urbains projetés (habitat, économie, équipements, infrastructures), les communes du périmètre du CDT affirment leur volonté de réduire l'empreinte carbone de la ville et de participer à l'amélioration de la qualité de l'air. Ces engagements se traduisent par la mise en œuvre de plans climat-énergie territoriaux dans chacune des Communautés d'agglomération impliquées dans le CDT qui permettront d'aboutir à des plans d'action détaillant, notamment, les acteurs amenés à prendre en charge les mesures permettant l'atteinte de tels objectifs.

En outre, les secteurs de projet du CDT tels que la ZAC Campus Grand Parc à Villejuif par exemple ou encore la ZAC Victor Hugo à Bagneux constituent de véritables laboratoires d'innovation dans ce domaine comme en attestent le raccordement de constructions à des sources d'énergie géothermique, la mise en œuvre des principes du bioclimatisme ou encore les réflexions en faveur de la construction d'une part de logements aux consommations d'énergie inférieures aux objectifs de la réglementation thermique 2012, engageant le pas vers la réglementation thermique 2020.

Dès à présent, dans le cadre de l'ORU du Chaperon Vert, les Villes d'Arcueil et de Gentilly mettent en œuvre la géothermie en opération intercommunale avec le Sipperec pour alimenter en chauffage urbain les ZAC sur l'ORU du Chaperon vert. Par ailleurs, le réseau intercommunal de géothermie entre l'Haÿ-les-Roses, Villejuif et Chevilly-Larue s'étendra et sera renforcé d'un 3^{ème} puit notamment afin de poursuivre la reconversion énergétique des logements dans les quartiers Est de l'Haÿ-les-Roses et sud de Villejuif.

La ZAC Lénine à Gentilly a été conçue en « approche environnementale de l'urbanisme » en 2006/2008, d'abord en dépassement de la RT2005 pour atteindre aujourd'hui la RT2012. Les programmes en phase de permis de construire seront plus performants encore (au plan énergétique, comme dans d'autres domaines : gestion de l'eau, traitement des déchets par bornes enterrées, démarche de chantier vert, etc.).

Au-delà des secteurs de projets, les politiques des collectivités dans ce domaine portent également :

- sur la rénovation du patrimoine ancien dans l'objectif d'une efficacité énergétique accrue (avec par exemple l'adhésion du Val-de-Bievre à la Sem Energie positif) ;
- sur la rénovation des sites économiques existants, en prenant en compte les enjeux de développement durable et l'insertion dans le tissu urbain (comme par exemple pour le site de Sanofi à Gentilly...).

1.2. Déplacements alternatifs

L'affirmation en cours d'une offre de transports alternatifs à l'automobile participe également à la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans un secteur où les transports représentent 22% des émissions de gaz à effets de serre. Outre le projet du Grand Paris Express qui consiste dans l'amélioration de l'offre de transports collectifs régionale impactant largement le périmètre du CDT, les moyens d'une offre de rabattements multimodaux doivent être déclinés sur le territoire au travers du renforcement de la place réservée aux modes actifs (itinéraires adaptés, normes de stationnement vélos) ou encore en accompagnant des usages précurseurs de l'automobile (autopartage, covoiturage...).

1.3. Gestion des eaux

Les équipements de production d'eau potable et de traitement des eaux usées ont bien été dimensionnés en cohérence avec le développement pressenti du territoire de la Vallée Scientifique de la Bièvre et permettent donc de répondre aux besoins prospectifs liés à l'arrivée de nouvelles populations. Il réside néanmoins un enjeu dans la mise en œuvre d'un développement responsable à savoir la réduction de la pression sur la ressource en eau. Développer l'utilisation de dispositifs économes en eau dans la construction et la récupération des eaux de pluie, comme cela sera par exemple le cas dans un certain nombre des projets d'écoquartiers dans les communes de Kremlin-Bicêtre ou dans la ZAC Victor Hugo, par exemple, permettra l'atteinte de cet objectif.

La gestion des eaux pluviales est également un défi majeur sur le territoire et très transversal. Des dysfonctionnements étaient jusqu'alors répertoriés : sources de pollution de la Bièvre ou encore risques humains et matériels (épisodes d'inondation locaux). La généralisation des techniques de gestion alternative dans les projets du

CDT (infiltration à la parcelle, toitures et murs végétalisés...) prescrite par les documents cadres tels que le SDAGE Seine-Normandie ou dans les préconisations environnementales définies à l'échelle et dans le cadre des différentes ZAC, et soutenue techniquement et financièrement par l'Agence de l'eau, permettra de pallier ces menaces. Les engagements en faveur de l'intensification de la présence du végétal dans le cadre des projets de renouvellement urbain notamment (ZAC Campus Grand Parc, DGA, zone industrielle de Bagneux...) s'inscrivent pleinement dans cette dynamique permettant en effet de réduire le ruissellement des eaux de pluie et la saturation des réseaux.

Elles sont une opportunité pour améliorer le cadre de vie des habitants : lutte contre l'effet "îlot de chaleur" urbain, valorisation des espaces verts, création de paysages plus ou moins transformés en fonction de la pluie. L'ouverture de la Vallée de la Bièvre est en cours sur plusieurs sites du territoire.

1.4. Politiques de traitement des déchets

La construction de 1 700 logements par an accompagnée d'un développement ambitieux des activités économiques et tertiaires sur le territoire va également entraîner une hausse annuelle de déchets équivalente à plusieurs milliers de tonnes. La mise en œuvre d'un développement urbain durable implique de nouvelles réponses pour la prise en charge de ces déchets. Des bénéfices du point de vue paysager et concernant l'amélioration de la collecte seront ressentis grâce à la volonté des territoires de voir se développer progressivement les points d'apports enterrés dans les projets de construction neuve dont les sites et accès le permettent. Les démarches types « chantiers verts » ou « chantiers propres » sont une condition indispensable pour la réduction des pressions urbaines sur l'environnement et la limitation des nuisances.

1.5. Lutte contre les nuisances sonores et intégration urbaine des grandes infrastructures

La présence de lourdes infrastructures de transports en contact direct avec le tissu urbain est aujourd'hui source d'importantes nuisances sonores (facteurs de risque pour la santé) pour les personnes qui fréquentent le territoire. La localisation des secteurs de projets aux abords des voies bruyantes est une réelle opportunité de maîtrise de ces nuisances (ZAC Campus Grand Parc, ZAC Aragon, projet ORU des Trois communes...). Aussi, le choix de projets permettant de réduire le bruit à la source (écran végétal, mur antibruit, orientation favorable des bâtiments...) est une véritable opportunité. Cela s'inscrit dans les dynamiques en place à savoir notamment la couverture de l'A6b au nord du territoire, et l'élaboration en cours d'un plan de Prévention du Bruit par BruitParif auprès de la Communauté d'agglomération de Val de Bièvre.

Au-delà, l'insertion urbaine des grandes infrastructures (notamment autoroutières) pose des enjeux de qualité urbaine et environnementale (par exemple sur le Carrefour des 4 Chemins à proximité de Campus Grand Parc, sur l'insertion urbaine de l'autoroute A86 à Fresnes ou du périphérique dans les villes du Nord de la Vallée Scientifique de la Bièvre).

De la même manière, en continuité avec l'insertion urbaine du périphérique et la qualification de l'avenue Paul Vaillant-Couturier à Gentilly, la couverture paysagère de l'A6a et son franchissement par un ouvrage d'art, constituant un élément fort de l'axe est ouest, ont été fléchés dans le cadre de la Convention ANRU de l'ORU du Chaperon Vert, avec des crédits possibles à une étude de faisabilité. Ce projet contribuerait au désenclavement du quartier du Chaperon vert. Cet intérêt est également porté par la

Région qui a retenu le projet dans le cadre des Nouveaux Quartiers Urbains. La couverture de l'autoroute et la réalisation de l'ouvrage de franchissement permettraient de mettre en lien M4 / RERB et T3 / M14. Elles favoriseraient de plus les continuités avec Paris, où la Cité Internationale Universitaire de Paris deviendrait une articulation métropolitaine du Grand quartier latin de Paris à Saclay, en passant par le Campus Sciences et Santé.

Ces réflexions ont conduit à l'identification de nouveaux potentiels urbains. Elles seront poursuivies durant les premières années de la mise en œuvre du CDT.

1.6. Trames verte et bleue

De nombreuses actions sont déjà engagées par les collectivités en matière de biodiversité. Le CDT est également un levier supplémentaire pour mener des politiques en faveur de la biodiversité.

Des démarches sont réalisées à des échelles supérieures à savoir le schéma régional de cohérence écologique et le plan vert départemental du Conseil général du Val de Marne. L'action du Syndicat mixte du bassin versant de la Bièvre (SMVB) vise également à préverger la biodiversité. En partenariat avec la Communauté d'agglomération de Val de Bièvre, il a ainsi initié la démarche « zéro phyto » qui a pour objectif de diminuer l'utilisation des produits phytosanitaires sur le bassin de la Bièvre.

Le CDT s'inscrit dans ces planifications et contribuera à leurs objectifs dans le cadre des opérations d'aménagement.

En parallèle, les projets concernant la Trame Verte et Bleue seront favorisés par la prise en compte dans les documents d'urbanisme locaux, communaux à supracommunaux des documents précités. Ces derniers sont définis à une échelle permettant la mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue au-delà des limites du CDT, notamment à l'échelle de la VSB.

Les voies de transport linéaires sont autant de fractures pour la Trame Verte et Bleue du territoire alors que les projets opérationnels du CDT se situent, pour la plupart, dans les axes des continuités écologiques et paysagères. Aussi, ceux-ci représentent de réelles perspectives de connexion des cœurs de nature existants entre eux et de leur valorisation, mais également l'opportunité de renforcer et diversifier l'offre d'espaces verts ou encore la possibilité de poursuivre les efforts en faveur de la réouverture et de la réhabilitation de la Bièvre et du ru de Rungis, ainsi que du réaménagement écologique des berges. C'est la raison pour laquelle les projets du CDT font de ces questions une des principales priorités :

- aménager une coulée verte du projet autour de la gare de Bagneux,
- aménager une coulée verte Bièvre-Lilas entre Chevilly-Larue, l'Haÿ-les-Roses et Villejuif,
- développer les jardins familiaux et les jardins partagés,
- étendre le parc du Coteau à Arcueil,
- aménager l'îlot central du carrefour Malleret-Joinville de manière à faire rappel et marquer la proximité du parc du Coteau, au Kremlin-Bicêtre,
- poursuivre la promenade des berges de l'A6a au Chaperon Vert à Gentilly reliant les grands parcs et créant les maillages avec la CIUP et les liaisons est/ouest

La mise en œuvre des objectifs du Plan Vert départemental et des différentes coulées vertes (« Bièvre-Lilas », « de la Bièvre à la Seine »...) par les acteurs concernés permettra de généraliser la restauration des trames vertes et bleues.

Outre l'objectif d'enrichissement des pratiques sociales et d'amélioration de la qualité de vie dont la trame verte peut-être le support (pratiques sportives, espaces de respiration, lieux de déambulations, ...), il s'agit par-là de permettre la restauration

d'axes de déplacement de la biodiversité et des continuités écologiques. Dans cette optique, la généralisation des pratiques de gestion différenciée des espaces verts permettra de se rapprocher encore de cet objectif.




D'une façon générale, la mise en œuvre de la trame verte et bleue est une opportunité pour mettre en place une continuité perceptible par les habitants et les usagers du territoire et garante d'un cadre de vie de qualité.

Valorisation de la Bièvre et des aqueducs




Occupation du sol

-  Eau
-  Espaces boisés
-  Espace agricole
-  Parcs et jardins
-  Espace bâti
-  Activité

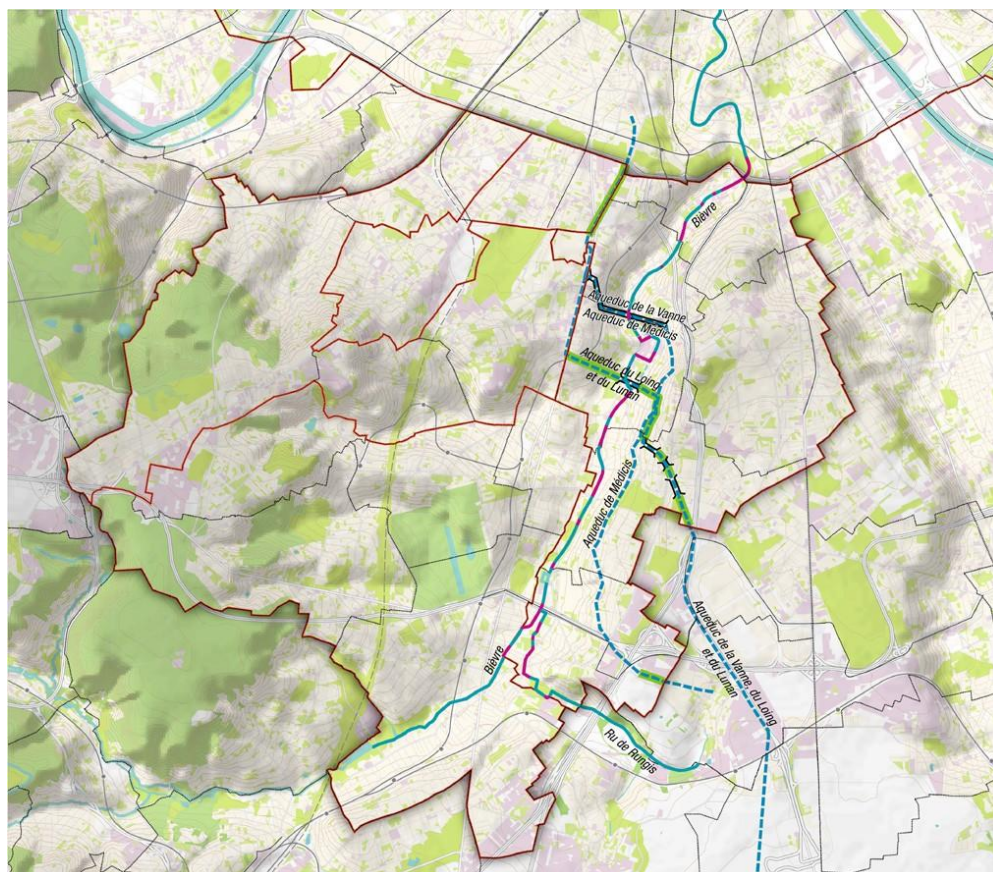
La Bièvre

-  Section à l'air libre
-  Section de réouverture projetée*
-  Section sans réouverture projetée*

Aqueducs

-  Emprise non visible
-  Ouvrage aérien
-  Emprise enherbée ou en projet d'aménagement

* cf. schéma directeur de Bièvre, CAVB 2007



Carte IAU – schéma de référence 2010

1.7. Enjeux paysagers et patrimoniaux

Les dynamiques urbaines liées à la construction annuelle de 1 700 logements principalement en renouvellement urbain font de la maîtrise de l'identité territoriale un défi majeur. Les composantes paysagères caractéristiques du territoire du CDT sont une pièce centrale de cette identité : des points de repères (aqueducs, IGR), une topographie de vallée et des fenêtres visuelles, un patrimoine bâti riche d'histoire. La valorisation de ces éléments fondateurs est un gage d'appropriation du projet et se traduit notamment par le projet de gare de Kremlin-Bicêtre Hôpital qui permet de révéler le grand paysage (notamment via l'extension du Parc départemental du Coteau s'ouvrant sur la Vallée de la Bièvre et les émergences parisiennes (Tour Eiffel, Tour Montparnasse...)) en misant sur les ouvertures vers la vallée de la Bièvre, ou par la valorisation de la Redoute des Hautes-Bruyères dans le projet Campus Grand Parc...

La diversité des formes urbaines et des motifs architecturaux symbolise également le territoire du CDT où se côtoient maisons de ville, immeubles collectifs, formes d'habitat intermédiaires et innovantes. L'intensification de la ville au travers des projets moteurs du CDT est l'occasion d'affirmer cette réalité et de renforcer le dialogue entre les constructions, les quartiers et les habitants qui leur donnent vie. Les formes urbaines innovantes et compactes, intégrant des préoccupations

paysagères et environnementales et la diversité fonctionnelle autour de nouvelles centralités dans les projets tels que l'écoquartier Victor Hugo à Bagneux ou le projet Campus Grand Parc vont en ce sens. Les interventions fines d'intensification du tissu urbain (en complément des grandes opérations de ZAC) menées par les collectivités jouent également un rôle majeur.

La couverture paysagère et légère de l'A6a pourrait aussi demain, participer de la confortation du rapport Ville/nature. La localisation même des secteurs de projets bien souvent au contact de quartiers périphériques représente l'opportunité de créer du lien. L'écriture d'un discours architectural et paysager commun illustrant ces défis et adapté à l'ensemble du territoire du CDT, de type guide architectural et paysager, permettrait de généraliser cette approche.

2. Cinq conditions spécifiques de développement durable.

2.1. La perspective d'un équilibre habitat/emploi

Le schéma de référence 2010 et le diagnostic logement du CDT ont révélé une tendance à la tertiarisation au nord du territoire du CDT et, à l'inverse, une plus forte résidentialisation dans les communes du sud de la communauté d'agglomération Val-de-Bievre. Plus précisément, on observe que :

- En 2008, Arcueil bénéficiait d'un taux d'emploi égal à 1,46 et Gentilly d'un taux d'emploi de 0,99 ; ces taux sont plus élevés que celui observé en moyenne sur le périmètre du CDT. Ces deux villes bénéficient de l'attractivité économique de Paris ainsi que d'une bonne desserte en transports en commun.

- Les taux d'emploi des communes du Kremlin-Bicêtre (0,84 en 2008) et Bagneux (0,71 en 2007) se situent dans la moyenne du CDT.

Ces villes ont présenté, de 1990 à 2007, un ratio logement / bureau (nombre de m² de SHON autorisés en logement / nombre de m² de SHON autorisés en bureau) de l'ordre de 3, soit un ratio proche du ratio d'équilibre. Ces communes semblent suivre la dynamique de renforcement du tissu d'activité engagée par les communes du nord du territoire, avec des ratios logement/ bureau nettement favorables aux bureaux entre 2000 et 2008 (ratios L/B de 0,64 au Kremlin-Bicêtre et 0,67 à Bagneux),

Une ville comme Villejuif, avec les développements conduits ces dernières années le long de la RD7 (arrivée de LCL, 3000 emplois), s'inscrit également dans cette dynamique.

- Les communes situées au sud du territoire du CDT (Cachan, Fresnes, L'Haÿ-les-Roses...) sont celles dont le taux d'emploi est le plus faible, et également celles dont la construction de 2000 à 2008, a été plus favorable au logement.

Le taux d'emploi (ratio entre le nombre d'actifs et le nombre d'emplois) sur le territoire du CDT est de 0.74.

L'objectif partagé est de corriger cette tendance et de faire tendre le taux d'emploi vers 1 (1 emploi actif pour 1 actif sur le territoire), pour un territoire équilibré rapprochant les habitants de leur lieu de travail.

Cette dynamique visera à renforcer le bassin d'emploi élargi, et sera attentif à ne pas fonctionner sur des transferts internes. Dans le cadre du suivi de l'équilibre habitat/emploi prévu par le CDT, la nature des emplois créés

(CSP...) et leur secteur d'activité seront mis en regard des caractéristiques de la population présente sur le territoire (récemment emménagée et plus anciennement implantée).

2.2. La préservation de la diversité économique et sociale

La tendance actuelle de développement de la Vallée Scientifique de la Bièvre est celle d'une spécialisation économique et sociale, recouvrant une augmentation de la place des entreprises high-tech (sans effet d'entraînement sur l'économie dite présenteielle), et une évolution démographique au profit des catégories socioprofessionnelles supérieures et des retraités.

La "métropolisation" et l'attractivité nouvelle induites par le métro pourraient exacerber ces tendances au péril de la diversité qui est un élément de cohésion sociale et territoriale. Cet enjeu de cohésion se pose à l'échelle du territoire de la Vallée Scientifique de la Bièvre comme à celle de la métropole. Il s'agit d'éviter la spécialisation et les tendances à la concentration ou la relégation selon les territoires.

De plus, la présence d'une diversité d'activités économiques est nécessaire pour favoriser l'insertion professionnelle des populations dans leur diversité de compétences, de situations et de motivations.

La capacité du territoire à préserver et à cultiver la diversité des populations et des activités représente également un enjeu d'attractivité économique, comme l'illustrent les conditions territoriales à l'accueil et au développement des activités scientifiques et santé (avec l'importance pour l'attractivité du territoire, du développement d'une offre de logements pour les personnels de santé ou d'une offre en immobilier adapté aux besoins des PME-PMI...).

Des réponses seront apportées à ces enjeux, notamment via :

- le développement de l'offre de logements dans une logique de mixité (et de diversité des programmations et logements pour les publics spécifiques (personnels de santé, étudiants, chercheurs, personnes âgées, personnes handicapées...)) ;
- le maintien d'un effort dans le logement social, et de la diversité des produits qui le composent. Il s'agira également de prendre en compte les enjeux de rénovations des grands ensembles de logements sociaux, dont certains sont déjà dans des dynamiques de rénovation urbaine (actuellement le Chaperon Vert ou les Blagis, par exemple - d'autres quartiers sont susceptibles de faire l'objet de démarches similaires),
- la prise en compte, dans les opérations, comme dans la rénovation des bâtiments anciens, des contraintes de production d'un immobilier mixte pour accueillir les entreprises industrielles et de services, de grande ou de petite taille ;
- des efforts convergents de formation et d'insertion professionnelle, pour permettre aux populations du territoire de s'inscrire dans les développements nouveaux.

2.3. La confortation du rapport ville/nature, une approche singulière et partagée des projets urbains de la Vallée Scientifique de la Bièvre

Le territoire de la Vallée Scientifique de la Bièvre se démarque par plusieurs caractéristiques physiques, qui constituent des repères et des supports à l'identité du territoire, qu'il convient de préserver et de valoriser.

Le rapport ville / nature est caractérisé ici par 4 grands éléments :

- la présence de la Bièvre, élément structurant et identitaire au cœur du territoire ;
- la géographie de vallée et la topographie marquée, créant un grand paysage remarquable ;
- la place des grands espaces verts (Parc de Sceaux, Roseraie de l'Haÿ-les-Roses, coulée verte...) ;
- la présence de périmètres à vocation hospitalière ou universitaire, souvent très qualitatifs d'un point de vue paysager, offrant, à la condition de leur ouverture ou d'une plus grande perméabilité, un potentiel de campus urbain.

Les développements urbains projetés par les Villes et Intercommunalités, ainsi que le partenariat avec l'Etat, la Région et les Départements dans le cadre du contrat de développement territorial représentent une opportunité pour mettre en valeur ce rapport ville / nature.

Déjà, la place de la géographie et du paysage (topographie, corridors verts le long des grands axes de circulation comme le long de l'A6a, ...) permet de travailler les potentialités d'intensifications urbaines offertes par la "ville dans la pente" et de développer les politiques en faveur de la biodiversité.

Mais, de façon spécifique, le rapport particulier entre nature et campus scientifique permet d'envisager l'inscription des projets dans une perspective de maillage d'espaces verts, de rapport ville/nature comme lien entre projets qui peut participer à la trame verte et bleue urbaine si les modalités de gestion et les choix d'aménagement sont adaptés.

2.4. Une mobilisation commune en faveur de la ville des «courtes distances»

L'arrivée du réseau Grand Paris Express permettra d'augmenter l'accès aux transports en commun et aux autres modes de déplacement alternatifs aux déplacements automobiles, mais aussi de favoriser l'éclosion de la "ville des courtes distances", dans une réflexion urbaine, sociale, et environnementale (diminution des émissions de gaz à effet de serre participant à la lutte contre le changement climatique, réduction de l'exposition aux nuisances sonores et à des qualités de l'air dégradées).

A l'heure actuelle, 43% des habitants du territoire travaillent au sein de celui-ci. Cette caractéristique sera cultivée, de façon à réduire les transports domicile-travail et l'usage de la voiture. Dans le cadre du suivi de la mise en œuvre du CDT, cet indicateur pourrait par ailleurs faire l'objet d'une actualisation régulière et d'un suivi.

Il s'agira de travailler, d'une part, le lien entre le futur métro et les autres modes de transports, notamment à partir des gares, de façon à renforcer le maillage du territoire : refonte de réseaux de transports en commun, développement des modes de transports doux en lien avec le schéma départemental des itinéraires cyclables, développement de l'intermodalité, nouvelles politiques locales de déplacement, services de télécentre ...

D'autre part, à l'échelle de la métropole, comme à celle du territoire, le développement urbain pour éviter une trop forte segmentation des activités, privilégiera la recherche d'une proximité entre les fonctions, notamment autour des nouvelles gares. Ces dernières constitueront ainsi les supports à l'implantation de nouveaux services aux populations.

Les caractéristiques urbaines des villes de la Vallée Scientifique de la Bièvre - le "chemin de développement urbain singulier" mis en évidence au sein du schéma de référence de 2010 (de multiples centralités de proximité, une large répartition des équipements...) - s'y prêtent parfaitement et peuvent être cultivées avec l'arrivée du nouveau Réseau.

2.5. L'accompagnement du développement urbain par celui des offres de services à la population

Les développements urbains et économiques, envisagés dans le cadre du Schéma de développement territorial, vont conduire à une augmentation de la population de la Vallée Scientifique de la Bièvre. L'anticipation de cet afflux de population nouvelle suppose de prévoir une offre de services publics adaptés, d'un point de vue quantitatif, aussi bien que qualitatif.

Ainsi, des schémas de services seront définis sur les principaux enjeux de services (enseignement, formation, sécurité, justice, équipements sportifs et culturels)

Le territoire de la Vallée Scientifique de la Bièvre contient par ailleurs un patrimoine architectural et urbain remarquable. Il est le territoire de résidence et de travail de nombreux artistes. La vie urbaine est animée par des équipements culturels, répartis dans le territoire (de l'Ecomusée de Fresnes au Théâtre 71, du Musée Doisneau à la Scène nationale des Gémeaux, du Plus petit cirque du Monde de Bagneux à Anis Gras à Arcueil, du théâtre Romain Rolland de Villejuif au théâtre Jean Arp de Clamart, etc.). Les enjeux de confortation et de mise en valeur de cette composante essentielle de la qualité territoriale, en lien avec les objectifs de développement urbain, seront notamment approfondis.

Une dynamique urbaine forte, articulée autour de l'arrivée du métro réseau Grand Paris Express

Des objectifs transversaux, portant sur l'ensemble du territoire

- Des programmations mixtes, avec l'objectif d'un équilibre emploi/habitat
- 1700 logements nouveaux par an
- Un partenariat foncier : la mutation du site de la Redoute des Hautes-Bruyères
- Une dynamique « Grand Paris » devant entraîner le renouvellement urbain des grands quartiers d'habitat social, comme le quartier nord de Bagneux ou les quartiers sud de Villejuif et de l'Haÿ-les-Roses

Deux secteurs opérationnels emblématiques – Campus Grand Parc (Villejuif) et le site de la DGA (Bagneux) -, accompagnés par de nombreuses opérations complémentaires

23 secteurs opérationnels ; plusieurs grandes opérations d'urbanisme (ZAC Campus Grand Parc -70 ha, 1720 logements, entre 280 et 450 000 m² shon activités ; ZAC Eco Quartier Victor Hugo – quartier en évolution de 20 ha, 850 logements, 150 000 m² shon activités et commerces ; Projet de mutation urbaine du site des Mathurins à Bagneux – 16 ha, projet en cours de définition avec le départ de la DGA programmé en 2016 ...)

9 ZAC créées ; 2 en cours de créations ; pour aucune des opérations, le CDT ne vaut déclaration de projet ou déclaration d'intérêt général ; un suivi des opérations dans le cadre des comités de pilotage entre les parties au CDT.

Titre 2 – Objectifs et priorités

A partir de la stratégie de développement durable du territoire, couvrant largement les champs de l'aménagement et de l'action publique locale, les parties contractantes ont identifié, pour le CDT, des objectifs et des priorités spécifiques, déclinés ci-après. Les autres volets de la stratégie de développement durable du territoire sont pris en charge par les politiques publiques locales, dans le cadre des dispositifs habituels d'intervention et de partenariat. Ils pourraient le cas échéant intégrer le programme du CDT à l'occasion des révisions du contrat.

L'accord cadre sur le contrat de développement territorial, signé le 9 février 2012, avait défini trois principes, à la rencontre entre la stratégie de développement du territoire et la politique du Grand Paris initiée par l'Etat :

1. Campus santé, un point d'accroche et de développement du biocluster francilien

2. Enseignement, recherche, innovation et développement technologique, des moteurs pour le développement territorial

3. L'excellence dans l'approche d'un développement urbain, économique et social, maîtrisé, équilibré et partagé au sein de la métropole

Ces trois principes se déclinent en objectifs et priorités partagés, autour de secteurs d'aménagement, de projets et de politiques publiques, décrits ci-après.

I - Une dynamique urbaine forte, articulée autour de l'arrivée du métro Réseau Grand Paris Express

Cette dynamique urbaine est mise en œuvre au sein de secteurs d'aménagement, répartis sur l'ensemble du territoire et décrits dans le tableau 1 en annexe. Elle vise un objectif de construction de logement de 1700 logements / an : 1350 sur le Val-de-Bièvre, dans la continuité du PLH, et 350 sur Bagneux. Cet objectif est détaillé dans le tableau 2 en annexe.

Ces projets participent de la construction d'un territoire mixte, où les activités économiques, les équipements, les services et les moyens de transports sont à proximité des lieux d'habitation, dans un souci de rapprochement domicile-travail et d'équilibre du territoire.

Ces projets sont en phase de réalisation pour certains, d'autres sont à l'étude ou identifiés comme des secteurs à enjeux pour le territoire. Leur mise en œuvre s'échelonne tout au long des 15 années du CDT, permettant ainsi un phasage dans le temps de la production de logements et d'immobilier d'entreprise.

A l'échelle de la Vallée Scientifique de la Bièvre, ces projets sont articulés et leurs programmations sont mises en cohérence, de façon à assurer leur complémentarité fonctionnelle pour le territoire et éviter une concurrence entre secteurs opérationnels.

De plus, la dynamique urbaine forte de renouvellement de la ville ne sera pas synonyme de bouleversement dans la qualité du cadre de vie du territoire du CDT.

Bien au contraire, l'ambition d'un développement urbain durable et l'excellence environnementale sont les fils conducteurs des réflexions.

Cela se traduit notamment par la croissance de quartiers dits « éco » qui ouvrent la voie à d'autres projets d'envergure dont les critères de performance verte et responsable seront d'autant plus volontaristes.

Tournés vers l'avenir, c'est inspirés des démarches de types Approches Environnementales de l'Urbanisme (AEU®) créées par l'ADEME que les collectivités et porteurs de projets imaginent les principes des futurs aménagements qui doivent porter un souffle nouveau sur l'ensemble du territoire.

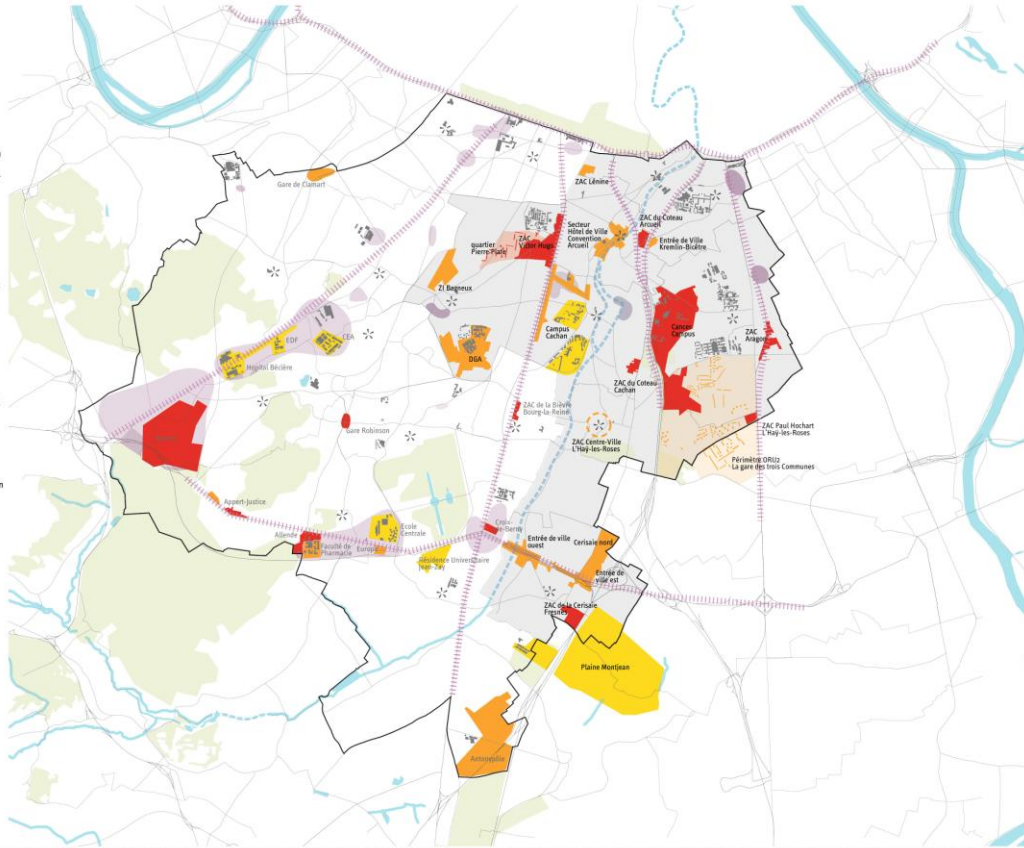
En conséquence, la participation des populations locales est au cœur des réflexions urbaines et architecturales. La concertation avec les experts du territoire permet une greffe réussie et acceptée malgré les importantes évolutions du tissu.

Aussi bien dans sa fonction sociale que dans son rôle de continuité écologique ou de poumon vert dans les projets, la trame verte et bleue est porteuse d'un dialogue commun entre tous les secteurs de projets et les espaces urbains existants. Articulée avec l'identité topographique du territoire et les éléments qui en structurent le paysage (vallée de la Bièvre notamment), elle est présente dans tous les projets et les espaces bâtis connaissent également une densification végétale (toitures et murs végétalisés...) qui sont autant de moyens d'accroître la qualité du cadre de vie du territoire du CDT.

En outre, la réduction des pressions urbaines sur l'environnement est fondamentale à l'heure de la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement et de la transition énergétique. Aussi, des solutions innovantes sont trouvées dans tous les projets en matière de gestion de l'eau, des déchets ou encore dans le but de réduire l'impact sur les ressources (récupération des eaux de pluies, limitation des surfaces imperméabilisées, infiltration des eaux pluviales à la parcelle, application des principes du bioclimatisme...).

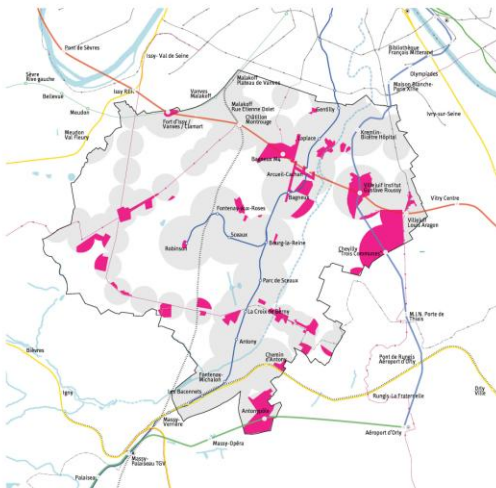
PROJETS ET PHASAGE

- périmètre d'engagement SOT (périmètre VSB)
- périmètre de première contractualisation CDT
- ⊙ centre Ville
- ⊙ équipement scientifique, technologique et/ou d'enseignement
- réseau routier principal et secondaire
- secteur de projet**
- projet opérationnel lancé aujourd'hui
- projet en phase d'étude ou pré-opérationnel
- projet à moyen et long terme
- secteur à enjeu
- ||||| axe diffuseur du développement métropolitain

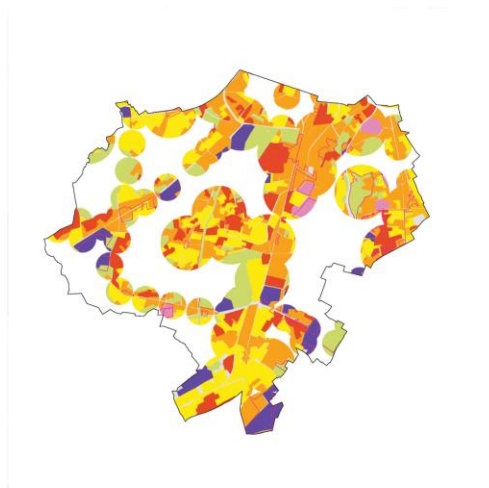


CONTRIBUTIONS AU SCHEMA DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DE LA VALLEE SCIENTIFIQUE DE LA BIEVRE / SEPTEMBRE 2012 / TRÉVELO & VIGER-KOHLER ARCHITECTES URBANISTES

SECTEURS DE PROJETS : MORPHOLOGIE DES TISSUS URBAINS ET DESERTE TC



SECTEURS DE PROJETS ET DESERTES



QUALITÉ DU TISSU DESERVÉ



CONTRIBUTIONS AU SCHEMA DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DE LA VALLEE SCIENTIFIQUE DE LA BIEVRE / SEPTEMBRE 2012 / TRÉVELO & VIGER-KOHLER ARCHITECTES URBANISTES

VILLEJUIF



CONTRIBUTIONS AU SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL DE LA VALLÉE SCIENTIFIQUE DE LA BIÈVRE / SEPTEMBRE 2012 / TRÉVELO & VIGER-KOHLER ARCHITECTES URBANISTES

1. Deux secteurs opérationnels emblématiques, accompagnés par de nombreuses opérations complémentaires

1.1. Campus Grand Parc

La ZAC Campus Grand Parc est définie sur un périmètre de près de 70 ha et vise à porter autour de la future gare IGR du réseau Grand Paris Express le développement d'un nouveau quartier et d'un biocluster, adossé à l'IGR et au pôle santé de l'Université Paris Sud. Cette grande opération d'urbanisme est conduite par la Communauté d'agglomération de Val de Bièvre.

La Communauté d'agglomération de Val de Bièvre, maître d'ouvrage, en lien avec l'association Cancer Campus, a conduit les premières études en 2011, sur les orientations urbaines et économiques et sur les facteurs d'attractivité du biocluster, avec des entretiens conduits auprès d'une soixantaine d'entreprises ainsi qu'un exercice de comparaison internationale.

Les enjeux de développement du biocluster sont :

- renforcer l'attractivité du site, en confortant le socle formation/recherche,
- répondre aux attentes des entreprises (prix immobiliers ajustés, possibilité d'accès à des plateaux techniques, fonctionnalités et animation d'un campus).

Le projet prévoit l'aménagement d'offres foncières et immobilières nouvelles pour les activités scientifiques et économiques à hauteur de 280 000 m² shon (1^{ère} tranche, sur une potentialité à terme de 450 000 m²) :

- 110 000 m² pour l'accueil d'activités de soins, de R&D, de formations, de laboratoires de recherche ;
- 30 000 m² pour un bioparc (en complément de Villejuif Bio Park, inauguré en 2011) ;
- 140 000 m² pour une offre tertiaire, notamment pour des entreprises du domaine de la santé.

Le projet prévoit également la construction de 1 700 logements, sur toute la durée du projet.

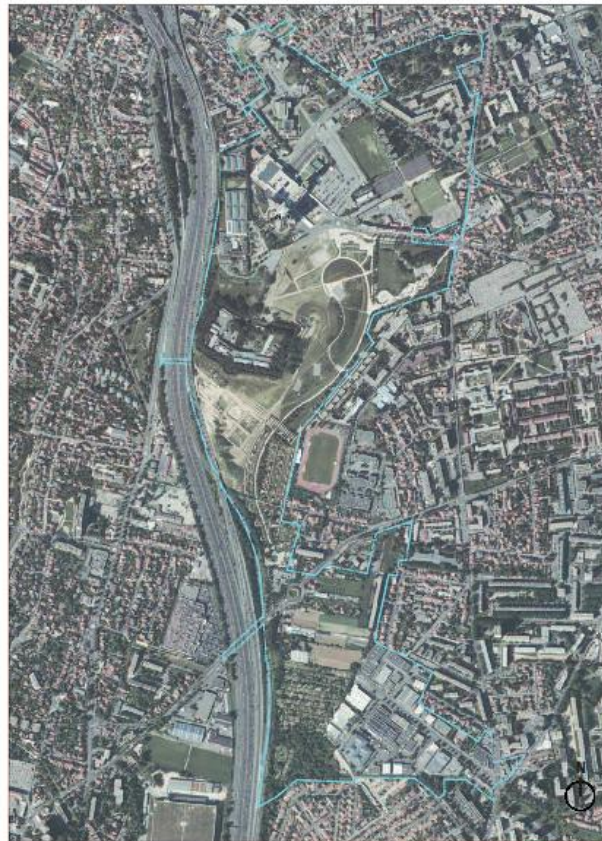
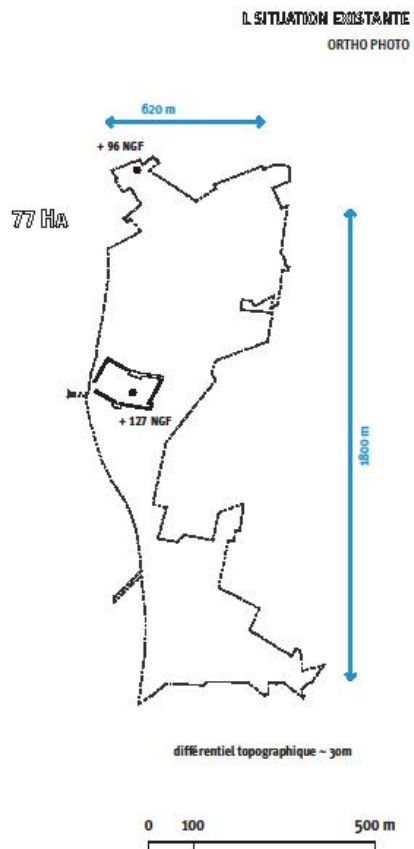
La ZAC a été créée le 26 septembre 2011. La SADEV a été désignée aménageur le 12 décembre 2011. TVK est le maître d'oeuvre du projet. Il développe le projet d'un campus urbain, sur un site majeur de par son ampleur, son altitude et son exposition, ainsi que de par ses qualités paysagères. Alphaville est chargé d'une mission de programmation. Les réalisations (équipements de recherche, immeubles d'activités, logements...) seront adossées aux espaces naturels, préservés et valorisés, équipement principal et source de vivre ensemble. Le biocluster sera intégré aux espaces urbains alentour, notamment au centre de Villejuif. Sa mise en oeuvre sera ainsi l'occasion du renouvellement d'ensembles d'habitats dégradés (notamment A. Dumas et A.Gouret, inclus dans le périmètre de la ZAC).

Le partenariat avec l'Etat mis en place pour la réalisation de la ZAC Campus Grand Parc porte sur deux aspects urbains :

- le transfert du foncier du site de la Redoute des Hautes Bruyères ;
- l'interface entre la ZAC et l'autoroute A6.

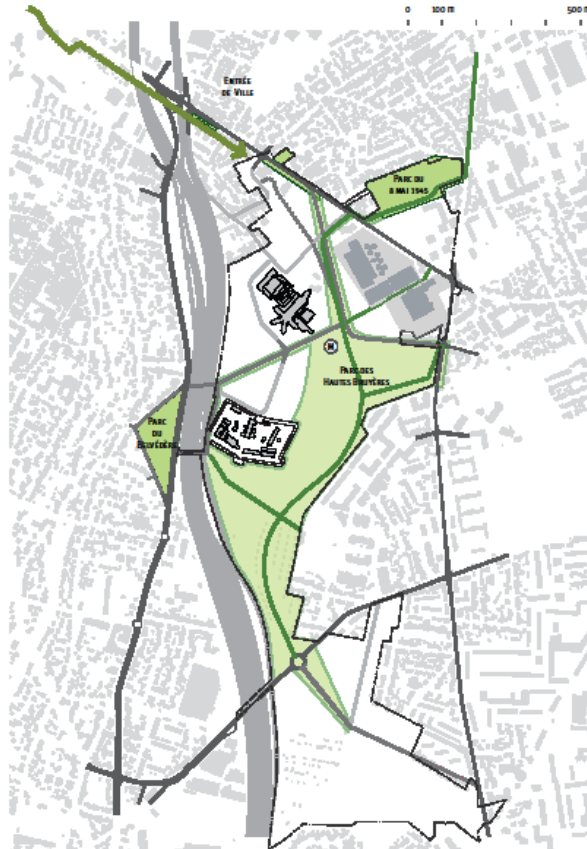
Il comprend également un volet innovation ; la mise en oeuvre de la stratégie de développement du pôle de formation supérieure et de recherche en santé, socle au développement du biocluster.

Campus Grand Parc, état existant et projeté (CAVB / TVK / SADEV 94 – 2012)



TVK + INGEROP - AGENCE TER
ZAC Cancer Campus - Phase 1 : Maîtrise d'ouvrage urbaine - septembre 2012

II. PROJET
LES GRANDES LIGNES DU PROJET



TVK + INGEROP - AGENCE TER
ZAC Cancer Campus - Phase 1 : Maîtrise d'ouvrage urbaine - septembre 2012

Campus:
Espaces ouverts, association ville / nature
Franges:
Traitements des limites
Imbrication:
tous les réseaux (verts, viaires, doux, T.C.)

La Redoute des Hautes-Bruyères

Comprise dans le périmètre de la ZAC, la Redoute des Hautes-Bruyères (d'une superficie de l'ordre de 4 hectares) est située à côté de l'IGR et au droit de l'entrée de la future gare du Réseau Grand Paris Express. Elle est actuellement propriété de l'Etat et occupée par le Ministère de l'Intérieur. La mutation du site et son évolution – dans le cadre de la programmation globale de l'opération - est une condition à la réalisation du projet.

Le principe de la cession du foncier a été acté et sa libération prévue d'ici 2018.

L'interface entre la ZAC et l'autoroute A6

Cette autoroute est aujourd'hui très peu intégrée dans le territoire au sein duquel elle représente une importante fracture (malgré la couverture de l'A6b en cours d'achèvement). La desserte locale est quasi-inexistante. Elle traverse la ZAC Campus Grand Parc et jouxte de nombreuses autres opérations à Fresnes, l'Haÿ, Cachan, Arcueil, Gentilly et au Kremlin-Bicêtre.

Le rapport entre cette grande infrastructure et ces secteurs de projets est une problématique majeure pour un développement métropolitain qualitatif et durable. Plusieurs sites-problématiques ont été identifiés (comme par exemple au carrefour des Quatre chemins).

L'aménagement de la ZAC Campus Grand Parc, compte tenu de l'ambition urbaine que porte ce site, implique une mobilisation sur notamment deux sujets : celui des franchissements (passerelle piétonne, voie sous autoroute) et celui des dessertes.

1.2. Le site de la DGA à Bagneux

La nécessité de l'évolution urbaine du site des Mathurins à Bagneux est posée par le départ de la DGA, dans le cadre de la réinstallation des services du Ministère de la Défense à Balard, à Paris.

Le site de 16 ha a été acquis en avril dernier par LBO France. A cette occasion un processus de travail associant le propriétaire (LBO), la Ville, l'Etat et la Conférence territoriale de la Vallée Scientifique de la Bièvre a été formalisé dans le cadre d'une convention d'objectifs conclue le 5 avril 2012.

Cette convention vise à confirmer et formaliser les engagements pris par l'acquéreur, au moment de l'achat (engagement sur une durée longue, copilotage des études, partage de l'objectif de production de locaux d'activités et de logements...).

L'enjeu est de :

- désenclaver le site en l'ouvrant sur le centre-ville au nord et sur les quartiers sud situés à la frange de la commune ;
- permettre un développement urbain mixte au travers d'un objectif partagé de construction de logements et de locaux d'activités contribuant à l'instauration d'un taux d'emploi de 1 à l'échelle de la Vallée Scientifique de la Bièvre ;
- travailler, en collaboration avec le propriétaire et les autres parties prenantes du projet, dans le but de développer un projet de qualité, conforme avec les orientations du CDT et garant des 5 conditions de développement durable définies dans le titre 1 ;
- améliorer l'accessibilité du site, situé à 700 mètres de la station de RER B Bagneux ;

- travailler le lien avec le parc paysager François Mitterrand à l'est du site.

Le PLU Actuel de la ville de Bagneux a conduit à écrire une programmation dans l'accord-cadre portant sur 600 logements (représentant 48 000 m² SHON), ainsi que 100 000 m² SHON pour les PME-PMI et 60 000 m² SHON pour une offre de type grand compte tertiaire.

Ces orientations pourront évoluer à la suite des études économiques et urbaines que la ville engage avec la communauté d'agglomération Sud-de-Seine, en lien avec l'aménageur et les services de l'Etat, dans le cadre d'une approche environnementale de l'urbanisme (AEU).

Site DGA – plan de situation (TVK – 2012)

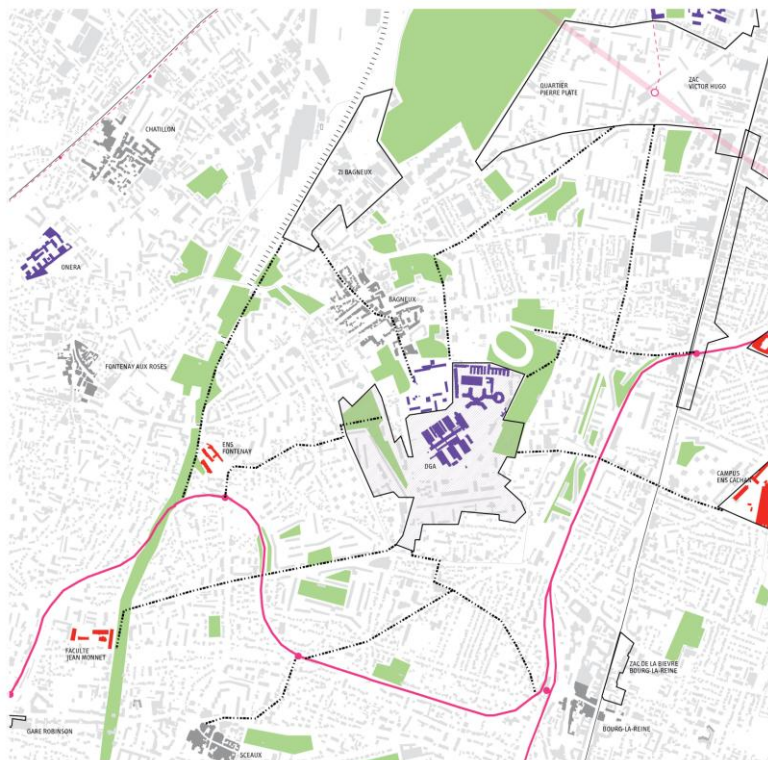
LA DGA



- périmètre opérationnel
- secteur de projet
- équipement de santé ou technologiques
- équipement d'enseignement
- centre ville
- espace vert
- liaison urbaine

- tracé Réseau grand Paris
- réseau RER existant
- réseau métro existant
- - - prolongement métro
- ||||| réseau train

0 100 500m



CONTRIBUTIONS AU SCHEMA DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DE LA VALLEE SCIENTIFIQUE DE LA BIÈVRE / SEPTEMBRE 2012 / TRÉVELO & VIGER-KOHLER ARCHITECTES URBANISTES

1.3. Autres secteurs opérationnels concourant aux objectifs du CDT

Les évolutions urbaines en Vallée Scientifique de la Bièvre poursuivent un «chemin de développement» singulier, entre discrétion et intensité, correspondant au contexte urbain du territoire. Ainsi, à côté de sites d'envergure métropolitaine, comme Campus Grand Parc ou le site de la rue des Mathurins (DGA Bagneux), les dynamiques de projets s'organisent autour de plusieurs ensembles de projets dans chacune des villes de la Vallée Scientifique de la Bièvre.

Elles sont conduites notamment autour des futures gares du réseau Grand Paris Express et le long des axes de circulation en particulier, comme c'est le cas sur la RD7 ou la RD906, lorsque ces axes font l'objet de projets de requalification et d'aménagement de transports en commun.

Cette diffusion des secteurs projets implique une démarche d'articulation et de coordination, à l'échelle du territoire, pour éviter les effets de concurrence et au contraire optimiser les potentialités de synergie, de masse critique, pour coordonner les calendriers et les continuités.

La mise en regard des programmations en matière de développement économique sur les sites majeurs du territoire (DGA : 160 000 m² shon ; Campus Grand Parc : 450 000 m² shon...), avec la production annuelle d'immobilier tertiaire au plan régional (de l'ordre de 600 000 m²) montre que, même conduits sur plusieurs années, ces projets devront construire leur place sur un marché limité et animé de plusieurs autres grands secteurs de projets au plan régional.

Ce constat impose un travail de cohérence, mais aussi de synergie, pour bénéficier d'un effet de visibilité de niveau régional.

RD 920 : renforcer son caractère d'avenue métropolitaine

Les axes de déplacement, comme les continuités vertes, représentent une opportunité pour penser ensemble les secteurs projets.

TVK a révélé les potentialités urbaines de plusieurs lignes, continuités et ensembles de projets : 4 axes radiaux (RD7, A6, RD920, RD906), 2 axes concentriques (Bld Périphérique, A86), qui représentent des dynamiques d'insertion du territoire dans l'espace métropolitain et d'accroche avec les autres territoires de projets voisins (Orly-Rungis, Massy/Saclay, Paris ...).

Outre les enjeux relatifs à l'A6 et à son rapport à la ZAC Campus Grand Parc, dans la continuité des projets actuellement à l'oeuvre sur la RD7 et la RD906, la qualification de la RD920 est un enjeu à l'échelle du CDT.

Cet axe central dans le territoire de la Vallée Scientifique de la Bièvre est, au Nord, dégradé et représente une coupure dans le tissu urbain. Il a connu d'importantes mutations en plusieurs endroits depuis quelques années, comme notamment au niveau des « Portes d'Arcueil ».

Le long de cette avenue plusieurs projets urbains sont aujourd'hui développés dans la continuité des Portes d'Arcueil :

- Eco quartier Victor Hugo à Bagneux ;
- projets à Cachan.

Un projet de requalification de la partie Nord de la RD920, entre Bagneux et Montrouge, est conduit par le Conseil général des Hauts-de-Seine. Les collectivités locales portent l'enjeu de l'insertion d'un site propre sur tout ou partie de ce tronçon. Les dynamiques urbaines seront mises en cohérence avec les perspectives de qualification de la RD920 pour en faire une véritable avenue métropolitaine.

Cette démarche globale est conduite également sur la RD7.

Cet axe fait aujourd'hui l'objet d'un important programme de requalification, conduit par le Conseil général du Val-de-Marne, et dessert plusieurs secteurs opérationnels (récemment réalisés, comme au Kremlin-Bicêtre ou au Nord de Villejuif, ou en projet, comme à Villejuif-Aragon).

Une démarche partenariale sur le devenir du territoire de la RD7 est engagée à l'automne 2012 par le Conseil général du Val-de-Marne. Elle a pour double objectif :

- la définition des zones de la RD7 restant à requalifier ou sur lesquelles demeurent des interrogations à court terme (secteur des rampes à Villejuif restant à requalifier, en lien avec le tissu urbain alentour, débouché de la RD7 sur la porte d'Italie, fonctionnalités de la RD7 sud à définir...) ;
- la définition à long terme de la fonction de la RD7 dans le maillage global des déplacements.

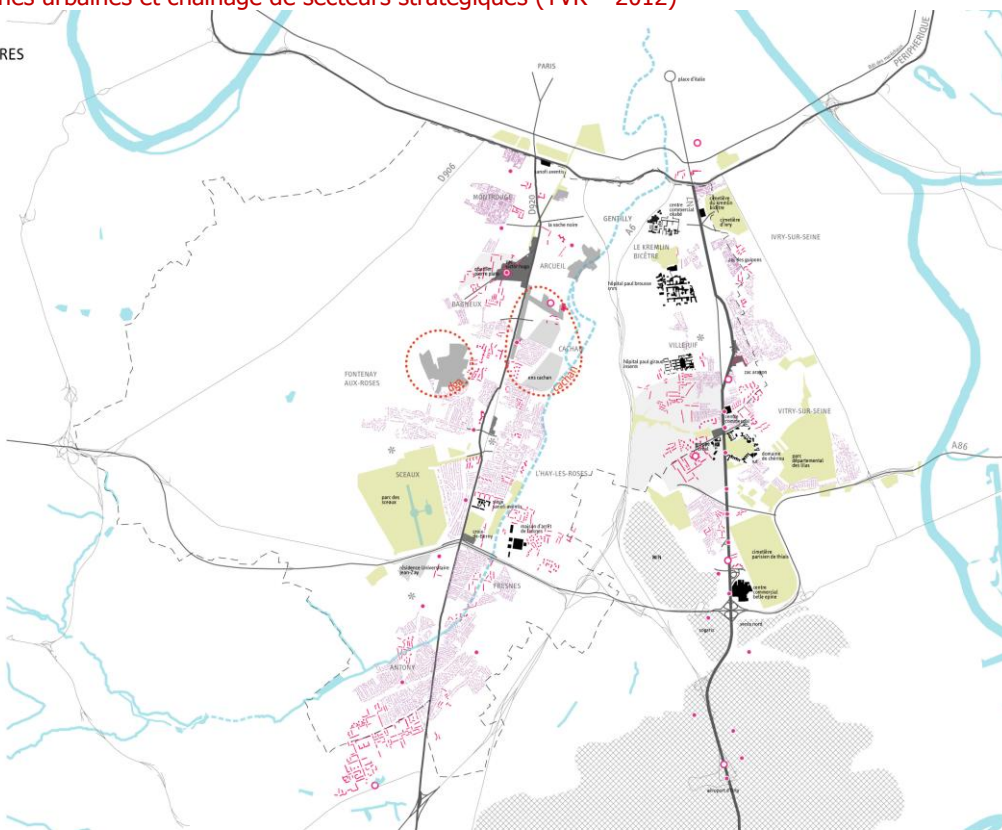
Trames vertes

Au-delà des grandes voiries, des continuités entre projets seront exploitées le long des trames vertes, comme par exemple depuis les secteurs projets de la Gare CHU Kremlin-Bicêtre jusqu'à l'écoquartier à Bagneux, via l'ORU Chaperon Vert, ou encore depuis Paris jusqu'à Campus Grand Parc via la couverture paysagère de l'A6a (cf titre 1, III, 1.6.)

Continuités – Accroches urbaines et chaînage de secteurs stratégiques (TVK – 2012)

INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES ET ACCROCHES URBAINES RD 920 ET RN7

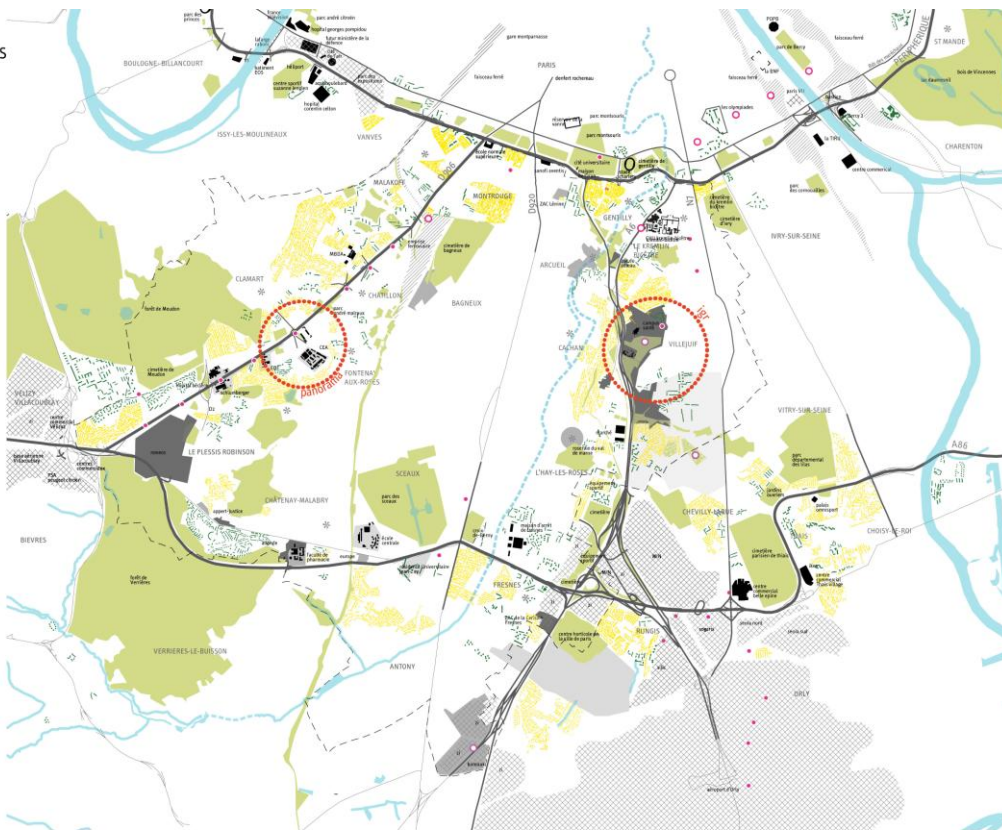
- emprise verte
- emprise liée à des équipements ou activités
- emprise ferroviaire
- fonction "extraordinaire"
- grand ensemble
- tissu pavillonnaire
- centre ville
- secteur de projet**
- projet opérationnel lancé aujourd'hui
- projet en phase d'étude ou pré-opérationnel
- projet à moyen et long terme
- mobilité**
- station réseau grand paris
- station RER
- médiane des lieux emblématiques



CONTRIBUTIONS AU SCHEMA DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DE LA VALLEE SCIENTIFIQUE DE LA BIEVRE / SEPTEMBRE 2012 / TRÉVELO & VIGER-KOHLER ARCHITECTES URBANISTES

LE CHAINAGE DES EMPRISES EXTRAORDINAIRES

- emprise verte
- emprise liée à des équipements ou activités
- emprise ferroviaire
- fonction "extraordinaire"
- grand ensemble
- tissu pavillonnaire
- centre ville
- secteur de projet**
- projet opérationnel lancé aujourd'hui
- projet en phase d'étude ou pré-opérationnel
- projet à moyen et long terme
- mobilité**
- station réseau grand paris
- station RER
- médiane des lieux emblématiques



CONTRIBUTIONS AU SCHEMA DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DE LA VALLEE SCIENTIFIQUE DE LA BIEVRE / SEPTEMBRE 2012 / TRÉVELO & VIGER-KOHLER ARCHITECTES URBANISTES

2. Les objectifs et axes de travail transversaux pour un développement urbain et économique équilibré et diversifié

2.1. Le volet habitat

Le projet de SDRIF et la loi sur le Grand Paris ont défini un objectif ambitieux de production de 70 000 logements par an pour l'ensemble de la Région capitale. Cet objectif régional est réparti entre les territoires d'Ile-de-France en fonction des potentiels de développement des territoires (critères d'attractivité, desserte des transports en commun, potentiel foncier urbanisable...) ainsi que des facteurs limitant de ces derniers (risques naturels...).

Pour y répondre, les dynamiques présentées dans le cadre du CDT représentent une production importante : 1700 logements par an, et vont au-delà des prévisions des Plans locaux d'habitat (PLH).

Le diagnostic logement (document annexe au CDT) a permis d'identifier les dynamiques générales du logement sur le territoire, et d'exprimer les objectifs du CDT.

Articulant réalisation du réseau Grand Paris Express et projets urbains, le CDT infléchit positivement la production de logement sur le territoire, en lien avec l'exercice de territorialisation de l'offre de logement conduit par l'Etat.

Objectifs qualitatifs

- Soutenir une logique de mixité

Le diagnostic souligne également la diversité et la disparité des typologies de logements sur le territoire. Le CDT propose une part globale de logements sociaux dans la production de l'offre, afin de pouvoir soutenir une logique de mixité de logements et de fonctions. Les typologies des logements (sociaux, très sociaux, privés, accessions...) créés s'adapteront aux territoires dans le cadre des différentes opérations d'aménagement.

- Maintenir une production de logements sociaux

L'enjeu est que les nouveaux quartiers, notamment ceux situés près des gares du Grand Paris Express, soient des quartiers mixtes, accessibles à toutes les populations et non pas réservés aux plus aisés, les catégories populaires étant reléguées plus loin. De plus, compte-tenu des niveaux de prix du logement libre, en accession ou en location, le développement d'une offre de logements diversifiés et accessibles est indispensable pour répondre tant au besoin des populations du territoire que des salariés des entreprises qui viendraient s'y implanter. Les collectivités territoriales ont ainsi validé un objectif de mixité dans la production de logement :

- 36% de la production pour le Val-de-Bièvre (ce qui correspond au maintien du taux du parc existant, qui est équilibré et permet de promouvoir une bonne mixité sociale) ;

- 25% de la production à Bagneux (ce qui tendra à faire baisser la part du logement social sur cette commune, qui était au 1er janvier 2012 à 58,20%).

Il permet au territoire de continuer à répondre aux objectifs de mixité fixés par la loi (loi SRU et projet de loi « relatif à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social »).

- Favoriser la mobilité résidentielle et répondre aux besoins spécifiques

Le programme de logements vise à répondre aux besoins des populations locales, mais également à favoriser la mobilité résidentielle, à préserver la diversité économique et sociale et à répondre à de nombreux besoins spécifiques (étudiants, personnels hospitaliers, etc.).

Objectifs quantitatifs

La programmation se décline sur 2013/2020 de la façon suivante :

- Les programmations issues des PLH ou de projets plus récents : 8 774 logements.

Ville	Projets	Production de logement		Années de livraison
		Prévus dans le PLH 2009-2014	Hors PLH	
Arueil	ZAC du Coteau	141		2013
Arueil	Projet Hotel de Ville		150	2017/2018
Arueil	Secteur Convention		100	
Bagneux	DCA		600	2016-2020
Bagneux	ZI Bagneux		350	2015
Bagneux	Ecoquartier Victor Hugo		850	2014
Bagneux	Pierre Plate		600	
Cachan	FD920 / Avenue Carnot	500		2012
Fresnes	ZAC de la Cerisaie	700	402	2013-2020
Gentilly	ZAC Lenine	535		2014
Gentilly	ZAC de la Porte de Gentilly	65		2014
Le Kremlin-Bicêtre	Ecoquartier Entrée de ville sud ouest		500	2016-2017
L'Hay-les-Poses	Eco-ZAC Paul Hochart	700		2016-2017
L'Hay-les-Poses	ZAC Centre-Ville		300	2017
Villejuif	Cancer Campus		1 720	
Villejuif	ZAC Aragon		350	
	...			
	<i>Subs-total</i>	<i>2 641</i>	<i>5 922</i>	

- La production hors ZAC ou secteurs opérationnels. Le diagnostic a démontré un volant de constructions nouvelles en dehors des secteurs opérationnels et à l'initiative des acteurs privés. La moyenne annuelle est de l'ordre de 550 logements.

Fédérer les partenaires des politiques de l'habitat

Pour favoriser la mise en œuvre des objectifs du CDT le territoire propose un partenariat de long terme avec les acteurs du logement, pour les logements en accession ou du marché locatif libre (charte de la construction et de la promotion), ou pour le parc locatif social.

Plusieurs problématiques seront traitées dans le cadre du partenariat :

- le type de logement social et d'accession sociale à produire (type de produit, type de loyer) en fonction des caractéristiques de l'offre existante et de la demande exprimée ou représentée sur le territoire (niveau de revenus des ménages...);
- le développement d'une offre de logements adaptée pour les salariés du territoire : l'articulation entre le développement économique et l'offre nouvelle de logements sera notamment l'objet du partenariat avec Action Logement ;
- l'amélioration du logement des personnels hospitaliers sera l'objet d'un partenariat avec les établissements hospitaliers ;
- l'inflexion de la production de l'offre dans le diffus en dehors des périmètres opérationnels : les conditions pour le développement et la qualification du parc diffus (travail sur le parc ancien, intégration des objectifs de mixité, travail sur les locaux d'activités en rez-de-chaussée, identification d'axes de travail en lien avec les dynamiques sociologiques et démographiques...);
- etc.

Cet effort de construction répond à l'objectif défini au niveau régional, notamment dans le SDRIF, visant à porter l'intensification urbaine dans les secteurs du Grand Paris et à contribuer à limiter le phénomène d'étalement urbain.

2.2. Le volet mobilité

L'articulation entre les dynamiques de développement urbain et les politiques de mobilité est une condition de la réalisation des projets et une nécessité pour un développement cohérent et durable (cf Titre 1, 3).

Le Contrat de Développement Territorial, à l'instar des chartes urbanisme/transport permettra d'articuler les différents projets et les différentes démarches en œuvre sur le territoire de la Vallée Scientifique de la Bièvre (développement de nouveaux transports, schémas départementaux...).

Il s'agit ainsi de faire le lien entre les dynamiques urbaines à l'échelle de la Vallée Scientifique de la Bièvre, des projets en cours et à venir, exposés dans le cadre du Schéma de développement territorial : l'arrivée du GPE, le prolongement de la ligne 4 jusqu'à Bagneux, les futurs tramways le long des boulevards urbains que sont la RD906, la RD7 et la RD986 ...

Les enjeux de mobilités seront déclinés à une échelle plus fine (secteurs isolés, corrélation des calendriers entre transports et secteurs d'aménagement).

Des secteurs opérationnels vont générer des évolutions urbaines importantes, comme par exemple la ZAC Campus Grand Parc ou le site de la DGA à Bagneux et créer de nouveaux besoins de mobilité (qu'il s'agisse de transports en commun ou de mobilités actives). L'échelle de la Vallée Scientifique de la Bièvre permet aussi d'aborder les situations de lieux en marge ou à l'interface (ex RD920, pôle de la Croix de Berny...).

Anticiper l'arrivée du réseau Grand Paris Express : une étude mobilité pour ajuster le système de transports complémentaire

Une étude de mobilité, conduite à l'échelle de la Vallée Scientifique de la Bièvre, avec pour périmètre opérationnel le territoire du CDT, permettra de faire le lien entre :

- les évolutions urbaines exprimées dans le CDT ;
- et les prises en charge plus opérationnelles - mais fragmentées - des enjeux de mobilité par l'ensemble des acteurs : Conseil général, SGP, STIF, RATP, autorités organisatrices de transports de second rang ...)

L'étude, tout particulièrement :

- synthétisera l'ensemble des projets de mobilité ;
- donnera une vision globale des évolutions urbaines sur le territoire ;
- identifiera les secteurs à enjeux ;
- apportera des éléments de cadrage communs qui seront mis à la disposition des études de mobilité conduites dans le cadre des secteurs opérationnels et par divers organismes ;
- anticipera les évolutions des modes doux et alternatifs ;
- créera un espace de travail partagé entre les différents acteurs impliqués sur le territoire ;
- définira le plan d'action pour le désenclavement des quartiers ;
- etc.

2.3. Le volet foncier

L'enjeu foncier est déterminant pour un développement mixte, préservant la diversité économique et sociale en cœur d'agglomération.

La production de logements diversifiés, le développement équilibré des projets urbains, la réalisation des services et équipements nécessaires (crèches, écoles, etc.), sont rendus particulièrement complexes par le renchérissement des coûts des terrains et la spéculation foncière, et par le manque d'outils adaptés à la disposition des collectivités pour en assurer la maîtrise, dans un contexte très contraint des finances publiques. L'enjeu de la maîtrise foncière est essentiel.

Plusieurs niveaux d'enjeux se posent :

- un enjeu de niveau régional, voire national sur les modalités d'évaluation des prix du foncier et leurs conséquences ;
- un enjeu stratégique, avec la nécessité d'appréhender cet enjeu à l'échelle du CDT, permettant d'établir les principes de cession du foncier public concerné par les projets, de faire appel aux établissements et syndicats fonciers en cohérence avec l'avancement des projets, de faire converger les pratiques des communes en matière de mobilisation des outils fonciers et de mise en œuvre des projets privés pour un impact démultiplié sur le marché ...
- un enjeu opérationnel, comme pour la Redoute à Villejuif ;
- un enjeu de partenariat sur le long terme, avec des démarches associant les collectivités locales, l'Etat et les outils fonciers, tant sur la mutualisation des données en termes d'information que sur la réflexion et l'engagement des projets leur permettant de répondre ensemble aux enjeux du territoire.

Les mises à disposition de foncier public (en premier lieu celui de la Redoute des Hautes Bruyères, cf supra) représentent le premier aspect du volet foncier du CDT.

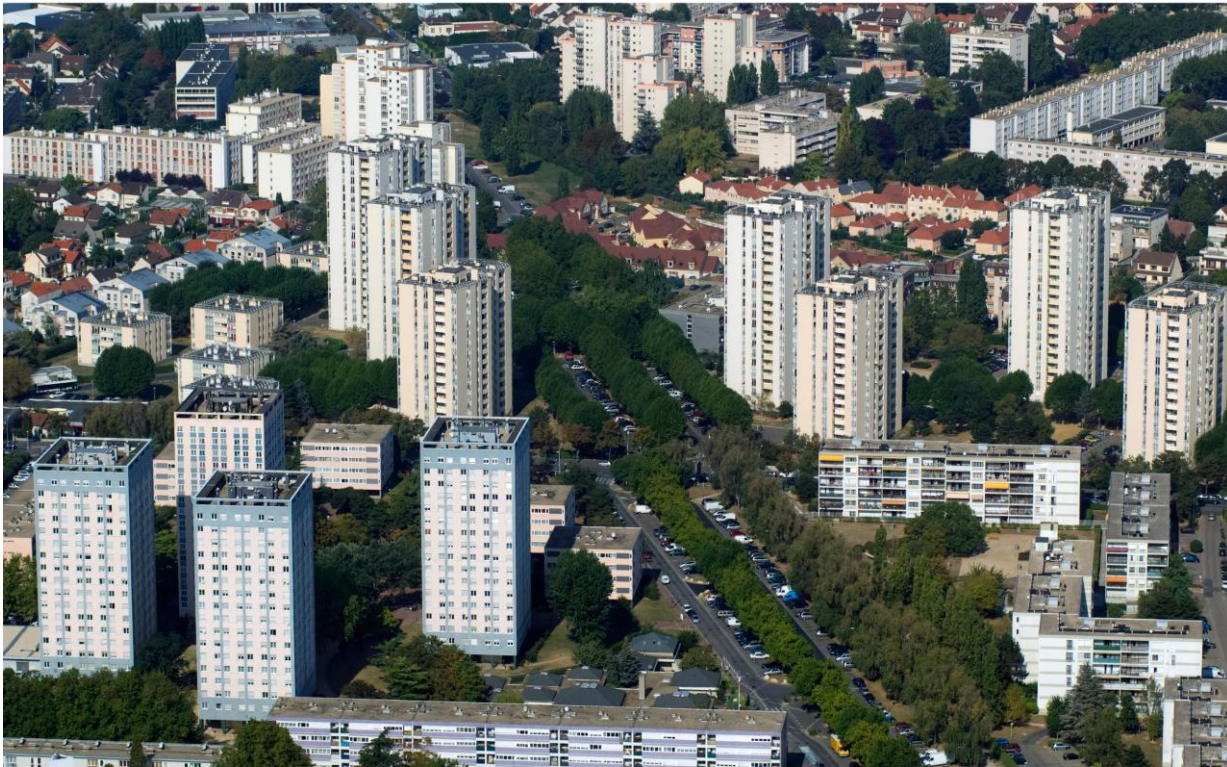
Le CDT permettra en outre à l'ensemble des acteurs concernés d'ajuster leurs stratégies foncières en commun.

Une veille partagée sur les secteurs mutables :

- travail entre la DRIEA, les collectivités (Villes, Agglomérations et Conseils généraux) et les EPF pour définir les critères de définition de la mutabilité des fonciers et des tissus à enjeux (gares, tissus pavillonnaires...) ;
- mise en place d'une procédure d'actualisation des cartes des fonciers mutables ; mise en commun des expériences sur les stratégies foncières (par ex. le volume de foncier à mobiliser pour pouvoir atteindre tel objectif de production urbaine...).

Un partage des outils :

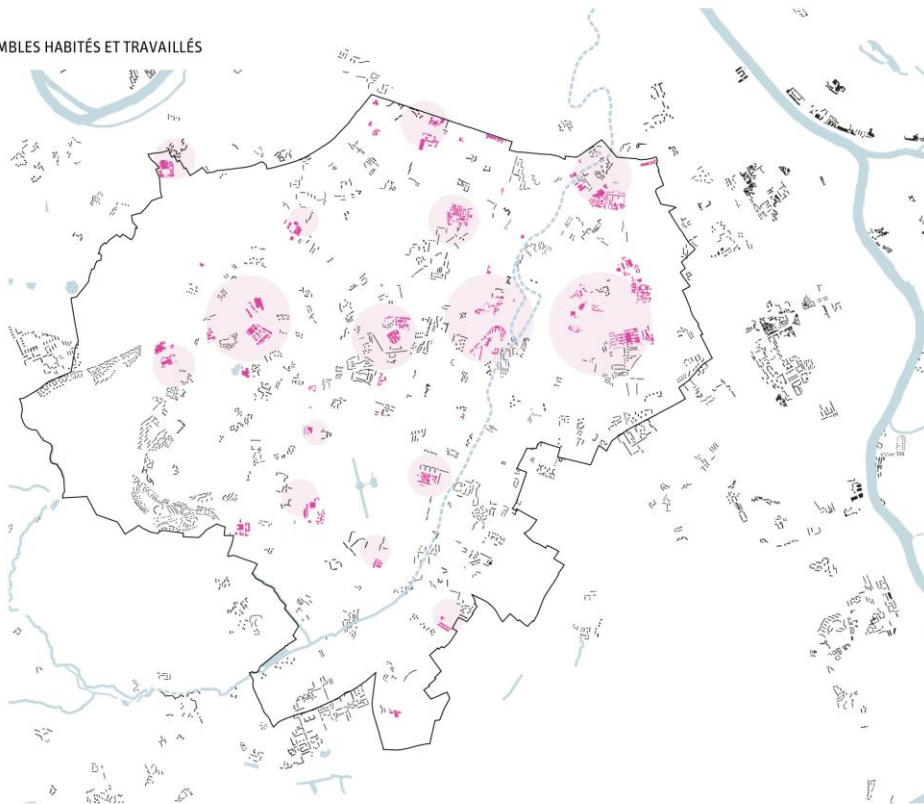
- synthèse des outils de veille existants sur le territoire (convention de veille foncière SAF94 et EPFIF sur la CAVB et les villes du Val-de-Bièvre, EPF92 sur Bagneux...), mais aussi d'autres dispositifs (dispositions de programme local de l'urbanisme, de zone d'aménagement concerté (ZAC) et de zone d'aménagement différé (ZAD), outils règlementaires (ex : article 123-2a du code de l'urbanisme, partenariats avec les bailleurs/aménageurs...)) ;
- mise en place « d'outils de suivi » partenariaux :
 - * identification des ajustements possibles pour répondre aux enjeux du CDT, et prise en compte, au plus tard fin 2013, des dispositifs d'intervention foncière, avec l'EPFIF et l'EPF92, adaptés aux secteurs opérationnels inscrits au Contrat de Développement Territorial et intégrant les enjeux de développement économique portés par le Contrat (mixité, soutien aux PME-PMI...) ;
 - * lancement de réflexions sur la pertinence d'outils opérationnels communs (société publique locale d'aménagement (SPLA), contrats de partenariat dans le cadre de l'article 22 de la loi sur le Grand Paris...) au regard des objectifs portés par le territoire (offre mixte, intervention sur les « bâtis d'occasion » ou de « seconde main »...).



CONTRIBUTIONS AU SCHEMA DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DE LA VALLEE SCIENTIFIQUE DE LA BIEVRE / SEPTEMBRE 2012 / TRÉVELO & VIGER-KOHLER ARCHITECTES URBANISTES

LIEUX SINGULIERS :
CONCENTRATION DE GRANDS ENSEMBLES HABITÉS ET TRAVAILLÉS

- périmètre d'engagement SOT (périmètre VSB)
- grand ensemble habité
- grand ensemble travaillé, équipements scientifiques et technologiques de la VSB
- grand ensemble habité et travaillé



CONTRIBUTIONS AU SCHEMA DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DE LA VALLEE SCIENTIFIQUE DE LA BIEVRE / SEPTEMBRE 2012 / TRÉVELO & VIGER-KOHLER ARCHITECTES URBANISTES

2.4. Le volet politique de la ville

Les grands ensembles d'habitation sociale sont, dans le territoire de la Vallée Scientifique de la Bièvre, nombreux, diffus et en général bien intégrés dans les tissus urbains.

Un certain nombre de quartiers font cependant l'objet d'interventions dans le cadre des dispositifs de la politique de la ville. A l'échelle du CDT, deux quartiers intercommunaux bénéficient des programmes de l'ANRU : le Chaperon Vert, sur Gentilly et Arcueil, et les Blagis, sur Bagneux (en intercommunalité avec Fontenay-aux-Roses et Sceaux).

L'arrivée du réseau Grand Paris Express, mais aussi d'autres infrastructures de transports en commun (tramway) améliorera directement l'accessibilité de plusieurs grands quartiers d'habitat social et pourrait constituer un levier à leur évolution, à condition cependant de leur intégration dans les périmètres d'aménagements mis en place autour des futures gares mais aussi de la mobilisation des bailleurs et de l'ensemble des acteurs de la politique de la ville pour tirer, vers ces quartiers, les bénéfices des dynamiques économiques, sociales... qui pourront être suscitées par l'attractivité des nouveaux quartiers de gare.

Pour que le GPE puisse effectivement jouer son effet d'entraînement, il faudra éviter que ne se creuse un écart entre les quartiers autour des gares, porteurs de dynamiques métropolitaines, et ceux qui les jouxtent où les situations sont souvent bloquées par les difficultés économiques et sociales.

A contrario, le contraste et un décalage croissant entre deux situations urbaines, celle de quartiers figés avec leurs difficultés, et celle de nouveaux pôles de développement urbain et économique attirant de nouvelles populations mais inaccessibles aux habitants des quartiers riverains, marqueraient un échec de la politique du Grand Paris dans sa dimension « cohésion territoriale ».

La réunion régulière d'un comité de pilotage sur la politique de la ville

Deux quartiers d'habitat social, de par leur situation en limite de deux grands sites projets développés avec l'arrivée du réseau Grand Paris Express, illustrent ces enjeux et feront l'objet d'un suivi particulier.

- Le quartier Nord de Bagneux comprend quatre secteurs : Victor Hugo, la cité de la Pierre Plate et des résidences sociales, la cité du Prunier Hardy et une petite zone pavillonnaire. Il rassemble plus de 8 500 habitants et compte 3 621 logements, dont 76% de logements sociaux.

Quartier résidentiel, délimité par de grandes infrastructures (cimetière, fort...) et des voiries importantes, il n'a pas connu de mutations majeures depuis la fin des années 1950. Les cités concentrent nombre de difficultés économiques et sociales, notamment la cité de la Pierre Plate qui présente les signes d'un décrochage social (population qui se paupérise – avec une forte hausse du chômage : en 2010, le taux de chômage sur le quartier est passé à 17,5% de la population active (contre 14,1% sur l'ensemble de la commune)), un évitement scolaire, un affaiblissement des fonctions citoyennes ...

Avec l'arrivée prochaine à Bagneux du terminus de la ligne de métro n°4 et l'interconnexion avec le réseau Grand Paris Express, la Ville souhaite promouvoir une nouvelle dynamique urbaine. La nouvelle gare, l'écoquartier Victor Hugo... devront conduire également à un projet de renouvellement urbain et social de l'ensemble des

cités du quartier Nord, cherchant notamment à enrayer tout risque de clivage entre le nouvel écoquartier et les quartiers qui le jouxtent.

- Le projet de renouvellement urbain des quartiers sud de Villejuif et de L'Haÿ-les-Roses.

Il regroupe plusieurs quartiers d'habitat social sur ces deux communes, en lien aussi avec des quartiers sur Chevilly-Larue : notamment, Robert Lebon, Jean Mermoz, Lozaitz, Delaune à Villejuif, le Jardin Parisien et les quartiers Lallier/Paul Hochart à L'Haÿ-les-Roses, et les Sorbiers Saussaie à Chevilly-Larue.

Au total, ce sont plus de 38 000 habitants concernés et plus de 11 500 résidences principales. Parmi celles-ci, 88% relèvent de l'habitat collectif, et 51% sont des logements sociaux.

Les habitants de ces quartiers sont confrontés à des problèmes récurrents : difficultés économiques et sociales (taux de chômage de longue durée élevé, faiblesse du développement économique, faible proportion de jeunes diplômés, taux de famille monoparentales ...), enclavement par rapport à la métropole mais aussi aux quartiers voisins, problématiques sociales (surpopulation, difficulté d'accès aux soins...), faiblesse du tissu commercial.

Les enjeux de renouvellement urbain de ces quartiers ont été identifiés. Les objectifs sont : favoriser leur désenclavement, les déplacements et la mobilité, l'emploi et l'insertion, la prévention, la gestion urbaine de proximité, le lien social, la citoyenneté et la santé. Ils devront combiner volets social et urbain.

A proximité immédiate de Campus Grand Parc, il est nécessaire que ces quartiers ne demeurent pas "en marge" des développements urbain et économique du "Grand Paris". Des actions améliorant le cadre urbain et bâti, des actions dans le domaine de la formation, ... permettront à ces quartiers de participer aux dynamiques induites par l'arrivée des nouveaux réseaux de transports (Tramway T7, Gare de Chevilly Trois Communes sur le prolongement de la ligne 14 dans le cadre du réseau Grand Paris Express) et par les développements induits par les gares et les nouveaux pôles économiques du Grand Paris.

La Communauté d'agglomération du Val-de-Bievre, les villes de l'Haÿ-les-Roses et de Villejuif ont élaboré un projet de rénovation urbaine sur les quartiers sud de Villejuif et Est de la ville de l'Haÿ-les-Roses et déposé en août 2013 un dossier de candidature auprès de l'ANRU pour un accompagnement financier spécifique de type rénovation urbaine afin d'inscrire ces quartiers d'habitat social dans un développement durable. La Ville de Bagneux, dans le prolongement de la note d'intention présentée au Préfet des Hauts-de-Seine en février 2012, a également déposé un dossier de candidature pour le quartier de la Pierre Plate.

2.5. Le volet services et équipements publics

Le développement économique et le développement urbain prévus par le Contrat de Développement Territorial entraîneront un accroissement de la population sur le territoire du CDT, et impliqueront la nécessité d'accompagner cette dynamique démographique par l'implantation de services et d'équipements publics adaptés.

Schémas de services

La démarche du CDT représente une opportunité pour assurer une adéquation entre l'accroissement de la population et le développement, dans le temps, des services et équipements. Elle implique dès lors l'initiative partagée de l'élaboration, pour au plus tard la fin de l'année 2013, de « schémas de services », en concertation avec

l'ensemble des partenaires concernés, visant à préciser les besoins de développement des services aux publics rendus nécessaires par les évolutions démographiques.

L'élaboration de ces « schémas de services » comprendra trois étapes : un état des lieux des services existants sur le territoire ; l'analyse des perspectives démographiques et des enjeux urbains ; l'établissement des besoins et des schémas de services.

2.6. Le volet énergie

S'inscrire dans les nouvelles politiques énergétiques

L'enjeu énergétique est défini à l'échelle du Schéma régional Air Climat Energie (en cours) ainsi qu'à celui des Plans Climat Energie territoriaux (échelle des collectivités). Les démarches d'éco quartiers, dans lesquelles s'insèrent plusieurs secteurs opérationnels, portent également un objectif de maîtrise des dépenses énergétiques.

Développer la géothermie

Dans le territoire de la Vallée Scientifique de la Bièvre cet enjeu recouvre de plus celui du développement de la géothermie. Son renforcement devra accompagner les évolutions urbaines. Plusieurs puits de géothermie existent dans le territoire, à Fresnes, Cachan, l'Haÿ-les-Roses ...

La géothermie constitue en effet, un axe de progrès majeur en matière d'énergie, avec une potentialité et une dimension singulière et spécifique sur le territoire. Plusieurs projets sont aujourd'hui portés par les collectivités, à Arcueil et Gentilly (en intercommunalité avec le Syndicat Intercommunal de la périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication - Sipperec), Villejuif, l'Haÿ-les-Roses (en syndicat intercommunal de géothermie avec Chevilly-Larue), à Fresnes, Bagneux, au Kremlin-Bicêtre...

Pour favoriser le développement de cette source d'énergie renouvelable, une réflexion pourrait être menée sur les tarifs de livraison de la chaleur et les coûts de maintenance des installations en lien avec le projet de schéma directeur de développement de la géothermie porté par le Conseil général du Val-de-Marne.

Les aménagements et secteurs opérationnels du CDT déclineront ces schémas et politiques pour permettre le respect des objectifs de réduction des gaz à effet de serre, de maîtrise de l'énergie et de production énergétique à partir de sources renouvelables, de préservation de la qualité de l'air.

2.7. Le volet approvisionnement des matériaux

Les réflexions générales sur l'approvisionnement en matériaux dans le cadre du Grand Paris sont portées par la DRIEE. La SGP conduit quant à elle des réflexions concernant l'approvisionnement et les extractions des matériaux, ainsi que leurs modes de transport. Les grands secteurs de projet examineront également ces questions, ainsi que la question de la gestion des déchets de chantier en lien avec la DRIEE.

Le développement des pôles d'innovation et de développement économique du Grand Paris

Un biocluster de rayonnement international, adossé au plateau hospitalier et scientifique du Kremlin-Bicêtre et de Villejuif, conforté avec la réalisation d'un nouveau bioparc de 30 000 m² sur la ZAC Campus Grand Parc

Un projet permis par la confortation du pôle de formation supérieure et de recherche en santé, avec notamment le projet d'École université interdisciplinaire de santé de l'Université Paris Sud 11.

Un partenariat avec l'Agence régionale de Santé et l'ensemble des acteurs de la santé, pour un développement santé ancré dans le territoire.

Un développement économique diversifié, réparti dans l'ensemble des secteurs opérationnels, nourri par la vocation scientifique et technologique du territoire. Des programmations à la hauteur des grandes polarités de la métropole.

Un partenariat sur des dispositifs d'insertion et d'emploi, pour que la mise en œuvre du réseau Grand Paris Express et des projets urbains du CDT profite aux populations locales.

II - Le développement des pôles d'innovation et de développement économique du Grand Paris

Le Territoire a pour objectif de développer un point d'appui pour une attractivité internationale renforcée du pôle santé et innovation francilien, en partenariat avec les autres sites existants.

Il a pour support les forces en présence (Université Paris Sud 11, APHP, IGR, Organismes de recherche), notamment les pôles d'excellence en recherche et soins en cancérologie, neurosciences, maladies cardio-pulmonaires, maladies de l'appareil digestif, métabolisme, et en santé publique, ainsi que sur les médicaments et thérapies innovantes, les nouvelles technologies appliquées à la santé et les cellules souches.

Il fait appel à divers champs disciplinaires (biologie, technologies appliquées à la santé (physique, robotique, ingénierie, TIC...), économie/gestion.

En lien avec les organismes de recherche (Inserm, CNRS, Université, CEA) et AVIESAN, ces domaines constituent le cadre d'une dynamique partenariale sur quelques enjeux de recherche et d'innovation technologique clefs (« domaines d'avenir » dans la recherche et l'innovation, à la mesure de l'ambition d'attractivité internationale exprimée dans le cadre du Grand Paris)

Cette dynamique prend aujourd'hui appui sur le dispositif des Investissements d'avenir (Cohortes, PHU Cancer) ou sur d'autres types d'appels à projets (DHU franciliens).

Les forces en présence dans la Vallée Scientifique de la Bièvre, et plus particulièrement sur le plateau du Kremlin-Bicêtre et de Villejuif, constituent dès à présent un ensemble à la taille critique en mesure de constituer le support pour :

- renforcer la visibilité internationale et l'attractivité du pôle santé francilien,
- accroître la dynamique de création d'activités économiques, notamment la création, le développement et l'attraction d'entreprises dans le domaine de la santé et des biotechnologies.

1 Le pôle santé, ambition internationale et ancrage local

1.1. Le biocluster

1.1.1. Fédérer les acteurs publics et privés de la santé : un continuum recherche, formation, soins et innovation dans la logique du pôle de compétitivité

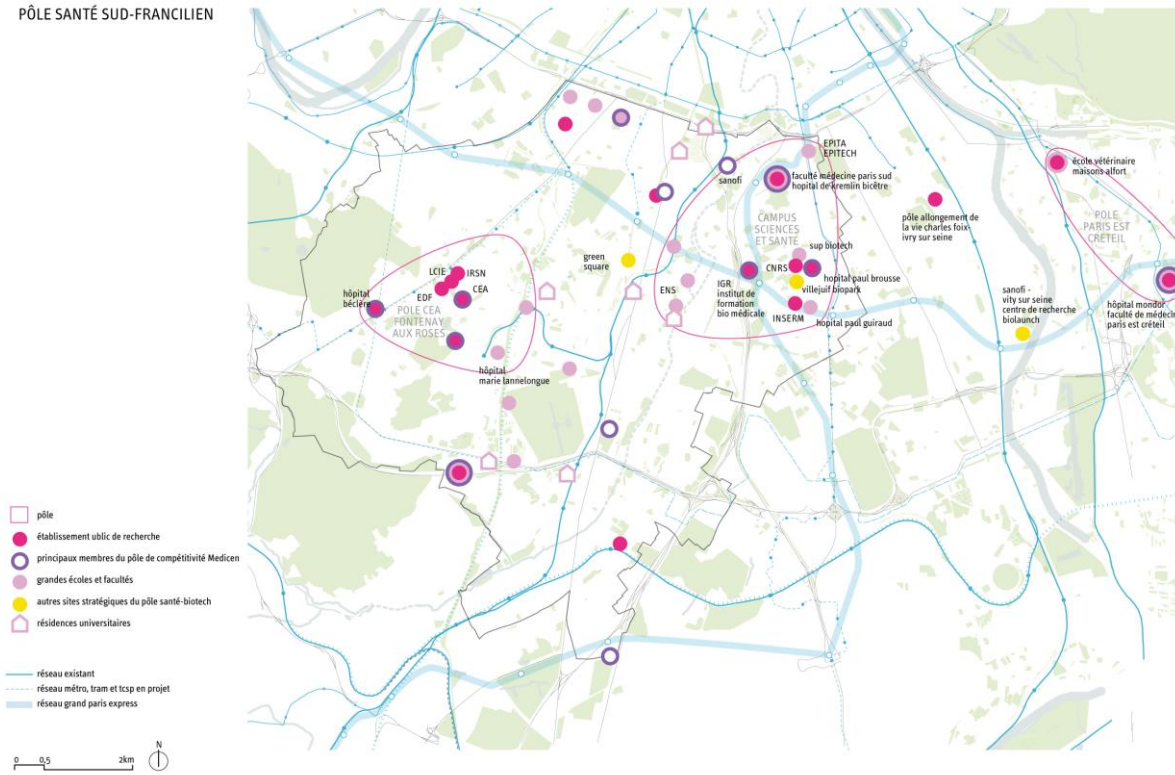
Accompagner les projets

Le développement du biocluster prend appui sur un ensemble d'acteurs, permettant d'assurer ensemble, dans la logique du pôle de compétitivité MEDICEN, un continuum entre recherche, formation, soins et innovation.

- L'Université Paris Sud porte le développement de son pôle santé autour de l'UFR de Médecine, dans le cadre de la structuration de l'Université Paris - Saclay. Le site du CHU de Bicêtre fera ainsi l'objet dès 2015 d'une extension importante des locaux de la faculté de médecine, permettant le regroupement de l'ensemble des formations post-premières années, ainsi que de plusieurs laboratoires INSERM. De nouveaux développements sont proposés par l'Université avec la création de l'Ecole universitaire interdisciplinaire de santé.

Le pôle santé sud-francilien (TVK 2012)

PÔLE SANTÉ SUD-FRANCIEN



CONTRIBUTIONS AU SCHEMA DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DE LA VALLEE SCIENTIFIQUE DE LA BIEVRE / SEPTEMBRE 2012 / TRÉVELO & VIGER-KOHLER ARCHITECTES URBANISTES

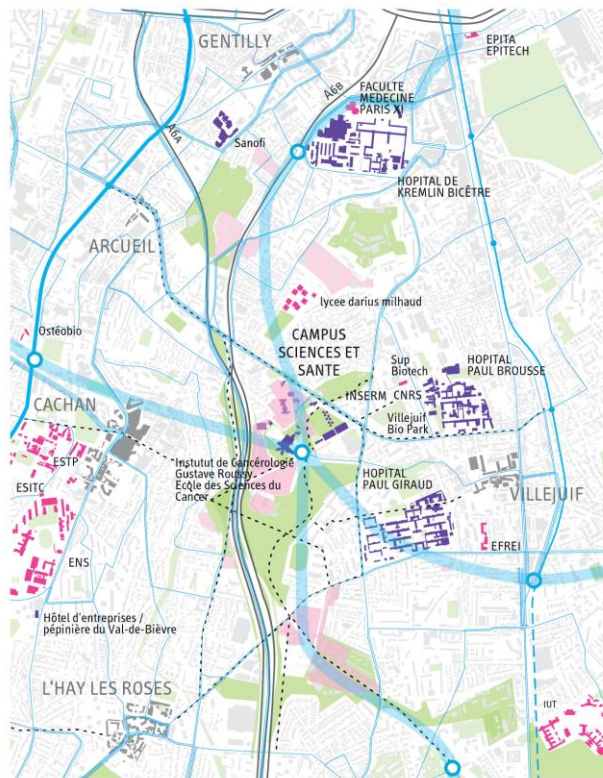
L'échelle du « campus santé » (TVK 2012)

L'ÉCHELLE DU CAMPUS SCIENCES ET SANTÉ



- équipement de santé et technologique
 - équipement d'enseignement
 - périmètre de projet et foncier mutable
 - espace ouvert
- mobilité**
 ● Réseau grand Paris
 — réseau existant
 - - - - - réseau en projet
 — ligne de bus
 - - - - - liaison piétonne

0 0,2 1KM



CONTRIBUTIONS AU SCHEMA DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DE LA VALLEE SCIENTIFIQUE DE LA BIEVRE / SEPTEMBRE 2012 / TRÉVELO & VIGER-KOHLER ARCHITECTES URBANISTES

- Outre le développement de l'Université Paris Sud, le Campus santé nourrira également sa dynamique par la mise en œuvre des projets de l'IGR. Pour renforcer et continuer de développer, à un niveau international, sa recherche consacrée à la médecine personnalisée, l'Institut Gustave Roussy prévoit un nouvel ensemble immobilier susceptible d'abriter les équipes de recherche actuellement situées dans les "Pavillons de recherche 1 et 2" de l'IGR, comprenant également des plateformes dédiées à la recherche préclinique et translationnelle et notamment un centre de recherche pré-clinique. L'IGR développe également le projet d'une école de formation continue pour professionnels de santé : l'Ecole des sciences du cancer – Paris Sud.

Outre ce socle, le Campus Sciences et Santé bénéficie de la présence, directement sur le site ou à proximité immédiate, de plusieurs acteurs privés (IFSBM, EPITA). Certains envisagent leur relocalisation sur le site (Supbiotech, et d'une manière générale, le groupe IONIS).

Au-delà, le projet d'aménagement du site permettra également, sur le modèle du « cluster Saclay », dans le cadre de la structuration de l'Université Paris-Saclay, une zone pour l'accueil d'antennes de grandes écoles. Il devra aussi permettre de créer un pôle novateur sur les métiers intermédiaires, en favorisant les partenariats avec les écoles d'ingénieurs.

Ce pôle de formation/recherche est adossé aux acteurs de la santé, comme les centres hospitaliers, l'AP-HP (notamment les hôpitaux universitaires Paris-Sud), l'IGR, le Centre chirurgical Marie-Lannelongue ou des acteurs privés comme la Générale de Santé au travers de l'hôpital privé d'Antony, mais également les organismes de recherche (Inserm, CEA, CNRS, INRA) notamment dans le cadre de l'alliance nationale pour les sciences de la vie et de la santé (AVIESAN).

En continuité avec les initiatives prises par le territoire (partenariat Cancer Campus Génopôle ; projet de Paris Biotech Vallée), le développement du pôle santé s'accompagnera d'un positionnement stratégique coordonné et complémentaire avec les autres pôles Sud franciliens. Il sera défini et conduit en lien avec le Conseil régional d'Île-de-France.

Développer une politique d'accueil des activités innovantes

Les industriels sont présents sur le Campus Sciences et Santé, ou dans son environnement immédiat, établissements de grands groupes, comme Sanofi, ou jeunes entreprises installées à "Villejuif Bio Park", à "Green Square" à Bagneux ...

Le renforcement de ces implantations est l'objectif d'une politique d'accueil d'entreprises et d'activités innovantes souhaitant développer des partenariats publics/privés ou privés/privés dans un esprit de biocluster. Cette politique repose également sur le développement, dans une logique de partenariat public/privé, des plateformes de recherche.

Créer les plateformes technologiques, supports au partenariat public/privé

Celles-ci rendront le site attractif aussi bien pour les acteurs du monde académique que pour les industriels (grands groupes, ETI, PME-PMI, jeunes biotech...). La réussite du biocluster résultera notamment de la capacité collective à créer, sur le site, les conditions de l'échange entre le secteur académique et le secteur privé. Notamment, la présence de plateformes (centres de recherche pré-cliniques, plateaux techniques...) et de facilités de haut niveau (conditions d'accès, supports techniques, etc.) favorise l'implication des industriels de la pharmacie, de la biotechnologie, de

l'imagerie... dans un partenariat actif avec les hôpitaux et le secteur académique et est un point majeur pour accélérer l'innovation et la mise sur le marché.

Il sera ainsi important que le Campus Sciences et Santé puisse abriter des plateformes technologiques innovantes générant des nouveaux outils utiles à la recherche. Mettant en commun des expertises diverses et favorisant les collaborations, elles rassemblent moyens techniques, possibilités de formations et de collaborations avec le monde économique.

Les plateformes dédiées à la recherche préclinique et translationnelle et le centre de recherche préclinique prévues dans le cadre du projet de développement de l'IGR devront s'inscrire dans cette logique de partenariats, comme devront être renforcés les partenariats avec d'autres sites (CEA Fontenay (Mircen) ; Ivry (CRD de l'Institut de la longévité), Alfort (ENVA)).

Inscrire ces développements dans les secteurs opérationnels du CDT, avec l'objectif d'une forte attractivité territoriale

L'opération d'aménagement conduite dans le cadre de la ZAC Campus Grand Parc, sur le plateau de Villejuif portera une part des développements du socle de formation/recherche mais également créera les conditions d'une plus forte attractivité et d'un fonctionnement de «campus santé».

Elle apportera aux entreprises le bénéfice du voisinage d'un pôle de formation/recherche exceptionnel et répondra à leurs attentes telles que celles analysées par les études préalables (prix immobiliers ajustés, possibilité d'accès à des plateaux techniques, fonctionnalités et animation d'un campus)

Le projet prévoit l'aménagement d'offres foncières et immobilières nouvelles pour les activités scientifiques et économiques à hauteur de 280 000 m² shon (1^{ère} tranche, sur une potentialité à terme de 450 000 m²) :

- 110 000 m² pour l'accueil d'activités de soins, de R&D, de formations, de laboratoires de recherche ;
- 30 000 m² pour un bioparc (en complément de Villejuif Bio Park, inauguré en 2011) ;
- 140 000 m² pour une offre tertiaire, notamment pour des entreprises du domaine de la santé.

L'aménagement du site comprendra également la construction de nouveaux logements, notamment pour étudiants, et d'espaces de services et de commerces.

1.1.2. Porter la mise en oeuvre de l'École universitaire interdisciplinaire de santé Paris Sud 11

Le projet d'École universitaire interdisciplinaire de Santé (Centre Interdisciplinaire de Santé, CIS), présenté par l'Université Paris-Sud dans le cadre de l'élaboration du CDT, recouvre les enjeux de développement des UFR de santé (Médecine et Pharmacie), dans le cadre du CHU, et du pôle de santé publique du centre hospitalier Paul-Brousse.

Il comprend un enjeu immédiat : pallier la fermeture programmée du site de Châtenay-Malabry et accueillir les formations et recherches devant rejoindre le CHU et le pôle santé de l'Université.

Il prend appui sur une vision prospective sur les métiers de santé :

- porter l'enjeu du futur de la recherche et des professions de santé, avec le développement de la médecine personnalisée (du laboratoire au lit du patient), de la médecine translationnelle, et aussi les problématiques liées au rapprochement entre les disciplines des différentes professions de santé ;

- anticiper et accompagner ces évolutions dans les politiques de recherche et dans l'organisation des cursus universitaires (développement du « tronc commun » médecine et pharmacie, des passerelles et des parcours de formation, de la formation continue...).

Il comprend plusieurs objectifs, dont la réalisation devra être assurée dans le cadre du campus santé :

Asseoir le tronc commun (PACES et tronc communs sur les autres niveaux), des études de santé dans le cadre d'un programme ambitieux de « campus universitaire », capable d'accueillir étudiants, enseignants-chercheurs et autres personnels universitaires et de la recherche dans des conditions optimales.

Cet objectif implique des capacités d'accueil supplémentaires pour les tronc communs de l'Université Paris Sud entre médecine et pharmacie (les étudiants de la PACES (Première Année Commune aux Etudes de Santé) soit environ 1000 à 1500 étudiants par an, mais aussi dans le temps, les étapes ultérieures de ce cursus commun qui pourrait se développer : licences, masters...) ainsi que pour les formations paramédicales en cours d'universitarisation à Paris Sud qui représentent entre 2000 et 2500 étudiants sur 3 ans et sont aujourd'hui réparties sur 9 sites sud-franciliens.

Accompagner le développement des UFR santé (Médecine, Pharmacie), dans la proximité des hôpitaux et le développement des laboratoires associés.

Cela concerne les UMR de la faculté de pharmacie, dont la proximité avec la médecine justifie un rapprochement géographique mais également des possibilités d'accueil d'autres équipes de recherche, et en particulier des équipes hospitalo-universitaires de Paris Sud, en fonction des besoins des projets de développement scientifique.

Développer un centre de formation continue dans un lieu attractif

Les formations continues vont prendre de l'importance dans les années à venir avec l'obligation de formation des professionnels de santé, rendant nécessaire la constitution d'un pôle de formation continue regroupant dans un lieu attractif et agréable une offre large et diversifiée de formations continues pour les professionnels de santé. Etant donné les horaires décalés de ces enseignements – ces formations sont généralement dispensées le soir -, les effectifs de ces formations pourraient être pris en charge dans les locaux dimensionnés pour les étudiants (une attention devra en revanche être portée sur la mise à disposition de salles plus petites).

Par ailleurs, l'Ecole des Sciences du Cancer qui regroupe le corps enseignant en cancérologie de l'Institut de cancérologie Gustave Roussy et des UFR de Médecine, de Pharmacie, de Sciences et de Droit-Economie-Gestion de l'Université Paris-Sud, a pour objectif de former, à travers des formations diplômantes ou qualifiantes et non diplômantes, tous les professionnels (médecins, pharmaciens, infirmières, chercheurs, scientifiques, ingénieurs, accompagnants) aux métiers de la cancérologie et aux nouveaux métiers dans les domaines allant de la recherche fondamentale et clinique, à la prise en charge et l'accompagnement des personnes malades.

Valoriser le pôle de santé publique de Villejuif

Le développement du pôle de santé publique permettra la valorisation du potentiel de l'École de santé publique située à Paul Brousse et des partenariats renforcés avec l'EHESP et d'autres formations supérieures et recherches en épidémiologies, santé publique, économique, sciences humaines et sociales (autres Universités, ESSEC, Institut d'Etudes Politiques, ...).

Le développement du pôle de santé publique prendra appui sur de plus fortes articulations avec les autres secteurs de formation dans l'environnement proche du

campus (droit et économie/gestion à Sceaux, avec à Fontenay-aux-Roses, le centre pour l'entreprise et l'innovation)...
Le pôle de santé publique est situé dans un bâtiment hébergeant les équipes aujourd'hui positionnées sur Paul Brousse et pourrait bénéficier de conditions d'accueil plus qualitatives et attractives.
Cette structure s'appuyera sur les équipes existantes et sera complétée par les projets d'école de santé publique et d'école d'éthique de l'Université Paris Sud 11.
Cette école de santé publique devra pouvoir accueillir notamment 100 à 150 chercheurs, pour lesquels les besoins en équipements spécialisés sont faibles.

1.2. Un territoire « en santé »

Pour développer de façon très volontariste les secteurs innovants et emblématiques en matière de santé et les ancrer dans le territoire, les politiques transversales de santé qui existent sur le territoire et sur l'ensemble de la filière santé sont mobilisées, avec l'objectif de répondre au mieux aux besoins de la population. Ces deux axes – développement du biocluster et amélioration des conditions territoriales - se complètent et se renforcent.

L'objectif d'un territoire "en santé" c'est :

- développer une offre de soins de qualité sur tout le territoire, à la hauteur des besoins ;
- améliorer l'accompagnement des professionnels (publics et privés) dans le domaine des ressources humaines, dans une logique partenariale ; améliorer l'attractivité territoriale pour maintenir les professionnels de santé sur le territoire.

1.2.1. Constat : une approche globale comme condition au développement du pôle santé

Le développement du biocluster s'adosse au secteur santé de la Vallée Scientifique de la Bièvre. Avec 16 500 emplois hospitaliers - 8% de l'emploi sur le territoire – il représente un secteur d'activité important pour la Vallée Scientifique de la Bièvre, mais il rencontre les mêmes difficultés que dans les autres communes du centre de l'Île-de-France, confrontées à la fois à la baisse de la démographie médicale et au peu d'attractivité pour les paramédicaux du fait du prix des logements et des temps de transport.

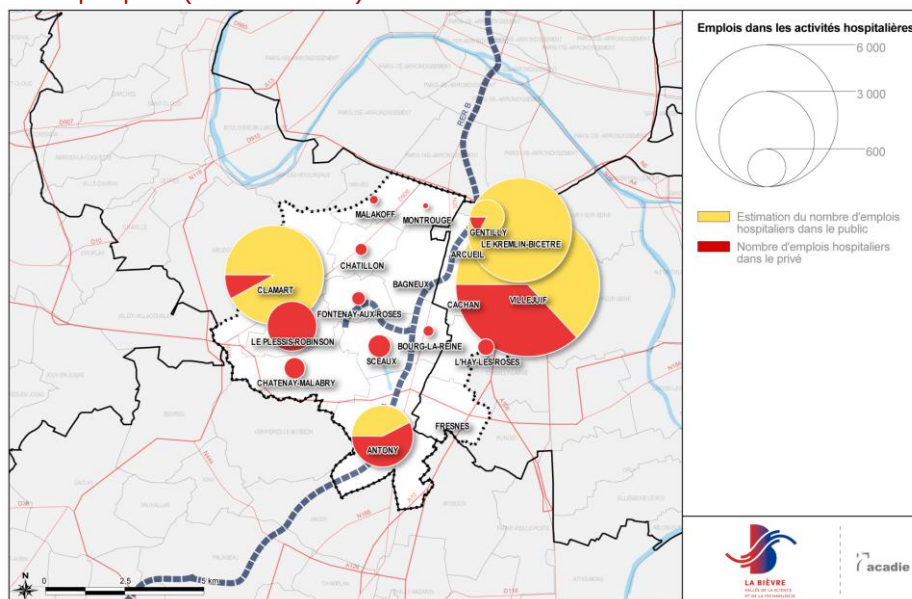
De plus, le territoire de la Vallée Scientifique de la Bièvre propose un concentré des problématiques d'évolution francilienne de l'offre de santé, qu'elle soit hospitalière ou ambulatoire..

A l'échelle territoriale de la Vallée Scientifique de la Bièvre, une approche consolidée, plus difficile à appréhender à une échelle régionale, est possible. Le lien avec le pôle de recherche et la mobilisation sur le sujet de l'ensemble des acteurs permettent d'envisager une démarche globale (diagnostic, approche macroéconomique, expérimentations, projets communs...).

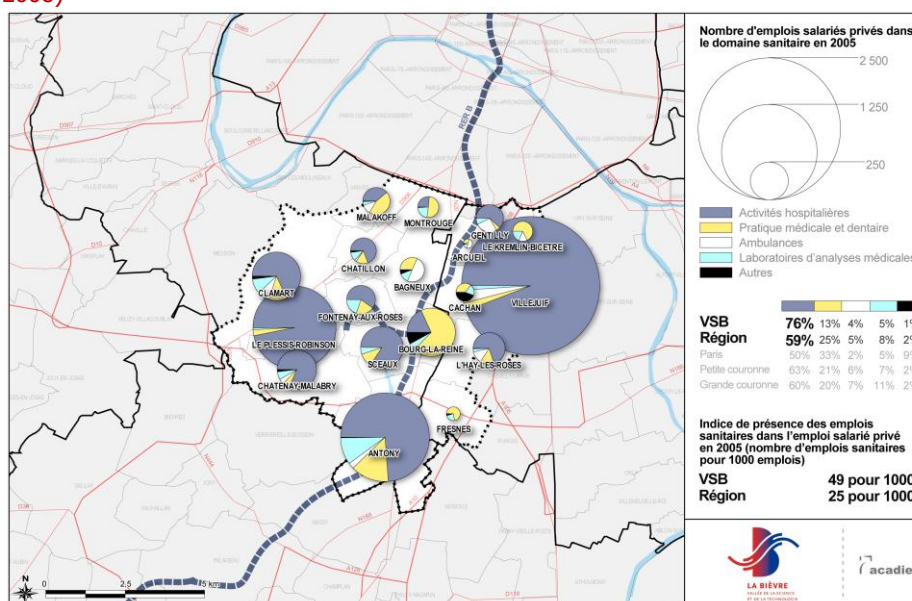
L'émergence du biocluster implique la résolution de ces difficultés ou la prise en charge de ces enjeux. Cet objectif ouvre ainsi d'autres potentialités ou nécessités d'actions de portée générale :

- conditions de fonctionnement des activités de soins,
- attractivité pour les métiers hospitaliers,
- partenariat avec les centres de santé,
- bénéfice des populations en matière de santé publique,
- etc.

16 500 emplois hospitaliers ; 2/3 sont publics ; une présence importante et relativement diffuse de l'emploi privé (ACADIE – 2008)



Une sur-représentation des activités hospitalières dans l'emploi salarié privé sanitaire (ACADIE – 2008)



1.2.2. Objectif : partenariat territorial pilote autour de deux axes

Un partenariat opérationnel avec l'ARS, qui sera concrétisé à l'occasion de la mise en œuvre du Contrat de Développement Territorial "Campus Sciences et Santé", comprendra deux grands axes de travail :

- mieux estimer les besoins de soins et de prises en charge médico-sociales pour anticiper l'offre nécessaire sur le territoire ;
- créer un environnement attractif pour les professionnels de santé, à la fois en termes de formation, d'innovations et de conditions de vie.

Mieux estimer les besoins de soins et de prises en charge médico-sociales pour anticiper l'offre nécessaire sur le territoire.

Le lancement d'un diagnostic territorial s'appuyera sur plusieurs éléments (données de santé publique, expertise des Centres municipaux de santé (CMS) répartis sur le territoire, études en lien avec les délégations territoriales de l'ARS sur des pathologies prioritaires, travaux réalisés à l'échelle locale...).

Trois composantes majeures seront mises en lien pour favoriser des approches globales et multicentriques :

- les centres de recherche d'excellence et d'innovation ;
- les centres municipaux de santé, permettant une couverture territoriale et comprenant des acteurs de santé publique;
- les usagers et leurs représentants dans le cadre d'un « conseil territorial et citoyen de santé », en cohérence avec les politiques régionales et territoriales existantes en la matière (notamment les Conférences de Territoire de l'ARS et le pôle citoyen de l'Association Cancer Campus).

Cette animation territoriale visera plusieurs objectifs :

- faire du conseil territorial et citoyen de santé un levier pour favoriser et améliorer la compréhension et l'adhésion des citoyens aux grands enjeux de santé publique ;
- impliquer les citoyens dans la réflexion sur l'offre de santé, l'accès aux soins et évaluer de façon cohérente les besoins effectifs de la population ;
- mettre en exergue la parole des citoyens en tant que destinataires de l'offre de santé;
- valoriser les Centres de Santé existants sur le territoire afin de les rendre acteurs de l'éducation à la santé ;
- créer un lien vivant entre les structures dédiées à la Recherche et les dispositifs du territoire.

Le conseil territorial et citoyen de santé favorisera l'implication des usagers et la construction de réponses adaptées aux besoins spécifiques des populations à l'échelle du territoire à travers le croisement d'expertises venant d'horizons divers (soignants et professionnels, patients, associations...).

Cette meilleure connaissance des besoins de santé permettra:

- une première approche autour des problématiques d'évolution de l'offre de santé sur le territoire (projets communs, partenariats entre les différents secteurs, mutualisations, spécialisations...)
- une seconde approche autour d'actions de santé publique à l'échelle du territoire

« Gérer territorialement les ressources humaines » : créer un environnement attractif pour les professionnels de santé, à la fois en termes de formation, d'innovations et de conditions de vie

Le secteur santé, qui représente dans la Vallée Scientifique de la Bièvre 16 500 emplois (soit 8% de l'emploi total, public et privé), rencontre d'importantes problématiques de recrutement, de fidélisation, de conditions d'exercice des métiers, de parcours et d'évolution professionnelle.

L'échelle et la structure hospitalière du territoire de la Vallée Scientifique de la Bièvre, caractérisée par la présence d'établissements de natures diverses et complémentaires (publics et privés, de l'AP-HP ou hors AP-HP, spécialisés et de pointe ou généralistes) mais confrontés aux mêmes difficultés, ouvrent la possibilité de partenariats sur des actions de formation, de recrutement, de parcours professionnels et promotionnels... Ces partenariats viseront l'amélioration de l'attractivité du territoire pour les métiers de santé.

Le partenariat avec l'ARS :

- précisera les enjeux liés à la gestion des ressources humaines des personnels hospitaliers (recrutement, parcours professionnels, formation continue...) et à leurs conditions de vie (logement, transports...), et permettra d'identifier les responsabilités respectives des établissements et des partenaires institutionnels ;
- fera le lien avec les travaux de l'ARS sur le sujet et notamment les plateformes RH et les actions collectives mises en place au niveau régional ;
- définira avec les partenaires concernés (AP-HP, CMS, acteurs privés, établissements de formation, acteurs du logement...) les possibilités d'actions innovantes et mutualisées dans ce domaine.

Des dispositifs de gouvernance et de suivi de ces projets devront être mis en œuvre et coordonnés dans le cadre du Contrat de Développement Territorial.

2. Des politiques de développement économique pour un développement ancré dans le territoire, partagé et maîtrisé

Au-delà du développement du pôle santé, le territoire porte l'ambition d'un développement économique mixte et équilibré, répondant notamment aux enjeux suivants :

- > le rééquilibrage emploi-habitat (taux d'emploi de 1) ;
- > le maintien et le développement d'une activité économique diversifiée, impliquant notamment la présence sur le territoire d'activités productives et artisanales, et favorisant l'emploi des populations locales.

La proposition d'une place importante pour le développement économique dans les opérations d'aménagement et l'objectif d'un taux d'emploi de 1 à l'horizon des 15 ans du contrat sont une orientation essentielle. Elle peut certes apparaître ambitieuse à la lumière de la conjoncture de l'année 2013. Pour autant, sans ambition et sans démarche volontariste, elle ne saurait être envisagée. De plus, cet objectif et cette perspective de moyen et long terme permettra de ne pas obérer aujourd'hui l'ensemble des potentiels fonciers par un développement majoritairement destiné à la production de logements, rendant à tout jamais impossible l'objectif d'un territoire mixte et équilibré.

Le CDT exprime par ailleurs l'ambition d'un développement économique mixte et diversifié, qui se retrouve dans plusieurs actions (sur le foncier, sur le développement économique...), ainsi que dans les stratégies déployées par les collectivités locales comme par les partenaires comme la SGP pour le commerce et l'artisanat autour des gares (observatoire, études, dispositifs d'accompagnement pendant les chantiers...). A titre d'exemple, une étude conjointe Ville de Villejuif/SGP est actuellement programmée sur le pôle de Villejuif-Louis Aragon. Cette étude vise à prévoir l'impact qu'aurait le développement d'une nouvelle offre commerciale autour de la gare sur les

commerces du centre ville historique situés à proximité, ainsi qu'un schéma de cohérence commerciale du centre ville au pôle gare.
Par ailleurs, des outils de suivi des équilibres habitat emploi sont définis dans le contrat, et devront être utilisés pour ajuster les politiques en fonction de la réalisation des objectifs.

Comme l'ont soulevé les différentes contributions au CDT, le panorama économique de la Vallée Scientifique de la Bièvre permet d'identifier des filières porteuses complémentaires au pôle santé, comme l'économie numérique, mais également des filières avec un potentiel de développement important : les éco-activités et le secteur du BTP, notamment dans le cadre des chantiers du Grand Paris, la logistique plus spécifiquement dans le Sud du territoire en lien avec le pôle d'Orly, l'économie sociale et solidaire (dont le développement est appuyé par les travaux des Communautés d'agglomération de Val de Bièvre et de Sud de Seine), l'économie présentielle, ou le tourisme (domaine où l'offre hôtelière est en-deçà des potentiels suggérés par les atouts touristiques du territoire).

Par ailleurs, l'arrivée du réseau Grand Paris Express (avec 9 gares sur le territoire de la Vallée Scientifique de la Bièvre) va modifier les liens entre les pôles d'activités du territoire de la Vallée Scientifique de la Bièvre, et les autres polarités économiques franciliennes, notamment La Défense et Issy-Boulogne à l'Ouest, le pôle d'Orly-Rungis au Sud, et Vitry-sur-Seine ou Créteil à l'Est.
La modification de l'accessibilité à ces centres économiques peut favoriser l'implantation des activités de services aux entreprises, aujourd'hui essentiellement concentrées dans Paris intra-muros comme le souligne la contribution du Conseil général des Hauts-de-Seine.

Pour porter ces objectifs de développement économique, les collectivités territoriales ont initié et réalisé plusieurs outils immobiliers adaptés (La Fabrique à Cachan (IPHE), Villejuif Bio Park (Pépinière biotech)... et veillent à la préservation et au renouvellement d'un tissu d'activités diversifiées dans les sites existants (comme la ZI de Bagneux).

Par ailleurs, dans le cadre du CDT, ces objectifs de développement économique ont pour cadre plusieurs secteurs d'aménagement : les ZAC du Coteau d'Arcueil, ZAC Victor Hugo à Bagneux, site DGA à Bagneux, ZAC du Coteau de Cachan, secteurs de développement de la RD920 à Cachan, ZAC de la Cerisaie de Fresnes, ZAC de la Porte de Gentilly, Eco ZAC Entrée de ville Paul Hochart à l'Haÿ-les-Roses, ZAC Aragon à Villejuif, ZAC Campus Grand Parc à Villejuif (...) et impliquent plusieurs politiques transversales.

2.1. Le volet foncier et immobilier

La production d'un immobilier d'entreprise diversifié – comme pour le logement - est rendue particulièrement complexe par le renchérissement des coûts des terrains et la spéculation foncière, et par le manque d'outils adaptés à la disposition des collectivités pour en assurer la maîtrise.

Un partenariat foncier sur la durée du contrat

L'enjeu de la maîtrise foncière est essentiel, notamment afin de permettre la programmation de locaux d'activités mixtes (dont le coût de sortie ne peut être aussi élevé que pour des locaux tertiaires).

C'est un enjeu de partenariat sur le long terme. Des démarches associant les collectivités locales, l'Etat et les outils fonciers, tant sur la mutualisation des données en termes d'information que sur la réflexion et l'engagement des projets leur permettront de répondre ensemble aux enjeux du territoire, notamment ceux relevant

du développement économique, peu ou mal pris en compte dans les démarches existantes (intervention sur les ZAE, sur les bâtis tertiaires vétustes...) :

- initiative dans la veille et l'observation des enjeux d'intervention sur les bâtis économiques ;
- lancement de réflexions sur la pertinence d'outils opérationnels communs au regard des objectifs portés par le territoire (offre mixte, intervention sur les bâtis d'occasion...) (SPLA, contrats de partenariat dans le cadre de l'article 22 de la loi sur le Grand Paris...).

2.2. Le volet emploi et formation

Le développement d'une offre de formation adaptée aux développements prévus du territoire sera porté en partenariat par les collectivités territoriales, l'Etat et la Région Ile-de-France.

Il implique plusieurs actions :

- établir la carte des formations spécialisées dans les domaines de la filière santé, de l'économie numérique, du BTP et de la construction durable présentes sur le territoire de la Vallée Scientifique de la Bièvre, analyser les opportunités de développement de nouvelles filières, et les possibilités de partenariat avec les maîtres d'ouvrage et les maîtres d'œuvre ;
- suivre l'avancement du projet d'école de la deuxième chance, initié sur Bagneux, en partenariat avec les villes et agglomérations de la Vallée Scientifique de la Bièvre, et partage d'expérience (si cela est pertinent, intégration de nouvelles collectivités au projet ou développement de projets similaires) ;
- réaliser une veille partagée sur les initiatives portées par d'autres territoires ou acteurs locaux pour favoriser l'insertion et la scolarisation (avec par exemple l'initiative initiée par Comité de bassin d'emploi Sud / Val-de-Marne (couvrant pour le périmètre du CDT les villes de l'Haÿ-les-Roses et Fresnes) et intitulée « Bus itinéraire vers l'emploi ») ;
- analyser les besoins spécifiques des quartiers de la politique de la ville.

2.3. Le volet insertion

Charte et clauses d'insertion

Plusieurs enjeux seront travaillés afin que le développement économique induit par la mise en oeuvre du GPE et des projets urbains profite aux populations locales, et ne s'accompagne pas de processus ségrégatifs:

- Elaborer une charte pour l'emploi à l'échelle du CDT associant les entreprises et les donneurs d'ordre des grands projets, portant sur les heures d'insertion pouvant être incluses aux projets du Grand Paris, et sur les dispositifs de partenariat qui pourraient être mis en place avec les entreprises qui s'installent sur le territoire
- Partager et muscler les moyens d'ingénierie partenariaux pour mettre en œuvre cette charte, qui viendraient renforcer notamment les dispositifs des deux agglomérations.
- Développer les volets Clause d'insertion dans les marchés, liés aux chantiers conduits lors de la réalisation du GPE ou sur les secteurs opérationnels, impliquant d'engager en amont une action auprès des prescripteurs (SGP, collectivités, aménageurs,...), pour préparer un accompagnement de qualité (volume d'heures, métiers et publics concernés, création de parcours qualifiants...).

2.4. Le volet numérique

A partir d'un diagnostic de la couverture en réseau et équipement numérique en partenariat avec la CDC, une réflexion est conduite sur les opportunités d'actions dans ce domaine, tant au niveau des infrastructures que des services. Elle s'attachera notamment à identifier les besoins spécifiques du territoire (par exemple stockage et transfert de données des activités scientifiques et de santé, e-santé, etc.).

2.5. Le volet intelligence économique

L'Île-de-France concentre actuellement 20 % des ingérences économiques constatées sur le territoire national. Or les axes de développement du territoire Campus Sciences et Santé peuvent générer de nouvelles menaces d'atteintes au patrimoine scientifique et technique francilien.

En premier lieu, la politique de visibilité internationale du pôle santé aura pour effet d'accroître la vulnérabilité des projets de recherche et développement qui s'y développeront, en renforçant leur exposition à la concurrence étrangère. En outre, la logique collaborative de continuum entre recherche, formation et valorisation médicale, sur laquelle s'appuie le biocluster, implique une multiplication des flux d'informations à forte valeur ajoutée qui complique fortement leur protection contre les tentatives de pillages. Pour finir, la recherche de mutualisations, à l'origine des plateformes technologiques, comporte un risque de transferts d'informations et de savoir-faire mal maîtrisé.

Maîtriser le risque d'ingérences économiques

Pour contrer ces risques, trois actions ont été conçues et seront conduites sur le territoire dans le cadre de la stratégie régionale d'intelligence économique 2012-2015, pilotée par le Préfet de la région d'Île de France, Préfet de Paris :

- la préparation des visites de délégations étrangères, programmées au cours des opérations de promotion du pôle santé, avec la Direction Centrale du Renseignement Intérieure ;
- la sécurisation des principaux établissements supports du développement du pôle santé, amorcée par un audit de sécurité financé à 80 % par l'État au sein du pôle MEDICEN ;
- l'organisation de conférences de sensibilisation par les services en charge de la contre-ingérence dans les principaux établissements du pôle santé.

Titre 3 – Partenariats et modalités de mise en œuvre des objectifs

Le titre 3 récapitule de manière synthétique les engagements des parties et les actions à conduire conjointement.

La description dans le détail de ces actions se trouve développée dans le cahier des fiches actions, en annexe du présent contrat.

I - Engagements sur des secteurs pré-opérationnels et opérationnels

1. Campus Grand Parc

- Un comité partenarial de suivi portant sur la définition et la mise en œuvre de cette grande opération urbaine est mis en place.

- Le site de la Redoute des Hautes Bruyères, inclus dans le périmètre de l'opération et actuellement occupé par des services du Ministère de l'Intérieur, sera transféré selon des modalités et un calendrier précisés par l'Etat.

- Des études sur les enjeux de desserte et d'insertion de la ZAC par rapport à l'autoroute A6, complémentaires avec celles menées aujourd'hui par la maîtrise d'ouvrage, seront cofinancées et conduites partenarialement avant fin 2013.

Les modalités de mise en œuvre de ces engagements sont décrites dans les fiches actions n° 1 et 2.

2. Site DGA Bagneux

- Un comité partenarial de suivi portant sur la définition et la mise en œuvre de cette grande opération urbaine est mis en place.

- Le protocole d'accord signé le 5 avril 2012 par la Ville de Bagneux, l'Etat, la Conférence territoriale de la Vallée Scientifique de la Bièvre et LBO, nouveau propriétaire, précise des objectifs et des modalités de définition du projet urbain et économique qui sera mis en œuvre sur le site des Mathurins. Le partenariat opérationnel qui pourra accompagner la mise en œuvre du projet sera précisé ultérieurement, à l'occasion d'une révision du CDT et au terme de la phase d'étude actuelle.

Les modalités de mise en œuvre de ces engagements sont décrites dans la fiche action n° 3.

3. Autres secteurs opérationnels

L'ensemble des projets d'aménagement mis en œuvre ou initiés par les collectivités locales intègrent l'impact de la réalisation du réseau Grand Paris Express, afin de favoriser l'insertion urbaine de la nouvelle infrastructure. A cette fin, dans la proximité des gares, selon les projets urbains, et en accord avec les villes, la Société du Grand Paris pourrait être sollicitée pour être opérateur sur une emprise élargie.

- Une étude portant sur la mise en cohérence des dynamiques urbaines, en lien avec les perspectives de qualification de la RD920 sera cofinancée et conduite partenarialement.

- D'autres études partenariales pourront être engagées, en accompagnement des dynamiques urbaines ou pour répondre aux enjeux du développement économique.

Les modalités de mise en oeuvre de ces engagements sont décrites dans les fiches actions n° 4, 5 et 18.

II - Engagements pour la mise en oeuvre de stratégies transversales

1. Le développement du pôle santé

1.1. La confortation du pôle de formation et recherche

La stratégie de développement du pôle de formation supérieure et de recherche en santé, socle du développement du biocluster, est mise en oeuvre.

Notamment, les parties établissent, avec l'Université Paris Sud et les autres maîtrises d'ouvrage universitaires et scientifiques et en association avec l'ensemble des partenaires, les programmations sur les projets énoncés dans la stratégie de développement du pôle de formation supérieure et de recherche en santé, base du développement du biocluster.

Ces programmations seront définies en 2013, dans un calendrier à relier avec ceux des contractualisations et politiques de programmation des investissements scientifiques et universitaires.

Les modalités de mise en oeuvre de ces engagements sont décrites dans la fiche action n° 6.

1.2. Des programmes d'accompagnement visant l'ancrage territorial du biocluster

- Le programme d'animation et de développement du biocluster présenté par l'association Cancer Campus est cofinancé par l'Etat (dans le cadre du dispositif de soutien aux projets Grand Paris mis en place par la DIRECCTE) et par les collectivités territoriales et partenaires de Cancer Campus.

- Le partenariat défini avec l'Agence régionale de santé (ARS Ile-de-France) vise à diffuser la dynamique du biocluster dans les politiques territoriales de santé. Il est défini dans le protocole de travail annexe au CDT et porte sur deux enjeux : 1. Qualifier la demande de soins pour anticiper l'offre nécessaire sur le territoire ; 2. Gérer territorialement les ressources humaines et conditions de vie des personnels de santé.

Des études de diagnostic seront cofinancées par les contractants et conduites partenarialement.

Les modalités de mise en oeuvre de ces engagements sont décrites dans les fiches actions n° 7 et 8.

2. Un développement économique diversifié et profitant aux populations locales

2.1. La mobilisation pour un développement économique diversifié

L'objectif d'un développement économique diversifié, permettant notamment le maintien et l'accueil d'un tissu de PME-PMI productives ou artisanales, sera suivi tout au long de la mise en oeuvre du CDT. Il pourra conduire à de nouvelles initiatives (mise en place de groupes de travail, sollicitation de partenariats...) permettant de relever ces enjeux, notamment celui du développement d'une offre immobilière adaptée.

L'étude sur les conditions d'accueil, dans les secteurs opérationnels, de PME-PMI du secteur productif (projets immobiliers et montages adéquats) est intégrée dans le programme d'étude partenarial.

Les modalités de mise en oeuvre de ces engagements sont décrites dans les fiches actions n° 9 et 10.

2.2. Une démarche pilote d'insertion et de formation

Les parties prennent l'initiative d'une démarche pilote d'insertion et de formation sur les chantiers du GPE et des secteurs projets du Contrat de Développement Territorial. Ce travail partenarial ciblera les enjeux d'emploi, de formation et d'insertion, les chartes à mettre en oeuvre et les structures et moyens nécessaires. Il associera la Société du Grand Paris et tous les acteurs concernés, avec pour objectif d'être opérationnel dès le début des opérations.

Les modalités de mise en oeuvre de ces engagements sont décrites dans la fiche action n° 11.

3. Un développement urbain équilibré

3.1. La définition de schémas de services

Des « schémas de services » seront élaborés, pour la fin de l'année 2013 au plus tard, en concertation avec l'ensemble des partenaires concernés, afin de préciser les besoins de développement des services aux publics rendus nécessaires par les perspectives d'évolutions démographiques.

Ils seront notamment élaborés dans trois domaines :

- > éducation / enseignement scolaire
- > sécurité / justice
- > équipements de proximité (culture, sport, espaces verts, services administratifs et aux publics...)

L'élaboration de ces « schémas de services » comprendra trois étapes : un état des lieux des services existant sur le territoire ; l'analyse des perspectives démographiques et des enjeux urbains ; l'établissement des besoins et des schémas de services.

Les modalités de mise en oeuvre de ces engagements sont décrites dans la fiche action n° 12.

3.2. Un partenariat dans le domaine de la politique de la ville.

Un comité de pilotage Etat/Collectivités locales sur les enjeux de politique de la ville (ANRU, ACSE, aides à la réhabilitation...) sera installé dès la signature du CDT, après que ses travaux auront été préparés fin 2012 et début 2013 - permettant :

- un point d'étape sur les sorties de conventions ANRU en cours ;
- la reconnaissance par les parties au contrat des enjeux liés à la rénovation urbaine des quartiers Pierre Plate à Bagneux et Sud-Villejuif/L'Haÿ-les-Roses, du risque de décrochage de ces quartiers dans la dynamique de développement urbain et économique du CDT et des secteurs de gare à proximité, ainsi que l'examen des projets portant sur ces quartiers ;
- une analyse des effets de l'arrivée du réseau Grand Paris Express sur l'ensemble des quartiers d'habitat social à proximité des futures gares situées dans le périmètre du contrat de développement territorial.
- une analyse sur la géographie prioritaire existante et les impacts des évolutions potentielles

Les modalités de mise en oeuvre de ces engagements sont décrites dans la fiche action n° 13.

3.3. La mobilisation des acteurs de l'habitat

Les parties conviennent de poursuivre, en partenariat avec les acteurs de l'habitat, un travail notamment pour favoriser la mobilité résidentielle (mise en place « d'outils de suivi mutualisés » au service des PLH, des programmations ; partenariats, chartes...) avec les acteurs du logement (Action logement, bailleurs et opérateurs...).

Une table-ronde des acteurs du logement sera organisée pour définir les partenariats nécessaires.

Les modalités de mise en oeuvre de ces engagements sont décrites dans la fiche action n° 14.

3.4. L'articulation des dynamiques urbaines et des mobilités

Une étude mobilités devra permettre d'anticiper les évolutions à venir (transformation des mobilités, rôle des gares sur le territoire, fonctionnement de la métropole, impacts des projets urbains et de leurs calendriers de mise en oeuvre), et déterminer de grandes orientations pour le territoire, qui pourront par la suite, être déclinées à l'échelon local.

Cette étude sera conduite à l'échelle de la Vallée Scientifique de la Bièvre, mais avec des zooms opérationnels à l'échelle du CDT, notamment pour faire le lien entre évolution des transports et dynamiques urbaines et articuler ces réflexions aux différentes politiques locales et régionales en termes de déplacement (cf tableau annexe 3).

Les modalités de mise en oeuvre de ces engagements sont décrites dans la fiche action n° 15.

4. L'objectif d'un taux d'emploi de 1 au terme des 15 ans

Les parties au contrat ont pour objectif de faire tendre le taux d'emploi vers 1 sur l'ensemble du territoire, aux termes des quinze années du CDT.

Elles portent par ailleurs, dans le cadre du CDT, un objectif de production de 1700 logements par an.

4.1. Un «chemin» vers l'équilibre emploi habitat

Les parties définissent et explicitent au sein du CDT indicateurs et ratios de références permettant de tracer et suivre le chemin vers l'équilibre sur la durée des 15 années du contrat.

Ces indicateurs prennent la forme :

- de ratios entre construction de logements et construction de bureaux, précisés en fonction du développement des autres activités économiques (activité productive, activité commerciale, services de proximité...)
- de ratios sur l'évolution de l'emploi et du taux d'emploi sur le territoire.

Ces indicateurs sont définis et suivis dans le cadre d'un observatoire des équilibres emploi-habitat, mis en place annuellement (décrit au titre 4).

Les modalités de mise en oeuvre de ces engagements sont décrites dans la fiche action n° 16.

4.2. Un dispositif de suivi et de mobilisation partenarial

- Le comité de pilotage annuel mis en place pour le suivi du CDT rendra compte du suivi de ces indicateurs et du bilan des agréments délivrés par l'Etat.
- Si le développement économique observé est en deçà de celui attendu dans la perspective d'un rééquilibrage, les parties s'engagent à renforcer le partenariat dans le domaine du développement économique et à définir, dans ce domaine, un nouveau plan d'action partagé ;
- L'emploi public est une composante importante de l'emploi en Vallée Scientifique de la Bièvre, notamment en raison de la forte implantation hospitalière et universitaire. Les enjeux liés au fonctionnement et au développement des services publics sont une composante importante du territoire et rentrent également dans le calcul de l'équilibre emploi-habitat. Un bilan de l'emploi public dans le territoire sera présenté également lors du comité de pilotage annuel.

Les modalités de mise en oeuvre de ces engagements sont décrites dans la fiche action n° 16.

5. Une stratégie foncière d'accompagnement

Les parties décident de mettre en oeuvre une stratégie foncière commune, à définir dans un document partagé, avant la fin 2013.

Elle comprendra trois volets.

- Les mises à disposition de fonciers (en particulier concernant l'opération d'aménagement Campus Grand Parc - cf point 2.1).
- La mise en place « d'outils de suivi » partenariaux (une procédure de partage et d'actualisation de la carte des fonciers mutables et des actions conduites dans le domaine des politiques foncières).
- l'examen conjoint des dispositifs d'intervention foncière existants avec l'EPFIF et l'EPF92, pour les ajuster au CDT :
 - ° adapté aux secteurs opérationnels inscrits au Contrat de Développement Territorial ;

° intégrant les enjeux de développement économique portés par le Contrat (mixité, soutien aux PME-PMI...).

Les modalités de mise en oeuvre de ces engagements sont décrites dans la fiche action n° 17.

Titre 4 – Conditions de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation du contrat de développement territorial

La configuration retenue pour le pilotage du présent contrat correspond aux objets de partenariat qui y ont été définis. L'organisation s'inscrit dans la continuité du processus qui a été mis en place durant toute la préparation du contrat.

La réussite de ce projet passe par la poursuite du partenariat construit, et s'appuie en grande partie sur la mise en œuvre de feuilles de route annuelles.

Les secteurs d'aménagement que sont les ZAC seront pilotés dans le cadre habituel des collectivités, cependant, l'avancement des principaux secteurs comme la ZAC Campus Grand Parc ou la DGA feront l'objet de présentations régulières lors des comités de pilotage du CDT.

Durant la vie du contrat, des compléments sur différentes thématiques et impliquant des partenariats plus larges pourront être apportés. Ils seront intégrés et annexés au fur et à mesure des évolutions du document. Les éléments suivants pourraient par exemple utilement compléter le CDT : charte dans le domaine de l'insertion ou charte des bonnes pratiques en termes d'aménagement et d'urbanisme, protocoles de partenariats avec d'autres organismes (ARS, CCI, pôles de compétitivité par exemple...)

1. Pilotage du CDT

1.1. Comités de pilotage

- Un comité de pilotage politique mis en place pour la définition du CDT assurera le suivi de son exécution, la mise en œuvre des objectifs et des engagements du CDT et notamment le respect des engagements de travail et des échéances. Il suivra en particulier le calendrier des actions et des opérations, leur articulation avec le calendrier de mise en œuvre du Nouveau Grand Paris et le cas échéant décidera des ajustements à apporter. Sa composition est définie par arrêté préfectoral. Il comprend l'Etat et les collectivités locales concernées par le périmètre du CDT. Seront également associés au comité de pilotage la Ville de Paris et les partenaires des opérations visées dans le CDT, notamment l'Université Paris Sud, l'APHP, l'IGR, le CEA, MEDICEN et les CCI du Val-de-Marne et des Hauts-de-Seine, mais également toutes les personnes ressources à la mise en œuvre des objectifs du CDT, dans le prolongement du fonctionnement du comité de pilotage lors de la phase d'élaboration. Les membres ayant voix délibérative sont ceux qui figurent sur l'arrêté préfectoral. Il sera réuni au moins une fois par an.

- Un comité technique associant les représentants des services des institutions membres du comité de pilotage politique sera réuni au moins trois fois par an et préparera les comités de pilotage politique.

- La Préfecture de Région et la Conférence territoriale de la Vallée Scientifique de la Bièvre assureront conjointement le secrétariat des travaux des comités techniques et de pilotage politique.

1.2. Modalités de suivi et préparation technique des comités de pilotage

1.2.1. Un "observatoire" de suivi des objectifs de développement urbain inscrits au CDT et de l'équilibre entre emplois et habitat.

Il est mis en place un « observatoire » et un « rendez-vous annuel de suivi ». Lors de ce rendez-vous, il sera fait, par l'ensemble des parties au contrat, un bilan sur la mise en œuvre des objectifs et un bilan de la production de logements et des indicateurs de suivi de l'équilibre emploi/habitat. Ce bilan s'attachera en particulier :

- au suivi de l'objectif de construction de 0,5 logts par an pour 100 logements existants dans le diffus, d'un point de vue quantitatif et qualitatif, s'attachant à analyser les dynamiques de construction dans le diffus, les facteurs et leviers d'intervention (caractéristiques des tissus urbains, contexte et pression des marchés du logement, règlement d'urbanisme, etc.) ;

- au suivi de la production de logements pour les étudiants sur l'ensemble du territoire, dans le cadre d'une vision prospective globale à l'échelle de la Vallée Scientifique de la Bièvre.

Ces bilans donneront lieu à la définition ou à l'actualisation d'un programme de travail partenarial, sur les enjeux du développement économique (s'il y a retard...) et/ou de l'habitat (s'il y a difficultés...).

1.2.2. Des « outils de suivi partenariaux »

Ils sont mis en place dans notamment trois domaines :

- «foncier», selon les modalités définies dans le cadre de l'élaboration de la stratégie foncière ;

- «habitat», pour le suivi de la mixité de logement sur le territoire, la prise en compte des enjeux de réhabilitation et de production de logements, le suivi des partenariats pouvant être mis en place avec les acteurs du logement ;

- sur la mise en œuvre et la gouvernance spécifique du pôle santé, telles que développées dans la note projet.

La définition des outils est détaillée dans les fiches actions.

2. Adaptation des politiques contractuelles et de planification

- Elles porteront pour l'Etat sur les modalités de prise en compte des objectifs d'une production de logements diversifiés (dans les politiques d'aide à la pierre, directes ou déléguées, sous réserve des évolutions législatives et réglementaires et sous réserve du vote du budget annuel de l'Etat) pour remplir les objectifs fixés dans le contrat de 36% de logements sociaux sur le Val-de-Bièvre et de 25% sur Bagneux.

- Les collectivités locales, le cas échéant, modifieront les PLU pour permettre la mise en œuvre des projets urbains présentés dans le cadre du CDT.

- Les parties au contrat s'attacheront à favoriser la mobilisation de l'ensemble des dispositifs d'intervention dans le domaine du logement (Anah, ADEME, Politiques départementales ...), au regard des objectifs urbains du CDT

3. Calendriers d'évolution et de révision du CDT

3.1. Révision - Modification

Le CDT fera l'objet d'une révision triennale, le comité de pilotage pouvant décider de l'avancer si besoin.

Conformément au décret sur les CDT, le Contrat de développement territorial Campus Sciences et Santé pourra être révisé ou modifié par négociation d'un avenant, décidé par le comité de pilotage du CDT.

3.2. Echéances de travail et feuille de route

Certains engagements des parties au contrat sont d'effet immédiat, d'autres devront être précisés et déclinés, selon certaines échéances indiquées au titre III. Ces échéances sont précisées dans l'annexe 2 au présent contrat. Cette annexe fera l'objet d'un examen quant à la mise en œuvre et d'une actualisation lors du comité de pilotage annuel.

4. Démarches d'association et de participation

Le décret du 24 juin 2011 soumet les CDT à enquête publique préalable.

De façon complémentaire, des groupes de travail réunis lors de la définition du CDT ont permis d'associer à son élaboration les partenaires économiques, sociaux et universitaires. Cette implication sera maintenue dans la vie du contrat et lors de la mise en œuvre de ses orientations.

La Conférence territoriale de la Vallée Scientifique de la Bièvre a organisé lors de ses 5èmes assises, les 5 et 6 octobre 2012, deux journées d'information et de débats, ouvertes aux habitants, autour des grandes orientations du CDT (ateliers et promenades urbaines). Elle prolongera cette initiative par la réunion, dans la vie du CDT, de «conférences de projet», permettant de poursuivre cette démarche d'association des habitants.

Ces initiatives complètent l'ensemble des dispositifs d'information, de concertation et de participation mis en place par les villes et intercommunalités pour la définition et la réalisation des projets urbains sur leur territoire.

5. Programmes de travail partenariaux, associés au CDT

Dans le cadre de la mise en œuvre du CDT, des protocoles complémentaires ont vocation à être signés et seront portés à la connaissance du comité de pilotage et intégrés au CDT, notamment :

- Programme de travail sur les politiques territoriales et métiers de santé, mis en place avec l'Agence régionale de santé (ARS Ile-de-France).
- Dispositif sur l'emploi et l'insertion mis en place pour la réalisation du réseau Grand Paris Express et des chantiers visés dans le CDT

6. Indicateurs de suivi et de pilotage

Les indicateurs de suivi et d'évaluation mis en place pour le CDT Campus Sciences et Santé correspondent aux objectifs stratégiques du CDT.

Trois indicateurs principaux sont ainsi retenus et feront l'objet d'un suivi par le comité de pilotage.

Indicateur	périmètre CDT
- le nombre d'emplois du domaine de la santé	30 000 emplois (<i>donnée 2008</i>)
- l'évolution du taux d'emploi	0,74 (<i>donnée 2008</i>)
- la construction de logements	objectif annuel périmètre CDT : 1700 logements

Par ailleurs, le comité de pilotage s'attachera au suivi des objectifs qualitatifs et transversaux exprimés dans le CDT, comme l'approfondissement des trames vertes et bleues.

Les indicateurs posés par l'étude d'évaluation environnementale feront également l'objet d'un suivi.

Des indicateurs spécifiques seront mis en place pour les démarches d'insertion conduites dans le cadre des chantiers liés au Grand Paris.

En complément, le tableau des chiffres clés (titre 1, page 18), permettant une observation plus fine des évolutions du territoire, sera actualisé annuellement. Ces 58 indicateurs permettent en effet de donner des clés de compréhension des évolutions constatées, en s'appuyant sur le suivi fin des thématiques suivantes :

- population / caractéristiques sociales
- emploi et activités
- population / emploi
- logements
- regroupements intercommunaux / fiscalité
- occupation du sol
- foncier public.

Annexes

Annexe 1 – Schéma de référence pour l'aménagement et le développement du territoire de la Vallée Scientifique de la Bièvre

Document présenté dans un cahier distinct.

Elaboré en 2010, avec le concours d'ACADIE, de l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région d'Ile-de-France et de TVK Architectes-urbanistes, il est le cadre de références à la stratégie de développement durable du territoire.

Annexe 2 – Tableaux récapitulatifs

Tableau des projets

Projets opérationnels lancés aujourd'hui, en phase d'étude ou pré-opérationnels, ou encore à moyen et long terme.

Tableau présenté ci-après, à partir de la page 89.

Tableau spécifique : programmations dans le domaine de l'habitat

Les communautés d'agglomération de Val de Bièvre et de Sud de Seine se sont toutes deux dotées d'un Plan Local de l'Habitat valable jusqu'en 2014.

Ces documents posent les objectifs annuels de construction de logements suivants :

- sur la Communauté d'agglomération de Val de Bièvre, 1 226 logements par an ;
- sur la Communauté d'agglomération de Sud de Seine, 625 logements par an, dont 200 logements par an pour la Ville de Bagneux, concernée par le CDT.

Soit une production de logements de 1 426 logements par an, sur le périmètre du CDT pour les deux premières années du CDT, à savoir 2013 et 2014.

Les collectivités locales portent, sur leurs territoires respectifs, un certain nombre de secteurs-projets, prévus ou non dans ces PLH, et qui arrivent aujourd'hui en phase opérationnelle. Ils comportent des programmations de logements importantes, avec un objectif de mise en œuvre sur la période 2012/2020.

Ville	Projets	Production de logement		Années de livraison
		Prévus dans le PLH 2009-2014	Hors PLH	
Arcueil	ZAC du Coteau	141		2013
Arcueil	Projet Hotel de Ville		150	2017/2018
Arcueil	Secteur Convention		100	
Bagneux	DGA		600	2016-2020
Bagneux	ZI Bagneux		350	2015
Bagneux	Ecoquartier Victor Hugo		850	2014
Bagneux	Pierre Plate		600	
Cachan	FD920 / Avenue Carnot	500		2012
Fresnes	ZAC de la Cerisaie	700	402	2013-2020
Gentilly	ZAC Lenine	535		2014
Gentilly	ZAC de la Porte de Gentilly	65		2014
Le Kremlin-Bicêtre	Ecoquartier Entrée de ville sud ouest		500	2016-2017
L'Hay-les-Fosses	Eco-ZAC Paul Hochart	700		2016-2017
L'Hay-les-Fosses	ZAC Centre-Ville		300	2017
Villejuif	Cancer Campus		1 720	
Villejuif	ZAC Aragon		350	
	...			
	Subs-total	2 641	5 922	

Les programmations issues des PLH ou de projets plus récents représentent donc sur la période 2013/2020 une production de 8 774 logements.

Par ailleurs, la production de logements se faisant en grande partie dans le diffus, cette production est également à prendre en compte pour les années postérieures à la période couverte par le PLH. L'hypothèse d'un taux de construction moyen dans le diffus de 0,5 logements par an pour 100 logements sur le territoire, permet d'envisager une production annuelle, sur le périmètre du CDT de l'ordre de 550 logements.

Ainsi, en prenant ces données sur la construction diffuse à partir de 2015, le potentiel de production de logements sur une période de 7 années (la première moitié de la durée du CDT, soit 2013-2020), est d'environ 12 080 logements, soit environ 1 700 logements par an.

Les révisions triennales du Contrat de développement territorial permettront par la suite de compléter au travers des opérations qui arriveront à maturité la manière dont les collectivités poursuivront ces objectifs ambitieux.

Annexe 3 - Echéances de travail et feuille de route

Avant fin 2012 :

> Préparation de l'installation – dès la signature du CDT – du comité de pilotage Etat/Collectivités locales sur les enjeux de politique de la ville (ANRU, ACSE, aides à la réhabilitation...) permettant un point d'étape sur les sorties de conventions ANRU en cours ; l'examen des projets sur d'autres secteurs, notamment sur les quartiers Pierre Plate à Bagneux et Sud-Villejuif/Nord L'Haÿ-les-Roses ; une analyse des effets de l'arrivée du Réseau Grand Paris Express sur l'ensemble des quartiers d'habitat social à proximité des futures gares dans le périmètre du contrat de développement territorial.

> Rédaction des cahiers des charges des études conduites partenarialement dans le cadre du CDT.

> Mise en place des comités de pilotage spécifique Campus Grand Parc et DGA Bagneux.

Avant fin 2013 :

> Etablissement des programmations sur les projets énoncés dans la stratégie de développement du pôle de formation supérieure et de recherche en santé, socle au développement du biocluster, avec l'Université Paris Sud et les autres maîtrises d'ouvrage universitaires et scientifiques et en association avec l'ensemble des partenaires, à relier avec les calendriers des contractualisations et politiques de programmation dans le domaine des investissements scientifiques et universitaires.

> Conclusion de l'étude sur les enjeux de desserte et d'insertion de la ZAC Campus Grand Parc par rapport à l'autoroute A6.

> Définition et validation partagée d'un dispositif de veille et d'intervention foncière ajusté au territoire et enjeux du CDT.

> Etablissement des « schémas de services », en concertation avec l'ensemble des partenaires concernés, visant à préciser les besoins de développement des services aux publics (éducation, sécurité, sport, etc.) en fonction des évolutions démographiques.

Avant fin 2013 ou 2014 :

> A partir des premières conclusions du dispositif de suivi partenarial dans le domaine du logement, des plans d'actions partenariaux avec les acteurs de l'habitat (Action logement, bailleurs et opérateurs (Charte de la construction et de la promotion immobilière, Charte du logement social...).

> Définition du partenariat opérationnel concernant le site de la DGA à Bagneux.

Annexe 4 - Programme d'études pour la première période triennale

Etudes cofinancées PRIF :

Etudes	Budgets
Accompagnement à la réflexion urbaine sur le SDT et le CDT (TVK)	25 000 €
Enjeux santé du territoire (ACADIE)	20 000 €
Accompagnement sur la mise en œuvre du partenariat avec l'ARS : > Diagnostic de la demande et lien avec l'offre de santé > Volet GPEC	40 000 €
Etude déplacements	100 000 €
Enjeux urbains et de desserte A6/Campus Grand Parc	60 000 €
Cahiers de références architecturales et urbaines ; Accompagnements des dynamiques urbaines ; Enjeux urbains en accompagnement du processus de rénovation de la RD 920	70 000 €
TOTAL	315 000 €
Contribution Etat (53%)	167 500 €

Autres études, cofinancées par les partenaires (CDC, SGP, collectivités...) :

- Etude environnementale (CA Val de Bièvre / CA Sud de Seine)
- Etudes économiques sur l'avenir du site DGA à Bagneux (CA Sud de Seine / Bagneux)
- Etude d'actualisation d'un projet de renouvellement urbain (CA Val de Bièvre)
- Etudes relatives aux enjeux déplacement et aux commerces du pôle Villejuif Aragon (diagnostic du fonctionnement actuel du pôle et des nécessités de réorganisation du stationnement et des flux en lien avec l'arrivée de la gare du Grand Paris Express et des mutations du quartier de gare (ex. : avenir du parking d'intérêt régional) ; cahier des charges partagé par les partenaires suivants : SGP, RATP, Villejuif, CAVB, CG94)

L'étude est portée par la ville de Villejuif. Le pilotage est partenarial. Le coût prévisionnel de l'étude est de 40 000 € TTC ; avec la prise en charge suivante : SGP : 50 %, RATP : 25 %, Collectivités 25 %, CG94 : 6000 €, Ville 4000 €)

Par ailleurs, compte tenu de l'impact fort de la gare du Grand Paris Express sur un pôle urbanisé et déjà constitué en pôle commerçant et des risques de fragilisation de ce pôle, une étude Commerces conjointe SGP-Ville sera lancée en 2013. Le cahier des charges, qui sera rédigé avec la SGP d'ici la fin 2012 prendra en compte les besoins

suivants : accompagnement des commerçants concernés par les acquisitions foncière et immobilière de la SGP et accompagnement des commerces durant la phase chantier ; diagnostic du pôle commercial (échelle 400 et 800 m autour de la future gare) et propositions pour une redynamisation (reconstitution et développement) du pôle commercial en cohérence avec le tissu existant.

Annexe 5 (annexe obligatoire) - Le diagnostic spécifique logement

Document présenté dans un cahier distinct.

Annexe 6 (annexe obligatoire) – L'évaluation environnementale

Document présenté dans un cahier distinct.

Tableau des projets

Ville	Secteur d'aménagement	Objectifs / enjeux urbains <i>Grandes intentions urbaines (densité, mixité,...) enjeu paysager éventuel</i>	Problématiques rencontrées (droit de l'urbanisme, révision PLU, SDRIF...)	Programmation habitat par type (privé, accession sociale à la propriété, logt social (PLUS, PLAI...)), et par caractéristiques des logements (individuel / collectif, nb pièces)		Programmation d'activités économiques	Equipements publics et surfaces commerciales programmés ou envisagés	Opérateurs <i>Maître d'ouvrage, Maître d'œuvre, promoteurs, bailleurs...</i>	Calendrier		Enjeux du secteur par rapport au CDT
Arcueil	ZAC du Coteau	S'appuyant sur la couverture de l'A6b et la requalification de la RD 126, ses objectifs sont multiples : - Valorisation de l'entrée de ville d'Arcueil et développement d'une polarité intercommunale autour du carrefour Malleret-Joiville - Implantation de nouveaux emplois et développement économique - Accroissement de l'offre de logements - Extension de l'offre d'espace vert et valorisation du grand paysage	Révision simplifiée du PLU approuvée le 25/06/2009	141 logements dont : - 101 en accession - 40 PLS	9 690 m ² SHON dont : - 6 575 m ² SHON en accession - 3 115 m ² SHON PLS	Activités tertiaires : 66 484 m ² SHON	parc (dernière tranche du "Parc du Coteau") : 16 400 m ² env.	Maître d'ouvrage ZAC : SADEV94 Maître d'ouvrage logements / promoteur : Nextly Bailleur logements PLS : Opaly Maître d'ouvrage bureaux : en discussion Maître d'ouvrage parc : CG94	Fin 2011 : début chantier Livraisons logements : fin 2013 : Livraisons bureaux : 2015/2016 ? (PC délivrés)	A proximité de la gare "Kremlin-Bicêtre Hôpital" de la ligne 14, sur la radiale structurante en développement que constitue la RD126, au carrefour d'Arcueil, Gentilly et du Kremlin-Bicêtre : Intensification urbaine (densification et mixité des fonctions), qualité urbaine (parc, ouverture visuelle sur le grand paysage de la Vallée de la Bièvre, innovation architecturale), accroissement de l'offre de logements et développement économique important.	
Arcueil	Projet quartier Hôtel de Ville	Développement d'une centralité urbaine autour de l'Hôtel de Ville. Cet enjeu répond à plusieurs objectifs : - Valorisation des espaces publics et des paysages dont l'avenue P Doumer (RD61) - Adaptation de l'Hôtel de Ville à l'évolution des services - Renforcer l'habitat à proximité de la station RER Laplace	Nécessité d'une révision simplifiée du PLU	150 logements environ dont 30% à 40% de logements sociaux	11 000 m ² SHON env.		- extension de l'Hôtel de Ville : 250 m ² SHON - galerie d'art municipale : 1250 m ² SHON - ateliers d'artiste : 400 m ² - Point Information Jeunesse : 100 m ² SHON - requalification des espaces publics : plus de 5000 m ²	Maître d'ouvrage : pas encore choisis	Etude urbaine finalisée Pré faisabilité en cours	Echéances prévisionnelles des premières livraisons : 2017/2018	A proximité de la gare Laplace du RER B, sur l'axe tangentiel de la RD61 (bus mobilien 323), intensification et qualité urbaine en secteur de centralité, sur des terrains peu qualifiés et sous-utilisés, avec accroissement de l'offre de logements, optimisation de l'offre de services publics et amélioration des espaces publics
Arcueil	Secteur Convention	La valorisation et le renforcement de l'identité actuelle de l'av. de la Convention (RD 57), un enjeu de long terme Une problématique structurante, la réouverture de la Bièvre - Amélioration de la qualité du tissu bâti - Valorisation de l'espace public, embellissant les vues paysagères en soutenant l'usage des circulations douces- Préservation de la mixité des usages - Maintien des artisans et PMI - Développement et amélioration de l'offre de logements	Nécessité d'une modification du PLU	100 logements			ouverture de la Bièvre		Etude d'orientation générale réalisée		Préservation de l'implantation des artisans et PMI contribuant aux mixités sociale et économique ainsi qu'au rapprochement de l'offre d'emplois aux qualifications des habitants. Qualité environnementale via l'ouverture de la Bièvre, élément identitaire fort de la Vallée Scientifique de la Bièvre
Arcueil	Insertion urbaine du Carrefour des 4 Chemins	Une première étude a montré la pertinence de l'insertion urbaine du Carrefour des 4 Chemins, situé à l'entrée d'Arcueil, à l'interface de la ZAC Campus Grand Parc et de l'axe de développement urbain de l'A6b (couverture de l'autoroute, projet de prolongement de la ligne 14 du métro, ZAC du Coteau, projet d'écoquartier du Kremlin-Bicêtre...) La requalification du site et son redéploiement permettraient de répondre aux besoins de qualité environnementale, de réduire l'effet de coupure urbaine et de relier le quartier aux échelles de l'autoroute, de la Vallée Scientifique de la Bièvre et de Campus Grand Parc.	Selon projet envisagé								A proximité de la gare "Villejuif - IGR" de la ligne 14, de Campus Grand Parc, au croisement de la tangentielle RD61 et de la radiale en développement que constitue la RD126 : Enjeu de requalification urbaine innovante et ambitieuse autour d'une grande infrastructure autoroutière, vecteur important du transport rapide en Vallée Scientifique de la Bièvre et au-delà, mais également coupure urbaine dégradant fortement la qualité urbaine.
Bagneux	ZAC écoquartier Victor Hugo et quartier de la Pierre Plate	Située à l'entrée de ville de Bagneux et dans le prolongement des Portes d'Arcueil, La ZAC Victor Hugo représente une polarité urbaine de dimension métropolitaine (prolongement de la ligne 4 du métro, interconnexion avec le réseau Grand Paris Express). Un projet d'éco-quartier est porté par la commune. Par ailleurs, cette dynamique de développement urbain devra bénéficier également au quartier d'habitat social de la Pierre Plate, qui jouxte la ZAC, et qui pourrait constituer le cadre d'un projet de rénovation urbaine ANRU2.		850 logements		Activités : 153 000 m ² SHON		Maître d'ouvrage : Ville de Bagneux	27 sept 2011 : Dossier de création de la ZAC Printemps 2012 : dossier de réalisation Deuxième semestre 2012 : Premiers permis de construire 2012 : Lancement des études sur Pierre Plate	Fin 2013 : premières livraisons	L'EPF 92 est sous convention avec la Ville pour le foncier autour de la future gare de la SGF
Bagneux	Zone Industrielle	Le projet développé sur la ZI de Bagneux vise à préserver sa vocation économique comme territoire d'accueil pour les PME PMI tout en favorisant un développement urbain mixte.		300 logements		Activités PME PMI : 28 100 m ² SHON		Maître d'ouvrage : Ville de Bagneux	2012 : Etudes complémentaires 2013 : Procédures réglementaires		

Ville	Secteur d'aménagement	Objectifs / enjeux urbains <i>Grandes intentions urbaines (densité, mixité,...) enjeu paysager éventuel</i>	Problématiques rencontrées (droit de l'urbanisme, révision PLU, SDRIF...)	Programmation habitat par type (privé, accession sociale à la propriété, logt social (PLUS, PLAI...)), et par caractéristiques des logements (individuel / collectif, nb pièces)		Programmation d'activités économiques	Equipements publics et surfaces commerciales programmés ou envisagés	Opérateurs <i>Maître d'ouvrage, Maître d'œuvre, promoteurs, bailleurs...</i>	Calendrier		Enjeux du secteur par rapport au CDT
									d'aménagement		
Bagneux	DGA Bagneux	Le site de la DGA à Bagneux est un secteur d'aménagement majeur, sur 16 hectares, libérés à l'horizon 2016 par le départ des activités de la DGA. Il présente un important potentiel de développement d'activités économiques diversifiées et de logements. Le développement urbain sur ce site implique une réflexion sur le développement des équipements, notamment un lycée d'enseignement général, qui fait aujourd'hui défaut sur Bagneux.		600 logements	48 000 m2 SHON	Activités PME PMI : 100 000 m2 SHON Activités tertiaires : 60 000 m2 SHON			2012 -2013 : études 2014 : procédures réglementaires d'aménagement 2016 : Départ de la DGA	2016 -2020 : Mise en œuvre du projet urbain	
Cachan	ZAC du Coteau	En continuité avec la ZAC Campus Grand Parc, la ZAC du Coteau, d'une superficie d'un Ha, permet l'accueil de mètres carrés pour le développement d'activités économiques.				12 000 à 20 000 m2 SHON		Maître d'ouvrage : promotion privée	2013	2013	Le secteur s'inscrit dans la dynamique Campus Grand Parc
Cachan	Secteurs de développements RD920/av A Briand et A Carnot	En continuité avec le Campus de Cachan, autour de la future gare du réseau Grand Paris Express Arcueil-Cachan, 10 sites de développements complètent le potentiel de ce secteur projets. Ils comprennent notamment un potentiel de SHON pour des activités tertiaires. Périmètres d'études développement économique, répartis sur 7 îlots : 87 000 m2 pour les activités tertiaires		500	Pôle Gare Objectif de 18 500m2 RD 920 13 000 m²	Pôle Gare Objectif de Bureaux 50 000 m2 RD 920 objectif de bureaux 68 000 m²	Pôle Gare Potentiel de Commerces 10 000 m2 RD 920 Potentiel commerce de 4 800 m²	Maître d'ouvrage : promotion privée	2013	2012	Enjeux de développement territorial lié à l'accueil de la nouvelle Gare, à l'échelle de la VSB. En outre RD 920 axe majeur structurant parallèlement à Bagneux.
Cachan	Campus de Cachan	Les campus de Cachan avec l'ENS, l'ESTP, l'IUT, plusieurs établissements d'enseignements secondaires, représente une plate-forme de formations supérieures, de recherches et d'innovation centrées sur les sciences appliquées. Les campus comprennent des potentiels de développement importants grâce au foncier disponible et à la réglementation du PLU. Ces potentiels permettent aux établissements de porter leurs projets et d'accueillir de nouvelles activités, notamment économiques.	Volonté du maintien de recherche, exigence rendue possible par la réglementation PLU.			Potential à terme de 94 000 m² SHON, en incluant les immeubles anciens à recycler (19 000 m² existantes, 75 000 m² à créer)					
Fresnes	ZAC de la Cersaie	La ZAC de la Cersaie, s'inscrit dans la réalisation des objectifs du SDRIF, en réinvestissant un territoire en désertification et déqualifié, au potentiel économique sous utilisé et pensé pour l'amélioration du fonctionnement urbain par ses articulations avec le reste de la ville, illustrées par la création de nouveaux équipements, les liaisons douces, les circulations et stationnement ainsi que l'accès aux principaux pôles d'emploi. Le projet bénéficie par ailleurs d'une position centrale entre les polarités que sont Campus Grand Parc, l'IOIN Orly-Rungis Seine-Amont, le pôle d'Orly, le pôle d'activités SILIC et le pôle Orly-Rungis offrant deux enjeux majeurs : - Favoriser le renouvellement du parc de logements existants en prenant en compte les parcours résidentiels - Réduire la distance domicile-travail pour améliorer l'accès aux emplois de la population locale.	Modification du PLU : transformation d'une zone d'activité monofonctionnelle en zone urbaine mixte. Création d'une ZAC. Modification simplifiée	45% locatif social, 55 % accession libre, 847 logements familiaux 119 logements étudiants Une résidence sociale de 136 unités	70 532 m² y compris l'hébergement spécifique (dont 4 265 m² de résidence sociale et 3704 m² de résidence étudiante)	24 427 m² (y compris le relogement d'activités présentes sur le site) - environ 5 000 m² d'hôtellerie ou de résidence hôtelière	1 903 m2 SHON de surfaces commerciales 7 029 m2 SHON d'équipements publics (crèche de 25 berceaux, groupe scolaire de 20 classes, salle de sports et centre d'arts de 2256 m², ESAT de 2 187 m²)	Maître d'ouvrage : Ville de Fresnes Aménageur : Groupement SEMAF-Valophis Architectes conseil de la ZAC : Daquin et Ferrière Architectes et Nikola ILIC EURL Promoteurs/Bailleurs : Akeyris promotion, Bouygues immobilier, Demathieu et Bard, Crédit Agricole Immobilier promotion, Valophis Habitat, SEMAF/Valophis Habitat, Expansiel. Maîtres d'œuvre : Chartier Dalix architectes, Gera SARL d'architecture Dolbakiam, Mazeran et Meyran, Platane Illic, Agence d'architecture Thierry Lanctuit, Valero et Gandan architectes, Dacquin et Ferrière Architectes.	2008-2020	livraisons : 2013-2020	Favoriser le renouvellement du parc de logements existants en prenant en compte les parcours résidentiels et réduire la distance domicile-travail pour améliorer l'accès aux emplois de la population locale.
Fresnes	Plaine Montjean	Située entre les communes de Fresnes et Wissous et à proximité d'Orly et de Rungis, la Plaine Montjean est un vaste espace de 138 Ha. Une réflexion sur le devenir de ce site est conduite dans le cadre d'un syndicat intercommunal associant Fresnes, Rungis et Wissous.	Zone Naturelle SDRIF 94 - Secteur d'urbanisation préférentielle au SDRIF 2008. Le projet de SDRIF 2012 indique la conciliation à conduire entre aménagement urbain et protection de l'environnement	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Gentilly	ZAC Lénine	Le terrain dit « Lénine », portant la ZAC, est une opportunité foncière, un site de projet : La ville de Gentilly porte l'ambition de maintenir le caractère populaire de la ville tout en la renouvelant et en la modernisant. Dans un contexte de rareté foncière, la ville ne pouvait se priver de l'opportunité d'aménager		125 logements sociaux PLUS/PLAI, en phase PC soit 30	9130 m2 SHON de logements sociaux PLUS / PLAI 2 400 m²		Un équipement public (gymnase communal) sera créé, afin de répondre au manque d'équipement sportif du quartier au pied de la	Maître d'ouvrage : Ville de Gentilly	Créée en juin 2010 Aménageur titré en avril 2011	Premières livraisons pour 2014	

Ville	Secteur d'aménagement	Objectifs / enjeux urbains <i>Grandes intentions urbaines (densité, mixité,...) enjeu paysager éventuel</i>	Problématiques rencontrées (droit de l'urbanisme, révision PLU, SDRIF...)	Programmation habitat par type (privé, accession sociale à la propriété, logt social (PLUS, PLAI...), et par caractéristiques des logements (individuel / collectif, nb pièces)		Programmation d'activités économiques	Equipements publics et surfaces commerciales programmés ou envisagés	Opérateurs <i>Maître d'ouvrage, Maître d'œuvre, promoteurs, bailleurs...</i>	Calendrier		Enjeux du secteur par rapport au CDT
		<p>ce terrain de 2 hectares en friche depuis plus de 30 ans, appartenant à l'Etat et en gestion de la CIUP. La ville l'a acquis en 2009 dans le cadre du dispositif de mobilisation du foncier de l'Etat pour la construction de logement.</p> <p>Ce terrain est idéalement situé. En effet, en limite du boulevard périphérique sud, à proximité immédiate du quartier du Chaperon Vert, entre l'avenue Lénine et l'Aqueduc de la Vanne, frontière communale entre Gentilly et Montrouge, le terrain dit « Lénine » implanté à proximité d'un nœud routier et autoroutier d'échelle nationale (périphérique, A6B, RD20 RD7), jouit d'une très bonne desserte routière et de transports en commun avec la gare RER B, l'arrêt du tramway des Maréchaux à proximité, la ligne de bus 125 reliant Alfortville à la Porte d'Orléans, passant au nord, complété par le service de transport de proximité Valouette.</p> <p>L'inscription du quartier d'habitat social du Chaperon Vert dans une Opération de Renouvellement urbain (convention ANRU signée en novembre 2008) a mis en dialogue l'opération d'aménagement du terrain limitrophe en l'associant aux objectifs de l'opération.</p> <p>L'ambition du projet de rénovation est de maintenir ce quartier populaire aux portes de Paris, en l'intégrant mieux dans la ville et en améliorant la qualité de vie des habitants. Ainsi, il répond aux objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - requalifier et diversifier le parc de logement afin d'améliorer la mixité sociale, - réparer les fractures sociales et urbaines, renouer le dialogue et ouvrir le quartier, - favoriser la pratique de la citoyenneté et lutter contre l'exclusion, - développer une diversité fonctionnelle et maintenir, voire développer, l'offre commerciale, - identifier et promouvoir un territoire économique, tête de pont de la vallée scientifique et technologique de la Bièvre. <p>Le projet est composé de deux grands volets : la requalification urbaine et l'intervention sur l'habitat.</p> <p>Le programme prévisionnel des constructions, prévu sur le terrain d'une superficie totale d'environ 22.000 m², avoisinera 35 000 m² SHON</p>		<p>logements sociaux PLUS CD (Livraison prévue fin 2014)</p> <p>125 logements en accession à la propriété, en phase PC Livraison prévue pour fin 2014</p> <p>50 logements locatifs libres AFL Livraison indéterminée</p> <p>Une résidence pour chercheurs de 165 logements</p> <p>Une résidence étudiants PLS de 70 logements</p>	<p>SHON de logements sociaux PLUS CD</p> <p>8 130 m² SHON de logements en accession à la propriété</p> <p>4 540 m² SHON de logements locatifs libres AFL</p> <p>Une résidence pour chercheurs d'environ 6 750 m² SHON</p> <p>Une résidence étudiants PLS d'environ 1 650 m² SHON</p>		<p>résidence, d'environ 1 800 m² SHON</p> <p>- 400 m² SHON environ seront à usage de bureaux, associés au gymnase et à usage associatif ù Livraison prévue pour mi 2014</p> <p>Réalisation des équipements publics de voirie, de réseaux, dont celui de chauffage urbain par géothermie, et d'agrément. Travaux de mise en état des sols et confortement : démarrage février 2012</p> <p>En opération liée, démolition reconstruction de l'école maternelle Jean Lurçat.</p>				
Gentilly	ZAC Porte de Gentilly	<p>Une opération en requalification d'îlots bâtis portant de l'activité et de l'habitation en très mauvais état, souvent insalubre, devant permettre :- le développement économique par l'implantation de nouvelles activités productives, tertiaires et commerciales en densifiant et en dialogue avec Paris le long du périphérique, requalifiant l'entrée de ville.- de répondre aux besoins de diversification de l'habitat, notamment en accession et en locatif, en transition- de requalifier et recomposer les espaces publics, notamment en entrée de ville, à la Porte de Gentilly. L'opération est composée de 3 îlots : Mazagran, Mairie, déjà réalisés, et Marquigny/La Poste.</p>		<p>Un immeuble collectif et des maisons de ville pour 53 logements familiaux en accession à la propriété. Phase PC. Un immeuble collectif de 12 logements familiaux en accession sociale à la propriété. Phase PC.</p>	<p>Un immeuble de bureaux de 5.200 m² SHON. Phase PC.</p>	<p>649 m² SHON de commerce. Phase PCDes équipements publics de voirie, de réseaux, et d'agrémentLivraison prévue pour fin 2014</p>	<p>Maître d'ouvrage : Ville de Gentilly</p>	<p>Créée en novembre 1998Nouvel aménageur titré en juin 2004Modifiée en 2010</p>	<p>Livraisons pour fin 2014</p>		
Gentilly / KB	Insertion urbaine du boulevard périphérique et franchissement de l'A6a	<p>Sur la frange nord de la Vallée Scientifique de la Bièvre, de premières études ont montré le potentiel d'insertion, du boulevard périphérique, notamment via des travaux de couverture qui permettraient de travailler le lien avec Paris et d'ouvrir de nouveaux espaces projets.</p> <p>La portion du périphérique qui va de la porte de Vanves à la porte d'Orléans est de celles pour lesquelles le besoin de couverture du périphérique a été estimé le plus urgent ou pertinent, selon les études d'insertion urbaine du périphérique.</p> <p>De même, de la porte d'Orléans, de la porte de Gentilly à la porte d'Italie, les réflexions sur la couverture ou</p>									

Ville	Secteur d'aménagement	Objectifs / enjeux urbains <i>Grandes intentions urbaines (densité, mixité,...) enjeu paysager éventuel</i>	Problématiques rencontrées (droit de l'urbanisme, révision PLU, SDRIF...)	Programmation habitat par type (privé, accession sociale à la propriété, logt social (PLUS, PLAI...), et par caractéristiques des logements (individuel / collectif, nb pièces)		Programmation d'activités économiques	Equipements publics et surfaces commerciales programmés ou envisagés	Opérateurs <i>Maître d'ouvrage, Maître d'œuvre, promoteurs, bailleurs...</i>	Calendrier		Enjeux du secteur par rapport au CDT
		<p>l'insertion urbaine du périphérique s'inscrit dans le prolongement des interventions sur l'A6b, l'opération de renouvellement urbain du Chaperon Vert, le lien avec la Cité internationale universitaire, des études sur les potentiels de développements urbains situés de part et d'autres de la porte d'Italie, etc...</p> <p>Au-delà, en continuité avec l'insertion urbaine du périphérique et la qualification de l'avenue Paul Vaillant-Couturier (enjeu d'une future convention tripartite EPFIF/CAVB/Gentilly ; projet de contrat de pôle la gare de RERB sur Gentilly), la couverture paysagère de l'A6a et son franchissement par un ouvrage d'art, constituant un élément fort de l'axe est ouest, ont été fléchés dans le cadre de la Convention ANRU de l'ORU du Chaperon Vert, avec des crédits possibles à une étude de faisabilité. Ce projet contribuerait au désenclavement du quartier du Chaperon vert et permettrait de lutter contre les nuisances sonores et l'intégration urbaine des grandes infrastructures de transport. Cet intérêt est également porté par la Région qui a retenu le projet dans le cadre des Nouveaux Quartiers Urbains.</p> <p>La couverture de l'autoroute et la réalisation de l'ouvrage de franchissement permettraient de mettre en lien M4 / RERB et T3 / M14. Elles favoriseraient de plus les continuités avec Paris.</p>									
Gentilly / KB / Arcueil	Couverture de l'A6B et projets autour de la gare de l'hôpital du Kremlin-Bicêtre	<p>Les enjeux urbains autour de la future gare Hôpital du Kremlin-Bicêtre, ainsi que l'achèvement de la couverture de l'A6b au nord entre le Kremlin-Bicêtre et Gentilly et jusqu'au Carrefour des 4 Chemins à Arcueil peuvent permettre d'articuler plusieurs dimensions de projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - entrée de ville Sud-Ouest du Kremlin-Bicêtre (éco-quartier - potentiel environ 22.000 m² SHON) - entrée de ville de Gentilly et du Kremlin-Bicêtre en limite de Paris avec l'insertion du périphérique - extension de l'université de médecine au CHU de Bicêtre - d'autres projets à Arcueil (ZAC du Coteau) et Gentilly <p>Sur le Kremlin-Bicêtre : Construction à l'entrée de l'hôpital d'un pôle de services, dans une logique d'intensification autour de la station Kremlin-Bicêtre Hôpital : logement / hébergement pour l'hôpital (personnel, chercheurs, familles), implantations tertiaires en lien avec le secteur santé (services hospitaliers, laboratoires, entreprises)</p>	Nécessité d'une modification du/des PLU				Petite enfance, pôle de services de proximité, liée aux flux du métro	AP-HP, SGP, ...	Lié au calendrier de réalisation de la station (ouverture possible à partir de 2018)		
Le Kremlin-Bicêtre	Entrée de Ville Sud-Ouest	<p>Aménagement d'un écoquartier de 500 logements en bordure de l'A6b, en entrée de ville. Programmation : 30% logement social au minimum. 2000m² de surfaces activités commerciales complémentaires.</p> <p>Trois enjeux : Aménagement d'une entrée de ville Création d'une offre de logement mixte et de commerces Structuration d'un axe de développement urbain le long de l'A6b</p>	Nécessité d'une modification du PLU	500 logements (30% LLS au minimum)	45000 environ		2000 m2 de surfaces commerciales complémentaires	Maître d'ouvrage : Ville du Kremlin-Bicêtre - Acquisitions EPFIF - aménageur à désigner	Acquisitions : 2010-2013 Concertation 2012-2013 Mise au point administrative (procédures, désignation aménageur : 2013-2014 Travaux à partir de 2014	2016-2017	Question de l'adéquation calendaire de l'adoption du CDT par rapport au calendrier du projet d'aménagement (procédures en 2013-2014)
L'Haj-les-Roses	Eco-ZAC Entrée de ville Paul Hochart	<p>Située à l'extrémité est de la ville, l'Eco- ZAC « Entrée de ville Paul Hochart » dispose d'une situation stratégique, à proximité de la RD 7 et du futur tracé du tramway 7.</p> <p>Le projet prévoit une programmation mixte à la fois sur le plan social et fonctionnel par la création de logements, la transformation d'un foyer en résidence sociale, la création d'une résidence étudiante, de commerces, de services, d'équipements publics et d'activités économiques.</p> <p>La ville a répondu en 2011 à l'appel à projet Eco-Quartier sur cette Eco-ZAC.</p> <p>Elle entend y développer les 4 ambitions propre à un éco-</p>		Environ 700 Logements			Réflexion sur la création d'une cité artisanale en pied d'immeubles de logements Conservation d'un linéaire de commerces le long de la RD 7.	Maître d'ouvrage : Ville de L'Haj-les-Roses		2016/2017	

Ville	Secteur d'aménagement	Objectifs / enjeux urbains <i>Grandes intentions urbaines (densité, mixité,...) enjeu paysager éventuel</i>	Problématiques rencontrées (droit de l'urbanisme, révision PLU, SDRIF...)	Programmation habitat par type (privé, accession sociale à la propriété, logt social (PLUS, PLAI...)), et par caractéristiques des logements (individuel / collectif, nb pièces)	Programmation d'activités économiques	Equipements publics et surfaces commerciales programmés ou envisagés	Opérateurs <i>Maître d'ouvrage, Maître d'œuvre, promoteurs, bailleurs...</i>	Calendrier		Enjeux du secteur par rapport au CDT
		quartier et mettre en œuvre les actions contenues dans le dossier de rénovation urbaine « Villejuif, l'Hay les Roses , Chevilly Larue » présenté à l'ANRU en avril 2005.								
L'Hay-les-Roses	ZAC Centre-Ville Roses	Le projet répond au besoin d'élargissement vers l'Est du centre ville existant pour créer un grand centre ville. Il porte sur la restructuration et la requalification du secteur de l'Eglise et, du secteur Locarno où est implanté un marché. Les actions à mener ont pour but d'attribuer à ces deux secteurs les fonctions d'un centre urbain : tissu urbain compact et animé répondant aux besoins de logements, de liaisonnement et de stationnement, attractivité commerciale et en terme de services et d'équipements publics, mise en valeur du patrimoine et de l'environnement (le secteur Eglise touche la Roseraie et le parc départemental)		Environ 300 logements (dont 33% de logements sociaux)			Maître d'ouvrage : Ville de L'Hay-les-Roses		2017	
L'Hay-les-Roses	Le quartier d'habitat social de la Vallée aux Renards	Le projet de restructuration du quartier d'habitat social de la Vallée aux Renards portera sur la réorganisation de la circulation en l'ouvrant sur son environnement proche et notamment sur la vallée de la Bièvre, sur la modernisation des équipements publics, la simplification de la structure foncière (AFUL), sur la redynamisation du commerce et l'amélioration du stationnement. Y sont notamment prévues la reconstruction d'une école maternelle et celle d'un gymnase.	Mise en place d'un Plan Urbain Partenarial (PUP) pour contribuer au financement des équipements publics	Potent. de 105 logements		Une école maternelle Un gymnase Une requalification de la crèche départementale Un traitement des espaces extérieurs Une réflexion sur la revitalisation commerciale	Maîtrise d'ouvrage ville pour les équipements publics Maîtrise d'ouvrage Valophis Habitat pour les logements, le commerce, les circulations, et le stationnement	Livraison de l'école maternelle à la rentrée scolaire 2014		Participation aux objectifs d'excellence dans l'approche d'un développement urbain, économique et social, maîtrisé, équilibré et partagé. Ouverture du quartier d'habitat social vers la Bièvre et son environnement.
Villejuif	Pôle Aragon	Situé en entrée de ville, le pôle Aragon est un quartier de gare qui accueillera un pôle multimodal métropolitain, augmenté de la future gare de Grand Paris « Villejuif – Louis Aragon » et du tramway T7. Il fait l'objet des projets suivants : - Requalification de la RD7 (Phase opérationnelle) - Pôle multimodale : - Modernisation de la station du métro 7 (Phase opérationnelle) - Terminus du tramway 7 (Phase opérationnelle) - Gare du Grand Paris (Phase d'étude) - Ilot Aragon, en interface avec la gare (Phase d'étude) - ZAC Aragon (Phase opérationnelle) Située à une interconnexion du futur réseau de transports du Réseau Grand Paris Express et englobant une friche EDF, la ZAC Aragon a pour objectif le maintien et le développement de la qualité urbaine et de l'activité économique du site. Une ZAC a été créée pour assurer le portage du projet urbain. La Ville de Villejuif, dans le cadre du PADD adopté le 20 octobre 2011, définit un objectif de maintien de la diversité et de production d'une offre de logements adaptée aux populations locales, par le biais notamment d'un objectif de construction de 40% de logements locatifs sociaux et de 10% de logements en accession sociale à la propriété.		350 logements (dont 140 LLS et 35 logements en accession sociale à la propriété)	Activités tertiaires : 57 000 m2 SHON	Locaux commerciaux : 5000 m2	Maître d'ouvrage : Ville de Villejuif	27/09/2011 : Périmètre de la ZAC soumis à validation Mi-octobre 2011: Dossier de création de la ZAC		
Villejuif	Campus Grand Parc	La grande opération d'urbanisme conduite par la Communauté d'Agglomération du Val-de-Bièvre vise à créer un pôle santé de grande envergure et un site de référence international dans l'innovation en cancérologie, qui sera desservi par la future gare IGR du Réseau Grand Paris Express.. La ZAC Campus Grand Parc comporte des objectifs - de mixité, avec des constructions neuves (environ 1720 logements), des logements dédiés à des publics spécifiques (étudiants, personnes âgées, jeunes actifs, chercheurs...), une composante d'accession sociale et accession classique à prix maîtrisé, ainsi que des objectifs de renouvellement urbain (500 logements environ).- D'équipements (groupes scolaires, crèche, équipement sportif) Projet emblématique d'envergure métropolitaine sur la gare IGR La Ville de Villejuif, dans le cadre du PADD adopté le 20 octobre 2011, définit un objectif de maintien de la diversité et de production d'une offre de logements adaptée aux populations locales, par		Autour de 1 720 logements	Activités scientifiques et tertiaires : entre 350 000 et 450 000 m2 SHON Pôle d'enseignement supérieur : entre 30 000 et 60 000 m2 SHON	Groupes scolaires, crèches, équipements sportifs	Maître d'ouvrage : CAVB Aménageur : SADEV 94	26/09/2011 : Création de la ZAC 2011 : Désignation de l'aménageur 2012: stabilisation des orientations programmatiques et du plan d'ensemble de la ZAC / Printemps 2013 : Dossier de réalisation et concertations publiques, livraison du bâtiment de recherche N°3 de l'IGRAutomne		site emblématique du réseau Gpe avec l'interconnexion ligne bleue et ligne rouge. Développement d'un projet mixte associant toutes les fonctions d'un nouveau quartier de ville autour d'un bioparc dédiée à la recherche médicale

Ville	Secteur d'aménagement	Objectifs / enjeux urbains <i>Grandes intentions urbaines (densité, mixité,..) enjeu paysager éventuel</i>	Problématiques rencontrées (droit de l'urbanisme, révision PLU, SDRIF...)	Programmation habitat par type (privé, accession sociale à la propriété, logt social (PLUS, PLAI...)), et par caractéristiques des logements (individuel / collectif, nb pièces)	Programmation d'activités économiques	Equipements publics et surfaces commerciales programmés ou envisagés	Opérateurs <i>Maître d'ouvrage, Maître d'œuvre, promoteurs, bailleurs...</i>	Calendrier		Enjeux du secteur par rapport au CDT
		le biais notamment d'un objectif de construction de 40% de logements locatifs sociaux et de 10% de logements en accession sociale à la propriété. A cela s'ajoute une opération de rénovation urbaine des cités A. Dumas et A. Gouret représentant 700 logements (réhabilitation ou construction, à préciser).						2013 : Enquête publique Fin 2013 : Lancement des travaux		
Villejuif / L'Hay-les-Roses	PRU autour de la gare Trois Communes	Les secteurs Sud de Villejuif et Est de l'Hay-les-Roses font l'objet d'étude en vue de présenter un projet de rénovation urbaine (concernant potentiellement 38 000 habitants et plus de 11 000 résidences principales (88% de logements collectifs dont 51% de logements sociaux).					maître d'ouvrage: CAVB; villes concernées: Villejuif et LHR	Juin 2012 : lancement d'une étude d'actualisation du projet de renouvellement urbain	-	favoriser le renouvellement urbain de quartiers composé de grands collectifs. Arrivée attendue de la gare GPE des 3 communes

CDT Campus Sciences et Santé

Fiches actions

Fiche action n°1 : ZAC Campus Grand Parc : un biocluster	105
Fiche action n°2 : Etude sur les enjeux d'interface entre l'A6 et les grands projets du Val-de-Bievre, leur desserte et accessibilité depuis l'autoroute	109
Fiche action n°3 : Evolution/redynamisation du site des Mathurins	111
Fiche action n°4 : Mise en cohérence des dynamiques urbaines et économiques de l'axe RD920	114
Fiche action n°5a : Pôle gare Villejuif Louis Aragon	116
Fiche action n°5b : Gare Villejuif IGR / Campus Grand Parc	120
Fiche action n°5c : Quartier-Gare Arcueil-Cachan	123
Fiche action n°5d : Quartier - Gare Kremlin-Bicêtre Hôpital	125
Fiche action n°5e : Quartier - Gare Trois communes	127
Fiche action n°5f : Quartier Nord / Gare de Bagneux	130
Fiche action n°5g : Gare Châtillon-Montrouge	134
Fiche action n°6 : Développement du pôle de formation supérieure et de recherche en santé	136
Fiche action n°7 : Mise en œuvre opérationnelle du bioparc de Cancer Campus	138
Fiche action n°8 : Engager un partenariat d'action avec l'ARS, pour un « territoire en santé »	140
Fiche action n°9 : Développement endogène des secteurs d'activité et maintien de la diversité économique	142
Fiche action n°10 : Enjeux numériques	144
Fiche action n°11 : Insertion - emploi	146
Fiche action n°12 : Schémas de services	148
Fiche action n°13 : Politique de la ville - organisation d'un comité de pilotage	150
Fiche action n°14 : Mobilisation des acteurs de l'habitat	153
Fiche action n°15 : Etude mobilités	155
Fiche action n°16 : Evolution de l'équilibre emploi-habitat	159
Fiche action n°17 : Partenariat sur la stratégie foncière	161
Fiche action n°18 : Cahier de références architecturales et urbaines	164

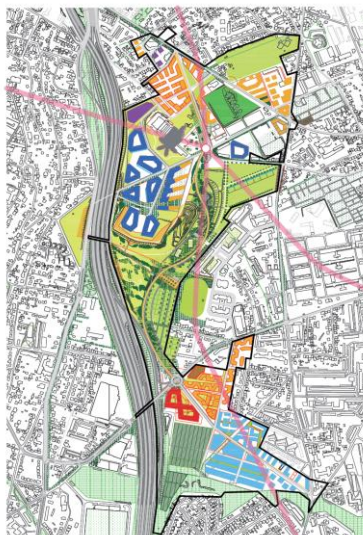
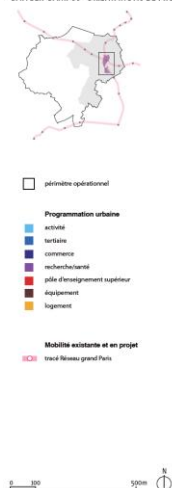
Fiche action n°1 : ZAC Campus Grand Parc : un biocluster

Présentation de l'action

Localisation, périmètre envisagé

La ZAC Campus Grand Parc se situe à Villejuif, et couvre un périmètre de 70 Ha, le long de l'autoroute A6, autour de l'Institut Gustave Roussy et de la future station de métro Villejuif - IGR.

SCHEMA ET CONTRAT DE
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL
DE LA VALLEE SCIENTIFIQUE DE LA BIEVRE
CANCER CAMPUS - ORIENTATIONS DE PROJET



Enjeux :

La grande opération d'urbanisme conduite par la Communauté d'agglomération du Val de Bièvre vise à créer un pôle santé de grande envergure et un site de référence international dans l'innovation et la lutte contre le cancer, qui sera desservi par la future gare Villejuif IGR du réseau Grand Paris Express.

Le projet prévoit :

- le renforcement du socle formation/recherche scientifique de l'Université Paris Sud et de l'Institut Gustave Roussy, des capacités d'enseignement par l'accueil de

nouvelles équipes de recherche et le développement de plates-formes technologiques innovantes ;

- le développement de la valorisation et de l'accueil d'entreprises du secteur biomédical ;
- la constitution d'un pôle citoyen d'information, d'accompagnement et d'accueil des patients, de leurs proches et des professionnels de santé ;
- le développement de services aux salariés et aux habitants (hébergement pour chercheurs et étudiants, équipements de loisirs, commerces et restauration)

Au-delà du volet scientifique, il s'agit également de concevoir un campus urbain à vocation mondiale centré sur la santé et notamment la cancérologie, mais qui intègre les autres fonctions de la ville, et plus particulièrement la fonction habitat (1720 logements prévus sur la ZAC), services publics (équipements, transports collectifs publics) et espaces publics (trame viaire, desserte et liaisons avec les autres quartiers de la ville, cheminements doux...). L'enjeu du projet Campus Grand Parc est de s'intégrer à l'environnement urbain, économique, culturel et environnemental déjà constitué, et de trouver les modalités de son ancrage territorial, notamment au travers de la future interconnexion du métro Grand Paris Express.

Il comprend ainsi :

- la réalisation d'une programmation urbaine volontairement mixte, avec une grande partie de la constructibilité attendue réservée à la programmation scientifique, tertiaire et activités économiques, mais également destinée à une programmation favorisant le parcours résidentiel des habitants ainsi qu'à des équipements, services et commerces ;
- la réalisation d'un éco-quartier en préservant la place du Parc des Hautes Bruyères, en maintenant la vocation des jardins familiaux (Epi d'or et Castors) et en renforçant la place du végétal (coulée verte Bièvre Lilas de la Vache Noire au parc des Lilas, toitures végétalisées...), et par un travail sur la gestion des eaux et l'intégration aux trames vertes et bleues.

La programmation répond à l'objectif de mixité, avec des constructions neuves (environ 1720 logements, dont 40% de logements sociaux), des logements familiaux, des logements dédiés à des publics spécifiques (étudiants, personnes âgées, jeunes actifs, chercheurs...), une composante d'accession sociale et accession classique à prix maîtrisé. Plusieurs équipements de proximité sont prévus (groupes scolaires, crèche, équipement sportif).

Le périmètre de l'opération intègre de plus la rénovation urbaine des cités A. Dumas et A. Gouret et du foyer ADOMA, représentant 700 logements (réhabilitation ou construction, à préciser).

La Redoute des Hautes-Bruyères

Comprise dans le périmètre de la ZAC, la Redoute des Hautes-Bruyères (d'une superficie de l'ordre de 4 hectares) est située à côté de l'IGR et au droit de l'entrée de la future gare du Réseau Grand Paris Express. La mutation du site et son évolution – dans le cadre de la programmation globale de l'opération - est une condition à la réalisation du projet.

La Préfecture de Police, par courrier en date du 10 juillet 2012, a confirmé son accord de principe à la cession du foncier, et sa libération d'ici 2018. Les conditions de cession de ce terrain doivent être précisées.

Etat d'avancement

Zone d'Aménagement créée le 26 septembre 2011, dont la réalisation est confiée par voie de concession d'aménagement à SADEV94 depuis le 12 décembre 2011.

Orientations issues de l'évaluation environnementale du CDT

1- l'intensification du capital santé du territoire

- Intégrer dans le projet le recours aux techniques alternatives de gestion des eaux pluviales, notamment des systèmes de récupération (récupérateurs d'eaux de pluie, réservoirs...), favorisant la rétention à la parcelle des eaux de pluie ;
- Encourager les aménagements permettant de réduire les nuisances sonores ;
- Inciter à la mise en œuvre de chantiers « verts » ou « propres » : inclure des spécifications techniques « chantiers verts » (déchets, pollution, bruits, ...) dans les CCTP, organiser des réunions de préparation, information et de sensibilisation avant et pendant les chantiers, mettre en place des indicateurs de suivi des objectifs fixés.

2- la notion de campus ou l'amélioration du cadre de vie

- Intégrer la préservation et la restauration de la trame verte dans les projets : maintenir les espaces verts existants et leur aménagement pour le public, créer de nouveaux espaces verts pour renforcer le maillage sur l'ensemble du territoire, favoriser une gestion des espaces favorable au maintien de la biodiversité, intégrer des espaces de nature dans le tissu urbain (voies de circulation, talus...) ;
- Prendre en compte dans la scénographie urbaine des projets la préservation et la valorisation du patrimoine architectural et paysager existant ;

3- la mobilité durable

- Identifier les zones de ruptures dans le maillage des liaisons douces et élaborer un plan des mobilités actives à l'échelle du projet et en lien avec le réseau existant ou en projet ;
- Garantir la prise en compte des modes doux dans les travaux d'aménagement d'espaces publics ;
- Pendant les phases de grands travaux, mettre en œuvre les conditions garantissant une gestion efficace des flux et des circulations en modes doux sécurisée.

4- le développement urbain : oui, mais durable !

- Intégrer la réflexion sur la gestion des déchets le plus tôt dans la conception du projet afin de mettre en place un dispositif adapté et efficace ;
- Encourager l'intégration d'objectifs ambitieux en termes de consommation d'énergie dans les projets (bâtiments à énergie positive, optimisation du recours aux énergies renouvelables...) en mobilisant notamment les outils financiers existants ;

Modalités de mise en œuvre

Maîtrise d'ouvrage

Communauté d'agglomération de Val de Bièvre

Calendrier prévisionnel de réalisation (phasage)

printemps 2013 : dossier de réalisation et concertations publiques, livraison du bâtiment de recherche N°3 de l'IGR
automne 2013 : enquête publique
fin 2013 : lancement des travaux

Evaluation du coût

Montage SADEV
270 millions d'euros

Partenariats / intervenants

ASSOCIATION CANCER CAMPUS :
Assistance Publique des Hôpitaux de Paris
Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris

Communauté d'agglomération de Val de Bièvre
Conseil Général du Val de Marne
Institut Gustave Roussy
Ville de Villejuif

PARTENAIRES INSTITUTIONNELS :
Agence de développement du Val de Marne
Caisse des dépôts et consignations
Genopôle
Institut National du Cancer
Ligue contre le cancer
Medicen
Région Ile-de-France
Vallée Scientifique de la Bièvre
Etat

PARTENAIRES SCIENTIFIQUES :
Canceropôle Ile de France
Sup Biotech
Université Paris Sud

Dossier suivi par :

Maîtrise d'ouvrage de la ZAC : CAVB

Daniel Breuiller, conseiller communautaire délégué CAVB, maire d'Arcueil
Béatrice Le Tual, directrice générale adjointe
Emmanuel Jacquot directeur de l'aménagement

Ville de Villejuif :

Claudine Cordillot, Maire de Villejuif, vice-président de la CAVB en charge du CDT
Alain Maillard, directeur général adjoint

Ville de l'Haÿ-les-Roses :

Pierre Coilbault, Maire de l'Haÿ-les-Roses
Anne Poirier, directrice de l'aménagement

Etat d'avancement

Un premier travail a été engagé par l'école des Ponts Paris Tech, sous la direction de la CAVB, sur l'insertion urbaine de l'A6. Rendu intermédiaire mi-septembre, rendu final mi-décembre 2012.

Il sera présenté au comité technique du CDT.

L'étude sera articulée avec les travaux conduits par SADEV 94 et les travaux de l'ORU2 sur les quartiers Est de L'Haÿ-les-Roses et Sud de Villejuif.

Modalités de mise en œuvre

Maîtrise d'ouvrage

CAVB

Pilotage

CAVB / CT VSB / Etat

Calendrier prévisionnel de réalisation (phasage)

Engagement : début 2013

Durée : 6 mois

Evaluation du coût

60 000 € (Etat et Collectivités)

Partenariats / intervenants

Etat

CG94

SADEV 94

CAVB

Ville

CT VSB

Etat

Dossier suivi par :

CAVB :

Patrick DAUDET, vice président délégué aux transports

Emmanuel Jacquot, directeur de l'aménagement

Anne Enderlin et Christophe Plainecassagne, STD

L'ensemble des Villes du Val-de-Bièvre, toutes concernées par le tracé de l'autoroute

A6 dans le territoire et les enjeux de son insertion urbaine

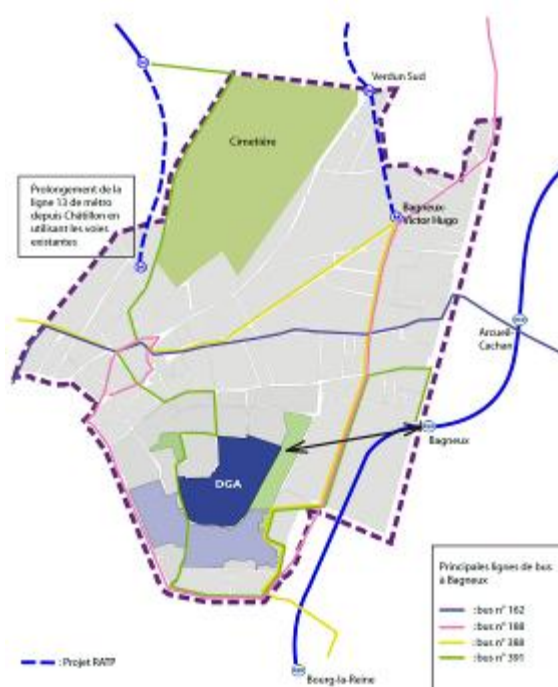
Maire et référent dans les Services

Fiche action n°3 : Evolution/redynamisation du site des Mathurins

Présentation de l'action

Localisation, périmètre envisagé

A Bagneux, le site des Mathurins, dit site de la DGA couvre une superficie de 16 hectares, au raccordement des quartiers Sud et du centre ancien. Le site de la DGA est dans une situation de promontoire sur la vallée.



Enjeux :

Les objectifs et orientations du projet d'évolution du site, dans l'hypothèse du départ de la DGA (induisant la perte de près de 2300 emplois) comportent plusieurs dimensions :

- Désenclaver le site en y créant les voiries nouvelles nécessaires afin de le raccorder au centre-ville au nord et de l'ouvrir au sud vers le quartier en renouvellement urbain de la Fontaine Gueffier et faire émerger ainsi un véritable « morceau de ville » qui sera bien intégré au tissu environnant
- Permettre un développement urbain mixte qui allie de manière équilibré activités économiques créatrices d'emploi, logements, équipements publics, commerces et espaces verts, contribuant ainsi à l'objectif général de la ville de tendre vers un taux d'emploi de 1
- Garantir, s'agissant du logement, une mixité sociale et offrir des possibilités de parcours résidentiels à travers la construction, d'une part de 25% de logements sociaux et d'autre part de logements privés en accession dont une partie en accession sociale
- Pour les équipements publics, une crèche, un groupe scolaire ainsi qu'un futur lycée d'enseignement général

- Le projet, en terme de développement durable, se fixe l'objectif de travailler le rapport ville/nature et veillera particulièrement à l'articulation avec le Parc François Mitterrand ainsi qu'au potentiel raccordement au projet de géothermie en cours.
- Tendre, à l'échelle du projet, à l'évolution progressive du site vers un ensemble fonctionnel, durable et mixte

Etat d'avancement

Suite au rachat du site par le groupe LBO France, une convention d'objectifs, sous l'égide de l'Etat, de la CA Sud de Seine et de la VSB, a été signée entre la ville et le nouveau propriétaire le 5 avril 2012 (cf. objectifs ci-dessus) ;

- un comité de pilotage se met en place à l'automne 2012, avec les signataires de la convention ;
- de premières études de diagnostic et de positionnement économique du site sont en cours :
 - Diagnostic de développement économique (oct/nov 2012) mené pour la CA Sud de Seine par CMN Partners
 - Diagnostic technique (nov 2012)
 - Diagnostic paysage et diversité (nov 2012)
 - Diagnostic mobilité (nov 2012)
 - Diagnostic commerce (fin 2012)
 - Étude de compréhension globale (T1 2013)

Orientations issues de l'évaluation environnementale du CDT

1- l'intensification du capital santé du territoire

- Accompagner les maîtres d'ouvrage privés dans la mise en œuvre de dispositifs de maîtrise des consommations d'énergie et le recours aux énergies renouvelables en s'appuyant sur les compétences de la SEM Energie ;
- Intégrer dans les dispositions réglementaires des PLU, et dans les projets, le recours aux techniques alternatives de gestion des eaux pluviales, notamment de récupération des eaux pluviales (récupérateurs d'eaux de pluie, toitures, réservoirs...) favorisant la rétention à la parcelle des eaux de pluie ;
- Inciter à la mise en œuvre de chantiers « verts » ou « propres » : inclure des spécifications techniques « chantiers verts » (déchets, pollution, bruits, ...) dans les CCTP, organiser des réunions de préparation, information et de sensibilisation avant et pendant les chantiers, mettre en place des indicateurs de suivi des objectifs fixés.

2- la notion de campus ou l'amélioration du cadre de vie

- Intégrer la préservation et la restauration de la trame verte dans les projets : maintenir les espaces existants et leur aménagement pour le public, créer de nouveaux espaces verts en lien avec les espaces existants qui renforceront le maillage sur l'ensemble du territoire, favoriser une gestion des espaces favorable au maintien de la biodiversité, intégrer des espaces de nature dans le tissu urbain par le biais du traitement des espaces libres de constructions (voies de circulation, talus, ...) ;
- Réduire les effets de fractures urbaines en rapprochant les secteurs les plus éloignés des réseaux de transports en élaborant avec le STIF une nouvelle offre de transport de surface.

3- la mobilité durable

- Identifier les zones de ruptures dans le maillage des liaisons douces et élaborer un plan des mobilités actives à l'échelle du projet ;
- Garantir la prise en compte des modes doux dans tous les travaux d'aménagement d'espaces publics en lien avec le réseau existant ou en projet ;
- Pendant les phases de grands travaux, mettre en œuvre les conditions garantissant une gestion efficace des flux et des circulations en modes doux sécurisée.

4- le développement urbain : oui, mais durable !

- Intégrer la réflexion sur la gestion des déchets le plus tôt dans la conception du projet afin de mettre en place un dispositif adapté et efficace ;
- Encourager l'intégration d'objectifs ambitieux en termes de consommation d'énergie (bâtiments à énergie positive, optimisation du recours aux énergies renouvelables...) notamment en mobilisant les outils financiers existants ;
- Conditionner la constructibilité selon des critères de performances énergétiques, recours aux énergies renouvelables, certification ;

Modalités de mise en œuvre

Maîtrise d'ouvrage

Formes opérationnelles non retenues mais maîtrise privée du foncier et travail collaboratif public/privé engagé

Pilotage

Ville de Bagneux / LBO France

Calendrier prévisionnel de réalisation (phasage)

En cours d'ajustement en prenant en compte le calendrier de libération du site. Des incertitudes subsistent sur le calendrier réel de départ de la DGA.

Evaluation du coût

Supérieur à 200 millions €

Partenariats / intervenants

LBO France (propriétaire du site)
Sodearif (associé au propriétaire)
AXCIOR (conseil du propriétaire)
Ville de Bagneux/ CA Sud de Seine / CT VSB
Etat (Préfecture de département et Préfecture de Région)
CG92

Commentaires

Le travail partenarial engagé sur les études conduira à une définition partagée de la programmation conformément aux objectifs ci-dessus. Les chiffres provisoires aujourd'hui indiqués (160 000 m² d'activités dont 60 000 m² de tertiaire ; 48 000 m² de logements) seront revus suite aux études de faisabilité et de conception engagées qui doivent permettre d'adapter les orientations aux regards des objectifs partagés et des enjeux du site.

Dossier suivi par :

MH. Amiable, vice présidente de Sud de Seine, Maire de Bagneux
F. Fabbri, Directeur Général des Services Bagneux
S. Hassaïm, Directrice du développement économique, Sud de Seine

Fiche action n°4 : Mise en cohérence des dynamiques urbaines et économiques de l'axe RD920

Présentation de l'action

Localisation, périmètre envisagé

De Montrouge à Antony, le long du tracé de la RD920.

Enjeux :

La RD920 est un axe central pour la Vallée Scientifique de la Bièvre, à la jonction de plusieurs projets urbains et doit faire l'objet d'un projet de qualification. Afin de mettre en cohérence dynamiques urbaines et économiques, cette étude sera en articulation et complémentarité avec :

- la requalification de la route départementale conduite par le CG92.
- les autres études liées aux déplacements (réseaux viaires, ...) conduits par les deux Conseils Généraux des Hauts-de-Seine et du Val-de-Marne
- les études et projets urbains conduits par les villes riveraines de la RD920
- les études et acquisitions foncières déjà réalisées par l'EPF 92.

Les travaux poursuivront plusieurs objectifs :

Donner une vision globale des évolutions urbaines sur les rives (en façade et sur une profondeur des tissus urbains) de la RD920 (recollement des projets, des objectifs des PLU, des calendriers, scénarii de mutations urbaines)

Recensement des bâtis (d'activités, bureaux désuets ou vétustes, linéaires commerciaux, ou d'habitats) dégradés le long de l'axe et identification des problématiques (propriétaires, projets éventuels...) et des interventions éventuellement nécessaire

Etudier, via des zooms sur les gares, les liens entre l'axe RD920 et les transports en commun (RER B, Ligne 15 du Grand Paris Express, prolongement ligne 4)

Faciliter le maillage intra et interdépartemental, en intégrant les réflexions sur les déplacements et l'amélioration de la desserte, et des modalités d'insertion des transports en commun sur cet axe, éventuellement au travers d'un site propre.

Modalités de mise en œuvre

Maîtrise d'ouvrage

CT VSB

Pilotage

Villes, Conseils Généraux des Hauts-de-Seine et du Val-de-Marne, Communautés d'Agglomérations, Etat

Calendrier prévisionnel de réalisation (phasage)

Définition du cahier des charges (groupe de travail) : octobre/décembre 2012

Consultation : 1^{er} trimestre 2013

Etude conduite sur 2013

Présentation des conclusions en comité de pilotage

Evaluation du coût

Cf budget d'étude en annexe.

Partenariats / intervenants

CG92 et CG94
DRIEA – DIRECCTE
Villes limitrophes
EPF 92 et EPFIF

Dossier suivi par :

François Loscheider (CTVSB), Anne Douvin (PRIF)

Fiche action n°5a : Pôle gare Villejuif Louis Aragon

Présentation de l'action

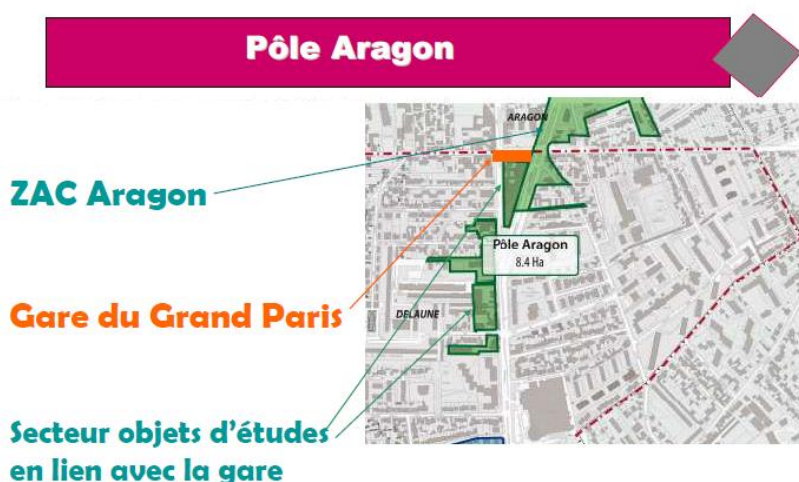
Localisation de la gare, périmètre envisagé

La gare est située sur la commune de Villejuif. Elle sera desservie par la Ligne 15 du Grand Paris Express et en interconnexion avec la ligne 7 du métro et le futur tramway T7 améliorant ainsi la desserte d'importants quartiers d'habitat et de nombreux équipements.



Source : SGP – juillet 2012

Cette gare a été positionnée au Nord du secteur du triangle (secteur délimité par les avenues Aragon, Stalingrad et le boulevard Gorki) sous l'avenue Louis Aragon. Ce triangle comporte, en plus de l'actuelle gare de métro ligne 7 et de la gare routière, des logements avec des commerces en rez-de-chaussée et, sur la partie Sud du triangle, un parking d'intérêt régional (PIR). La RATP est le principal propriétaire foncier de ce secteur.



Enjeux :

Situé en entrée de ville, le pôle Aragon est un pôle multimodal, adossé à la RD7, artère majeure du Département du Val-de-Marne. Il est connecté au centre-ville, à la ZAC Aragon et permet une desserte directe de l'hôpital Guiraud.

Il accueille aujourd'hui le terminus du métro ligne 7, une importante gare de bus, un parking d'intérêt régional et à partir de 2013, le terminus du tramway T7.

Ce quartier de gare déjà urbanisé et polarité commerciale constituée sera augmenté en 2018 d'une gare du Grand Paris (ligne 15) et deviendra ainsi un pôle de transport structurant pour le territoire sud parisien.

Il fait l'objet des projets suivants :

- Requalification de la RD7 (Phase opérationnelle)
- Pôle multimodal :
 - * Modernisation de la station du métro 7 (Phase opérationnelle)
 - * Terminus du tramway 7 (Phase opérationnelle)
 - * Gare du Grand Paris (phase opérationnelle)
- ZAC Aragon (Phase opérationnelle)

Située à proximité de la future gare du réseau Grand Paris Express, englobant une friche laissée par le départ d'EDF et située de part et d'autre de la RD7, la ZAC Aragon a pour objectif le maintien et le développement de la qualité urbaine et de l'activité économique du site :

- ° 350 logements, dont 40 % de logements sociaux et 10 % d'accès sociale à la propriété,
- ° 57 000m² de locaux à vocation tertiaire.

- Ilot Aragon et périmètre sur les franges de la RD7, en interface avec la gare (Phase d'études)

Pour la gare du GPE, le choix du site s'est fait en collaboration avec la Commune de Villejuif et la Communauté d'Agglomération du Val-de-Bievre. Trois scénarios d'implantation de la gare ont été étudiés.

Les enjeux d'implantation de la gare sont :

- assurer une bonne connexion de la gare du Grand Paris Express avec le pôle d'échanges Villejuif Louis Aragon (M7, T7, gare routière bus) ;
- assurer une offre de stationnement adaptée aux besoins ;
- améliorer les dessertes du pôle et les reports modaux ;
- accompagner la déstabilisation potentielle du pôle commercial et du linéaire commercial allant jusqu'au vieux centre urbain, par une stratégie prenant en compte les différentes étapes du projet de gare du Grand Paris (démolition, chantier, reconstitution et développement d'une offre de commerces et de services cohérente avec le tissu préexistant) ;
- accompagner la mutation de l'îlot Aragon en interface étroite avec la gare du Grand Paris Express.

Il peut être noté que le site d'implantation de la future gare est situé en périmètre de Monuments Historiques (rayon de 500 mètres ou Périmètre de protection modifié) : ancien hôtel de la capitainerie des chasses ISMH par arrêté du 17/09/1996 et de l'église St-Cyr Ste-Julitte ISMH par arrêté du 19/01/1928.

Etat d'avancement

Requalification RD7 : travaux en cours

Tramway T7 : travaux en cours

ZAC Aragon : dossier de création approuvé le 20 oct. 2011, aménageur désigné, dossier de réalisation, études de maîtrise d'œuvre et études de programmation en cours.

Gare du Grand Paris Express : Comité de pilotage de lancement : 17 mai 2011

2^{ème} comité de pilotage : 15 novembre 2011 : choix du site d'implantation de la gare, de ses émergences, des principes d'interface avec l'îlot Aragon arrêtés ;

A partir de juillet 2012 : dépôt du dossier de DUP, concertation et enquête publique
Automne 2012 – début 2013, maîtrise foncière en cours, désignation de maîtrise d'œuvre.

Ilot Aragon : études stationnement circulation 2012, études de capacité et faisabilité 2012-2013

Pôle Aragon : étude d'accompagnement à la stratégie commerciale 2013,

Orientations issues de l'évaluation environnementale du CDT

Ces orientations ont plus particulièrement vocation à s'appliquer à l'aménagement de la ZAC Aragon et la gare du réseau Grand Paris Express.

1- l'intensification du capital santé du territoire

- Intégrer dans le projet le recours aux techniques alternatives de gestion des eaux pluviales ;
- Encourager les aménagements permettant de réduire les nuisances sonores ;
- Inciter à la mise en œuvre de chantiers « verts » ou « propres » : inclure des spécifications techniques « chantiers verts » (déchets, pollution, bruits, ...) dans les CCTP, organiser des réunions de préparation, information et de sensibilisation avant et pendant les chantiers, mettre en place des indicateurs de suivi des objectifs fixés.

2- la notion de campus ou l'amélioration du cadre de vie

- Intégrer la préservation et la restauration de la trame verte dans les projets : maintenir les espaces verts existants et leur aménagement pour le public, créer de nouveaux espaces verts pour renforcer le maillage sur l'ensemble du territoire, favoriser une gestion des espaces favorable au maintien de la biodiversité, intégrer des espaces de nature dans le tissu urbain (voies de circulation, talus...) ;
- Prendre en compte dans la scénographie urbaine des projets la préservation et la valorisation du patrimoine architectural et paysager ;

3- la mobilité durable

- Identifier les zones de ruptures dans le maillage des liaisons douces et élaborer un plan des mobilités actives à l'échelle du projet et en lien avec le réseau existant ou en projet ;
- Garantir la prise en compte des modes doux dans les travaux d'aménagement d'espaces publics ;
- Pendant les phases de grands travaux, mettre en œuvre les conditions garantissant une gestion efficace des flux et des circulations en modes doux sécurisé.

4- le développement urbain : oui, mais durable !

- Intégrer la réflexion sur la gestion des déchets le plus tôt possible dans la conception du projet afin de mettre en place un dispositif adapté et efficace ;
- Encourager l'intégration d'objectifs ambitieux en termes de consommation d'énergie dans les projets ;

Modalités de mise en œuvre

Maîtrise d'ouvrage

GPE et gare : SGP

Projet urbain : Ville, RATP, aménageur SADEV 94, CG 94

Calendrier prévisionnel de réalisation (phasage)

Requalification RD7 : livraison 2013

Tramway T7 : mise en service fin 2013

ZAC Aragon : livraisons entre 2014 et 2020

Gare du Grand Paris Express : mise en service avant 2020

Evaluation du coût

Etudes particulières conduites par la ville, la SGP et autres partenaires

- étude stationnement : 40 000€

- étude accompagnement et stratégie commerciale : 70 000€ (prévisionnel)

Partenariats / intervenants

Ville de Villejuif, CG94, RATP, STIF, CAVB, CT VSB, Etat, SADEV 94

Commentaire

Un travail de mise en cohérence des études de mobilités aux échelles, du pôle Aragon, de Campus Grand Parc, du CDT est à prévoir ainsi que des réflexions sur la programmation autour des gares du Grand Paris proches

Dossier suivi par :

Villejuif :

Philippe Le Bris, 1er adjoint au Maire de Villejuif

Véronique Monton, chef de projet stratégie territoriale et Grand Paris

Alexandre Moenne Loccoz, Directeur de l'aménagement et de l'urbanisme

CAVB :

Patrick Daudet, vice-président en charge des transports

Anne Enderlin, Service transports et déplacements

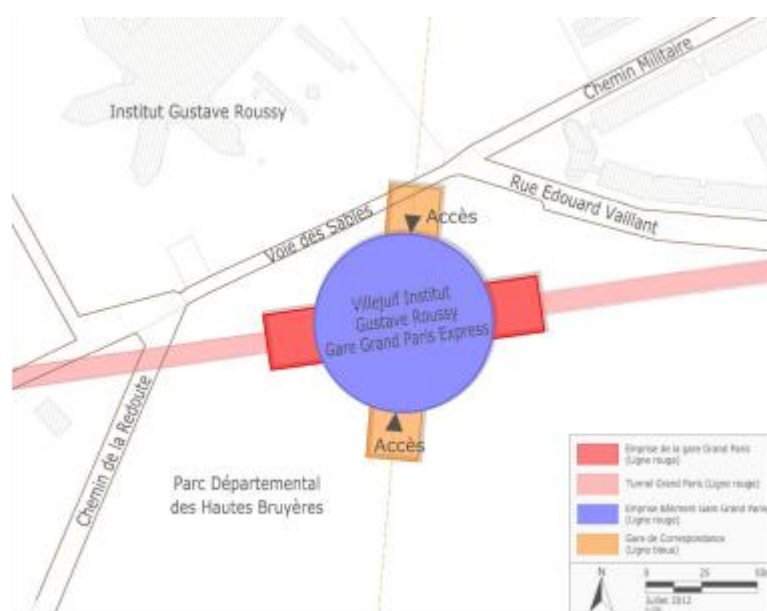
Fiche action n°5b : Gare Villejuif IGR / Campus Grand Parc

Présentation de l'action

Localisation, périmètre envisagé

La gare est implantée sur la Commune de Villejuif, dans le parc départemental des Hautes Bruyères, devant l'entrée de l'Institut Gustave Roussy, premier centre de lutte contre le cancer en Europe.

La gare est en interconnexion entre la ligne 15 du GPE et la ligne 14 prolongée au sud.



Source : SGP – juillet 2012

Les réflexions sur cette gare prévoient conjointement la réalisation des stations des lignes 14 et 15, pour des raisons fonctionnelles ; il est en effet convenu que les deux ouvrages soient réalisés dans la même temporalité. La gare sera ensuite mise en service en deux temps : d'abord une ouverture partielle pour la mise en service de la ligne 15, la mise en service de l'interconnexion bleue/rouge se faisant dès l'ouverture du prolongement Sud de la ligne 14.

L'implantation de la double gare retenue vise à minimiser le temps d'accès à l'hôpital IGR, ce scénario a été préféré à un scénario plus à l'Ouest, en raison de la déclivité du site. La gare double sera partiellement réalisée à ciel ouvert (puits de diamètre intérieur de 72,5 m permettant d'organiser les correspondances entre les lignes) et en travaux souterrain (excavation des volumes restants).

Enjeux :

Gare d'interconnexion entre les lignes 14 et 15, la gare Villejuif IGR est emblématique du Grand Paris Express. Elle est située au cœur de la ZAC Campus Grand Parc, grand projet d'aménagement métropolitain porté par la CA du Val-de-Bièvre, devant l'Institut Gustave Roussy, centre de lutte contre le cancer de renommée internationale.

La conduite des réflexions autour de l'aménagement de la gare visera notamment à :

- réaliser une interconnexion rapide entre les lignes 14 et 15
- définir les fonctions urbaines d'une gare implantée dans un nouveau quartier de ville et insérer le pôle de transport au sein de la ZAC Campus Grand Parc

- définir les interconnexions avec les transports de surface (réseau de bus, modes de transports doux...)

La gare s'insère dans le projet de la ZAC Campus Grand Parc, dont les objectifs de développement scientifiques, universitaires, économiques et urbains sont décrits dans la fiche action n°1 (environ 1 700 logements diversifiés, entre 350 000 et 450 000 m² d'activités scientifiques ou tertiaires, dont un bioparc d'au moins 30 000m² SHON).

Le Parc des Hautes-Bruyères – avec lequel la future gare devra s'intégrer de façon harmonieuse - est situé sur le tracé de la Coulée Verte Bièvre-Lilas (de la Vache Noire au Parc des Lilas). Les enjeux d'intermodalité et de développement des transports doux, ainsi que l'inscription du site dans la trame verte et bleue, feront l'objet d'une attention particulière.

Etat d'avancement

Comité de pilotage de lancement : 08 juin 2011

2^{ème} comité de pilotage (14 mars 2012) : choix d'implantation du volume souterrain de la gare et calage du tracé

3^{ème} comité de pilotage (27 juin 2012) : principe fonctionnel émergence et insertion urbaine de la gare, point d'avancement études d'infrastructure

Juin 2011 – décembre 2011 : études de faisabilité et études trafic

Décembre 2011- juillet 2012 : études d'impact et études techniques préliminaires 1ers tronçons

Automne 2012 : concertation préalable

Orientations issues de l'évaluation environnementale du CDT

1- la notion de campus ou l'amélioration du cadre de vie

- Intégrer la préservation et la restauration de la trame verte dans les projets : intégrer des espaces de nature dans l'aménagement des espaces publics en lien avec le réseau de liaisons douces existant (notamment la coulée verte Bièvre-Lilas) ;
- Prendre en compte dans la scénographie urbaine des projets la préservation et la valorisation du patrimoine architectural et paysager existant ;

2- la mobilité durable

- Identifier les zones de ruptures dans le maillage des liaisons douces et élaborer un plan des mobilités actives à l'échelle du projet et en lien avec le réseau existant ou en projet, et en favorisant l'intermodalité ;
- Garantir la prise en compte des modes doux dans les travaux d'aménagement d'espaces publics ;

Modalités de mise en œuvre

Maîtrise d'ouvrage

Gare et GPE : SGP

Projet urbain : CAVB (ZAC communautaire), Ville, aménageur SADEV 94, CG 94

Calendrier prévisionnel de réalisation (phasage)

Ligne 15 :

A partir de juillet 2012 : Dépôt du dossier de DUP, concertation et enquête publique

Début 2015 ouverture du chantier et début des travaux

Avant 2020 : 1^{ère} mise en service (pour la gare de la ligne 15)

Ligne 14 :
Printemps 2011 : études de pré faisabilité
mi-2011- fin 2011 : études de faisabilité
Janvier 2012 – automne 2012 : études préliminaires
Automne 2011 – automne 2012 : études d'impact globale et tronçon
A partir de 2013 : Dépôt du dossier de DUP, concertation et enquête publique
Avant 2023 : mise en service

Evaluation du coût

Partenariats / intervenants

CAVB, ville de Villejuif, CG94, IGR, Association Cancer campus, SEDIF, Etat, STIF, CT
VSB, SADEV 94

Commentaire :

- Le caractère exceptionnel de la gare Villejuif-IGR et les enjeux propres à la définition des espaces publics supposent un travail de coordination avec les collectivités, le Conseil Général du Val-de-Marne (parc départemental, route départementale), la SGP et l'aménageur.
- Un travail de mise en cohérence des études de mobilité aux échelles, du Pôle Aragon, de Campus Grand Parc, du CDT est à prévoir ainsi que des réflexions sur la programmation autour des gares du Grand Paris proches.

Dossier suivi par :

Villejuif :

Claudine Cordillot, Maire de Villejuif
Alain Maillard, DGA
Véronique Monton, chef de projet stratégie territoriale et Grand Paris

CAVB :

Patrick Daudet, vice-président en charge des transports
Béatrice le Tual, DGA
Emmanuel Jacquot, Direction de l'aménagement
Christophe Plainecassagne Service transports et déplacements

Fiche action n°5c : Quartier-Gare Arcueil-Cachan

Présentation de l'action

Localisation, périmètre envisagé

La gare est située sur la Commune de Cachan. Les communes d'Arcueil et de Bagneux font partie intégrante de son périmètre d'influence. Elle sera desservie par la ligne 15 du GPE et sera en interconnexion avec le RER B. Les projets d'aménagement mixte, en lien avec l'implantation de la nouvelle gare, concernent l'avenue Carnot et la rue Léon Eyrolles.



Source : SGP - juillet 2012

La présence d'un collecteur du SIAAP (syndicat intercommunal d'assainissement de l'agglomération parisienne) sous l'avenue Carnot et la volonté d'optimiser au mieux le profil en long sur la gare de Villejuif IGR (limitation de la profondeur) ont contraint la SGP à implanter la boîte-quai de la gare Arcueil-Cachan au sud de l'avenue Carnot, conférant à cette gare le statut de gare compacte.

La boîte-quai sera alors positionnée à une profondeur d'environ 24 m sous une partie de l'actuel marché couvert. Le bâtiment voyageur qui accueillera une ouverture sur la place du marché permettra aussi un accès direct aux quais du RER B.

Au stade actuel des études préliminaires, les temps de correspondance sont d'environ :

- 4 minutes 30 avec le RER B ;
- 3 minutes 50 avec le pôle bus.

Enjeux :

La gare d'Arcueil-Cachan est une gare d'interconnexion avec le RER B, qui est la colonne vertébrale des transports en commun sur le territoire de la Vallée Scientifique de la Bièvre.

La gare dessert plusieurs pôles universitaires : l'École Spéciale des Travaux Publics (ESTP), l'École Supérieure d'Ingénieurs des Travaux de la Construction (ESITC), et l'École Normale Supérieure (ENS) et s'inscrit dans un tissu urbain déjà constitué.

La Ville de Cachan étudie des projets d'aménagement mixte le long de l'avenue Carnot et de la rue Léon Eyrolles, dans le cadre des possibilités ouvertes par le PLU (zone UHa) avec notamment l'implantation d'activités de bureaux, dont l'attractivité serait renforcée par l'interconnexion.

Les réflexions sur son aménagement devront notamment permettre de :

- assurer la connexion avec le RER B
- « devenir un véritable lieu structurant et contribuer au développement d'une ville compacte, mixte et durable ».

Il peut être noté que le site d'implantation de la future gare est situé en périmètre de Monuments Historiques (rayon de 500 mètres ou Périmètre de protection modifié) : maison Eyrolles ISMH par arrêté du 06/01/1997 et la maison renaissance CLMH par liste de 1875.

Etat d'avancement

Comité de pilotage de lancement : 05 mai 2011
2^{ème} comité de pilotage : choix d'implantation de la gare : 22 décembre 2011
Juin 2011 – décembre 2011 : études de faisabilité et études trafic
3^{ème} comité de pilotage : 23 mai 2012
Décembre 2011- juillet 2012 : études d'impact et études techniques préliminaires
Automne 2012 : concertation préalable

Modalités de mise en œuvre

Maîtrise d'ouvrage

Gare et GPE : SGP
Projet urbain : Ville, RATP, CG 94

Calendrier prévisionnel de réalisation (phasage)

A partir de juillet 2012 : Dépôt du dossier de DUP, concertation et enquête publique

Début 2014 ouverture du chantier et début des travaux
Fin 2018 : 1^{ère} mise en service

Evaluation du coût

Partenariats / intervenants

CAVB, ville d'Arcueil, ville de Cachan, CG94, RATP, Etat, STIF, CT VSB

Dossier suivi par :

Ville de Cachan:
Jean-Yves Le Bouillonnet, député-maire
Nicolas Jaehrling, directeur de l'urbanisme

CAVB :
Patrick Daudet, vice-président en charge des transports
Christophe Plainecassagne, Service transports et déplacements

Fiche action n°5d : Quartier - Gare Kremlin-Bicêtre Hôpital

Présentation de l'action

Localisation, périmètre envisagé

La gare est située en bordure du CHU de Bicêtre, à la limite de Gentilly et du Kremlin-Bicêtre, à proximité d'Arcueil. Elle sera desservie par le prolongement de la ligne 14.



Source : SGP – juillet 2012

Quatre scénarios d'implantation de la gare ont été étudiés par la SGP. L'analyse de ces scénarios a tenu compte, notamment, de la complexité technique liée à la proximité de zones de carrières ainsi que de l'incertitude sur le positionnement de la gare « Maison Blanche ».

L'implantation de la Gare sur l'axe Gabriel Péri :

- permet une très bonne desserte de l'Hôpital Bicêtre (Entrée Ouest de l'hôpital) notamment en terme de dénivelés ;
- est situé entre les villes de Gentilly et du Kremlin-Bicêtre et présente donc un intérêt intercommunal ;
- est situé le long de la couverture urbaine de l'A6b et, de fait, s'inscrit dans le projet urbain de suppression de la rupture entre les deux communes.

Enjeux :

La gare CHU Kremlin-Bicêtre se trouve à proximité des communes de Gentilly et d'Arcueil, et viendra renforcer l'attractivité et l'accessibilité d'un secteur déjà fortement transformé par la couverture de l'A6b qui arrive à son terme.

Les quartiers de ces 3 communes de l'agglomération du Val-de-Bièvre, précédemment situées aux franges communales et marqués par la fracture autoroutière, se retrouvent dans une centralité nouvelle, qui pourrait être source d'évolutions urbaines.

Plusieurs objectifs président aux réflexions sur son aménagement :

- en faire une gare intercommunale le long de l'axe Gabriel Péri
- assurer la desserte du CHU et de la Faculté de médecine au Kremlin-Bicêtre, et l'inscription de ce site dans le Campus Santé, en lien avec Campus Grand Parc

- desservir les zones d'aménagement de Gentilly, d'Arcueil (ZAC du Coteau -141 logements, 66 000m2 d'activités tertiaires) et du Kremlin-Bicêtre (entrée de ville sud ouest - 500 logements, 2000 m2 d'activités commerciales).

La future Gare Kremlin-Bicêtre hôpital sera sur la rue Gabriel Péri (couverture de l'autoroute A6B) qui longe le Périmètre de Monuments Historiques (PPM) de l'Hôpital de Kremlin-Bicêtre (Hôpital CLMH et ISMH). Ce PPM s'adosse à la rue Gabriel Péri depuis le périphérique jusqu'à l'entrée de la maternité de l'hôpital du Kremlin-Bicêtre. Au delà, on n'est plus en espace protégé.

Etat d'avancement

Comité de pilotage de lancement : 30 mai 2011

2^{ème} comité de pilotage : implantation du volume souterrain de la gare et calage du tracé : 20 janvier 2012

Printemps 2011 : études de préfaisabilité

mi-2011- fin 2011 : études de faisabilité

Janvier 2012 – automne 2012 : études préliminaires

Modalités de mise en œuvre

Maîtrise d'ouvrage

Gare et GPE : SGP

Projet urbain : Villes

Calendrier prévisionnel de réalisation (phasage)

Automne 2011 – automne 2012 : études d'impact globale et tronçon

A partir de 2013 : Dépôt du dossier de DUP, concertation et enquête publique

Avant 2023 : mise en service

Evaluation du coût

Partenariats / intervenants

Ville d'Arcueil, ville de Gentilly, ville du Kremlin-Bicêtre, STIF, CAVB, CG94, AHPH, Université de Paris Sud, Etat, CT VSB

Commentaires :

Dossier suivi par :

Ville du Kremlin-Bicêtre :

Jean-Luc Laurent, maire

Romain Paris, directeur de l'urbanisme

Ville de Gentilly :

Patricia Tordjman, maire de Gentilly

Régis Oberhauser, directeur général adjoint

Ville d'Arcueil :

Daniel Breuiller, maire d'Arcueil

Odile Grapin-Marty, directrice de l'urbanisme

CAVB :

Patrick Daudet, vice-président en charge des transports

Anne Enderlin, Service transports et déplacements

Fiche action n°5e : Quartier - Gare Trois communes

Présentation de l'action

Localisation, périmètre envisagé

La gare est située à l'intersection des villes de L'Haÿ-les-Roses, Villejuif et Chevilly-Larue. Elle sera desservie par le prolongement de la ligne 14.



Source : SGP – février 2012

Trois scénarios d'implantation ont été étudiés. Le choix final a finalement porté sur le scénario de la rue de Lallier. Dans ce cadre, la ville de L'Haÿ-les-Roses s'est engagée à libérer les emprises de la gare avant 2015.

Cette gare permet de desservir un secteur d'habitat collectif dans un secteur aujourd'hui dépourvu en modes lourds de transport en commun.

Au stade actuel des études, une gare simple est prévue. Cette gare ne comporterait qu'une seule entrée et se situerait à faible profondeur (- 22 m soit 3 niveaux de sous-sols et une émergence en rez-de-chaussée).

Enjeux :

La gare de Chevilly Trois Communes est située à la jonction des villes de Villejuif, L'Haÿ-les-Roses et Chevilly-Larue.

Elle s'insère dans des quartiers où l'habitat social occupe une place importante et où les difficultés économiques et sociales sont fortes. La confirmation de sa réalisation et l'arrivée de la gare sont un signal fort pour ces territoires et représentent une opportunité de désenclavement et de lutte contre le décrochage de ces quartiers, dès lors entraînés dans la dynamique du Grand Paris (cf fiche-action n°13).

L'aménagement de la gare visera à :

- desservir une zone d'habitat dense (la plus forte entre Paris et Orly), et la relier aux principaux bassins d'emploi franciliens
- s'inscrire dans un projet d'aménagement pour permettre des développements complémentaires
- déterminer l'ouverture optimale de la gare (2 scénarios envisagés)

La gare est située sur le tracé de la Coulée Verte Bièvre Lilas, offrant des opportunités pour le développement de l'intermodalité et notamment des modes de transports "doux", pour favoriser l'insertion de la gare dans la continuité des espaces verts.

Il peut être noté que le site d'implantation de la future gare est situé en périmètre de Monuments Historiques (rayon de 500 mètres ou Périmètre de protection modifié) : église Sainte Colombe ISMH par arrêté du 19/10/1928 localisée sur la commune de Chevilly-Larue.

Etat d'avancement

Comité de pilotage de lancement : 22 septembre 2011

2^{ème} comité de pilotage validant l'implantation du volume souterrain de la gare et calant le tracé : 21 février 2012

Printemps 2011 : études de pré faisabilité

mi-2011- fin 2011 : études de faisabilité

Janvier 2012 – automne 2012 : études préliminaires

Orientations issues de l'évaluation environnementale du CDT

1- la notion de campus ou l'amélioration du cadre de vie

- Intégrer la préservation et la restauration de la trame verte dans les projets : intégrer des espaces de nature dans l'aménagement des espaces publics en lien avec le réseau de liaisons douces existant (notamment la coulée verte Bièvre-Lilas) ;
- Prendre en compte dans la scénographie urbaine des projets la préservation et la valorisation du patrimoine architectural et paysager existant ;

2- la mobilité durable

- Identifier les zones de ruptures dans le maillage des liaisons douces et élaborer un plan des mobilités actives à l'échelle du projet et en lien avec le réseau existant ou en projet, et en favorisant l'intermodalité ;
- Garantir la prise en compte des modes doux dans les travaux d'aménagement d'espaces publics.

Modalités de mise en œuvre

Maîtrise d'ouvrage

Gare et GPE : SGP

Projet urbain : Villes

Calendrier prévisionnel de réalisation (phasage)

Automne 2012 : fin des études préliminaires

A partir de 2013 : dépôt du dossier de DUP, concertation et enquête publique

Avant 2027 : mise en service

Evaluation du coût

Partenariats / intervenants

Ville de Villejuif, Ville de L'Haÿ-les-Roses, Ville de Chevilly-Larue, CAVB, SGP, CG94, Etat, Société immobilière 3F, CT VSB

Commentaires :

Dossier suivi par :

CAVB :

Patrick Daudet, vice-président en charge des transports

Béatrice le Tual, DGA

Emmanuel Jacquot, Direction de l'aménagement
Christophe Plainecassagne Service transports et déplacements
L'Haÿ-les-Roses :
Pierre Coilbault, Maire de l'Haÿ-les-Roses
Anne Poirier, directrice de l'aménagement
Villejuif :
Claudine Cordillot, Maire de Villejuif
Véronique Monton, chef de projet stratégie territoriale et Grand Paris

Fiche action n°5f : Quartier Nord / Gare de Bagneux

Présentation de l'action

Localisation, périmètre envisagé

La gare est située sur la commune de Bagneux.
Les communes d'Arcueil, de Cachan et de Montrouge font partie du périmètre d'influence de la gare.
Elle sera desservie par la ligne 15 du réseau Grand Paris Express et en interconnexion avec la ligne 4.



Source : SGP - juillet 2012

Enjeux :

Le quartier nord de Bagneux n'est pas desservi actuellement par le réseau lourd de transport en commun. La station la plus proche du RER B, « Arcueil-Cachan », est située à plus de 10 minutes à pied du cœur de quartier, et est séparée de celui-ci par la RD920. Le prolongement de la ligne 4 du métro jusqu'à Bagneux (mise en service prévue en 2019) et l'arrivée d'une gare du réseau du Grand Paris modifieront donc en profondeur la desserte du nord de Bagneux.

Les calendriers des deux projets de transport soulèvent la question essentielle d'assurer la meilleure correspondance M4-GP, sans remettre en cause la conception générale et retarder le projet de prolongement du métro Ligne 4 (terminus Bagneux), pour lequel l'enquête publique s'est achevée en février 2012. Les échanges entre la Société du Grand Paris, la ville de Bagneux, la RATP et le STIF ont abouti à proposer deux émergences différentes, se faisant face de part et d'autre d'une place publique. Les deux métros seront reliés en sous-sol par un couloir de correspondance.

Si la gare de Bagneux constitue une gare d'envergure locale (d'après les estimations du nombre de passagers aux heures de pointe), son ancrage dans la ville est essentiel au regard de l'ampleur des projets d'aménagement qui sont développés.

Bagneux au cœur de la dynamique métropolitaine du Grand Paris

La ville de Bagneux s'inscrit pleinement dans la dynamique métropolitaine du Grand Paris, aussi bien à travers sa participation à la démarche de CDT « Science et Santé » avec la communauté d'agglomération du Val-de-Bièvre que par le processus de renouvellement urbain ambitieux qu'elle a engagé dans les quartiers nord de la commune.

Le quartier de la gare de Bagneux est identifié, dans le cadre du Contrat de Développement Territorial "Campus Sciences et Santé", comme un pôle de développement majeur à l'échelle de la Vallée Scientifique de la Bièvre. Cette ambition est également exprimée dans la 1ère orientation du PADD de la ville: « s'inscrire dans la dynamique de lutte contre l'étalement urbain et de recherche d'une plus grande intensité urbaine sur les sites bien desservis par les transports en commun, ce qui aura pour conséquence une augmentation maîtrisée de la population ».

L'arrivée du métro Grand Paris Express : un levier d'intensité urbaine

L'arrivée du métro du Grand Paris Express vient renforcer une dynamique de renouvellement existante dans ce quartier, impulsée par le prolongement à horizon 2019 du métro 4. L'amélioration de la desserte permet d'asseoir un projet d'aménagement ambitieux, de développer un quartier mixte, dense, et de véritables polarités urbaines. Un schéma de référence est en cours d'élaboration sur le quartier nord de Bagneux, intégrant l'interconnexion entre les lignes 4 et 15. Deux secteurs d'aménagement font l'objet d'une attention particulière:

- L'Ecoquartier Victor Hugo

Quartier de 20ha, actuellement occupé par un tissu mixte en termes d'occupation, de formes urbaines et d'état du bâti, la ZAC écoquartier Victor Hugo prévoit la démolition de certaines constructions permettant à la fois un redécoupage viaire, support à la densification du quartier, la rénovation, le déplacement ou la création d'équipements (théâtre, crèche, école), ainsi que la création et l'amélioration qualitative d'espaces publics. Ce projet permettra à terme un équilibre de la part d'activité à l'échelle de la commune, avec un programme de 110 000 m² de bureaux (correspondant à environ 9 000 emplois), 43 000 m² de commerces (répartis entre un pôle commercial de quartier au niveau de l'îlot des futures gares et de grandes enseignes le long de la RD920, en complément du pôle commercial de la Vache Noire), ainsi que 850 logements.

La concertation avec les habitants a été engagée en 2012.

- Le secteur de la Pierre Plate

Composé de grands-ensembles situé au nord-ouest de la future gare Grand Paris Express, le secteur de la Pierre Plate souffre en plus de difficultés sociales et d'un déficit d'image importante, d'une situation urbaine enclavée.

La redynamisation de ce secteur en le reliant par un réseau de voies interconnectées au nouveau maillage mis en place dans l'Ecoquartier et en engageant un projet global de renouvellement urbain, est un enjeu de cohésion territoriale important. Une étude de faisabilité d'un Projet de Rénovation Urbaine et Sociale est en cours d'élaboration.

Orientations issues de l'évaluation environnementale du CDT

Ces orientations ont plus particulièrement vocation à s'appliquer à l'aménagement de l'écoquartier Victor Hugo et du quartier de la Pierre Plate.

1- l'intensification du capital santé du territoire

- Intégrer dans le projet le recours aux techniques alternatives de gestion des eaux pluviales, notamment des systèmes de récupération (récupérateurs d'eaux de pluie, réservoirs...), favorisant la rétention à la parcelle des eaux de pluie ;
- Encourager les aménagements permettant de réduire les nuisances sonores ;
- Inciter à la mise en œuvre de chantiers « verts » ou « propres » : inclure des spécifications techniques « chantiers verts » (déchets, pollution, bruits, ...) dans les CCTP, organiser des réunions de préparation, information et de sensibilisation avant et pendant les chantiers, mettre en place des indicateurs de suivi des objectifs fixés.

2- la notion de campus ou l'amélioration du cadre de vie

- Intégrer la préservation et la restauration de la trame verte dans les projets : maintenir les espaces verts existants et leur aménagement pour le public, créer de nouveaux espaces verts pour renforcer le maillage sur l'ensemble du territoire, favoriser une gestion des espaces favorable au maintien de la biodiversité, intégrer des espaces de nature dans le tissu urbain (voies de circulation, talus...) ;
- Prendre en compte dans la scénographie urbaine des projets la préservation et la valorisation du patrimoine architectural et paysager existant ;

3- la mobilité durable

- Identifier les zones de rupture dans le maillage des liaisons douces et élaborer un plan des mobilités actives à l'échelle du projet et en lien avec le réseau existant ou en projet ;
- Garantir la prise en compte des modes doux dans les travaux d'aménagement d'espaces publics ;
- Pendant les phases de grands travaux, mettre en œuvre les conditions garantissant une gestion efficace des flux et des circulations en modes doux sécurisé.

4- le développement urbain : oui, mais durable !

- Intégrer la réflexion sur la gestion des déchets le plus tôt dans la conception du projet afin de mettre en place un dispositif adapté et efficace ;
- Encourager l'intégration d'objectifs ambitieux en termes de consommation d'énergie dans les projets (bâtiments à énergie positive, optimisation du recours aux énergies renouvelables...) en mobilisant notamment les outils financiers existants ;

Modalités de mise en œuvre

Maîtrise d'ouvrage

Gare et GPE : SGP
Projet urbain : Ville

Calendrier prévisionnel de réalisation (phasage)

A partir de juillet 2012 : Dépôt du dossier de DUP, concertation et enquête publique
Début 2015 : ouverture du chantier et début des travaux
Avant 2020 : mise en service

Programme en cours de définition.

La ville souhaite mettre en place un aménagement ambitieux, emblématique du Grand Paris.

Il est étudié la possibilité que l'émergence du réseau Grand Paris Express prenne place au rez-de-chaussée d'un bâtiment signal, remplaçant l'actuelle tour de la SEMABA, dont la démolition a été annoncée aux locataires.

Ont déjà été arrêtés: l'implantation du volume souterrain de la gare et des émergences en lien avec les aménagements urbains souhaités

Les études sur l'aménagement de la « place de la gare » sont en cours

Evaluation du coût

Partenariats / intervenants

- Ville de Bagneux
- Semaba
- SGP
- Stif – RATP

- Sud de Seine
- CT VSB
- CG92
- DRIEA
- EPF 92

Commentaire :

Réflexion Etude de Sûreté et de Sécurité Publique en cours au sein de l'UT92

Interconnexion à gérer entre le métro 4 et la gare du Grand Paris Express. Un couloir de correspondance permettra la liaison en sous -sol. Aux sorties principales du métro et de la gare Grand Paris Express correspondront deux bâtiments gare en surface. Le traitement de l'espace public devra assurer la lisibilité et la sécurité des déplacements. Le pôle bus sera également reconfiguré avec l'arrivée du réseau Grand Paris Express et les aménagements urbains projetés. L'insertion de ce dernier sur l'espace public permettant de répondre à la fois à un enjeu d'efficacité de l'interconnexion et de qualité de traitement de l'espace public fait l'objet d'échanges entre le STIF et la ville de Bagneux.

L'arrivée prochaine du métro 4 et d'une gare du Grand Paris Express à la jonction du secteur de la Pierre Plate et de l'Ecoquartier Victor Hugo a conduit la ville de Bagneux à porter une réflexion sur la notion de centralité urbaine à travers l'aménagement de « l'îlot de la gare ». Cet îlot que la ville souhaite créer par déviation de l'avenue Henri Barbusse (RD77A) et rassemblement de deux îlots existants constitue une opportunité importante de recomposition urbaine et soulève plusieurs enjeux:

- Fédérer les deux quartiers et constituer une véritable polarité offrant des services urbains variés.
- Faciliter l'intermodalité et assurer un traitement qualitatif de l'espace public
- Gérer des temporalités de projets différentes

Dossier suivi par :

Marie-Hélène Amiable, Maire de Bagneux
Nathalie Dreyer-Garde, Directrice Générale Adjointe des Services de la Ville de Bagneux

Fiche action n°5g : Gare Châtillon-Montrouge

Présentation de l'action

Localisation, périmètre envisagé

La gare est située sur la commune de Montrouge.

Les communes de Châtillon, Bagneux et Malakoff font partie du périmètre d'influence de la gare. Elle sera desservie par la ligne 15 du réseau Grand Paris Express et en interconnexion avec la ligne 13.

La gare fait partie du périmètre du Schéma de Développement Territorial, mais concerne certains projets portés par la Ville de Bagneux, inscrits au CDT.



Source : SGP - juillet 2012

Enjeux :

La gare de Châtillon-Montrouge se trouve au carrefour de la gare routière et de la station de métro de la ligne 13.

Le choix du site s'est fait en collaboration avec les communes de Châtillon, de Montrouge, Bagneux et Malakoff. Quatre scénarios d'implantation de la gare ont fait l'objet d'une étude approfondie.

La solution retenue offre la meilleure desserte des communes, tout en assurant des correspondances très efficaces. La gare assure la connexion avec le métro ligne 13, les bus de la gare routière et le tramway T6 (actuellement en cours de réalisation). La gare GPE est l'occasion de fédérer les différentes fonctionnalités autour d'un nouveau pôle de transport.

Elle renforce également l'attractivité et le dynamisme du secteur en offrant des potentialités de développement d'un point de vue commercial et urbain.

La gare est en dehors du périmètre opérationnel du CDT, mais impacte les projets situés à l'ouest de la ville de Bagneux, notamment la ZI sur laquelle l'amélioration de la desserte est un enjeu important.

Le projet développé sur la ZI de Bagneux vise à préserver sa vocation économique

comme territoire d'accueil pour les PME PMI tout en favorisant un développement urbain mixte. Elle comprend notamment une programmation de 300 logements et 28 000m2 Shon de locaux d'activités à destination des PME PMI.

Modalités de mise en œuvre

Maîtrise d'ouvrage

Gare et GPE : SGP

Projet urbain (périmètre CDT) : Villes (Bagneux sur la ZI)

Calendrier prévisionnel de réalisation (phasage)

A partir de juillet 2012 : Dépôt du dossier de DUP, concertation et enquête publique

Début 2015 : ouverture du chantier et début des travaux

Avant 2020 : mise en service

Evaluation du coût

Partenariats / intervenants

Etat

EPF 92

CG92

Commentaires :

Dossier suivi par :

Fiche action n°6 : Développement du pôle de formation supérieure et de recherche en santé

Présentation de l'action

Localisation, périmètre envisagé

Les réflexions sur le pôle universitaire en santé sont conduites à l'échelle de la Vallée Scientifique de la Bièvre.

Un travail spécifique est mené sur l'implantation d'un Centre universitaire interdisciplinaire de santé par l'Université Paris Sud sur le plateau KB-Villejuif. Ce projet, porté par l'Université Paris Sud, communiqué le 31 octobre 2011 et présenté par son président lors du comité du pilotage du 8 décembre 2011, est cohérent et articulé avec les projets localisés à Saclay.

Enjeux :

L'Université Paris Sud porte le projet, en complémentarité avec le développement d'un pôle majeur d'enseignement supérieur et de recherche en sciences fondamentales (Physique, Chimie, Biologie) sur le Plateau de Saclay, de consolider et structurer un pôle santé fort sur le territoire de la Vallée Scientifique de la Bièvre. Celui-ci doit s'inscrire dans le réseau très dense des acteurs de la santé (centres hospitaliers, centres de recherche publics et privés, industriels...) de la Vallée Scientifique de la Bièvre et du Sud Francilien.

Ce projet inscrit au CDT Campus Sciences et Santé consiste notamment en la création d'une Ecole Universitaire de Santé, avec plusieurs objectifs :

> Asseoir le tronc commun (PACES et tronc communs sur les autres niveaux ; intégration des formations paramédicales en cours d'universitarisation)

> Accompagner le développement des UFR santé (Médecine, Pharmacie), dans deux logiques

- la proximité des hôpitaux ;
- le développement des laboratoires associés.

> Créer un pôle novateur sur les métiers intermédiaires, en favorisant les partenariats avec les écoles d'ingénieurs.

> Développer un centre de formation continue

> Valoriser le pôle de santé publique de Villejuif

Ces projets seront exprimés dans la programmation des opérations d'aménagement. Celle-ci définit les éléments de phasage et la méthodologie de travail (recherche de financements, programmation immobilière, conditions d'aménagement...) avant la fin de l'année 2012, pour un démarrage de la mise en œuvre, en lien avec la mise en œuvre du CDT, à partir de 2013.

Etat d'avancement

Un groupe de travail, présidé par Gilbert Lenoir, a été réuni à plusieurs reprises depuis avril 2012 (Université, IGR, ...).

Modalités de mise en œuvre

Pilotage

Coordination CT VSB en lien avec les acteurs concernés (Université Paris Sud, CAVB, Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, AP-HP, Etat, CG94...)

Calendrier prévisionnel de réalisation (phasage)

19 septembre 2012 : réunion de travail avec l'aménageur

Octobre : nouvelle réunion du groupe de travail pour définir les priorités, les différentes phases de la mise en œuvre, qui pourront être déclinées en objectifs opérationnels (sur l'aménagement, la recherche de financements...)

Evaluation du coût

Partenariats / intervenants

Medicen, association Cancer Campus...

Commentaires :

Dossier suivi par :

François Loscheider, CT VSB

Anne Douvin, PRIF

Elus et services référents des Intercommunalités et Villes de la Vallée Scientifique de la Bièvre

Fiche action n°7 : Mise en œuvre opérationnelle du bioparc de Cancer Campus

Présentation de l'action

Localisation, périmètre envisagé

Villejuif, au sein de la ZAC « Campus Grand Parc ».

Enjeux :

Le programme se développe sur deux axes :

Axe 1 : Définition et sélection des thématiques prioritaires à développer dans le bioparc en fonction du potentiel actuel et de l'évolution internationale de la recherche et de l'innovation en cancérologie. Cette veille stratégique permettra de sélectionner les grands secteurs en matière d'entreprises à attirer et implanter, d'organiser la veille sur les attentes à l'égard d'un site d'excellence en oncologie, de mener des actions de prospection essentiellement à l'international.

Axe 2 : Etablissement d'une offre de services aux entreprises innovantes en santé, en création et au développement, notamment par un dispositif de valorisation de la recherche, en complémentarité des dispositifs existants et permettant un parcours complet et intégré de l'entreprise. Ce parcours a pour vocation de se déployer sur le bioparc et au sein du CDT. L'action prévoit également la mise en place progressive de l'animation du site et l'organisation de manifestations (sensibilisation à la création d'entreprises, mise en relation de professionnels...).

Une première phase de ce programme s'est concrétisée grâce à l'ouverture de la pépinière/hôtel d'entreprises « Villejuif Biopark sur environ 5000 m² utiles en octobre 2011. Ce bâtiment est la première pierre du bioparc.

Etat d'avancement

L'action a démarré au cours de l'été 2012.

Modalités de mise en œuvre

Maîtrise d'ouvrage

Association Cancer Campus

Calendrier prévisionnel de réalisation (phasage)

Mise en place de l'outil de veille, définition d'un programme de prospection et de promotion internationale, réalisation du plan d'affaires du bioparc : début 2013.

La campagne de prospection se déroulera en 2013 et au-delà, ainsi que la mise en place du parcours de l'entreprise et les actions d'animation.

Evaluation du coût

510 K€ ttc dont 27% apporté par la DIRECCTE. Les autres financements proviennent des membres de l'association, en particulier le Conseil général du Val-de-Marne et la Communauté d'agglomération de Val-de- Bièvre.

Partenariats / intervenants

DIRECCTE, collectivités locales (CG94, Villes, CAVB), Genopole, IGR, AP-HP, CCIP, Medicen, CDC, CT VSB, Agence de développement du Val-de-Marne, Agence régionale de développement (ARD), AFII, SADEV.

Commentaires :

Dossier suivi par :

A.Charoy et V.Hélin (Cancer Campus)

En lien avec la conduite de la ZAC Campus Grand Parc (cf fiche n°2) :

Maîtrise d'ouvrage de la ZAC : CAVB

Daniel Breuiller, conseiller communautaire délégué CAVB, maire d'Arcueil

Béatrice Le Tual, directrice générale adjointe

Emmanuel Jacquot directeur de l'aménagement

Ville de Villejuif :

Claudine Cordillot, Maire de Villejuif, vice-président de la CAVB en charge du CDT

Alain Maillard, directeur général adjoint

Ville de l'Haÿ-les-Roses :

Pierre Coilbault, Maire de l'Haÿ-les-Roses

Anne Poirier, directrice de l'aménagement

Fiche action n°8 : Engager un partenariat d'action avec l'ARS, pour un « territoire en santé »

Présentation de l'action

Localisation, périmètre envisagé

Le périmètre de référence est celui de la Vallée Scientifique de la Bièvre, à l'échelle de laquelle est établie la stratégie de développement durable du territoire.

Enjeux :

Dans le cadre de la politique sur le Grand Paris, la Vallée Scientifique de la Bièvre constitue un pôle santé, avec le projet de conforter et renforcer le développement sur le territoire des activités de recherche et d'innovation en santé. C'est un point d'appui pour le biocluster francilien. Cette ambition prend notamment appui sur une forte concentration d'acteurs (établissements AP-HP et hors AP-HP, Cancer campus, IGR, CMS), d'enseignement et de recherche (Université Paris 11, laboratoires de santé publique...) d'innovation (Villejuif Bio Park, Green Square) et d'industrie (Sanofi-Aventis, IFSBM, EPITA...).

Ces projets et présences sur le territoire, adossés aux activités de soins, ouvrent également d'autres potentialités ou nécessités d'actions :

- conditions de fonctionnement des activités de soins,
- attractivités pour les métiers hospitaliers,
- partenariat avec les centres de santé,
- bénéfice des populations en matière de santé publique, etc.

Elles renvoient à la notion de « territoire de santé ».

Pour que ces potentialités se concrétisent, une approche territoriale consolidée et globale, en lien avec l'ensemble des acteurs de santé, est nécessaire.

Un processus de travail a donc été ouvert avec l'ARS d'Ile-de-France, pour déterminer les actions sur lesquelles un partenariat innovants pouvait être conduit. Deux axes de travail ont été retenus :

- Qualifier la demande de soins pour anticiper l'offre nécessaire sur le territoire
- Gérer territorialement les ressources humaines et conditions de vie des personnels de santé

Ces deux orientations seront déclinées en programmes de travail dès la fin de l'année 2012, pour une mise en œuvre opérationnelle à partir de 2013, en lien avec celle du CDT.

Un protocole d'accord sera annexé au CDT et cosigné entre les collectivités, l'Etat et l'ARS.

Etat d'avancement

Un groupe de travail a été réuni à plusieurs reprises depuis avril 2012 (CT VSB, ARS, CAVB, Bagneux, Villejuif...).

Des entretiens ont été conduits, avec des acteurs du territoire (élus, médecins, ...).

Modalités de mise en œuvre

Pilotage

CT VSB et ARS

Calendrier prévisionnel de réalisation (phasage)

Octobre-Novembre 2012 : définition avec l'ARS d'un calendrier pour la mise en œuvre des actions

Fin 2012 : Groupe de travail pour la définition d'un protocole d'accord

2013 : En parallèle du CDT, signature du protocole et mise en œuvre

Evaluation du coût

Coût d'études : 60 000 € (20 000€ pour la phase de diagnostic, 40 000€ pour l'accompagnement sur la mise en œuvre)

Financement : Etat (50%)

Partenariats / intervenants

CAVB, Bagneux, Villejuif, CG92 et 94, CMS, pôle citoyen de Cancer Campus

Commentaires :

Dossier suivi par :

François Loscheider, CT VSB

Patrick Olivier, ARS IDF

Mathieu Boussarie, ARS IDF

En lien avec Anne Douvin, PRIF

Elus et services référents des Intercommunalités et Villes de la Vallée Scientifique de la Bièvre

Fiche action n°9 : Développement endogène des secteurs d'activité et maintien de la diversité économique

Présentation de l'action

Localisation, périmètre envisagé

Le périmètre de référence est celui de la Vallée Scientifique de la Bièvre, à l'échelle de laquelle est établie la stratégie de développement durable du territoire.

Enjeux :

Le Schéma et le Contrat de Développement Territorial de la Vallée Scientifique de la Bièvre "Campus Sciences et Santé", portent l'ambition d'un développement économique diversifié, qui permette notamment au territoire de conserver et d'accueillir des PME/PMI à vocation productive et artisanale (santé, industries numériques, éco construction..) ou de favoriser le développement d'autres secteurs de l'économie présentielle, de l'économie sociale et solidaire, de la logistique urbaine...

La préservation de la diversité économique pourra entre autres reposer sur des travaux spécifiques pour :

- Le développement des structures à vocation artisanale ou productive, qui sont menacées par le renchérissement des fonciers et la restructuration des sites à vocation économique, doit participer à la création d'emploi sur le territoire et au rééquilibrage du taux d'emploi (avec un objectif de 1 à l'issue des 15 ans du CDT). L'évolution de l'emploi (et en particulier de l'emploi des PME/PMI) fera l'objet d'un suivi annuel dans le cadre de l'observatoire des équilibres emploi-habitat (cf fiche action n°16).

Afin de favoriser l'accueil et le développement des PME-PMI, des initiatives seront menées dans plusieurs cadres :

- Dans le cadre de la stratégie foncière (cf fiche action n°17) en mobilisant des outils spécifiques dans les conventions, en observant les fonciers potentiellement mutables...

- Dans le cadre de secteurs projets spécifiques comme la ZI de Bagneux ou de secteurs d'études RD920 (cf fiche action n°4).

- Dans le cadre d'initiatives ou de projets communs, à l'échelle du territoire :

> Mise en commun des données sur les projets, les secteurs à enjeux et les locaux disponibles

> Mise en place de dispositifs d'appui et d'accompagnement dans les collectivités

> Partage de bonnes pratiques sur l'utilisation des règles d'urbanisme pour favoriser l'implantation des PME-PMI

> Partenariats avec les bailleurs pour l'intégration de locaux d'activités en rez-de-chaussée d'immeubles

...

- Le développement du secteur de l'économie sociale et solidaire, qui fera également l'objet d'une attention spécifique, en lien avec les projets des deux Communautés d'Agglomération de Sud de Seine et du Val-de-Bievre, notamment pour :

> Favoriser l'implantation d'activité de l'économie sociale et solidaire notamment dans les secteurs de la santé, de l'économie présentielle...

> Promouvoir des projets de structures d'insertion par l'activité économique en lien avec les projets du territoire.

Etat d'avancement

Une feuille de route très large est élaborée, sur laquelle un travail de priorisation sera réalisé en 2013.

Modalités de mise en œuvre

Pilotage

CT VSB / PRIF / Agglos

Calendrier prévisionnel de réalisation (phasage)

Novembre - Décembre 2012 : Validation d'un programme d'actions opérationnel (partage d'informations, lancement d'étude complémentaire, mise en place de dispositifs de suivi)

2013 : Lancement de la mise en œuvre

Evaluation du coût

Partenariats / intervenants

CAVB, Sud-de-Seine, Bagneux, Villejuif, DIRECCTE, PRIF, CCIP, Conseils généraux des Hauts-de-Seine et du Val-de-Marne

Commentaires :

Dossier suivi par :

François Loscheider, CT VSB
Anne Douvin, PRIF
Hélène Youlountas, CAVB
Sonia Hassaïm, Sud de Seine

Fiche action n°10 : Enjeux numériques

Présentation de l'action

Localisation, périmètre envisagé

Le périmètre de référence est celui de la Vallée Scientifique de la Bièvre, avec des zooms sur le Contrat de Développement Territorial (CAVB et Bagneux).

Enjeux :

Le Contrat de Développement Territorial Campus Sciences et Santé porte l'objectif d'un développement économique diversifié et équilibré, au-delà du développement économique majeur, dans le secteur de la santé.

Notamment, l'économie numérique est l'un des secteurs au potentiel économique important. Il s'appuie sur le territoire sur un réseau d'acteurs en croissance, et notamment sur un réseau de grandes écoles d'ingénieurs (ENS Cachan, EPITA, EFREI...) et d'outils à destination des jeunes entreprises du secteur des nouvelles technologies (La Fabrique, incubateur INT...). Il fait l'objet d'études et de projets portés par les collectivités ou les acteurs privés (CG94 et CG92, étude lancée par la CAVB...). En particulier, la Communauté d'agglomération du Val-de-Bièvre met en place depuis plusieurs années une politique de soutien et d'appui à la filière numérique sur son territoire. Le programme de développement ciblé par la CAVB et acté en 2011, « filières de l'économie numérique et des sciences du vivant », est totalement en phase avec les projets de développement du CDT.

Afin de dresser un diagnostic des enjeux et des projets liés aux activités numériques sur le territoire et de déterminer un plan d'actions commun (tant sur le plan des infrastructures que sur celui des usages), la Caisse des Dépôts et Consignations accompagne les acteurs du Grand Paris dans le cadre de la convention Etat / CDC Grand Paris signée en juin 2011.

Une démarche de groupes de travail et d'entretiens est mise en place avec les principaux acteurs du territoire (porteurs de projets ou usagers) pour identifier les besoins numériques en termes d'infrastructures, services et usages nécessaires à la réalisation des objectifs du territoire de projet et définir les grands axes du volet numérique du Contrat de Développement Territorial ainsi que leur niveau de priorité.

3 séances du groupe de travail devraient être organisées, dès octobre 2012 avec les objectifs suivants :

Séance 1(25/10/2012) :

- Comprendre les enjeux du territoire et de ses acteurs
- Faire un état des lieux des projets en cours et cartographier l'écosystème à catalyser par le numérique
- Partager les meilleures pratiques internationales sur le numérique adaptées aux enjeux du territoire
- identifier les besoins des acteurs en infrastructures, équipements et services numériques pour répondre aux objectifs et ambitions du territoire
- Définir les leviers numériques à intégrer au programme d'actions en fonction des publics visés

Séance 2:

- Développer et hiérarchiser les leviers numériques
- Fixer des objectifs concrets et mesurables

Séance 3 :

- Synthétiser et valider le volet numérique du CDT

Etat d'avancement :

Réunion de lancement de l'étude réalisée le 18 septembre 2012

Modalités de mise en œuvre

Maîtrise d'ouvrage

Caisse des Dépôts et Consignations

Pilotage

Caisse des Dépôts et Consignations en lien avec la Conférence territoriale de la Vallée Scientifique de la Bièvre, les agglomérations et la PRIF

Calendrier prévisionnel de réalisation (phasage)

1ère réunion du groupe de travail en octobre 2012

2ème et 3ème réunions du groupe de travail avant fin 2012

Présentation des conclusions fin 2012-début 2013

Evaluation du coût

L'étude est prise en charge par la Caisse des Dépôts et Consignations

Commentaires

Le cabinet d'étude Greenwich Consulting a été retenu pour mener à bien cette étude.

Partenariats / intervenants

CG92 et CG94

Acteurs du numérique sur le territoire

Villes et communautés d'agglomération

Dossier suivi par :

Claude Schneegans, CDC

Maud Franca, CDC

François Loscheider, CT VSB

Anne Douvin, PRIF

Fiche action n°11 : Insertion - emploi

Présentation de l'action

Localisation, périmètre envisagé

L'action portera sur un périmètre expérimental comprenant les 8 communes du CDT.

Enjeux

Le CDT Campus Sciences et santé impliquera un nombre important de travaux. D'une part, le chantier du métro Grand Paris Express sera l'un des plus importants chantiers jamais conduits en Ile-de-France, par son ampleur et les moyens qu'il mobilisera. D'autre part, les chantiers de construction des secteurs opérationnels seront importants pour répondre à la mobilisation à l'effort de construction et au développement du territoire. Il peut être opportun, mais également nécessaire, de mettre en place, à cette occasion à l'échelle du territoire du CDT, une démarche pilote d'insertion et d'emploi.

Au-delà, la mise en œuvre du réseau Grand Paris Express, mais également le volet opérationnel du CDT et les nouvelles dynamiques d'aménagement du territoire vont avoir un effet accélérateur des projets économiques et urbains et des partenariats. La dynamique de chantiers et de développement d'activités attendue doit pouvoir bénéficier à la population active du territoire, y compris celle ne disposant pas d'un niveau élevé de formation.

L'Etat propose aux acteurs du projet Grand Paris un dispositif d'engagement « responsabilité sociale et environnementale ». Dans ce cadre et prolongeant cette première démarche, la définition et la mise en œuvre de l'action, conduite avec les acteurs de l'emploi et de l'insertion, visera notamment :

- Le développement d'un partenariat plus large avec les entreprises accueillies ou se développant sur le territoire et les donneurs d'ordres, s'appuyant sur une charte « Emploi » prenant en compte la réalité particulière des entreprises et les besoins en stages, en apprentissage, en formation, en contrat d'insertion, en emploi des jeunes et demandeurs d'emploi...ainsi que les clause d'insertion dans les marchés du réseau du Grand Paris Express et des projets d'aménagement identifiés par le CDT, notamment autour des gares du Grand Paris.

- La définition des modalités de mise en œuvre opérationnelle de cette charte (recherche de financement, partenariats, coordination et développement de facilitateurs d'insertion...). Ce partenariat renforcé contribuera à muscler et coordonner les moyens d'action des partenaires à l'échelle du territoire expérimental (par exemple dans le cadre d'une plateforme partenariale). Il pourrait s'inscrire également dans les Pactes pour l'emploi et le développement économique conclu entre la Région et les 2 agglomérations.

Aussi, le territoire souhaite proposer un partenariat à la Société du Grand Paris pour examiner ces questions. Ce partenariat s'inscrira dans la continuité des réflexions que porte la SGP sur ce sujet pour l'ensemble de ses marchés, en lien avec les instances nationales et départementales.

Etat d'avancement

Des échanges entre partenaires ont eu lieu dans le cadre des Groupes de travail de la VSB et des comités techniques du CDT.

En 2013, seront élaborés le projet de charte « Emploi », le plan d'action et les modalités opérationnelles du partenariat renforcé.

Modalités de mise en œuvre

Pilotage

Communauté d'agglomération de Val-de-Bièvre et Bagneux / Sud de Seine / Etat (Délégué(s) du Préfet), Conseil général du Val-de-Marne

Calendrier prévisionnel de réalisation (phasage)

Printemps 2013 :

- Mise en place d'une démarche partenariale qui définira le contenu et les modalités de la mission d'animation d'une plateforme emploi/insertion

- Mise en place d'une équipe projet (référénts dans les structures des partenaires), autour d'un chargé de mission coordonnant la mission

Fin 2013 : validation de la charte « Emploi », du plan d'action et des modalités de mise en œuvre.

2014 :

- Organisation des moyens d'ingénierie pour le plan d'action et premières actions de préparation à l'insertion (Ex. : Actions Initiatives territoriales)

2014 - 2018 : Mise en œuvre de la charte

2018 : Evaluation du dispositif et reconduction éventuelle

Evaluation du coût

2013 : A préciser (Mission d'animation de la plateforme partenariale : moyens humains, fonctionnement et communication)

2014-2018 : à déterminer

Partenariats / intervenants

ASSOCIATIONS :

Structures prestataires des collectivités pour l'insertion et l'emploi
Mission locales

PARTENAIRES INSTITUTIONNELS :

Agglomération de Val-de-Bièvre

Agglomération de Sud de Seine

Villes du CDT

SGP

CT VSB

Région Ile-de-France

Départements des Hauts de Seine et du Val de Marne

DIRECCTE - UTHL

Pôle Emploi

Inspection académique

OPCA

CCIP et Chambres de métiers Val de Marne et Haut de Seine

Région Ile-de-France

Partenaires sociaux

Commentaires :

Dossier suivi par :

Philippe Le Bris, Vice-président délégué à l'Emploi de la CAVB, 1^{er} adjoint de Villejuif,

Hélène Youlountas, Directrice du Développement économique CA Val de Bièvre

Sonia Hassaïm, Directrice du développement économique CA Sud de Seine

Etat (Délégué(s) du Préfet)

Fiche action n°12 : Schémas de services

Présentation de l'action

Localisation, périmètre envisagé

Le périmètre de réflexion est prioritairement celui du CDT, et pourra être élargi à celui de la Vallée Scientifique de la Bièvre.

En effet les enjeux de présence d'équipement et de services doivent être regardés à une échelle relativement large pour prendre en compte les complémentarités entre communes et territoires. Cependant, les évolutions démographiques actées dans le présent contrat correspondent au périmètre des 8 communes (Villes de la CAVB et Bagneux).

Enjeux :

Le développement économique et urbain de la Vallée Scientifique de la Bièvre envisagé dans le Schéma et le Contrat de Développement Territorial, qui s'appuie notamment sur l'arrivée du Réseau Grand Paris Express, supposent des évolutions démographiques importantes sur le territoire.

La construction de logements, et la création d'emplois vont amener de nouveaux habitants et de nouveaux usagers du territoire et de ses aménités urbaines.

Le travail partenarial engagé autour du Schéma et du Contrat de Développement Territorial, doit permettre, dans le cadre de la mise en œuvre, d'identifier précisément les besoins nouveaux générés par ces afflux de populations en termes de services et d'équipements de proximité.

Cette étude se déroulera en trois temps :

- Un recensement et une cartographie des équipements présents sur le territoire et des services délivrés (écoles, centres de formations, équipements sportifs et culturels...)
 - Une étude d'anticipation des évolutions démographiques à l'échelle de la Vallée Scientifique de la Bièvre, en fonction des objectifs de développement urbain (construction de logements, ...), et économique du territoire.
 - La mise en place de groupes de travail par thématiques, regroupant les administrations concernées des communes et intercommunalités de la VSB, de l'Etat, des Conseils Généraux et du Conseil Régional.
- A partir des données compilées auparavant, ils devront proposer la formalisation de schémas de développement et d'implantation de services sur le territoire.

Cette étude portera une attention particulière aux quartiers situés en géographie prioritaire de la politique de la ville.

Ces travaux concerneront plusieurs enjeux de service publics :

L'enseignement et la formation :

- Ecoles élémentaires et maternelles
- Collèges
- Lycées
- Enseignement supérieur
- Centres de formation (initiale et continue)

La sécurité et la justice :

- Commissariats

- Les équipements de proximité :
- Infrastructures sportives et culturelles
 - Equipements petite enfance, santé

Modalités de mise en œuvre

Pilotage

Conférence territoriale de la Vallée Scientifique de la Bièvre et PRIF
La production s'appuiera sur les services des collectivités concernées

Calendrier prévisionnel de réalisation (phasage)

Janvier - Mars 2013 :

- Recensement et cartographie des services et équipements présents sur le territoire (dans l'ensemble des domaines concernés)
- Evaluation, à partir des projets urbains portés par les collectivités (cf. tableau des secteurs d'aménagement), des évolutions démographiques corrélées
- Constitution des groupes de travail qui se saisiront des éléments de diagnostic

Avril 2013 : Mise en place des groupes de travail

Avril - Septembre 2013 : Elaboration d'une première version des différents schémas de services par les groupes de travail

Octobre - Novembre 2013 : Débats sur les premières propositions de schémas de services dans les instances concernées (CA de la VSB, Comité de pilotage Etat / collectivités du SDT et du CDT...)

Décembre 2013 : Ajustements des contenus et validation des schémas de services

Evaluation du coût

Partenariats / intervenants

Les services ou administrations suivants devront être impliqués dans la réalisation des schémas de services :

- Services des villes et intercommunalités (direction scolaire, direction de l'urbanisme...)
- Services de l'Etat (rectorats, préfecture de police, inspection de la jeunesse et des sports, DRAC...)
- Conseils généraux du Val-de-Marne et des Hauts-de-Seine (collèges, équipements sportifs et culturels)
- Conseil Régional d'Ile-de-France (lycées, enseignement supérieur, formation...)

Un partenariat pourrait par ailleurs être formalisé avec l'IAU Ile-de-France pour l'évaluation des évolutions démographiques sur le territoire.

Commentaires :

Dossier suivi par :

François Loscheider, CT VSB
Anne Douvin, PRIF

Fiche action n°13 : Politique de la ville - organisation d'un comité de pilotage

Présentation de l'action

Localisation, périmètre envisagé

Le périmètre de référence est prioritairement celui du CDT et pourra être élargi à celui de la Vallée Scientifique de la Bièvre, à l'échelle duquel est établie la stratégie de développement durable du territoire, et qui regroupe plusieurs quartiers déjà concernés par des dispositifs de politique de la ville (quartier du Chaperon Vert à Arcueil et Gentilly, quartier des Blagis à Bagneux...)

Enjeux :

L'arrivée du réseau Grand Paris Express et le développement de projets urbains d'envergure métropolitaine seront sources d'une attractivité renforcée et d'un développement important du territoire de la Vallée Scientifique de la Bièvre (création d'activités économiques, développement des activités scientifiques de haut niveau, production d'une offre de logements neufs, création d'aménités urbaines nouvelles...).

Les travaux sur le Schéma de Référence pour l'Aménagement et le Développement de la VSB en 2010 puis sur le Schéma et le Contrat de Développement Territorial ont néanmoins fait apparaître la particularité d'un tissu urbain mixte et diversifié, avec notamment la présence, répartie sur le territoire, de grands ensembles habités. L'arrivée du GPE aura des effets différents selon les quartiers. Pour certains, elle en améliorera la desserte et favorisera le désenclavement.

Ainsi certains quartiers d'habitat social présentent, dans la dynamique métropolitaine actuelle, des risques de décrochage (difficultés économiques et sociales, bâti et cadre de vie dégradé, équipements commerciaux et de proximité, lien avec les réseaux de transport...), qui doivent être maîtrisés pour que l'ensemble du territoire soit entraîné dans le développement lié au Grand Paris.

L'une des grandes orientations du Contrat de Développement Territorial vise en effet à créer les conditions d'un développement urbain, économique et social équilibré, qui profite à l'ensemble du territoire et aux populations locales.

Certains quartiers s'inscrivent déjà dans les dispositifs de politique de la ville, comme le quartier du Chaperon Vert à Gentilly, qui fait l'objet d'une opération de rénovation urbaine ou le quartier des Blagis à Bagneux.

D'autres, comme le quartier de la Pierre Plate également à Bagneux et les quartiers Sud de Villejuif et Est de l'Haÿ-les-Roses (quartiers CUCS), ont été identifiés comme stratégiques par les partenaires (Cf. diagnostics réalisés par les collectivités : terminé pour Bagneux et en cours pour le secteur Villejuif / l'Haÿ-les-Roses), dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat de Développement Territorial. Ils sont en effet à proximité de gares (Trois Communes, Aragon, Bagneux M4) et de grands secteurs d'aménagement (Campus Grand Parc à Villejuif et Ecoquartier Victor Hugo à Bagneux).

Ces secteurs connaissent déjà des décrochements par rapport à leur environnement proche :

Exemple du quartier Robert Lebon à Villejuif :

- une population jeune en situation de décrochage scolaire : les 15 à 17 ans non scolarisée est de 17,5 % alors que sur la CAVB le taux est de 2,92 %

- Le taux de chômage en 2008 de ce même quartier est de 28,5 % alors qu'il était de 25 % en 2006 et qu'il est de 11 % sur la CAVB
- En 2011, 24,3 % des allocataires de ce quartier voient leurs revenus constitués à 100% par les allocations, la proportion est de 14,2 à l'échelle de la CAVB.

La situation de décrochage plus ou moins importante selon les quartiers CUCS de ce territoire est avérée y compris en terme de délinquance pour lequel l'Etat et la Ville ont mis en place un GLTD.

Les parties au Contrat de Développement Territorial installeront un comité de pilotage sur les enjeux de politique de la ville, avec le double objectif de faire le point sur les dispositifs existants et notamment sur l'accompagnement des sorties de convention ANRU, d'identifier et définir les enjeux à venir en termes de politique de la ville, au fur et à mesure de la mise en place de nouveaux dispositifs :

- anticiper les impacts, notamment économiques et sociaux, de l'arrivée du réseau Grand Paris Express
- identifier les enjeux urbains, économiques et sociaux
- mobiliser les dispositifs existants
- assurer la continuité entre secteurs de développement intensifs et quartiers d'habitat social
- ...

Le sujet de la politique de la ville sera pris en compte dans les études plus transversales :

- travail sur l'insertion,
- étude sur les mobilités,
- schémas de services,
- accès à la santé étude sur l'économie résidentielle en lien avec les pôles de développement....

Le ministre de la Ville prévoit des évolutions qui seront à prendre en compte.

Etat d'avancement

La Communauté d'agglomération du Val-de-Bievre, les villes de l'Haÿ-les-Roses et de Villejuif ont élaboré un projet de rénovation urbaine sur les quartiers sud de Villejuif et Est de la ville de l'Haÿ-les-Roses et déposé en août 2013 un dossier de candidature auprès de l'ANRU pour un accompagnement financier spécifique de type rénovation urbaine afin d'inscrire ces quartiers d'habitat social dans un développement durable. La Ville de Bagneux, dans le prolongement de la note d'intention présentée au Préfet des Hauts-de-Seine en février 2012, a également déposé un dossier de candidature pour le quartier de la Pierre Plate.

Modalités de mise en œuvre

Pilotage

CT VSB / PRIF / Délégué(s) du Préfet

Calendrier prévisionnel de réalisation (phasage)

Décembre 2012 :

- Réunion préparatoire en présence des services des villes : point sur les sorties de conventions ANRU (Chaperon Vert) ou sur les dispositifs en cours sur le territoire (CUCS); partage des diagnostics réalisés sur les deux quartiers ciblés dans le cadre du CDT; préparation du comité de pilotage qui pourrait se tenir début 2013
- Prises de contact avec l'ANRU, l'ACSE et les structures pertinentes pour l'organisation d'un comité de pilotage "politique de la ville"

2013 :
Deuxième réunion de préparation du comité de pilotage, en présence des structures concernées par les enjeux de politique de la ville sur le territoire

2013 :
1er Comité de pilotage "politique de la ville"

Evaluation du coût

Partenariats / intervenants

Travaux préparatoires :

- Villes et agglomérations
- Ministère de la ville
- DRIEA - DRIHL
- CG94 et CG92
- Région

...

Comité de pilotage :

- Elus des villes et intercommunalités concernées
- CG94 et CG92
- Ministère de la ville
- DRIEA - DRIHL
- ANRU
- ACSE
- Région

Dossier suivi par :

François Loscheider, CT VSB
Anne Douvin, PRIF
Délégué(s) du Préfet

CAVB :

Béatrice Le Tual, directrice générale adjointe
Richard Leroux, directeur du développement social urbain

Elus et services référents des Intercommunalités et Villes de la Vallée Scientifique de la Bièvre

Ville de Bagneux :

Fabien Fabbri, directeur général des services

Fiche action n°14 : Mobilisation des acteurs de l'habitat

Présentation de l'action

Localisation, périmètre envisagé

Le périmètre concerné est celui du Contrat de Développement Territorial "Campus Sciences et Santé" (Arcueil, Bagneux, Cachan, Fresnes, Gentilly, Le Kremlin-Bicêtre, L'Haÿ-les-Roses, Villejuif).

Enjeux :

Les parties au Contrat se sont engagées pour la production de 1700 nouveaux logements par an, sur le territoire du Contrat de Développement Territorial. Cette programmation devra notamment comprendre une part de 36% de logements sociaux sur la Communauté d'Agglomération du Val-de-Bièvre et de 25% sur la Ville de Bagneux (avec un objectif de diversité dans les types d'offres).

Les projets urbains portés par les collectivités de la Vallée Scientifique de la Bièvre, ainsi que les hypothèses de production de logements dans le diffus, permettent de remplir ces objectifs de production lors de la première moitié des 15 années du CDT. D'autres secteurs projets, donc certains sont aujourd'hui à l'étude, s'inscriront également dans le temps, comme des lieux d'accueil pour de nouveaux logements.

Ces objectifs seront intégrés à la prochaine version des Plans Locaux de l'Habitat, dont les travaux préparatoires devront permettre de les décliner en objectifs qualitatifs (typologies de logements, types de logements sociaux, répartition des logements spécifiques et dédiés...)

Cependant, un travail spécifique préliminaire sera conduit avec les acteurs du logement, pour partager les orientations du Contrat de Développement Territorial et définir des partenariats pour la mise en œuvre de celles-ci (bailleurs sociaux, UESL, promoteurs, ...).

Il s'agit d'améliorer :

- les conditions de mise en œuvre et d'accompagnement des politiques de l'habitat (financements, services...)
- le lien avec les enjeux de développement économique, notamment par la réalisation de logements dédiés (ex des personnels hospitaliers...)
- la diffusion de la dynamique de développement du territoire aux quartiers d'habitat social et la place du logement social dans les parcours résidentiels (publics prioritaires, logements réservés par Action Logement, rôle des contingents préfectoraux...)
- la production et le rôle de l'accession sociale à la propriété, qui représente un enjeu de diversité de l'habitat sur le territoire.

...

Les partenariats incluront :

- Action Logement sur les contributions du mouvement à la mise en œuvre du CDT (lien entre développement économique et de l'habitat, information aux salariés, politiques de services ou d'investissements spécifiques, gestion des réservations...)
- les opérateurs du logement (partenariats qualitatifs avec les bailleurs sur des enjeux stratégiques de mise en œuvre ou opérationnels (raccordement à la géothermie...), charte de la promotion et de la construction...)
- En direction du logement des jeunes, à la fois dans la diversification de l'offre mais également dans l'accompagnement spécifique nécessaire (réflexions sur le rôle d'un

ou plusieurs Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes, la mise en place d'une Garantie des Risques Locatifs jeunes, rôle du FASTT,...)

Les enjeux du partenariat seront partagés lors d'une table-ronde organisée en fin d'année 2012 et qui associerait les élus des collectivités territoriales (adjoints au logement) et les représentants des acteurs du logement (bailleurs intervenants sur le territoire, AORIF, USH, action logement, associations de locataires, promoteurs, aménageurs...).

Etat d'avancement

1ère réunion préparatoire en mai 2012

Poursuite des consultations avec les organismes représentatifs

Modalités de mise en œuvre

Pilotage

CT VSB en lien avec les services logements des villes et intercommunalités et la DRIEA

Calendrier prévisionnel de réalisation (phasage)

Automne 2012 : Réunions préparatoires,

Dernier trimestre 2012 : table-ronde des acteurs du logement

2013 : Mise en œuvre du partenariat en parallèle de la mise en œuvre du CDT (chartes...)

Evaluation du coût

Partenariats / intervenants

- Elus et services des villes et intercommunalités concernées
- CG94 et CG92
- DRIEA et DRIHL
- Bailleurs sociaux et organismes représentatifs (USH, AORIF)
- Action Logement
- ...

Commentaires :

Dossier suivi par :

François Loscheider, CT VSB

Anne Douvin, PRIF

Fiche action n°15 : Etude mobilités

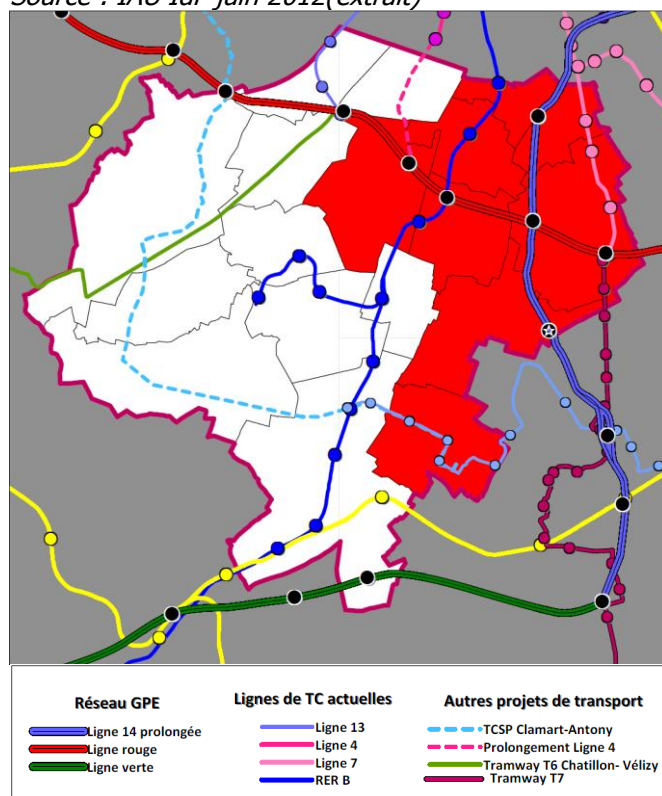
Présentation de l'action

Localisation, périmètre envisagé

Echelle du SDT avec des zooms sur le CDT (Arcueil, Cachan, Fresnes, Gentilly, Le Kremlin-Bicêtre, L'Haÿ-les-Roses, Villejuif et Bagneux)



Source : IAU IdF juin 2012(extrait)



Enjeux :

Le développement des territoires du CDT et du SDT s'appuiera notamment sur une offre nouvelle de transports en commun :

- avant 2020, le tronçon Noisy-Champs/Pont-de-Sèvres de la ligne 15 du réseau GPE sera mis en service avec 6 gares sur le territoire du SDT dont 2 nouvelles gares ;
- avant 2023 (jusqu'à Villejuif IGR) et avant 2027 (jusqu'à l'Aéroport d'Orly), le prolongement de la ligne 14 sera mis en service avec 3 gares projetées sur le territoire du CDT, dont 3 nouvelles gares ;
- avant 2027, la ligne 18 du réseau GPE, projette la réalisation d'une nouvelle gare sur le territoire de la VSB;
- la mise en service du tramway T7 depuis Villejuif Louis Aragon jusqu'à Athis-Mons devrait être mis en service fin 2013. Il prévoit notamment 2 stations sur la commune de Villejuif ;
- le prolongement de la ligne de métro 4 jusqu'à la station Bagneux est prévu pour une mise en service totale avant 2020. Ce projet prévoit la création de trois nouvelles gares sur le territoire du SDT ;
- le programme de modernisation du RER B (RER B Nord +) fait partie des opérations retenues au sein du protocole Etat/Région comme étant à améliorer sur la période 2007-2013. Si ce programme ne concerne pas strictement le territoire du SDT, l'amélioration du fonctionnement de la ligne de RER et la modernisation du matériel roulant aura des répercussions sur les gares de RER B situées sur le territoire de la VSB (13 gares en tout) ; par ailleurs, le Schéma Directeur du RER B Sud, à contractualiser et engager, permettra une meilleure desserte du territoire et de meilleures interconnexions avec les futurs réseaux de transport ;
- le Tramway T6 de Châtillon-Montrouge à Viroflay dont la mise en service de la section de surface (Châtillon/Velizy) est prévue pour 2014, sur ce tronçon, 9 stations sont prévues sur le territoire du SDT ;
- le Tramway Anthony / Croix de Berny – Clamart viendra compléter cette nouvelle armature en transports en commun du territoire.

Ces développements importants s'accompagnent de nombreuses démarches d'études et de projets portés par les différents acteurs du territoire, en particulier :

- PDU d'Ile-de-France
- PLD des communautés d'agglomérations (Val-de-Bièvre, Sud-de-Seine, Hauts-de-Bièvre) et révisions prévues ou envisagées
- Diagnostics conduits par le Conseil Général du Val-de-Marne sur les schémas de mobilité (bus, vélos, voiries), sur 3 grands bassins dont la Vallée de la Bièvre
- COPIL n°4 des 9 comités de gares mis en place par la SGP sur le territoire, qui devraient aborder la question des rabattements
- Etude menée sur l'évolution potentielle des tissus autour des gares de la branche sud du RER B par la RATP
- PDIE qui doit être conduit sur la ZI de Bagneux et autres dispositifs identiques pouvant être mis en place sur le territoire à l'initiative de la CCIP
- ...

Pour identifier les compléments nécessaires, faire le lien entre ces différents travaux, articuler le développement du territoire, au travers notamment des projets urbains portés par les collectivités de la Vallée Scientifique de la Bièvre avec l'évolution du réseau de transport en commun, une étude sur les mobilités est prévue par le CDT.

Cette étude devra permettre d'anticiper les évolutions à venir (transformation des mobilités, rôle des gares sur le territoire, fonctionnement de la métropole), et déterminer de grandes orientations pour le territoire, qui pourront par la suite, être déclinées à l'échelon local. Elle fera l'objet de deux phases distinctes :

1. Une première phase de diagnostic visant notamment à :
 - Recenser les études et projets sur le territoire, et analyser leur articulation. Identifier les compléments nécessaires, les mises en cohérence entre projets et entre les différents échelons.
 - Anticiper les besoins d'accessibilité du territoire et de desserte logistique de proximité :
 - > Des bassins de vie et d'emploi, prise en compte des grands projets urbains)
 - > Des grands projets urbains du CDT (ZAC Cancer-Campus, secteur de la DGA, quartiers situés en géographie prioritaire de la politique de la ville, secteur des gares...).
 - Prévoir l'impact du nouveau réseau de transport en commun lourd sur la mobilité sur le territoire
 - Définir les pôles de transport qui se dégageront à l'échelle du territoire avec cette nouvelle offre (Comment ces pôles se constitueront-ils au vu des grandes phases de réalisation des projets de transport ?)

2. Une deuxième phase pour élaborer des éléments de réponses aux enjeux problématisés auparavant. Il pourra notamment s'agir de :
 - Prévoir les besoins en rabattement tous modes des différents secteurs de projets vers les pôles de transport en commun en prenant en compte les équipements spécifiques du territoire (grands pôles hospitaliers et scientifiques...) et la spécificité des besoins en transport des utilisateurs de ces équipements, notamment, rester vigilant sur l'aspect mobilité lié à l'handicap et sur les temporalités de ces circuits de transport, en cohérence avec les horaires et urgences des métiers de santé.
 - Gérer la période transitoire, avant l'arrivée du réseau Grand Paris Express.
 - Définir le rôle des modes actifs (vélo, marche à pied) dans et au cours de cette refonte du système de transport en commun.
 - Mieux organiser la desserte logistique de proximité.

Les résultats de l'étude devront pouvoir être valorisés dans le cadre de documents opérationnels en matière de déplacements. Les résultats des groupes de travail et de l'étude sur les mobilités devra constituer un élément d'appui à la mise à jour des Plans Locaux de Déplacement dont la révision, dans le cas de la CAVB notamment, doit être lancée. Les réflexions sur le SDT devront apporter, à la fois, une connaissance sur un périmètre plus vaste que celui des intercommunalités sur lesquels portent les PLD. Les réflexions menées dans le cadre des CDT doivent également permettre une harmonisation de ces documents visant à limiter les effets frontière de ces documents.

Etat d'avancement :

Un groupe de travail sur les enjeux urbains s'est réuni en septembre 2011 et janvier 2012

Un premier groupe de travail thématique sur les mobilités s'est réuni en mai 2012, pour un travail de préfiguration de l'étude. Il a notamment associé la SGP, les Communautés d'Agglomération, les Conseils Généraux, la CCIP, l'IAU Ile-de-France. Montage financier établi.

Modalités de mise en œuvre

Maîtrise d'ouvrage

CT VSB

Pilotage

CT VSB, CAVB, Sud de Seine, DRIEA, Conseils généraux des Hauts-de-Seine et du Val-de-Marne

Calendrier prévisionnel de réalisation (phasage)

Rédaction cahier des charges de l'étude : fin 2012

Engagement : 2013

Durée : à définir

Evaluation du coût

100 000€ (cf budget d'études en annexe ; montant à préciser en fonction du cahier des charges)

Financement (à confirmer) : Etat (50%), collectivités (20%), SGP (30% à confirmer)

Partenariats / intervenants

Etat, SGP, STIF, CAVB, Sud de seine, CG94, CG92, IAU, CCIP, VTIF, les 18 villes de la VSB.

Commentaires :

Dossier suivi par :

Pour la CT Vallée Scientifique de la Bièvre, François Loscheider

Pour la CAVB, Patrick DAUDET, vice-président délégué aux transports

Administration CAVB : Emmanuel Jacquot, directeur de l'aménagement / Anne Enderlin STD

Pour la CA Sud de Seine ?

Pour la DRIEA : UTEA 92 et UTEA 94

Pour la PRIF : Anne Douvin

Fiche action n°16 : Evolution de l'équilibre emploi-habitat

Présentation de l'action

Localisation, périmètre envisagé

Echelle du SDT avec des zooms sur le CDT (Arcueil, Cachan, Fresnes, Gentilly, Le Kremlin-Bicêtre, L'Haÿ-les-Roses, Villejuif et Bagneux)

Enjeux

Le Schéma de Référence 2010 a mis en évidence une tendance à la résidentialisation dû territoire dû à une forte production de logements, en rapport avec la création d'emplois. Afin de construire un territoire mixte et équilibré, les parties au CDT ont donc convenu de la nécessité d'inscrire une perspective de rééquilibrage entre emploi et habitat.

Pour cela, ils ont défini un objectif d'équilibre entre activité et habitat à l'échelle du territoire de la Vallée Scientifique de la Bièvre et au terme du processus de développement urbain défini dans le contrat de développement territorial.

Le taux d'emploi est aujourd'hui de 0,75. L'objectif est de le porter à 1 à l'horizon 2028.

L'évolution de l'équilibre emploi-habitat sur le territoire sera examinée à chaque comité de pilotage annuel mis en place pour le suivi des objectifs du contrat de développement territorial.

La réalisation de cet objectif ou, au contraire, l'écart avec la perspective du rééquilibrage fera l'objet d'une présentation au comité de pilotage, lequel pourra décider des initiatives ou des mesures correctrices nécessaires (actions dans le domaine du développement économique, mise en place de politique de régulation, etc.).

La fiche action a pour objectif :

- de préciser les indicateurs pertinents pour le suivi de l'évolution de l'équilibre emploi-habitat ;
- de définir les modalités de suivi de ces indicateurs de références et de préparation des comités de pilotage ;
- de définir un calendrier précis de mise en oeuvre de cet objectif (retro planning).

Pour le suivi de l'évolution du taux d'emploi, la Conférence Territoriale de la Vallée Scientifique de la Bièvre, les Communautés d'Agglomération et la DRIEA conviennent de mettre en oeuvre, avant chaque date anniversaire du CDT, un suivi partenarial des données suivantes (à l'échelle SDT et à l'échelle CDT) :

- population (source : INSEE)
- population active (source : INSEE)
- taux d'emploi
- emploi salarié privé (source : GARP)
- emploi public (source : INSEE)
- SHON logements autorisée/construite (DRIEA/agglos)
- SHON activités autorisée/construite (avec ventilation par nature d'activité (bureau, production, logistique) (DRIEA / Agglos)
- Demande d'emploi (source : Pôle emploi)
- Création d'entreprises (source : INSEE)
- ces données pourront utilement être complétées par des informations relatives aux évolutions des prix de l'immobilier (habitat et activités) (source : études annuelles des agglomérations sur les prix immobiliers, données des DIA des villes).

Trois mois avant la date anniversaire du CDT, la Conférence territoriale de la Vallée Scientifique de la Bièvre adresse un questionnaire aux villes, intercommunalités et

Unités territoriales de la DRIEA, lesquels s'engagent à préciser les données disponibles dans un délai de 1 mois.

La CT VSB, à partir des éléments fournis formalise un rapport faisant le point sur les évolutions. Le projet de rapport est transmis à la DRIEA et finalisé conjointement, à l'occasion d'une réunion technique, préparatoire au comité de pilotage, organisé au moins 1 mois avant sa tenue.

Le rapport indique les progressions des ratios entre construction de logements et de locaux d'activité, du taux d'emploi.. Il s'attache à identifier les dynamiques à l'œuvre, analyse l'évolution des indicateurs de référence par rapport au calendrier et à la réalisation des objectifs de programmation des secteurs opérationnels du CDT... Le rapport indique les écarts par rapport à l'objectif d'équilibre et, le cas échéant, suggère des pistes d'évolution, et les mécanismes, les dispositifs pouvant être mis en œuvre en partenariat pour rectifier ces écarts.

Etat d'avancement

Validation de la méthode – à la signature du contrat

Etablissement d'un rapport initial, début 2013

Modalités de mise en œuvre

Pilotage

CT VSB / DRIEA

Calendrier prévisionnel de réalisation (phasage)

Annuel

Evaluation du coût

Sans dépense externe

Partenariats / intervenants

- Villes et Communautés d'agglomération
- CG94 et CG92
- Conseil Régional
- DIRECCTE

Commentaires :

Dossier suivi par :

François Loscheider, CT VSB

Anne Douvin, PRIF

Fiche action n°17 : Partenariat sur la stratégie foncière

Présentation de l'action

Localisation, périmètre envisagé

Le périmètre est celui du Contrat de Développement Territorial (7 villes de la Communauté d'Agglomération du Val-de-Bièvre et la Ville de Bagneux).

Enjeux :

La mise en œuvre des orientations du Contrat de Développement Territorial (une ville mixte, équilibrée; des projets urbains répartis sur le territoire, une production de logements variés; un développement économique mixte) doit être accompagnée d'un travail sur la stratégie foncière à l'échelle du Contrat de Développement Territorial, en partenariat avec les deux Etablissements Publics Fonciers (EPF) et le Syndicat d'Action Foncière du Val-de-Marne (SAF 94), qui interviennent déjà sur le territoire, et en lien avec les politiques de l'Etat sur la mobilisation des fonciers publics.

Ce travail poursuit trois 3 objectifs principaux :

1- Le premier objectif porte sur l'amélioration de la connaissance du foncier mutable et du foncier public mobilisable.

Pour atteindre ce premier objectif, différents travaux seront engagés:

> l'actualisation de l'inventaire du foncier de l'Etat inscrit dans le programme de mobilisation du foncier public (par la DRIEA).

Le programme 2012-2016 de mobilisation du foncier public définit la liste des terrains de l'Etat cessibles pour produire du logement. La DRIEA communiquera annuellement un état d'avancement des discussions sur l'aménagement des parcelles concernées.

> la mise à jour des études sur le foncier mutable

Dans le cadre du comité technique du 26 janvier 2012, la DRIEA a présenté les résultats de ses études sur la mutabilité du foncier.

La méthodologie employée, et les résultats des études complémentaires qui seront menées, seront partagés par l'Etat avec les signataires du CDT.

> la mise en place, en partenariat avec les EPF et le SAF94, d'une démarche d'étude et de veille sur le foncier économique susceptible d'évolution (identification des mutations possibles et des entreprises concernées). Cette démarche, sur quelques sites "tests" à identifier sur le périmètre du CDT, se tiendra sur un an.

L'identification des sites mutables pourra par ailleurs s'appuyer sur les outils mis en œuvre sur le territoire, comme par exemple l'observatoire foncier en projet dans le Val-de-Marne ou les données cartographiques fournies par le Conseil général du Val-de-Marne concernant le foncier. Il permettra une observation partagée du foncier et de l'immobilier à l'échelle de la Vallée Scientifique de la Bièvre.

2- Le second objectif de cette action concerne le partage des « bonnes pratiques » mises en œuvre par les collectivités pour mobiliser leur foncier.

Les communes du CDT ont expérimenté des pratiques différentes pour mobiliser le foncier :

révision du PLU,

mise en place d'un partenariat avec un établissement public foncier ou avec le Syndicat d'Action Foncière du Val-de-Marne,

mise en place d'observatoires...

Les communes et intercommunalités signataires du CDT partageront leurs expériences en matière de politique foncière, et les bilans qu'elles en tirent.

3- Le troisième objectif concerne la mise en place d'un partenariat avec les EPF et le Syndicat d'action foncière du Val-de-Marne pour la mise en œuvre du CDT.

A ce jour, sur le territoire du CDT, trois conventions ont été signées avec l'EPFIF (établissement public foncier d'Ile-de-France) :

- la convention du 17 juillet 2009 entre l'EPFIF, le Kremlin-Bicêtre et la communauté d'agglomération Val-de-Bièvre (convention de maîtrise et veille foncière),
- la convention de juin 2010 entre l'EPFIF, Arcueil et la communauté d'agglomération Val-de-Bièvre (convention de veille foncière et de veille prospective),
- la convention de mars 2011 entre l'EPFIF, Villejuif et la communauté d'agglomération Val-de-Bièvre (convention de veille foncière).

Une convention est en discussion avec la Ville de l'Haÿ-les-Roses.

Par ailleurs, une convention a été signée entre Bagneux et l'établissement public foncier des Hauts-de-Seine en mai 2008. Il s'agit d'une convention de maîtrise foncière sur une partie de la ZAC Victor Hugo. Elle a déjà fait l'objet d'avenants ; un nouvel avenant est envisagé sur la ZI Bagneux.

Enfin, on compte de nombreux périmètres de veille foncière toujours actifs avec le Syndicat d'Action Foncière sur au sein du Contrat de Développement Territorial sur les communes de d'Arcueil, Fresnes, Cachan, L'Haÿ-les-Roses et Villejuif :

- sur la commune d'Arcueil, deux périmètres de veille foncière ont été initiés sur le secteur du « Chaperon Vert » et sur le secteur de « l'Hôtel de Ville » (délibération du conseil municipal du 6 octobre 2005 et 12 janvier 2006) ;
- sur la commune de Cachan, plusieurs périmètres de veille foncière ont été également créés : « ZAC des Coteaux » (délibération du 30 septembre 2004) ; (« zone UH dite A, B, C, D, E, F, G, H, I » - délibération du Conseil municipal du 26 janvier 2005) ;
- sur la commune de Fresnes, le périmètre de « la Poste » a été créé en septembre 2011 (délibération du conseil municipal du 20 septembre 2011) ;
- sur la commune de l'Haÿ-les-Roses, 4 périmètres ont été enfin initiés : « Paul Hochart-RN7 » (protocole foncier du 30 juin 2003), « Pointe du Calvaire » et « centre-ville » (délibération du conseil municipal du 12 février 2004), « entrée du centre-ville » (délibération du conseil municipal du 29 mars 2005), « Entrée de Ville-Gabriel Péri » (délibération du conseil municipal du 30 mars 2007).

Un principe d'actualisation des conventions EPF/SAF94/ville est posé pour intégrer les périmètres des secteurs opérationnels dans les conventions de veille et d'actions foncières. Il serait notamment intéressant qu'une discussion entre l'EPF, le SAF94 et la commune ait lieu dans l'année de signature du CDT pour convenir de l'éventuelle opportunité de réviser les conventions.

L'opportunité de signer de nouvelles conventions sur le territoire du CDT sera également étudiée.

Etat d'avancement :

Réunions organisées avec les EPF en mai et juin 2012

Modalités de mise en œuvre

Pilotage

EPFIF et EPF 92, SAF94, CT VSB et DRIEA

Calendrier prévisionnel de réalisation (phasage)

A préciser

Evaluation du coût

A préciser

- conventions de veille et d'actions foncières : enveloppes dédiées dans le cadre des conventions conclues entre l'Epf, le SAF94 et les Villes
- pour la démarche d'étude : coût – à estimer – prise en charge : à déterminer

Partenariats / intervenants

Villes et intercommunalités
CG 94 et CG92
SAF 94, CDC, AFTRP

Dossier suivi par :

François Loscheider, CT VSB
Anne Douvin, PRIF

Fiche action n°18 : Cahier de références architecturales et urbaines

Présentation de l'action

Localisation, périmètre envisagé

La réflexion portera sur l'échelle du SDT, et comportera des zooms sur des périmètres spécifiques de l'échelle du CDT, définis par le cahier des charges de l'étude.

Enjeux :

Le CDT s'intitule Campus Science et Santé. Il vise d'une part la confortation des activités scientifiques (formation, activités hospitalières, industries, PME-PMI...), et d'autre part celle d'un Campus urbain.

La notion de Campus, initialement réservée aux espaces universitaires « hors la ville » a connu au fil du temps des évolutions importantes, pouvant aller jusqu'au campus industriel, fait de bâtiments isolés dans un parc fermé.

Le Campus urbain tel qu'il est souhaité sur le territoire correspond à une intégration harmonieuse des espaces universitaires, hospitaliers et industriels dans la ville, en lien avec l'habitat et les quartiers existants, et basé sur les cheminements doux, la qualité des espaces verts et du bâti, ainsi que sur le partage des usages dans l'espace et le temps (commerces, restaurants...). Dans cette vision décrite du "campus urbain", cette démarche sensible est une prise en compte de la morphologie urbaine de ce territoire, de son tissu composite et ainsi de son histoire.

Cette démarche d'étude peut être mobilisée sur les secteurs projets du CDT, pour développer les questions relatives à ce sujet. Elle vise à définir une expertise commune de cette dimension de campus sur les plans architecturaux et urbains. Elle devra donner des lignes directrices, des clés, aux aménageurs, aux collectivités et aux services de l'Etat pour l'intégration de cette spécificité dans les projets urbains et la création d'un lien, d'une cohérence à l'échelle du territoire entre secteurs urbains.

Les recherches antérieures conduites sur le territoire seront intégrées à la réflexion (CAUE, DRAC, etc...)

Modalités de mise en œuvre

Maîtrise d'ouvrage

Conférence territoriale de la Vallée Scientifique de la Bièvre, et PRIF

Calendrier prévisionnel de réalisation (phasage)

Lancement de l'étude fin 2012

Evaluation du coût

Prévu le cadre de la convention PRIF / CT VSB

Partenariats / intervenants

Pilotage de l'étude : CT VSB, Villes, EPCI, Conseil généraux, État (préfectures, DRIEA, DRIEE, DRAC – STAP94 et 92), CDC, SGP

Commentaires :

Pour mener à bien cette étude différents partenaires seront rencontrés : Villes, EPCI, Conseils généraux, Conseil Régional (?) services de l'État, CAUE des Hauts-de-Seine et

du Val-de-Marne, agence d'architecture TVK, aménageur de la DGA, pôle de compétitivité Médicen, IGR, hôpitaux, CCIP

Dossier suivi par :

François Loscheider, CT VSB
Anne Douvin, PRIF